Mondes & Migrations
Revue française de référence sur les dynamiques migratoires

1348 | 2025
Odyssées

OpenEdition Journals

Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/mondesmigrations/279

Éditeur
Établissement public du Palais de la Porte Dorée – Musée national de l'histoire de l'immigration

Édition imprimée
Date de publication : 1 janvier 2025
ISSN : 3075-6812

Ce document vous est fourni par Bibliothèque nationale de France

BnF

Référence électronique
Mondes & Migrations, 1348 | 2025, « Odyssées » [En ligne], mis en ligne le 01 janvier 2025, consulté le 07 avril 2025. URL : https://journals.openedition.org/mondesmigrations/279

Ce document a été généré automatiquement le 31 mars 2025.

Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-SA 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

SOMMAIRE

Devenir Mondes & Migrations
Marie Poinsot

Le point sur : Exil, passage, refuges

Exil, passage et refuge. Regards historiques sur le monde actuel
Hélène Thiollet

Accueillies comme les autres ? Les exilées ukrainiennes dans une métropole française
Joséphine Brive et Anouk Flamant

« Je veux aller là où il y a les réfugiés »
Le rôle des intermédiaires à l'arrivée à Paris
Pauline Doyen, Annaelle Piva et Oriane Sebillotte

De l'émigration à l'asile : l'accueil sélectif des exilés en Pologne
Dorota Dakowska et Kaja Skowrońska

Les « Tunisiens de Lampedusa » à Paris et Marseille en 2011 : les campements comme espaces de participation à la révolution à distance
Caterina Giusa

L'impact de la crise de 2015 sur la mobilité des Afghans à travers l'Europe
Giulia Scalettaris

Des États clandestins : l'illégalité comme arme pendant la « drôle de guerre » (1939-1940)
Marianne Amar

Les passeurs de juifs à la frontière franco-genevoise
Les ressorts de l'engagement à travers l'exemple de la filière de Douvaine
Laurent Neury

Récits d'accueil, une parole encadrée
Réfugiés d'Asie du Sud-Est au Canada, aux États-Unis et en France
Laura Madokoro et Thomas Jourdan

Lettres des camps : le HCR et la voix des réfugiés
Clara Lecadet

Les confessions du réel
Jeanne Truong

Et si ce n'était pas la rivière qui avait tué Blessing Matthew ?
Récit d'une recherche-action à la frontière franco-italienne
Sarah Bachellerie, Cristina Del Biaggio et Camille Noûs

Les Ukrainiennes en Europe : exil, passage et refuge au temps d'une guerre européenne
Hélène Thiollet

Au musée

Entretien

« Cette histoire humaniste est devenue par la force des choses un acte militant »
Entretien avec Alexis Michalik, acteur et dramaturge, réalisé par Marie Poinsot
Alexis Michalik et Marie Poinsot

Littérature

Langue dédiée
Élodie de Vreyer, Élise Goldberg et Marie Poinsot

Programmation

CROCODILES
Cendre Chassanne

Débat

La France est-elle devenue inhospitalière ?
Flore Talamon

Champs libres

Engagement

Le militantisme chrétien en soutien aux immigrés
Mathilde Pette, Sabine Rousseau, Tangui Perron, Muriel Cohen et Victor Collet
Mathilde Pette, Sabine Rousseau et Karim Taharount (éd.)

Repérage

Politiques d'hygiène et soin du corps en migration. Les bains-douches en Auvergne-Rhône-Alpes, XX^e^-XXI^e^ siècles
Marina Chauliac et Linda Guerry

La campagne, une terre hostile à l'accueil ?
Antoine Maigné et Paul Léostic

Initiatives

Liberté au-delà des frontières, un projet artistique et un engagement citoyen
Shaula Cambazzu

Kiosque

« Tu kiffes mes *tminiks* » ?
Mustapha Harzoune

Musique

David Krakauer et Kinan Azmeh
Un mariage de traditions sans limitation
François Bensignor

Films

Migrants, les failles de l'Europe forteresse
Documentaire de Fabrice Launay et Sebastian Perez Pezzani (France, 2022)
Anaïs Vincent

La Noire de…
Film d'Ousmane Sembène (France, Sénégal, 1966)
Anaïs Vincent

Les Barbares
Film de Julie Delpy (France, 2024)
Anaïs Vincent

L'histoire de Souleymane
Film de Boris Lojkine (France, 2024)
Sophie Louey

Livres

Faïza Guène, Kiffe kiffe hier ?
Paris, Fayard 2024, 270 p., 20,90 €
Mustapha Harzoune

Gaël Faye, Jacaranda
Paris, Grasset 2024, 288 p., 20,90 €
Mustapha Harzoune

Kamel Daoud, Houris
Paris, Gallimard, 2024, 416 p., 23 €
Mustapha Harzoune

Saïd Sadi, Mémoires. Le pouvoir comme défi, 1997-2007, *tome IV*
Paris, éd. Altava, 2024, 450 p., 30 €
Mustapha Harzoune

Yahia Belaskri, Chroniques amères d'un Méditerranéen
Paris, Magellan & Cie, 2023, 224 p., 15 €
Mustapha Harzoune

Elsa Tyszler, Se battre aux frontières de Ceuta et Melilla
Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2024, 240 p., 15 €
Nicolas Treiber

Rémi Carayol, Mayotte. Département colonie
Paris, La Fabrique éd., 2024, 260 p., 15 €
Élisabeth Jolys-Shimells

Christèle Dedebant, Le bagne des Annamites. Les derniers déportés politiques en Guyane
Arles, Solin/Actes Sud, 2024, 336 p., 24 €
Christèle Dedebant

Bruno Laffort (dir.), Penser les migrations contemporaines
préface d'Abdelhafid Hammouche, Karthala, 2024, 345 p., 30 €
Jacques Barou

Devenir Mondes & Migrations

Marie Poinsot

1 À partir de ce premier numéro de l'année 2025, la revue change de titre afin d'aborder les circulations humaines de manière plus globale. Ce changement de nom intervient à l'occasion d'un numéro consacré aux nouvelles odyssées, coordonné par Hélène Thiollet. Il adopte des « regards historiques sur le monde actuel », à l'heure où des millions de personnes fuient des catastrophes climatiques, des persécutions, des conflits ou des guerres sur tous les continents, à la recherche d'un refuge que les politiques de contrôles des frontières tentent d'empêcher.

De 1965…

2 Il y a soixante-quinze ans, Jacques Ghys (1914-1991) fondait *Les Cahiers nord-africains*, la première revue d'information, de réflexion et d'action sur la présence de l'immigration maghrébine en France, éditée par l'association Amana. En 1965, elle constate la diversification des flux migratoires, et devient *Hommes & Migrations*. Pionnière sur la thématique migratoire et unique en son genre, la revue publie dès cette époque des dossiers de fond et des articles de réflexion faisant autorité sur les sujets les plus divers. Au fil des décennies, sa ligne éditoriale évolue vers celle d'une revue de sciences humaines et sociales spécialisée, dotée d'un comité de rédaction qui en affirme le caractère scientifique.

3 En 2007, la revue est confiée à l'Établissement public du Palais de la Porte Dorée qui poursuit son édition en conservant la même volonté. Ce nouveau positionnement dans une institution muséale centrée sur l'histoire de l'immigration permet à *Hommes & Migrations* de poursuivre son évolution éditoriale pour couvrir les questions de représentations des migrations dans les domaines culturel et artistique. La reconnaissance des présences étrangères, la fabrique et la valorisation des patrimoines, et la participation des immigrés et de leurs descendants aux sociétés contemporaines s'affirment durant la dernière décennie. À la croisée des sciences sociales et de la muséologie, *Hommes & Migrations* contribue à valoriser la collection et les activités du

Musée, tout en proposant des connaissances et des réflexions sur les nouveaux chantiers de recherche sur les migrations.

Une revue ouverte sur la pluralité des mondes

4 La revue poursuit son décryptage des migrations dans la mondialisation et affirme sa dimension internationale. Afin de tenir compte de la connotation genrée du terme « hommes » dans son titre, la revue *Hommes & Migrations* devient *Mondes & Migrations,* et continue d'élargir son champ thématique au-delà des circulations humaines, en embrassant largement les « Mondes » matériels, naturels et immatériels. Fidèle à sa volonté d'enrichir les regards sur les réalités migratoires, la revue met en lumière les interconnections qui lient entre elles leurs dimensions sociales, politiques et économiques, mais aussi environnementales, technologiques, intellectuelles et culturelles. Elle élargit également ses références géographiques, en poursuivant les comparaisons internationales entre les grandes ères mondiales. Ainsi, « *Mondes & Migrations* » invite au partage et aux échanges entre la diversité des mondes qui composent notre commune humanité.

… à 2025

5 Cette année 2025 marque une date anniversaire de la revue. Fêter soixante ans de parution, c'est mettre en valeur la grande richesse d'un fonds incomparable d'articles, de portraits, d'entretiens, de chroniques, accessibles *via* les plateformes numériques notamment. C'est aussi inviter toutes celles et tous ceux qui ne s'accommodent pas de l'instrumentalisation politique des débats sur les migrations à participer à une vaste réflexion. En jeu, le rôle des revues dans nos sociétés, les besoins et les usages des connaissances qu'elles diffusent auprès de lectorats toujours plus divers, les liens à construire entre différentes disciplines et pratiques. L'objectif est d'inventer un discours alternatif capable de réveiller les consciences, de soutenir les discours et de motiver les engagements. C'est ce que la revue compte proposer à partir du deuxième semestre de 2025, à travers différentes propositions d'échanges avec ses lectrices et ses lecteurs.

AUTEUR

MARIE POINSOT

Rédactrice en chef de la revue *Mondes & Migrations*

Le point sur : Exil, passage, refuges

Exil, passage et refuge. Regards historiques sur le monde actuel

Hélène Thiollet

1 Les conflits qui ont émaillé le XX^e^ et le début du XXI^e^ siècle ont jeté sur les routes des millions d'exilés, faisant de l'exil une réalité non plus exceptionnelle ou une anomalie, mais la condition d'une population de centaines de millions de personnes à travers l'histoire[1]. Alors que le nombre des personnes déplacées par la violence dépasse cent vingt millions en 2024, dont trente-huit millions de réfugiés, les politiques migratoires et – dans une certaine mesure aussi – les politiques d'asile semblent sinon de plus en plus restrictives partout, du moins de plus en plus sélectives[2]. Les politiques de frontières se durcissent et rendent plus difficile, coûteux et dangereux pour certains migrants l'accès aux pays européens. C'est le cas même pour certains demandeurs d'asile, en théorie autorisés à franchir les frontières sans titre de voyage au regard de la convention de Genève de 1951[3]. Alors que les exilés fuient les persécutions et la guerre dans leurs pays d'origine, c'est aux frontières de l'Europe et en Europe que certains se retrouvent souvent confrontés à d'autres périls : les passages de frontière et le refuge dans des pays signataires de la convention de Genève deviennent des espaces incertains, voire dangereux. La protection juridique des exilés est mise en œuvre de manière discrétionnaire, et ce malgré l'article 4 de la convention qui interdit les discriminations d'origine.

2 Des politiques publiques, au lieu d'être universelles[4], se sont révélées discrétionnaires. Elles ont différencié, par exemple, les cas des réfugiés syriens de 2015 et des réfugiées ukrainiennes de 2022[5], appliquant aux secondes un droit de passage sans entraves vers l'Europe et une protection temporaire quasi automatique (directive 2001/55/CE). Dans ce contexte, les exilés ne peuvent compter exclusivement sur les États pour être sauvés et protégés ; ce sont des acteurs non étatiques qui souvent sauvent et protègent.

3 Alors que dans le cas de la crise européenne du printemps 2015, l'attention de la recherche s'est souvent focalisée sur les politiques migratoires de l'Union européenne, révélant leurs impasses et l'échec de la collaboration entre États pour « gérer la crise », le rôle des acteurs non étatiques dans la crise a été bien moins étudié. C'est pourtant d'une crise de l'accueil et de la solidarité européenne et internationale dont l'Europe

faisait l'expérience[6]. Mais les États et l'UE n'ont pas seulement fait défaut, leurs politiques migratoires ont aussi manufacturé une crise du refuge en criminalisant le passage et le sauvetage des exilés[7]. Les contributions rassemblées dans ce dossier et les travaux du projet PACE dont ce dossier est issu s'intéressent aux acteurs non étatiques de l'exil, du passage et du refuge plutôt qu'à la construction et à la « gestion » des crises migratoires par les États.

Économies morales de l'exil, du passage et du refuge

4 Au-delà de la distinction entre actions publiques et privées, ce sont aussi les représentations des migrants et même des exilés qui sont de plus en plus négatives, notamment du fait de la diffusion de rhétoriques de crise qui associent la migration et l'exil à des dangers ou à des menaces sécuritaires à l'intérieur des sociétés ou entre pays.

5 Les tropes xénophobes et le rejet des étrangers ne sont pas chose nouvelle ni en Occident ni ailleurs, mais, dans ce contexte, la question du passage et du refuge, du rôle des exilés eux-mêmes et de ceux qui les aident à traverser les frontières ou qui les accueillent ou les protègent devient l'objet de controverses de plus en plus violentes et d'une politisation accrue. Médias et politiques publiques se focalisent largement sur la distinction entre réfugiés supposés « vrais » et migrants clandestins, sur l'illégalité des passages et des passeurs, et sur le coût de l'accueil et de l'intégration. Les États s'arc-boutent sur des objectifs d'endiguement de l'immigration dite « clandestine », sans toujours vouloir renoncer aux engagements moraux et juridiques de la protection des exilés, se plaçant ainsi dans des situations contradictoires, voire devant des dilemmes politiques et éthiques[8]. Témoins de ces contradictions, les procès menés par des associations de société civile contre les pratiques de refoulement qui provoquent la mort des exilés et des autres migrants en Méditerranée, d'une part[9], et, d'autre part, les poursuites contre les associations, les organisations non gouvernementales (ONG) et les individus accusés de collusions avec les passeurs de migrants lorsqu'ils pratiquent le sauvetage en mer, sur terre, ou l'accueil de personnes exilées sans papier[10].

6 Entre procès stratégiques pour faire évoluer les politiques et criminalisation de la solidarité et de l'aide humanitaire[11], l'arme juridique est utilisée pour contraindre ou transformer non seulement les pratiques, mais aussi l'économie morale[12] des passages de frontières et du refuge. Par « économie morale », on n'entend pas seulement le cadre normatif dans lequel se déploient les pratiques et les politiques, mais aussi les sentiments et les émotions des personnes qui les incarnent, qu'elles soient exilées elles-mêmes, aidantes, ou simples observatrices des expériences de l'exil[13]. C'est bien le sentiment de justice et d'injustice, de danger ou de sécurité pour les personnes migrantes et les sociétés qui les accueillent que reflètent les débats politiques et les conflits juridiques et éthiques autour de l'exil, autant que leur régulation.

Usage politique de la comparaison historique

7 Devant ces contradictions, je trouve dans le texte de Paul Valéry, *Regards sur le monde actuel* (1931), une inspiration pour interpréter ces contradictions souvent pensées – à tort – comme actuelles. Le texte de Valéry éclaire l'usage qui peut être fait de l'histoire pour mieux comprendre ces contradictions « actuelles ». Il y parle de l'Europe et de la

France comme terres d'immigration et d'asile. Valéry part de l'hypothèse que l'histoire donne à l'avenir les moyens d'être pensé[14]. Deux notions doivent être clarifiées pour lesquelles Valéry propose des définitions que j'ai retenues dans le cadre de ce dossier. On a, d'une part, l'idée que l'histoire est la « *sélection, la classification, l'expression* » issues « *d'analyse et de décisions explicites* » appliquées à la « *quantité des événements ou des états qui dans le passé ont pu tomber sous le sens de quelque témoin* ». L'histoire nous donne donc les moyens de penser les façons dont les individus, les organisations non étatiques rencontrent les exilés et déterminent leur rapport à eux. Elle nous invite aussi à penser la façon dont les exilés déterminent leur rapport aux individus dans les sociétés qu'ils ou elles traversent ou celles dans lesquelles ils ou elles trouvent refuge. D'autre part, Valéry rappelle que la politique « *consiste après tout dans la détermination des rapports d'un homme avec la masse des hommes qu'il ne connaît pas* ».

8 À partir de cette définition du politique comme relation et de l'usage de l'histoire pour penser l'avenir que préconise Valéry, j'invite, dans ce dossier, à mettre en dialogue des contributions scientifiques et littéraires, et des témoignages sur les actions et les situations des acteurs de l'exil, du passage et du refuge ou de l'accueil des exilés en France et ailleurs dans le monde, depuis la Seconde Guerre mondiale. Les contributions proposées à la suite de ce texte introductif éclairent trois périodes de l'histoire : l'exil juif entre 1933 et 1950, l'afflux des réfugiés d'Asie du Sud-Est après 1975 et, enfin, les arrivées d'exilés en Europe depuis 2015. Le dossier croise les analyses d'historiens et de chercheurs en sciences sociales pour porter un regard empirique détaillé sur les trajectoires des exilés et de celles et de ceux qui les accompagnent autour de trois thèmes : le passage ; les dangers, les risques et les violences de l'exil ; le refuge et l'accueil.

9 Les témoignages et les analyses rassemblés dans ce dossier invitent à repenser comme éminemment politiques les relations qui peuvent se tisser ou pas entre exilé·e·s ou migrants et les personnes avec qui ils et elles interagissent. Ces relations sont parfois structurées, organisées, formalisées, elles sont parfois fragiles et intermittentes. En ce sens, les « petites » histoires concrètes racontées dans ce dossier contribuent à une lecture critique et historique de l'exil, du passage et du refuge par les pratiques discrètes, les rationalités et les émotions des actrices et des acteurs.

Trois histoires et trois géographies de l'exil, du passage et du refuge

10 Plutôt que de scruter les politiques d'asile ou de contrôle de la mobilité, je propose de centrer le regard sur les pratiques concrètes du passage et du refuge, leurs représentations et les expériences qu'en font et qu'en ont fait les exilé·e·s et ceux et celles qu'ils rencontrent à travers trois espaces géographiques et trois périodes historiques différentes.

11 À partir de 1933, alors que la répression contre les opposants politiques, les persécutions contre les juifs puis les Tsiganes s'intensifient en Allemagne et, progressivement, dans les territoires conquis par le Reich, ceux-ci peuvent sortir de leur pays de nationalité mais ne sont pas accueillis formellement dans les démocraties occidentales. Ce sont des réseaux sociaux transnationaux et des acteurs civils locaux qui vont permettre l'exfiltration et l'accueil au compte-gouttes des persécutés, souvent

dans l'illégalité. Les réseaux et les collectifs européens organisent néanmoins aussi sur le continent le sauvetage des juifs et des autres personnes et groupes persécutés à travers des pratiques articulées à une diversité de croyances, de valeurs, de contextes, mais qui toutes participent à une forme de résistance au génocide et aux crimes de masse[15]. Au printemps 1945, l'Europe compte plus de 20 millions de civils dispersés loin de chez eux : près de onze millions de victimes du Reich, et autant d'Allemands dits « ethniques » expulsés des pays d'Europe centrale et orientale. Les puissances alliées et les organisations en charge des personnes déplacées victimes du nazisme organisent les rapatriements et, plus tard, les réinstallations hors d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie. Toutefois, le passage et l'accueil sont pris en main par différents réseaux, non sans l'accord tacite de certaines autorités. Pour eux, la priorité demeure le départ hors d'Europe des réfugiés, considérés, en ces temps de Guerre froide, comme un facteur d'instabilité.

12 Dans les années 1970-1980, le Cambodge, le Laos et le Vietnam connaissent un exode massif de leurs populations. Quoique liés par l'histoire partagée de la colonisation française, des guerres coloniales et américaines et de l'effondrement final dans la violence des trois pays en 1975, les exilés d'Asie du Sud-Est ont suivi des routes de l'exil diverses et peu connues. Le terme de « *boat people* » utilisé de manière indistincte n'a, en réalité, concerné que les Vietnamiens. L'accueil en France de ces exilés fuyant des régimes communistes violents dans le contexte de la Guerre froide a été présenté comme exceptionnel, assurant l'application quasi automatique de la convention relative au statut des réfugiés des Nations unies, voire comme un accueil exemplaire, qui a rarement laissé la place aux critiques. Pourtant, les historiens ont montré les mécanismes plus informels de cet exil, les difficultés voire les drames vécus par les exilés, en Asie comme au cours de leurs voyages vers l'Amérique du Nord, l'Australie ou l'Europe. Les recherches ont aussi montré les ambivalences politiques des démocraties occidentales après 1980.

13 Depuis 2015, en Europe, un tissu associatif et d'institutions locales se forme autour de l'accueil des différentes vagues de réfugiés en provenance du Moyen-Orient, d'Afrique ou d'Ukraine. Dans un contexte où l'Europe consolide depuis 1990 ses frontières extérieures en maintenant la libre circulation au sein de l'espace Schengen, les manifestations privées de solidarité spontanée se heurtent à la loi. Plusieurs aidants d'exilés ont été accusés de soutenir l'immigration illégale et d'être des passeurs. Le passage, l'accueil et le refuge sont en permanence (re)négociés, en fonction des contextes, des moments, des épisodes de politisation de la migration. Le sens politique des actes privés, individuels ou collectifs, change dans le temps et l'espace. Entre les exilés syriens autour de 2015 et ukrainiennes à partir de 2022, les politiques d'asile européennes ont changé, mais les pratiques et les gestes de l'aide au passage et de l'accueil restent les mêmes. Leur qualification juridique et la façon dont elles sont perçues, en revanche, évoluent. C'est donc bien l'économie morale du passage et de l'accueil qui varie. La versatilité politique des gestes, petits ou grands, de leur signification est non seulement l'objet de réflexion historienne, mais aussi des combats politiques et juridiques actuels.

14 Qui sont celles et ceux qui passent ? Celles et ceux qui aident celles et ceux qui passent ? Ces questions sont liées à la perception différenciée d'exilés considérés comme acceptables, voire désirables, et opposés à des migrants irréguliers souvent vus comme indésirables.

15 Cette question ouvre sur une autre interrogation plus actuelle : les modalités et les acteurs de l'asile et du refuge ont-ils radicalement changé depuis le début des années 2010 et avec la « crise » de 2015 ? Les normes et les politiques d'asile et d'accueil répondent-elles de manière différente aujourd'hui qu'hier à des situations comparables ?

Décentrer le regard vers les pratiques et les expériences

16 Le texte d'Hannah Arendt « Nous réfugiés » (1943) offre une autre inspiration pour interpréter les contradictions de nos acceptions des notions d'exil ou de refuge, nos perceptions des figures de l'exilé ou du réfugié. Alors même que la dichotomie légale et politique entre les réfugiés et les migrants – irréguliers – détermine en théorie les modalités du passage de frontière et de l'accueil des exilés, on constate que son efficacité est limitée pour comprendre les expériences de l'exil. La distinction entre « migrants » économiques réguliers ou irréguliers, d'une part, et réfugiés, d'autre part, semble avoir des présupposés normatifs radicalement différents, cependant, elle n'a eu en réalité qu'un rôle réglementaire, administratif de gestion de flux[16]. Alors que nombre de recherches se sont centrées sur la question des statuts et des conditions juridiques de l'asile, on peut même se demander si les politiques migratoires et les politiques d'asile n'ont pas été historiquement substituables. Dans l'histoire apparaissent des solutions en général *ad hoc* et une interprétation souvent contingente des catégories de l'action publique adoptées par les États face à la migration forcée[17]. Ce que je peux appeler ici, une « géopolitique discrétionnaire de l'asile » se traduit aussi dans les statistiques publiques et les représentations collectives des « vrais » ou des « faux » réfugiés[18]. Ces politiques discrétionnaires de l'exil et de l'accueil des réfugiés ont donné lieu à une taxonomie de plus en plus complexe, à une prolifération des catégories de personnes relevant de la compétence du Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR), d'organisations régionales comme l'Union africaine (ex-OUA) ou des États nations[19]. La figure du réfugié a donné lieu à de nombreux travaux sur la formation de l'exilé comme sujet politique, sujet humanitaire ou objet de politiques publiques. Ces débats ne permettent néanmoins pas totalement, semble-t-il, de rendre compte de manière satisfaisante de l'expérience de l'exil, du passage de frontières et du refuge par les exilés eux-mêmes et ceux qui les accompagnent ou les aident.

17 Hannah Arendt, exilée elle-même à Paris, Lisbonne, puis New York, a rejeté dans son texte de 1943 l'appellation de « réfugié », au profit de celle de « nouveaux arrivants » ou d'« immigrants ». Ce faisant, elle met à distance l'idée d'agentivité politique des exilés du nazisme, et rappelle leur condition d'objets malheureux et sans ressources devant des forces qui les ont jetés sur les routes en masse[20]. Elle dépolitise le réfugié pour rappeler que l'exil et le refuge sont, en l'espèce et dans ces circonstances historiques d'exil de masse liées à des politiques racistes de grande ampleur, des conditions et des expériences pragmatiques. À l'instar de la philosophe donc, je propose de considérer le triptyque exil-passage-refuge comme un ensemble d'expériences qui deviennent *a posteriori* une matière politique davantage qu'une question de statuts et de politiques publiques déterminés *ex ante*. L'exil est donc l'expérience de la fuite et du passage, dans leurs dimensions matérielles et morales. Le refuge est la pratique « nue », dirait Giorgio Agamben, de « trouver refuge », d'être

accueilli ou pas, au terme d'un exil-fuite, et non la politique qui octroie un statut de réfugié et garantit des droits à l'accueil. Il convient donc d'interroger conjointement les pratiques et les significations politiques du triptyque exil, passage et refuge.

Exils et exilés, passage et passeurs, refuge et réfugiés, sauveurs et aidants

18 Formels ou informels, l'exil, le passage et le refuge s'ancrent dans des pratiques : information, logement, nourriture, titre de transport, argent ou travail… Les exilés trouvent une aide matérielle ou immatérielle parfois spontanée, parfois structurée, mais décisive soit pour quitter leur pays d'origine, soit pour entrer dans un pays de passage ou d'accueil. Légal ou illégal, le passage de frontière implique non seulement les États et les organisations gouvernementales ou non gouvernementales, des réseaux transnationaux, mais aussi des individus, des communautés ou des associations qui peuvent être criminalisées ou non en fonction des contextes. Les passeurs sont soit des criminels, soit des « justes » entre les nations. Les exilés et les particuliers, les associations qui permettent l'accueil ou la circulation des personnes se retrouvent prises dans des controverses à la fois discursives et juridiques dont la dimension dramatique, voire mortelle, ne doit pas être sous-estimée. Contre les États ou en l'absence de politiques claires ou efficaces des États concernant le passage et l'accueil des exilés, des acteurs privés ou des acteurs publics à une échelle locale ou transnationale – qu'il s'agisse d'agences ou d'entreprises publiques, de municipalités – jouent un rôle central.

19 Les contributions rassemblées pour le dossier « Exil, passage, refuge » offrent des perspectives complémentaires sur les dynamiques contemporaines de l'exil, du passage, du refuge, du sauvetage et de l'accueil, ancrées dans une analyse critique des pratiques sociales et de l'économie morale qui les sous-tend. Elles donnent à voir et analysent la variété des pratiques et des discours ou des stratégies des actrices et des acteurs de l'exil, de l'aide au passage ou de l'accueil. Ces travaux soulignent la tension constante entre les pratiques locales ou transnationales d'accueil ou de sauvetage et des dispositifs institutionnels de contrôle, souvent ambigus.

20 Les articles de Joséphine Brive et Anouk Flamant, de Pauline Doyen, Annaëlle Piva et Oriane Sebillotte, et de Dorota Dakowska et de Kaja Skowrońska examinent respectivement les processus d'accueil des Ukrainiens en France, le rôle des intermédiaires sociaux à l'arrivée des migrants à Paris et la réponse sélective de la Pologne à la crise des réfugiés. Ils révèlent ainsi l'existence de structures de solidarité et d'exclusion modulées par des critères politiques et culturels spécifiques. Ils mettent en lumière une économie morale de l'accueil où les acteurs locaux, par des pratiques souvent improvisées, comblent les carences de l'État. Caterina Giusa examine, pour sa part, les campements de migrants tunisiens en 2011 comme des espaces de mobilisation et de participation à la révolution à distance, où solidarité et politisation s'entrelacent, incarnant ainsi une forme de résistance transnationale et un engagement communautaire. Enfin, Giulia Scalettaris analyse la mobilité afghane au sein de l'Union européenne post-2015, exposant la complexité de la gouvernance migratoire européenne qui, par des mécanismes de renvoi et de dispersion, façonne une économie morale inversée où l'immobilité imposée se transforme en mobilité contrainte.

21 En racontant les passages clandestins et légaux organisés par les États pendant la « drôle de guerre », Marianne Amar montre comment l'illégalité a pu devenir un outil stratégique pour gérer l'exil, le passage et le refuge des exilés. En examinant les mobilités des réfugiés polonais entre 1939 et 1940, elle met en lumière la tension entre les pratiques de solidarité transnationale et la méfiance institutionnelle des États, tout en offrant un point de vue historique sur des enjeux contemporains similaires, comme l'instrumentalisation des migrations et la reconfiguration des frontières. Laurent Neury éclaire, quant à lui, les logiques de sauvetage des juifs à la frontière franco-genevoise durant la Seconde Guerre mondiale, une initiative de résistance portée par des villageois et des figures locales religieuses qui révèle l'articulation entre la foi, la solidarité villageoise et une « banalité du bien » face à des lois injustes. Cette étude approfondit l'économie morale du sauvetage en explorant les motivations et les dilemmes de ces acteurs ordinaires, souvent ambivalents dans leurs relations avec l'autorité. Par contraste, Laura Madokoro et Thomas Jourdan analysent la manière dont les récits d'accueil des réfugiés d'Asie du Sud-Est en Occident célèbrent l'humanitarisme, tout en occultant les responsabilités historiques de ces États dans les conflits initiaux, montrant ainsi comment l'accueil peut perpétuer des imaginaires nationaux simplifiés et édifiants. Parallèlement, Clara Lecadet, dans son étude des lettres de réfugiés dans les camps, soulève le paradoxe de l'accueil bureaucratisé qui efface la voix des exilés tout en les maintenant dans des espaces d'attente. L'auteur montre comment ces lettres deviennent des contre-récits, inscrivant une revendication silencieuse de dignité et une économie de résistance dans les interstices de la bureaucratie.

22 Les travaux sur la période contemporaine et les travaux historiques se répondent, en combinant l'analyse des choix individuels et des déterminants plus (infra)structurels de l'aide à l'exil et de l'accueil, des discours ou des mémoires officielles et occultées de l'exil, du passage et du refuge. Ils éclairent les espaces et sociabilités de l'exil et de l'accueil et décrivent les institutions et les organisations de l'exil et de l'accueil (formelles et informelles, y compris les réseaux). Ils retracent les trajectoires de l'exil à différentes échelles et abordent la violence (systémique), les abus, la mort et les traumas individuels et collectifs. Ils reviennent sur les enjeux de justice ou d'injustice et la criminalisation du passage et de l'accueil à travers différents contextes historiques et politiques. Ils contribuent à une lecture renouvelée de l'exil comme lieu de rencontre entre la vulnérabilité des migrants et les résistances de ceux et celles qui défient, par leurs actes, les politiques restrictives et déshumanisantes.

23 Enfin, les articles font place à l'analyse des discours sur l'exil, le passage et l'accueil, et aux paroles et narrations des exilé·e·s ou descendants d'exilé·e·s. La romancière Jeanne Truong oppose la distance froide des discours médiatiques et sociologiques sur la migration, les récits héroïques des explorateurs européens, à la contribution romanesque sensible, en montrant comme la fiction comble les vides de l'histoire officielle et rend une dignité narrative aux exilés, souvent invisibilisés. Avec un article qui est à la fois une enquête sur les pratiques de violence frontalière perpétrées par les États, les forces de police, les armées ou les entreprises, et un témoignage *post mortem*, Sarah Bachellerie et Cristina Del Biaggio reconstituent les causes de la mort de Blessing Matthew, une migrante nigériane. Elles remettent en question les récits officiels qui naturalisent les risques des passages de frontières et occultent les effets destructeurs des politiques de contrôle, devenant elles-mêmes une sorte de police scientifique

(*Border Forensic*) de la police des frontières. Un texte collectif enfin rend compte d'une enquête menée en ligne auprès d'exilé.e.s ukrainiennes en Europe depuis février 2022 en Pologne, en Allemagne et en France essentiellement. À travers cette enquête, les exilées s'expriment sur leurs trajectoires, sur l'accueil trouvé dans les pays d'installation et sur leurs positions politiques, laissant voir la tension entre les destins individuels, collectifs, et les contextes politiques de l'exil. Cet espace laissé au témoignage sous différentes formes permet d'introduire une réflexion sur les émotions et l'engagement, et leur rôle dans les trajectoires et les politiques de l'exil, du passage et de l'accueil. La transcription et l'analyse des émotions des personnes exilées, des aidants, des chercheuses et chercheurs, des artistes nous permettent d'interroger les formes scientifiques et non scientifiques de restitution de l'expérience de l'exil et de sa politisation.

NOTES

1. Ce dossier est le produit du travail mené dans le cadre du projet PACE, « La politique des crises migratoires en Europe », financé par l'Agence nationale de la recherche et coordonné par Hélène Thiollet entre 2018 et 2023. Il émane de la conférence finale du projet qui a eu lieu au Musée national de l'histoire de l'immigration et à Sciences Po les 14 et 15 septembre 2023.

2. Hein de Haas, Katharina Natter, Simona Vezzoli, « Growing restrictiveness or changing selection? The nature and evolution of migration policies », in *International Migration Review*, vol. 52, n° 2, 2018. Url : https://doi.org/10.1111/imre.12288

3. Convention de Genève, Article 31. – Réfugiés en situation irrégulière dans le pays d'accueil, 1 : « *Les États contractants n'appliqueront pas de sanctions pénales, du fait de leur entrée ou de leur séjour irréguliers, aux réfugiés qui, arrivant directement du territoire où leur vie ou leur liberté était menacée au sens prévu par l'article premier, entrent ou se trouvent sur leur territoire sans autorisation, sous la réserve qu'ils se présentent sans délai aux autorités et leur exposent des raisons reconnues valables de leur entrée ou présence irrégulières.* »

4. Convention de Genève Article 3. – Non-discrimination : « *Les États contractants appliqueront les dispositions de cette Convention aux réfugiés sans discrimination quant à la race, la religion ou le pays d'origine.* »

5. François Gemenne, Hélène Thiollet, « L'accueil des réfugiés ukrainiens et l'universalité du droit d'asile », in *Hommes & Migrations*, n° 1337, 2022, pp. 180-184. Url : https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.14062

6. Céline Cantat, « Répression, négligence et solidarité. Quel accueil pour les migrants en Hongrie ? », *in* Annalisa Lendaro, Claire Rodier, Youri Lou Vertongen (dir.), *La crise de l'accueil. Frontières, droits, résistances*, Paris, La Découverte, 2019, pp. 273-298.

7. Pınar Selek, Daniela Trucco, *Le manège des frontières. Criminalisation des migrations et solidarités dans les Alpes-Maritimes*, Paris, Le passager clandestin, 2020.

8. Sergio Carrera, Elspeth Guild (dir.), *Irregular Migration, Trafficking and Smuggling of Human Beings: Policy Dilemmas in the EU*, Bruxelles, Centre for European Policy Studies (CEPS), 2016.

9. Voir, par exemple, les actions en justice initiées notamment par l'ONG Front-Lex contre l'agence Frontex et ses directeurs Aija Kalnaja et Fabrice Leggeri. Url : https://www.front-lex.eu/about

10. On pense, par exemple, au premier procès médiatisé en matière de criminalisation de l'aide humanitaire et de la solidarité impliquant Borderline Europe en Italie (2004-2009). Les fondateurs de l'ONG Stefan Schmidt et Elias Bierdel, arrêtés en 2004 après avoir sauvé des personnes migrantes en mer, furent acquittés en 2009 après cinq ans de bataille juridique. Plus médiatiques, les procès – qui ont généralement mené à un acquittement des personnes incriminées – en Italie contre les associations MSF, Save the Children et l'ONG allemande Jugend Rettet (2017-2024), ou contre le maire de la ville italienne de Riace Domenico Lucano. Le procès de Carola Rackete capitaine du bateau de sauvetage en mer le *Sea Watch* en 2019, ainsi que d'autres capitaines de vaisseaux de sauvetage comme Pia Klemp, ou l'ONG Open Arms en 2018. Les procès en Grèce contre Seán Binder et Sarah Mardini (2018-2023), volontaires de l'ONG Emergency Response Centre International (ERCI), et d'autres acteurs humanitaires en 2023, pour espionnage, trafics d'être humain et fraude. Url : https://www.la-croix.com/Monde/Nouvelle-etape-judiciaire-ONG-accusees-collusions-passeurs-migrants-2022-05-21-1201216236

11. Voire le rapport de l'ONG PICUM. Url : https://picum.org/blog/resilience-and-resistance-the-criminalisation-of-solidarity-across-europe/

12. Didier Fassin, « Les économies morales revisitées », in *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 64, n° 6, 2009, pp. 1237-1266.

13. Voir Camille Schmoll, *Les damnées de la mer. Femmes et frontières en Méditerranée*, Paris, La Découverte, 2020.

14. « *L'avenir, par définition, n'a point d'image. L'histoire lui donne les moyens d'être pensé.* » Paul Valéry, *Regards sur le monde actuel*, Paris, Stock, 1931, pp. 6-7. Disponible en ligne sur la librairie virtuelle de l'université Québec à Montréal et l'université du Québec à Chicoutimi. Url : https://classiques.uqam.ca/classiques/Valery_paul/regards_sur_le_monde_actuel/regards_monde_actuel.html

15. Jacques Sémelin, Claire Andrieu, Sarah Gensburger (dir.), *La résistance aux génocides. De la pluralité des actes de sauvetage*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.

16. Karen Akoka, *L'asile et l'exil. Une histoire de la distinction réfugiés-migrants*, Paris, La Découverte, 2020.

17. Hélène Thiollet, Ferruccio Pastore, Camille Schmoll, « Does the forced voluntary dichotomy really influence migration governance? », *in* Ettore Recchi, Mirna Safi (dir.), *Handbook of Human Mobility and Migration*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing, 2024, pp. 221-241, https://doi.org/10.4337/9781839105784.00021 ; Delphine Diaz, *En exil. Les réfugiés en Europe, de la fin du XVIII^e^ siècle à nos jours*, Paris, Gallimard, 2021 ; Laura Madokoro, « Seeing migrants, selecting refugees: A historical study of Chinese settlement in Canada and New Zealand », in *Research Paper*, n° 252, UNHCR New Issues in Refugee Research, Genève, UNHCR, 2013, Url : https://www.unhcr.org/research/working/510a2f799/seeing-migrants-selecting-refugees-historical-study-chinese-settlement.html

18. Filip Savatic, Hélène Thiollet, Alice Mesnard, Jean-Noël Senne, Thibaut Jaulion, « Borders start with numbers: How migration data create "fake illegals" », in *International Migration Review*, 9 janvier 2024, Url : https://doi.org/10.1177/01979183231222169

19. Hélène Thiollet, Ferruccio Pastore, Camille Schmoll, *op. cit.*

20. « *A refugee used to be a person driven to seek refuge because of some act committed or some political opinion held. Well, it is true we have had to seek refuge; but we committed no acts and most of us never dreamt of having any radical opinion. With us the meaning of the term "refugee" has changed. Now "refugees" are those of us who have been so unfortunate as to arrive in a new country without means and have to be helped by Refugee Committees.* » Hannah Arendt, « We refugees », in *Menorah Journal*, vol. 31, n° 1, 1943, pp. 69-77. « *Un réfugié était une personne qui était poussée à chercher refuge du fait d'un acte commis ou d'une opinion politique revendiquée. Il est vrai que nous avons dû chercher refuge. Mais nous n'avons commis aucun acte et la plupart d'entre nous n'ont jamais rêvé d'avoir quelque opinion radicale que ce soit. Avec nous, la signification du terme "réfugié" a changé. Désormais, "réfugié" désigne*

ceux d'entre nous qui ont eu la malchance d'arriver dans un pays nouveau sans aucun moyen, et qui ont dû être aidé par des Comités de réfugiés. » (Traduction de l'autrice).

INDEX

Mots-clés : migration, exil, passage, refuge

AUTEUR

HÉLÈNE THIOLLET

Attachée de recherche, CNRS, Ceri, Sciences Po

Accueillies comme les autres ? Les exilées ukrainiennes dans une métropole française

Joséphine Brive et Anouk Flamant

1 Si, entre 2014 et 2021, les Ukrainien·nes ont connu des déplacements internes et l'exil[1], la guerre totale qui éclate le 24 février 2022 jette sur les routes des millions de personnes et conduit l'Union européenne à vivre une nouvelle « *crise migratoire*[2] ». Au sein de l'Union européenne, près de 4,8 millions de personnes bénéficient de la protection temporaire[3], dont 115 000 en France[4]. Cette « crise migratoire » se caractérise d'emblée par un traitement médiatique et politique distinct des arrivées des personnes syriennes en 2015 ou afghanes en 2021[5]. En effet, les arrivées des Ukrainien·nes se sont faites loin du système d'encampement et de frontiérisation de l'Europe[6]. Les Ukrainien·nes, déjà privilégiées dans leur mobilité au sein de l'Union européenne[7], ont bénéficié d'une « *chaîne de l'accueil sans précédent*[8] », mobilisant les acteurs institutionnels, associatifs et des habitants ordinaires, depuis leur fuite de l'Ukraine jusqu'à leur lieu d'arrivée.

2 En se concentrant sur la période de février 2022 à juin 2023, cet article s'intéresse à la mise en place concrète de cet accueil au sein d'une métropole française. Des travaux récents soulignent le rôle joué par les acteurs associatifs dans la définition et la mise en œuvre des politiques d'accueil[9], contribuant aux recherches qui interrogent les relations de plus en plus étroites entre les pouvoirs publics et les associations, notamment *via* les modes de financement, dans la production de l'État social[10]. Notre recherche prend le parti de rendre compte finement de ces relations dans le cadre de l'accueil des exilé·es ukrainien·nes pour répondre à deux interrogations : comment la gouvernance locale des migrations s'est-elle mise en œuvre ? Et quelle place les différents acteurs associatifs ont-ils occupée dans cet accueil ?

Méthodologie

Cette enquête qualitative a été menée à quatre mains entre janvier 2023 et juin 2024 dans une métropole française. Nous avons mené des entretiens semi-directifs avec les acteurs institutionnels (N=4), des membres d'associations engagés dans le soutien exilé·es ukrainien·nes (associations caritatives, associations de la diaspora ukrainienne, associations gestionnaires d'hébergement) (N=7), et avec des personnes exilées d'Ukraine (N=5) et des personnes-soutien de leur parcours (N=8). Le travail de codage des entretiens a été réalisé en s'intéressant aux dynamiques de rupture et de continuité de la mise en œuvre de cet accueil. En outre, la presse locale a fait l'objet d'un dépouillement *via* Europresse pour préciser des temporalités et les acteurs impliqués (N=15).

Une ingénierie bureaucratique exceptionnelle pour l'accueil des Ukrainien·nes

3 Les premières Ukrainiennes[11] arrivent dans la métropole tout de suite après le 24 février en s'appuyant sur leurs réseaux familiaux, amicaux, ou sur les associations diasporiques. À l'inverse, les autorités de la ville étudiée ne sont sollicitées jusqu'au début du mois de mars 2022 que pour organiser le transit d'Ukrainiennes qui souhaitent rejoindre l'Europe du Sud, notamment l'Espagne ou le Portugal[12]. Progressivement, les Ukrainiennes souhaitant s'installer, sans bénéficier de l'accueil citoyen spontané ou de celui de proches, sont plus nombreuses. Au plus haut sommet de l'État français, un discours d'accueil est affirmé en faveur des « *réfugiés venant d'Ukraine*[13] », conduisant à produire un dispositif d'accueil singulier. Ce dernier s'appuie à la fois sur des compétences locales de gestion de crise, confiées à des acteurs associatifs de l'urgence sociale et de l'asile, et sur la constitution d'une cellule *ad hoc* au sein de laquelle les normes de l'exceptionnalité sont définies.

4 Les représentant·es des institutions locales (ville, État) insistent sur l'urgence à laquelle ils et elles ont dû faire face pour répondre à l'arrivée de personnes ukrainiennes, et sur le « bricolage » des premiers temps d'accueil. Ainsi, une représentante de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) souligne avoir fait feu de toutes les possibilités, avec la sollicitation d'« *hôtels pour trouver des places, même des hôtels de luxe*[14] ». Rapidement, cet accueil hôtelier est jugé insatisfaisant en raison de la dispersion des Ukrainiennes sur l'agglomération. En outre, ces arrivées font peser un risque sur le système d'hébergement d'urgence dans son intégralité. L'État donne des instructions pour que les Ukrainiennes ne soient hébergées ni au sein du dispositif national d'accueil pour les demandeur·ses d'asile, ni au sein de l'hébergement d'urgence généraliste afin de ne pas « *désorganiser ou saturer les dispositifs de droit commun [pour l'hébergement d'urgence]* » et de ce fait « *ne pas dégrader les conditions d'accueil de l'ensemble des publics qui en relèvent*[15] ». Dans ce contexte, la DDETS, en lien avec le bureau de l'asile et de l'hébergement[16], finance un accueil au sein de deux gymnases, mis à disposition par la ville et gérés par une association humanitaire[17]. Celle-ci est un partenaire évident de la DDETS, puisqu'elle assure dans ce département la mise à l'abri hivernal des personnes sans abri. Enfin, à partir de juin 2022, les deux gymnases sont fermés au profit d'un centre de transit, la métropole étant qualifiée de « hub régional » pour accueillir les Ukrainiennes en provenance d'autres régions françaises (Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur). Hébergé dans des locaux de la

SNCF, ce centre de transit est à nouveau déplacé à l'automne 2022 dans des locaux appartenant à la métropole et ferme ses portes définitivement en mars 2024. Ce lieu a été à la fois un centre d'hébergement d'urgence, au sein duquel les personnes restent de quelques jours à deux mois avant une orientation dans un autre département, et un centre d'hébergement collectif, au sein duquel elles séjournent plusieurs mois avant de recevoir une proposition de logement autonome au sein de la métropole ou dans un autre département.

5 En parallèle de cet enjeu de l'hébergement, les Ukrainiennes affluent dans les guichets classiques de la demande d'asile à partir du 10 mars 2022[18] pour bénéficier de la protection temporaire, mais aussi dans les guichets de l'aide sociale municipale. La Structure de premier accueil des demandeurs d'asile (Spada)[19], déjà sous pression, sature tandis que les guichets sociaux municipaux sont incapables de répondre aux demandes. À partir du 16 mars 2023, alors que les premiers accueils d'Ukrainiennes sont officiellement actés à la Spada, l'association gestionnaire de la Spada et les services préfectoraux de l'asile s'inquiètent des tensions croissantes créées par l'arrivée de centaines de personnes. L'idée d'un lieu unique, au sein duquel l'ensemble des démarches administratives peuvent être accomplies, est alors soutenue par le préfet de région.

6 Ce centre de premier accueil ouvre à la fin du mois de mars 2022 dans un bâtiment appartenant à la métropole, permettant aux exilées d'effectuer l'ensemble de leurs démarches en une demi-journée, dans un même lieu, et d'être soutenues par des interprètes, en langue russe ou ukrainienne[20]. Ce lieu unique limite l'errance administrative et témoigne d'une bureaucratie partenariale d'exception qui se déploie au service de ce public.

Illustration n° 1 : Parcours-type de prise en charge au sein du centre d'accueil unique d'un·e ressortissant·e ukrainien·ne

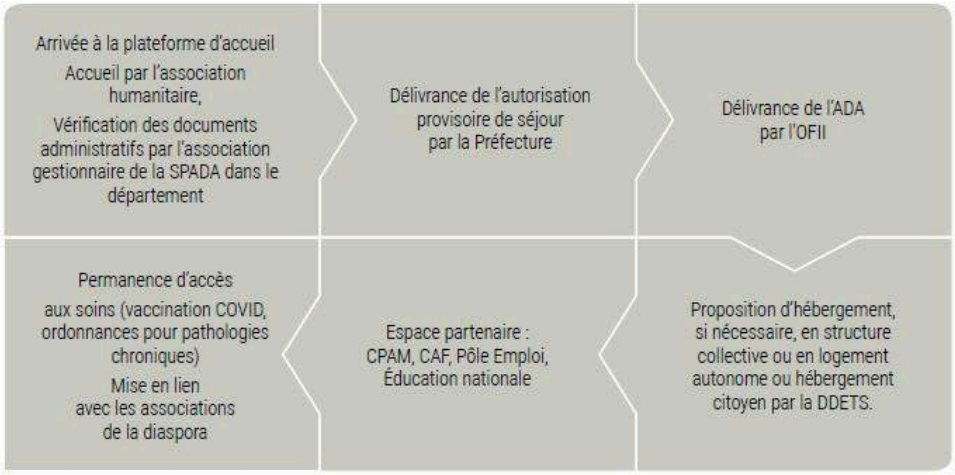

Pour lire le schéma, il faut considérer que chaque rectangle correspond à la rencontre de la personne exilée avec un·e représentant·e de l'administration ou d'une association.

7 La mise en place de cette chaîne administrative d'accueil parallèle permet, tout d'abord, de gérer des incompréhensions, voire de potentielles oppositions, avec les services sociaux municipaux et des opérateurs associatifs concernant la prise en charge des Ukrainiennes. En effet, ce territoire se caractérise par une forte tension pour accéder à l'hébergement d'urgence et au logement social[21]. Dès lors, les services

préfectoraux de l'asile, la DDETS et la représentante de la ville-centre se mobilisent pour que les acteur·trices du travail social maintiennent, dans un premier temps, les Ukrainiennes loin des canaux classiques de la demande d'asile, du séjour et de l'urgence sociale. Toutefois, les ressortissant·es de pays maghrébins ou subsahariens ayant fui l'Ukraine, et sans titre permanent, semblent avoir été principalement orientées vers la demande d'asile[22].

8 Cette filière spécifique d'accueil facilite le travail de transfert départemental et la politique dite de « hub régional ». En effet, au sein du centre de premier accueil, la DDETS encourage les exilées à accepter une proposition d'hébergement en dehors de l'agglomération, voire du département, afin d'accéder plus rapidement à un logement autonome et un emploi. Ces propositions sont peu suivies d'effet du côté des exilées. Pour une partie des acteurs institutionnels et des opérateurs de l'hébergement d'urgence, les Ukrainiennes, décrites comme ayant des « *profils éloignés du public de l'hébergement d'urgence* » avec des « *niveaux d'exigence élevés* », n'ont pas conscience des conditions de vie réelles dans la métropole[23]. Progressivement, l'orientation vers d'autres villes ou départements devient plus directive au sein des centres de transit. Les propositions pour sortir de l'hébergement d'urgence ou de l'hébergement citoyen sont progressivement réservées aux Ukrainiennes avec des pathologies de santé complexes ou des enfants déjà scolarisés avec des besoins éducatifs particuliers. À l'inverse, le fait d'occuper un emploi dans l'agglomération ou de bénéficier d'un accompagnement par Pôle emploi ne sont pas des critères. Deux arguments justifient ce choix : les personnes non francophones exercent principalement dans des filières en tension (soins, entretien, restauration) et de ce fait retrouveraient facilement un emploi ; de plus, la suspicion de faux contrats de travail est évoquée. Ces orientations coercitives provoquent des tensions avec les acteurs et les actrices du travail social, quand bien même ces dernier·es ont des marges de manœuvre sur les personnes à qui ils et elles adressent ces propositions de logement à l'extérieur de la métropole[24].

9 Finalement, l'objectif de ne pas perturber l'écosystème en place se modifie à nouveau, alors que les arrivées diminuent à partir de novembre 2022. La solution trouvée vise à s'inspirer de la norme existante pour les personnes installées dans un hébergement d'urgence. En cas de deux refus non motivés de propositions de logement[25], les personnes doivent quitter le centre d'hébergement. Cette démarche permet de fermer progressivement le centre d'hébergement d'urgence dédié aux Ukrainien·nes, tandis que ces dernier·es perdent de leur exceptionnalité en étant contraint·es dans leur mobilité par l'État.

La délégation de l'accueil au quotidien aux associations

10 Cet accueil institutionnel n'est qu'une facette du soutien dont les Ukrainiennes ont bénéficié à leur arrivée en France depuis fin février 2022. En effet, l'État délègue directement une partie de l'accueil aux associations diasporiques ukrainiennes, qui se réorganisent pour faire face à cette nouvelle mission, tandis que des associations gestionnaires de l'hébergement et de l'asile se voient confier la gestion de nouveaux lieux d'hébergement ou de nouveaux dispositifs.

11 Dans la métropole étudiée, ce sont les membres des associations diasporiques ukrainiennes, du fait de leurs réseaux d'interconnaissances, qui se mobilisent en premier, sous les radars institutionnels, pour répondre aux besoins urgents d'accueil des exilées faisant escale ou souhaitant s'installer dans la ville. À titre d'exemple, début mars 2022, une association de danse organise elle-même l'évacuation d'une quarantaine de femmes et d'enfants, depuis l'ouest de l'Ukraine, en affrétant un car et en les conduisant dans une petite commune de l'agglomération, où un système *ad hoc* d'hébergement citoyen est mis en place, en dehors des dispositifs étatiques.

12 Après avoir accueilli, pour certain·es, les membres de leur propre famille ou des connaissances, ces bénévoles sont rapidement repéré·es et contacté·es par des Ukrainiennes fuyant l'agression russe, *via* leurs réseaux interpersonnels et les réseaux sociaux. En outre, ces associations diasporiques sont contactées par les citoyen·nes français·es qui souhaitent héberger ou proposer de l'aide aux exilées. Dès lors, ces bénévoles se mettent en lien avec les collectivités locales et les acteurs associatifs nationaux implantés sur le territoire pour soutenir les Ukrainiennes qui arrivent.

13 Ces processus s'expliquent par des liens interpersonnels et inter-collectifs tissés depuis plusieurs années entre différents membres et acteurs diasporiques locaux. Le territoire étudié se caractérise par une diaspora relativement importante et dynamique à partir de 1945, organisée en différentes associations culturelles et avec un centre de gravité autour d'une église, point névralgique d'une vie spirituelle ukrainienne regroupant les fidèles de toute la région[26]. Après les événements de Maïdan à l'hiver 2013-2014, le réseau diasporique se restructure autour d'un projet plus clair de soutien à l'Ukraine avec la création d'une association centrale. La diversité de ses membres facilite l'établissement de nombreux liens interpersonnels entre les deux pays, aussi bien dans les secteurs privés que publics (universités, institutions locales etc.). Ces liens permettent notamment d'organiser le transport de dons et de marchandises vers le front ukrainien pendant la guerre dans le Donbass. Ces connexions sont réactivées en février 2022 et confèrent rapidement une centralité de positionnement à cette association au sein de la myriade d'acteurs de l'accueil existante, à la fois diasporiques, religieux et institutionnels.

14 Les acteurs institutionnels profitent des réseaux d'interconnaissances de ces associations diasporiques, de leurs capacités linguistiques et de leur ancrage dans des groupes d'entraide sur les réseaux sociaux pour évaluer le nombre d'arrivées et les besoins des exilées. Ainsi, plusieurs membres de ces associations se proposent et se relaient pour assurer, dans un premier temps à titre gratuit, l'interprétariat en gare, à la préfecture puis dans le centre d'hébergement d'urgence et dans le centre de premier accueil. Michel[27], un membre de l'association diasporique centrale de la métropole, évoque la mise à disposition de vingt et un traducteurs bénévoles[28]. Olena, professeure de français ukrainienne d'une quarantaine d'années, arrivée fin février 2022 dans la métropole, fut l'une d'entre elles : « *Cette association des Ukrainiens a mis en place ce petit service de traducteur, des interprètes à la préfecture. On se relayait. Il y avait des créneaux et on pouvait choisir en fonction de nos disponibilités*[29]*.* » Cet interprétariat est d'autant plus nécessaire que la protection temporaire est un titre de séjour et demande aux agents de la préfecture de vérifier la légalité des pièces présentées, et donc parfois de les traduire[30].

15 Au-delà de l'interprétariat, ces bénévoles répertorient des offres d'hébergement citoyen et mettent en contact des familles d'accueil et des exilées, avant qu'une

plateforme nationale ne soit lancée[31]. L'association se fait également le relais des informations sur les réseaux sociaux (Facebook, Telegram, Instagram) pour les nouvelles ou futures exilées installées dans la métropole. Du fait de son existence depuis plusieurs années, de son implication et de sa réactivité forte, l'association diasporique principale et ses membres actif·ves sont rapidement sollicité·es officiellement par les acteurs institutionnels. En effet, l'association est intégrée dans le groupe de travail qui se construit progressivement, en amont des réunions hebdomadaires de la cellule dite de crise, afin de gérer au mieux l'installation des personnes ukrainiennes et de « faire circuler les informations[32] » entre les différents acteurs mobilisés.

Pallier les manques des dispositifs institutionnels

16 Alors que le dialogue institutions/associations est fort jusqu'à l'été 2022, à partir de l'automne, les arrivées d'exilées diminuent tandis qu'une bureaucratisation ordinaire s'établit. Progressivement, l'association diasporique se désengage des missions centrales de mise en relation pour l'hébergement et l'interprétariat. Toutefois, elle met en place des services qui lui semblent manquer dans les dispositifs institutionnels et être pourtant très demandés par les exilées. C'est le cas de permanences juridiques pour des démarches administratives ultérieures aux premières semaines d'installation (renouvellement de l'APS, déclaration de revenus) ; de cours de français pour les personnes exclues des dispositifs centrés sur l'apprentissage de la langue pour l'insertion sur le marché du travail (notamment pour les adolescent·es et les personnes âgées) ; ainsi que d'ateliers thérapeutiques par l'art ou par des groupes de parole. L'association devient l'interlocutrice privilégiée une fois passée l'urgence, comme l'explique une chargée de mission de la ville-centre, « *en fonction de la situation, si les gens avaient déjà un hébergement, on pouvait leur dire : vous pouvez aller [au local de l'association diasporique], là, vous serez accueillis par des Ukrainiens qui connaissent [la ville]*[33] ».

17 L'association a eu aussi à cœur d'être un point d'ancrage pour aider à l'installation en France : « *les structures institutionnelles gèrent l'administratif mais il y a tout ce qui va autour, avant et après : les cartes SIM, expliquer comment retirer de l'argent, les tickets et les transports en commun, le quotidien…* », ou pour le dire autrement pour « *discuter et accompagner*[34] ». Pour cette association, les sollicitations sur le temps long sont une surprise et un véritable bouleversement. Pendant des mois, ses membres sont mobilisé·es sur des missions jamais réalisées auparavant. L'association connaît alors une croissance inédite : de vingt actif·ves avant 2022, elle mobilise jusqu'à l'hiver 2022 trente-cinq personnes en permanence et compte un fichier de bénévoles d'une centaine de noms tandis que le budget annuel est multiplié par 25 entre 2022 et 2023[35].

18 Au-delà de ces associations diasporiques, la mobilisation d'associations religieuses est notable. Au sein de ce même groupe de travail, des associations religieuses du département, impliquées depuis plusieurs années dans l'hébergement de personnes marginalisées ou en situation d'exil, sont sollicitées pour échanger sur leurs capacités d'hébergement. En effet, ces associations, souvent en lien direct avec une paroisse, ont hébergé, *via* le système d'intermédiation locative ou par la mise à disposition directe de logements appartenant à leurs paroisses ou à leurs paroissien·nes, plusieurs dizaines d'Ukrainiennes. Ces associations assurent également un accompagnement administratif et social pour les personnes hébergées, domaine dans lequel elles ont développé une

expertise du fait de leur implication antérieure auprès des personnes exilées. En outre, ces réseaux confessionnels ont fortement incité à et facilité l'accès à l'emploi grâce à un capital social conséquent dans la métropole et une vision qui considère que le travail constitue un facteur intégrateur central dans la société d'installation[36].

La mobilisation des acteurs associatifs de l'urgence sociale et de l'asile

19 Après l'accueil d'urgence, des dispositifs plus stables insufflés par l'État se mettent en place et sont, eux aussi, rendus possibles par un recours immédiat, décisif et prolongé aux acteurs associatifs de l'urgence sociale et de l'asile. Si l'accueil des Ukrainiennes a été conçu sur un dispositif parallèle, ces acteurs ont été mobilisés, parfois dans des missions nouvelles, comme l'hébergement citoyen, ou en assurant l'ouverture de nouvelles places d'hébergement.

20 Tout d'abord, pour faire face aux arrivées supposées nombreuses, l'État décide de s'appuyer sur l'hébergement citoyen et de le structurer[37]. Le ministère de l'Intérieur nomme des associations référentes par département, en lien avec les DDETS, pour organiser cet accueil citoyen. Cette désignation comme responsable de l'accueil citoyen interroge au départ ces associations, dont certaines craignent une gestion de l'accueil des Ukrainiennes sans soutien étatique[38]. Dans le département étudié, l'association choisie comme référente est nommée en raison d'une expérience antérieure d'intermédiation locative pour des personnes vivant en campements et d'une participation, depuis 2017, à un groupe de travail national sur les capacités d'accueil de l'hébergement citoyen. Ainsi, l'État charge l'association de valider les propositions d'hébergement, de prendre en charge la médiation entre les hébergées et les hébergeurs et hébergeuses, et de mettre en place, de façon plus classique, « *les technicités du travail social*[39] ». En 2022, plus de 260 personnes sont accompagnées dans ce cadre. Mais le domaine d'action principal de cette association étant le soutien aux demandeur·ses d'asile et aux réfugié·es (gestion de Cada, aide au récit), le déploiement de cette mission nécessite le recrutement spécifique d'acteur et d'actrices du travail social et leur formation.

21 L'État sollicite également les associations de l'hébergement d'urgence et de l'insertion par le logement pour assurer la gestion des centres d'hébergement collectif ou pour proposer des logements en intermédiation locative, en attendant que les Ukrainiennes accèdent au logement social ou au parc privé. Cette délégation classique dans l'urgence sociale nécessite toutefois des ajustements afin de trouver du bâti vacant et de recruter des professionnel·les du social. En outre, en raison de l'évolution rapide des arrivées et des mécanismes de répartition territoriale des Ukrainiennes dans d'autres départements, ces associations sont contraintes de gérer l'ouverture et la fermeture de sites à plusieurs reprises, fragilisant des relations partenariales, telles que les formations sur site organisées par Pôle emploi. Finalement, ces professionnel·les du social font face à un public non francophone, dont l'enjeu est moins celui de la gestion de l'attente produite par les démarches administratives[40] et l'interdiction de travail que celui de la reconnaissance des diplômes et de la maîtrise de la langue française[41]. Si l'État finance le recours à l'interprétariat, tous les temps de vie des Ukrainiennes ne sont pas couverts. Dès lors, les associations diasporiques soutiennent ces associations

de l'urgence sociale, en se rendant avec les exilées à Pôle emploi, à la préfecture ou dans leur recherche d'emploi et leur prise de poste.

Conclusion

22 Le récit de l'accueil des personnes ayant fui l'Ukraine depuis mars 2022 au sein d'une métropole française dévoile trois dynamiques. Tout d'abord, les moyens étatiques déployés ont été exceptionnels, tant en termes de dépenses par personne exilée[42] que par la mise en œuvre de partenariats locaux entre les administrations déconcentrées de l'État, tels que les services asile ou la DDETS, mais aussi les partenaires de l'emploi, les administrations municipales ou métropolitaines. Cette exceptionnalité a été rendue possible par une volonté politique forte, tout en étant justifiée au niveau local par la nécessité de diminuer au maximum l'impact de cette situation qualifiée de « crise » sur le système de l'asile et de l'urgence sociale, déjà sous forte pression. Ensuite, cet accueil révèle paradoxalement le processus par lequel les acteurs sortent de cette situation qualifiée d'urgence en réadoptant des normes visant à contraindre la mobilité des Ukrainien·nes. En sus, peu de réflexions semblent entamées sur l'avenir de ce public, alors que la protection temporaire est un dispositif provisoire et précarisant, tout comme sur les conditions d'accueil de l'ensemble des personnes exilées. Enfin, les associations participent de manière décisive à l'action publique, en étant à la fois enrôlées dans la mise en œuvre de ce dispositif d'accueil, et en détenant des marges de manœuvre pour intervenir auprès des exilé·es. Cette analyse conforte les travaux récents sur la production de l'État social, et de la place des associations centrales dans la gestion et l'encadrement des personnes exilées.

NOTES

1. Le Centre des déplacés internes estime qu'1,7 million de personnes ont été déplacées internes entre 2014 et 2021, et que 854 000 d'entre elles le sont toujours en 2021 en raison de l'annexion de la Crimée en mars 2014 par la Russie et la situation de conflit au Donbass. Internal Displacement Monitoring Centre, « Country Profile: Ukraine », IDMC, 2022. Url : https://www.internal-displacement.org/countries/ukraine/

2. Annalisa Lendaro, Claire Rodier, Youri Lou Vertongen (dir.), *La crise de l'accueil. Frontières, droits, résistances*, Paris, La Découverte, 2019.

3. Ukraine Flash update # 37, UNHCR. Url : https://data.unhcr.org/en/documents/details/97648

4. Cour des comptes, *L'accueil et la prise en charge par l'État des réfugiés d'Ukraine en France en 2022. Audit flash*, Paris, Cour des comptes, 2022. Url : https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20230228-accueil-prise-en-charge-refugies-ukrainiens-2022.pdf

5. François Gemenne, Hélène Thiollet, « L'accueil des réfugiés ukrainiens et l'universalité du droit d'asile », in *Hommes & Migrations*, n° 1337, 2022, pp. 180-184.

6. Sur ce point, on peut se reporter à Marie Bassi, Farida Souiah, « La violence du régime des frontières et ses conséquences létales : récits et pratiques autour des morts et disparus par

migration », in *Critique internationale*, n° 83, 2019, pp. 9-19 ; Didier Fassin, Anne-Claire Defossez, *L'exil, toujours recommencé. Chronique de la frontière*, Paris, Seuil, 2024.

7. Depuis 2017, les ressortissant·es ukrainien·nes peuvent voyager au sein de l'espace Schengen sans visa pour une durée de trois mois. *Journal officiel de l'Union européenne*, L 133/2017, 27 mai 2017. Url : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=OJ:L:2017:133:FULL

8. Thomas Lacroix, « La chaîne de l'accueil des exilés ukrainiens : Ukraine, Pologne, France », in *Métropolitiques*, 1er décembre 2022. Url : https://metropolitiques.eu/La-chaine-de-l-accueil-des-exiles-ukrainiens-Ukraine-Pologne-France.html

9. Hilary Sanders, Thomas Sommer-Houdeville, « L'accueil des migrants à l'échelle locale : stratégies des acteurs institutionnels et associatifs », in *Migrations Société*, n° 194, 2023, pp. 15-25.

10. Simon Cottin-Marx, Camille Hamidi, Arnaud Trenta (dir.), « Financements et fonctionnement du monde associatif : la marchandisation et ses conséquences », *Revue française des affaires sociales*, vol. 4, 2023.

11. En janvier 2024, 75 % des adultes exilés d'Ukraine étaient des femmes. Nous faisons donc le choix d'utiliser le féminin générique pour les désigner. Voir HCR, « Regional Protection Profiling & Monitoring », HCR, 2023. Url : https://data.unhcr.org/fr/dataviz/330?geo=0&sv=54

12. En décembre 2023, l'Espagne a délivré 195 165 protections temporaires et le Portugal 66 245, contre 102 090 pour la France. L'existence d'une diaspora ukrainienne antérieure au Portugal et en Espagne explique ces dynamiques. HCR, 2023. Url : https://data.unhcr.org/en/situations/ukraine#_ga=2.109891397.1386126798.1654604382-2036912627.1583167973

13. Le 2 mars 2022, Emmanuel Macron déclare : « *Plusieurs centaines de milliers de réfugiés venant d'Ukraine sont et seront accueillies sur notre continent. La France prendra sa part. [...] Nous nous organisons et nous prendrons soin de celles et ceux qui rejoignent notre sol pour être protégés.* » Url : https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2022/03/02/adresse-aux-francais-ukraine

14. Entretien avec une personne de la DDETS, juillet 2023.

15. Instruction « Accès à l'hébergement et au logement des personnes déplacées d'Ukraine bénéficiaires de la protection temporaire », 22 mars 2022, p. 2.

16. Dans ce territoire, la gestion des personnes exilées d'Ukraine échoit au bureau de l'asile, gestionnaire également du Guichet unique de la demande d'asile. Ce choix semble avoir varié selon les préfectures, en fonction des capacités de montée en charge des bureaux de l'asile ou du séjour. Entretien avec une personne de la préfecture, juillet 2024.

17. L'hébergement en gymnase est financé sur les crédits de l'asile ; l'hébergement et le logement pérenne de moyen ou long terme sont financés sur les crédits de l'hébergement d'urgence. *Ibid.*, p. 7.

18. Date de la mise en œuvre en France de la protection temporaire « Instruction relative à la mise en œuvre de la décision du Conseil de l'Union européenne du 5 mars 2022, prise en application de l'article 5 de la directive 2001/55/CE du Conseil du 20 juillet 2001 ».

19. La Structure de premier accueil pour demandeur d'asile est le premier lieu où doivent se rendre les demandeur·ses d'asile en France pour pouvoir solliciter un rendez-vous en préfecture, afin de recevoir un récépissé d'autorisation à rester sur le territoire et d'être convoqué par l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides). Ce rendez-vous en préfecture n'assure pas une place d'hébergement dans un Centre d'accueil pour demandeur·ses d'asile (Cada) et n'ouvre pas le droit au travail.

20. Bénévoles au départ, ces interprètes sont progressivement salarié·es par l'association humanitaire.

21. En moyenne, au sein de la ville-centre, une demande sur huit ou sur dix, selon les périodes, aboutit pour accéder à un logement social, tandis que plus d'un millier de personnes dorment dehors pendant la période hivernale.

22. L'autorisation provisoire de séjour prévoit la prise en charge des personnes avec un titre de séjour permanent en Ukraine « et qui n'étaient pas en mesure de rentrer dans leur pays d'origine

dans des conditions sûres et durables ». Cette dernière phrase a été sujette à différentes interprétations selon les préfectures, au moins jusqu'en juillet 2022, date de nouvelles consignes pour les ressortissants de pays tiers. « Instruction relative à la mise en œuvre de la décision du Conseil de l'Union européenne du 4 mars 2022, prise en application de l'article 5 de la directive 2001/55/CE du Conseil du 20 juillet 2001 ».

23. Entretien avec une membre de la cellule de crise, juillet 2023.

24. Entretien avec une membre de l'équipe sociale du centre d'hébergement, avril 2024.

25. Seules la situation de santé et la scolarisation des enfants sont retenues comme des refus motivés ou une orientation dans un logement non conforme à la forme familiale.

26. Hervé Amiot, « Les conditions de la rencontre et la formation des collectifs mobilisés », *in* Hervé Amiot, *S'engager à distance : les mobilisations pro-ukrainiennes en France (2012-2021)*, Thèse de doctorat en géographie, Bordeaux, Université Bordeaux Montaigne, 2023, pp. 157-222.

27. Tous les prénoms ont été modifiés pour garantir l'anonymat des personnes rencontrées.

28. Entretien avec Michel, réalisé par Nadine Camp, juillet 2023.

29. Entretien avec Olena, mai 2023.

30. Entretien avec une salariée de la préfecture, juillet 2024.

31. La plateforme « Je m'engage pour l'Ukraine » est mise en service le 4 mars 2022.

32. Entretien avec une chargée de mission, mairie, janvier 2024.

33. *Ibid*.

34. Entretien avec Michel.

35. D'environ 2 000 euros par an en 2021, il atteint près de 50 000 euros en 2023.

36. Entretien avec le président d'une association religieuse impliquée dans l'hébergement de personnes marginalisées, février 2024.

37. 30 % des personnes hébergées en France sont accueillies dans le cadre de l'hébergement citoyen conventionné par l'État entre 2022 et 2023. Forum Réfugiés, *L'asile en France et en Europe. État des lieux 2023*, Forum Réfugiés, 2023.

38. Entretien avec deux membres de la direction d'association de soutien des personnes réfugiées et demandeuses d'asile, mars 2024.

39. *Ibid*.

40. Caroline Kobelinsky, « "Il n'y a que l'expulsion à l'horizon" : le dilemme des travailleurs sociaux des centres d'accueil pour demandeurs d'asile en France », in *Actuels*, n° 1, 2012, pp. 24-35.

41. Entretien avec une salariée de France Travail, mai 2024.

42. Cour des comptes, *op. cit*.

RÉSUMÉS

Les Ukrainiennes ont bénéficié d'un élan d'accueil sans précédent en France, avec la mobilisation d'acteurs institutionnels, associatifs et d'habitants. Toutefois, en créant cette dynamique d'accueil exceptionnel en marge du système d'asile existant, l'État en a souligné le caractère provisoire. Il en a délégué la gestion et l'animation avant tout aux acteurs associatifs, notamment aux réseaux communautaires ukrainiens. Une enquête à quatre mains dans une métropole française permet d'éclairer les rôles et les relations qu'entretiennent ces différents acteurs à partir de l'afflux des exilées ukrainiennes, notamment entre février 2022 et juin 2023.

INDEX

Mots-clés : accueil, migration, Ukraine, France

AUTEURS

JOSÉPHINE BRIVE

Doctorante en sociologie, Centre Émile Durkheim/Université de Bordeaux

ANOUK FLAMANT

Maîtresse de conférences en science politique, GRHAPES/INSEI

« Je veux aller là où il y a les réfugiés »

Le rôle des intermédiaires à l'arrivée à Paris

Pauline Doyen, Annaelle Piva et Oriane Sebillotte

1 « *Quand je suis arrivé à Paris, c'était vraiment difficile pour moi. [...] J'ai campé à Porte de la Chapelle [...]. Ça a pris 27 jours [pour] avoir un rendez-vous par téléphone pour faire les empreintes.* » À l'image de l'expérience de Sohrab, Afghan d'une vingtaine d'années arrivé à Paris en août 2019[1], le scénario d'une prise en charge rapide qui répondrait au cadre légal sur les conditions minimales d'accueil fixées au niveau européen[2] reste une fiction pour la majorité des personnes migrantes qui souhaitent demander l'asile. Elles constituent pourtant une des rares catégories d'étranger·e·s que l'État a l'obligation d'accueillir et d'héberger le temps de leur procédure. La succession des campements de migrant·e·s à Paris depuis près de dix ans est l'un des éléments qui matérialise cette difficulté d'accès à l'hébergement. Comment, en l'absence de l'aide de l'État, sans autorisation de travailler et avec peu de ressources, les personnes migrantes parviennent-elles à obtenir les moyens d'accéder à la demande d'asile et à un lieu où s'installer ? L'analyse de l'arrivée à Paris donne à voir l'importance des rencontres dans la mise en place progressive d'un réseau de soutien qui structure le parcours des personnes.

2 L'arrivée dans un pays est une étape charnière des trajectoires migratoires constituées d'une succession d'expériences d'arrivées, d'installations et de départs[3]. Il a été démontré que l'installation ancienne de personnes d'une même région ou d'un même pays constitue une aide importante pour les nouveaux et nouvelles arrivantes[4]. La majorité des personnes rencontrées sur les campements parisiens depuis 2014 sont afghanes, soudanaises, somaliennes, érythréennes ou éthiopiennes. Issues de migrations récentes, elles ne peuvent souvent pas compter sur un accueil chez des compatriotes. Dans ce contexte incertain, trouver du soutien constitue donc un enjeu majeur[5].

3 La présente réflexion s'inscrit dans les recherches sur les infrastructures d'arrivée qui montrent comment l'accès des personnes migrantes à des ressources repose à la fois

sur des structures d'accueil institutionnalisées et des pratiques informelles[6]. Les réseaux relationnels constituent, entre autres, l'infrastructure qui permet aux personnes de prendre place quelque part temporairement ou de s'installer à plus long terme dans un pays. Notre analyse s'intéresse en particulier à l'importance des liens sociaux tissés dans ce contexte et au rôle d'« intermédiaire de la migration ». Ces intermédiaires facilitant l'accès aux ressources pour des personnes arrivées récemment et irrégulièrement a fait l'objet de travaux dans d'autres pays[7], dont certains insistent sur l'importance du contexte local[8]. En France, ces recherches se concentrent principalement sur les associations et les soutiens non migrant·e·s[9]. Bien que les réseaux transnationaux facilitent la migration, les connaissances du système d'asile et d'accueil se forgent surtout sur place. Obtenir les informations pour y accéder est alors déterminant afin de naviguer dans un système complexe[10].

Terrains de recherche

Cet article est issu de trois recherches menées par les autrices en Île-de-France. Elles se tiennent dans des campements, des squats et des lieux de sociabilités quotidiennes, auprès de personnes migrantes dont la majorité sont récemment arrivées en région parisienne. Le matériau mobilisé repose sur des observations participantes de longue durée et des entretiens semi-directifs. Le terrain d'Annaelle Piva (AP) a été réalisé entre 2018 et 2021 dans le cadre d'une thèse en géographie sur l'errance des migrant·e·s dans les espaces urbains. Celui de Pauline Doyen (PD) l'a été dans le cadre d'une thèse en sociologie commencée en 2021 portant sur les migrant·e·s en campement et leurs interactions avec les dispositifs de prise en charge. Enfin, celui d'Oriane Sebillotte (OS) a débuté en octobre 2020 et se poursuit avec une thèse en géographie sur les pratiques dans les campements franciliens en contexte instable. Nous mobilisons également une enquête conjointe (495 questionnaires et 95 entretiens semi-directifs) menée en juin 2021 avec des associations (ODA)[11].

Arriver en ville : une étape charnière dans les parcours

4 Les conditions d'arrivée des personnes migrantes en Île-de-France sont hétérogènes. Elles se déclinent notamment en fonction des ressources que les personnes peuvent mobiliser en amont pour supporter matériellement leur arrivée et leur séjour. Une partie d'entre elles ont traversé la frontière de façon irrégulière et désirent soit poursuivre leur trajet vers un autre pays européen, soit déposer une demande d'asile en France et régulariser leur situation. En l'absence de dispositif de premier accueil organisé par les autorités, leurs expériences d'arrivée sont façonnées par l'importance des premières rencontres et des premières impressions, qui ont souvent des effets déterminants sur la suite de leur parcours.

5 À leur arrivée, les personnes migrantes doivent s'orienter, trouver un lieu où dormir, se nourrir, comprendre où et comment enregistrer leur demande d'asile. Dans le cas parisien étudié ici, la plupart des trajectoires des personnes migrantes s'inscrivent dans des infrastructures matérielles d'arrivée que sont les gares ferroviaires et routières[12]. Or celles-ci peuvent sembler labyrinthiques lorsqu'il faut en trouver la sortie *via* des panneaux en français que tout le monde ne peut pas lire. L'expérience commune de la

désorientation se décline alors selon plusieurs temporalités, d'une déstabilisation de quelques heures à des récits d'errance de plusieurs semaines à plusieurs mois.

6 Cette expérience de la déstabilisation est renforcée par les conditions d'arrivée. Au statut d'étranger·e, potentiellement visé par l'action policière[13], fait écho l'impression d'étrangeté qui marque le rapport au corps dans un environnement non familier. Omar, un Afghan d'une trentaine d'années, arrive à Paris à l'automne 2022. Lorsqu'il sort du train, il a très peu mangé et n'a pas pu prendre de douche pendant plusieurs jours. Il raconte : « *Quand tu arrives et que ton apparence est un peu mauvaise, tu vois les autres gens, et tout le monde te regarde. Ils se disent que tu es un voleur ou que tu es bizarre*. » (OS, entretien 26/10/23). Le sentiment d'altérité est renforcé par le fait qu'Omar se sent fatigué et sale, exposé aux regards. Dans le prolongement d'expériences migratoires précédentes, mais aussi des attentes et des imaginaires projetés[14], il s'agit d'évaluer la potentialité du lieu pour décider de s'y installer ou de poursuivre sa route. L'entrée en relation constitue alors un moyen incontournable pour se repérer, obtenir des informations ou un soutien immédiat. Cette démarche passe par l'identification d'interlocuteur·ice·s que les personnes estiment les plus susceptibles de les comprendre et de leur répondre.

7 Habib, Afghan d'une trentaine d'années, raconte qu'à son arrivée à Paris en 2018, il privilégie la rencontre avec des pairs pour se renseigner : « *Tu ne peux pas demander à des non-réfugiés : "Pouvez-vous me dire comment déposer une demande d'asile ?", ils ne savent pas. [...] J'étais fatigué, complètement perdu. Je voulais trouver où était ma communauté. [...] J'ai demandé : "Je veux aller là où il y a les réfugiés."* » (PD, entretien 30/10/22). Fonctionnaire de la haute administration dans son pays d'origine, sa maîtrise de l'anglais facilite ses échanges avec les passant·e·s qui le dirigent vers un lieu d'arrivée de migrant·e·s afghan·e·s. Le fait de s'adresser à des pairs pour s'informer est aussi un préalable pour préparer son arrivée, comme pour Dembo, Sierra-Léonais de 22 ans, débouté de sa demande d'asile en Allemagne. Avant de partir pour la France, il se renseigne auprès d'ami·e·s qui lui disent : « *Quand tu viens [en France] et si tu n'as personne, c'est sûr que tu vas dormir un temps dans les rues.* » Averti, il explique s'être préparé mentalement à une possible situation de sans-abrisme : « *J'étais préparé à tout ce que je pourrais affronter. [...] J'entendais ces rumeurs : "Tu vas être à la rue jusqu'à ce que tu aies accès à une organisation ou à ce gouvernement." [...] J'espérais que ça se passe pour le mieux, que quand je viendrais j'obtiendrais de l'aide.* » (ODA, entretien 09/06/21).

8 L'absence d'un système d'accueil immédiatement accessible rend en effet inévitable le passage par la rue pour une partie des personnes demandant l'asile en France. Cette situation renforce le rôle des relations sociales dans l'accès à l'information et aux dispositifs associatifs et institutionnels. L'entrée en relation s'opère à partir de représentations qui incitent à se tourner vers certaines personnes plutôt que d'autres, en cherchant, par exemple, celles qui parlent une langue en commun. Cette recherche de proximité peut aussi se baser sur l'apparence physique. Salia, une jeune femme ivoirienne, explique : « *Je me dis que si moi je vais voir quelqu'un qui a la peau noire [...], automatiquement je suis sa sœur, c'est mon frère. [...] Lui [va] m'aider, parce que lui au moins on se comprend.* » (PD, entretien 02/05/22). Ainsi, l'entrée en relation procède de nombreux éléments (représentations, lieu d'arrivée, ressources propres...) et du hasard des rencontres. Il faut parfois plusieurs tentatives avant d'obtenir une orientation ou une information qui aideront les personnes à poursuivre leur parcours. Lorsque cela se produit, elles s'insèrent alors dans une infrastructure d'arrivée qui leur permet

d'accéder à d'autres intermédiaires et de développer des relations qui constituent un premier soutien.

Première(s) rencontre(s) : l'entrée en relation comme condition d'accès aux ressources

9 Ces premières rencontres influencent la suite des parcours des personnes en contribuant à leur intégration à un réseau de relations plus large qui compose une infrastructure d'arrivée ancrée au niveau local[15]. Selon les relations nouées, les personnes n'accèdent pas aux mêmes ressources et leurs trajectoires résidentielles sont différentes. Nous avons identifié plusieurs types d'interlocuteurs possibles et de soutien qu'ils et elles peuvent apporter (figure n° 1). Cette typologie constituée d'idéaux-types donne à voir les interactions et rencontres potentielles identifiées à partir des discours et des trajectoires des personnes rencontrées, soulignant l'existence d'un *continuum* de possibilités.

Figure n° 1 : Idéaux-types des intermédiaires, lieux de rencontres et ressources potentielles pour les migrant·es à l'arrivée à Paris

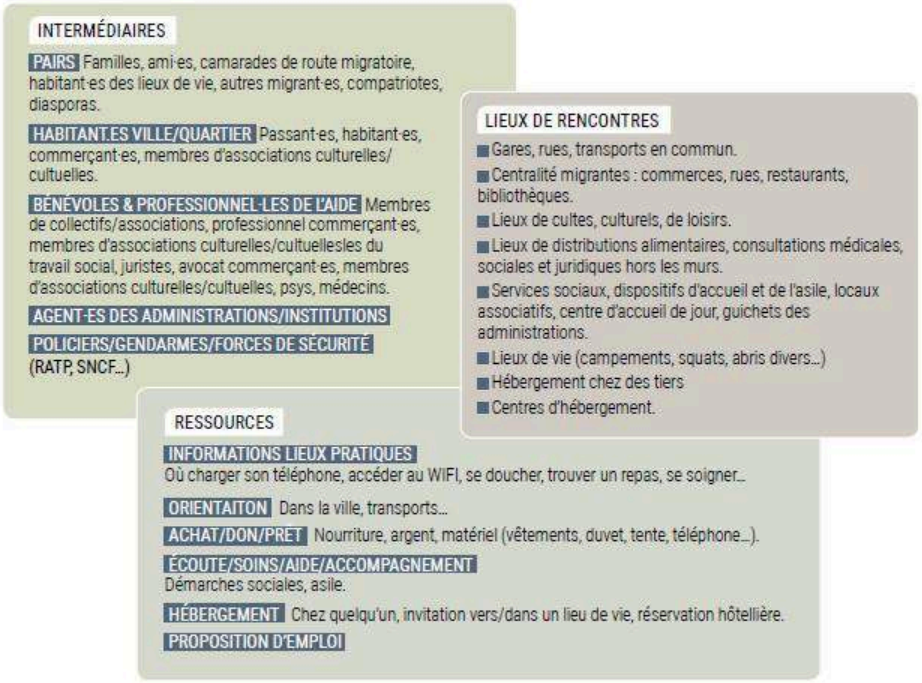

10 Il faut souvent plusieurs étapes avant d'atteindre le premier objectif que la personne s'est fixé. Brahim, un Tchadien de 26 ans, raconte ainsi qu'en 2016, sur le campement où il vit à Paris, un jeune homme vient le voir. L'identifiant comme Tchadien, il lui demande en arabe s'il peut utiliser son téléphone. Brahim compose le numéro et s'aperçoit qu'il connaît ce contact. Le nouveau venu est le neveu d'un ami. Il l'accompagne alors dans un squat où vivent ses proches (terrain AP). Ici, l'entrée en relation repose sur la supposition d'une appartenance commune qui mène à un geste de confiance. Ce premier pas, basé sur une proximité relativement large, révèle un lien plus étroit : les deux hommes sont originaires de la même ville et ont des liens familiaux et amicaux. Cette rencontre est une étape déterminante pour la suite du

parcours du jeune homme puisqu'elle lui permet d'intégrer un réseau de soutien avant même d'avoir appelé son contact initial. Ce cas montre aussi comment une personne migrante devient elle-même un intermédiaire à travers les relations dont elle dispose et sa connaissance située des lieux ressources.

11 Cependant, ce ne sont pas toujours les arrivant·e·s qui identifient de potentiels intermédiaires. Dans le cas de Florentine, une Ivoirienne accompagnée de son mari et de son fils, c'est une passante qui constitue le point d'entrée dans la ville et l'accès progressif à plusieurs ressources. La famille avait déjà des renseignements sur le système d'hébergement en France et souhaitait se rendre à Paris pour y appeler le 115. À leur arrivée à la gare, ils achètent une carte SIM mais ne réussissent pas à l'activer. « *Il y a une dame qui est venue à côté de moi et qui m'a dit : "Vous venez d'arriver ? [...] Vous connaissez personne ?", on dit : "Non, on essaye d'appeler 115, mais la puce, ça passe pas." C'est comme ça qu'elle a commencé à nous aider, elle nous a donné sa puce. [...] On appelle mais on n'a pas eu de résultat. Donc elle a payé hôtel pour nous pour qu'on puisse dormir.* » (PD, entretien 16/12/21). Incapables d'accéder à l'hébergement d'urgence institutionnel, qu'ils savaient pourtant comment contacter, c'est finalement cette passante rencontrée par hasard qui leur permet de ne pas passer leur première nuit dehors. On voit ici que même des personnes renseignées peuvent se retrouver en échec et que c'est la défaillance du système institutionnel qui les conduit à avoir recours à des solutions alternatives.

12 Ces situations montrent comment une première rencontre fait souvent boule de neige, élargissant l'éventail des lieux et des personnes ressources, mais aussi comment l'entrée en relation est fortement influencée par les représentations des personnes impliquées. Outre ces premières rencontres, et parfois à travers elles, les personnes construisent des réseaux relationnels qui leur apportent ainsi une forme de soutien dans l'accès aux ressources nécessaires à la poursuite de leurs objectifs.

Un maillage de relations diversifié mais morcelé

13 Les premières rencontres, qu'elles soient prévues, provoquées, fortuites ou anticipées, forment la base d'un maillage relationnel qui façonne l'infrastructure d'arrivée. Le contexte incertain et non institutionnalisé de l'arrivée impose en effet de recourir à plusieurs interlocuteur·ice·s afin d'accéder à une aide matérielle et à des connaissances spécifiques sur l'arrivée et l'installation[16]. Si les dynamiques observées confirment l'importance du lien social pour accéder aux ressources dans un contexte incertain[17], la multiplication des relations avec des personnes qui appartiennent à différents groupes et occupent différentes positions sociales peut aussi complexifier l'obtention de ressources, morceler les parcours et se révéler être une source d'épuisement pour les individus.

14 Diversifier ses relations pour multiplier les intermédiaires potentiel·le·s est une condition de survie dans un contexte de précarité. En fonction de ses ressources, chaque personne va développer un réseau qui lui est propre, également déterminé par le lieu dans lequel elle s'inscrit. Le réseau est une forme sociale existant à un niveau intermédiaire entre l'individu et la société, constituée d'un ensemble de relations étudiées ici au sein de l'infrastructure d'arrivée. La constitution du réseau personnel des migrant·e·s s'oriente vers la recherche de solutions pour améliorer leur situation. Les personnes mettent en œuvre des tactiques qui consistent à saisir des opportunités

ouvertes par des rencontres fortuites ou à mobiliser intentionnellement une personne pour qu'elle permette d'accéder à une ressource.

15 Le cas d'Ahmed, Somalien de 38 ans, montre comment se développent des situations d'intermédiation pour une personne récemment arrivée en France. Après avoir fui la Somalie pour le Danemark avec sa famille lorsqu'il avait 11 ans, il doit quitter ce pays car il ne peut plus renouveler son titre de séjour. À son arrivée à Paris en décembre 2018, Ahmed n'a personne qu'il puisse solliciter : ses proches ne peuvent pas l'aider et il n'est pas en mesure de s'appuyer sur d'éventuelles solidarités de routes préexistantes. Il lui faut reconstruire un réseau à partir d'un campement à Saint-Denis où il s'installe. Il y lie des liens d'entraide avec un groupe de Somaliens afin de répondre collectivement à un besoin de sécurité dans un contexte d'incertitude. Il se rend aussi à la distribution alimentaire pour son voisin de tente, un vieil homme français qui ne peut plus se déplacer, tandis que celui-ci surveille sa tente quand il doit s'éloigner.

16 Son niveau d'anglais facilite son entrée en relation avec des membres d'un collectif qui distribue des repas sur le campement. Il obtient un téléphone d'une bénévole grâce auquel il prend un rendez-vous pour enregistrer sa demande d'asile. Il lui dit par la suite : « *Tu n'as pas idée du nombre de personnes que ton téléphone a aidé, on a appelé l'OFII [Office français de l'immigration et de l'intégration] pour tout le monde avec !* » Grâce à une rencontre avec une bénévole, Ahmed parvient à faire avancer sa demande d'asile, avant d'aider d'autres personnes pour leurs propres démarches. Il devient aussi une personne ressource dans la distribution de tentes lorsqu'il signale les personnes nouvellement arrivées à Sandy et Scott, deux volontaires internationaux avec lesquels il a créé des liens privilégiés. Il use, dans ce cadre, de compétences antérieures (ses connaissances linguistiques), mais aussi d'un savoir-faire situé et accumulé dans ce nouveau contexte (l'importance du recours aux pairs et aux associations face à un accueil faiblement institutionnalisé)[18]. Il développe aussi des relations à l'échelle du quartier. Il sollicite un membre d'un collectif pour obtenir une tondeuse électrique. Un barbier de La Chapelle, qui voit passer des personnes du campement auxquelles il a offert une coupe, vient trouver Ahmed et l'emploie. Il démissionne quelques semaines plus tard face à un employeur qui l'exploite et à cause de l'épuisement lié à sa vie à la rue. Plus tard, Ahmed repère des palettes de matériel de chantier qu'il revend à des « *gars en camionnette* ». Dans l'attente de l'allocation pour les personnes en demande d'asile, c'est grâce à ces solutions de débrouille qu'il parvient à gagner un peu d'argent.

17 Le cas d'Ahmed montre bien comment l'ancrage local à l'échelle d'un lieu de vie, d'un ou plusieurs quartiers, permet aux personnes migrantes de créer un réseau. L'accès à une ressource nécessite souvent une succession d'actions, et l'implication de plusieurs intermédiaires au sein de différents cercles sociaux qui s'imbriquent dans ce maillage de relations. Cependant, l'étude à plus long terme de cette diversification met en lumière les conséquences négatives que peut produire cette dynamique.

Désorientation, épuisement et effets d'aliénation

18 Souvent appréhendées comme ayant un effet positif sur les trajectoires car elles permettent d'accéder à des ressources essentielles, les infrastructures d'arrivée peuvent être génératrices de violences[19]. Parmi celles-ci, la construction d'un réseau de relations diversifiées peut générer de la désorientation, de l'épuisement, ainsi que de possibles aliénations résultant de situations de dépendance au réseau.

19 Les personnes migrantes, en tentant de mieux comprendre leurs situations administratives, sollicitent des individus qui occupent différentes positions sociales et géographiques dans l'infrastructure d'arrivée (communauté, associations, cabinet d'avocat·e·s, etc.). Les parcours montrent qu'une seule catégorie d'intermédiaire permet rarement d'atteindre ses objectifs. Certaines informations peuvent être contradictoires, entraînant de la confusion au sujet des procédures. En résulte, entre autres, une démultiplication des orientations : « *Sur le campement de Stalingrad, Noor, un Afghan de 25 ans, se voit proposer un guide "Watizat" qui contient les adresses de dizaines de structures d'aide. Il est débouté de sa demande d'asile et explique qu'il n'en peut plus d'être renvoyé d'un bureau à un autre, qu'il en "devient fou". Une bénévole lui montre l'adresse de la permanence où démarrer le réexamen de sa demande d'asile. Il déchire la page concernée car il refuse catégoriquement de prendre le guide entier. La bénévole insiste sur l'intérêt d'aller à cette permanence et il répond, en riant : "Si ça ne marche pas, je reviens et je te tape."* » (terrain OS, 15/03/2023)

20 Les membres d'organisations non gouvernementales ont des ressources souvent limitées et sont aux prises avec un système complexe et segmenté qui repose en grande partie sur leur action. Ils et elles sont souvent amené·e·s à réorienter vers d'autres structures les personnes qu'ils et elles ne peuvent pas directement aider ou prendre en charge, reproduisant le fonctionnement des administrations[20]. Les personnes migrantes circulent ainsi au sein d'infrastructures d'arrivées morcelées sans que leurs conditions de vie et les ressources importantes qu'une telle mobilité nécessite soient toujours prises en compte.

21 La désorientation et l'épuisement créés par cette mobilité entre les dispositifs sont aussi caractéristiques de l'accès aux ressources quotidiennes. Les personnes migrantes circulent d'un espace à l'autre pour répondre à leurs différents besoins[21], ainsi que l'explique un homme soudanais, par l'intermédiaire de sa traductrice : « *Il est toujours en train de courir pour chercher quoi manger, pour chercher où dormir. Parfois, il arrive à la queue pour prendre à manger, mais il est toujours en retard. S'il arrive [en retard] au rendez-vous, on va lui dire : "Non tu dois sortir", on ne l'accepte pas.* » (*Focus group* PD, 10/05/2022)

22 Comme Noor, de nombreux·ses migrant·e·s sont coincé·e·s dans une vie quotidienne fragmentée faite d'allers-retours et de temps d'attente typiques de la condition des sans-abri[22], incapables pour un certain temps d'avancer dans leur projet d'installation.

23 Si l'inscription dans un ou plusieurs réseaux relationnels permet aux personnes de s'assurer du soutien, cela participe aussi à créer des logiques de redevance, à implémenter et à renforcer des rapports de pouvoir contraignants, voire dangereux. Dans ce contexte, certain·e·s migrant·e·s préfèrent, par exemple, dormir à la rue afin de conserver leur indépendance. C'est ce qu'explique Elham, Afghan de 20 ans en 2021 : « *Quand j'habitais dans le campement, j'avais beaucoup d'amis qui me disaient : "Viens dormir à la maison", "ne reste pas dehors", mais j'ai toujours dit "non". Je préférais pas demander quelque chose à quelqu'un et garder un peu ma distance.* » (terrain AP).

24 Privilégier la vie en campement plutôt que l'hébergement chez autrui lui permet d'être « chez lui » et de conserver les socialisations solidaires du campement où il est bien inséré dans un groupe d'amis qui se protègent. Cette logique tacite de protection mutuelle crée d'autres formes de redevance et d'interdépendance, notamment celles d'être prêt à se battre pour défendre un membre du groupe. Mais, dans le discours d'Elham, celles-ci semblent moins asymétriques que celles induites par les relations d'hospitalité. Cette situation met en lumière le coût généré par l'entretien de relations

d'entraide[23]. Il faut noter que ces positionnements varient en fonction de nombreux critères et dans le temps, et notamment de la situation administrative qui impacte profondément le degré d'autonomie des migrant·e·s[24].

25 Les relations d'entraides basées sur des logiques de réciprocité se distinguent des relations nouées par le don qui suppose souvent un contre-don afin de rééquilibrer la relation sociale[25]. Or, lorsque le contre-don est rendu difficile par la condition de précarité des personnes migrantes, le don peut être vécu comme une violence par celles qui en dépendent malgré elles. Cela peut conduire au rejet violent de l'aide prodiguée. Sans limiter l'ensemble des relations entre personnes aidant·e·s et aidé·e·s à des relations de don et d'aide (certaines peuvent avant tout se définir comme de service, amicales, amoureuses), la question de l'asymétrie n'en demeure pas moins un élément structurant des réseaux créés par les migrant·e·s.

Conclusion

26 En l'absence d'un dispositif d'accueil organisé par les autorités, les personnes migrantes arrivant à Paris doivent s'appuyer sur des intermédiaires pour accéder aux ressources essentielles. Cette mise en réseau suit des logiques propres aux infrastructures migratoires, où les premier·e·s intermédiaires jouent un rôle crucial d'orientation dans un système souvent fragmenté et complexe. Cependant, la dépendance à ces réseaux, bien qu'indispensable, peut générer un épuisement et exposer à des dynamiques de pouvoir et de domination, révélant ainsi l'ambivalence de ces infrastructures informelles.

27 Toutes les personnes migrantes n'accèdent pas aux intermédiaires de manière homogène. On observe à la fois des effets conjoncturels qui débouchent sur un parcours singulier, et des effets structuraux concernant la production de l'infrastructure d'arrivée, dans laquelle interviennent le positionnement social et des rapports de pouvoir. Les positionnements singuliers dépendent en partie des assignations et des représentations associées au genre, à la race, à la couleur de peau, à la classe, aux appartenances religieuses ou communautaires, et aux capitaux et parcours migratoires individuels. L'absence d'un système d'accueil qui prenne en charge les personnes dès leur entrée sur le territoire renforce ainsi des inégalités structurelles produisant *in fine* des conditions d'accueil et d'arrivée différenciées.

NOTES

1. Entretien ODA, 10/06/21.

2. Directive 2013/33/UE du Parlement européen et du Conseil.

3. George Mavrommatis, « Grasping the meaning of integration in an era of (forced) mobility: ethnographic insights from an informal refugee camp », in *Mobilities*, vol. 13, n° 6, 2018, pp. 861-875 ; Angels Pascual-de-Sans, « Sense of place and migration histories: *Idiotopy* and *idiotope* », in *Area*, vol. 36, n° 4, 2004, pp. 348-357.

4. Abdelmalek Sayad, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999.
5. Pauline Doyen, Annaelle Piva, Oriane Sebillotte, « L'accueil des personnes migrantes en Île-de-France à la marge des dispositifs institutionnels », *Localacc Working Papers Series*, n° 6, Institut Convergences Migrations, 2023.
6. Bruno Meeus, Bas van Heur, Karel Arnaut, « Migration and the infrastructural politics of urban Arrival », *in* Bruno Meeus, Karel Arnaut, Bas van Heur (dir.), *Arrival Infrastructures: Migration and Urban Social Mobilities*, Cham, Palgrave Macmillan, 2019, pp. 1-33.
7. Ana Portilla, « Une famille dans l'église. Sociabilités des classes populaires immigrées aux États-Unis », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 225, 2018, pp. 42-53.
8. Marilou Sarrut, Jonathan Echeverri Zuluaga, Santiago Valenzuela Amaya, « Briser le mythe de la "jungle qui tue" : analyse du rôle des intermédiaires dans la traversée du Darién (frontière Colombie-Panama) », in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 39, n° 4, 2023, pp. 15-42.
9. Babels (coll.), *Entre accueil et rejet. Ce que les villes font aux migrants*, Lyon, Le passager clandestin, 2018 ; Camille Gardesse, Stefan Le Courant, Évangéline Masson Diez (dir.), *L'exil à Paris, 2015-2020. Expérience migratoire, action publique et engagement citoyen*, Paris, éd. L'œil d'or, 2022.
10. Nils Hans, Heike Hanhörster, « Accessing resources in arrival neighbourhoods: How foci-aided encounters offer resources to newcomers », in *Urban Planning*, vol. 5, n° 3, 2020, pp. 78-88.
11. Action contre la faim *et al.*, *Les oubliés du droit d'asile. Enquête sur les conditions de vie et l'accès aux droits des exilés fréquentant 5 structures d'accueil à Paris*, Paris, Action contre la faim, 2021. Url : https://www.actioncontrelafaim.org/wp-content/uploads/2021/12/Rapport-Oublies-droit-dasile-2021-rapport-et-reco.pdf
12. Julie Kleinman, *Adventure Capital: Migration and the Making of an African Hub in Paris*, Oakland, University of California Press, 2019.
13. Stefan Le Courant, « La ville des sans-papiers. Frontières mouvantes et gouvernement des marges », in *L'Homme*, n° 219-220, 2016, pp. 209-232.
14. Francis L. Collins, Jørgen Carling, « Introduction: Aspiration, desire and drivers of migration », *in* Francis L. Collins, Jørgen Carling (dir.), *Aspiration, Desire and the Drivers of Migration*, Londres, Routledge, 2020.
15. Bruno Meeus, Bas Van Heur, Karel Arnaut, *op. cit.*
16. Nils Hans, Heike Hanhörster, *op. cit.*
17. Hugo Bréant, Sébastien Chauvin, Ana Portilla, « Les migrations internationales à l'épreuve du capital social », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 225, 2018, pp. 8-13.
18. *Ibid.*
19. Maxime Felder, Joan Stavo-Debauge, Luca Pattaroni, Marie Trossat, Guillaume Drevon, « Between hospitality and inhospitality: the janus-faced "arrival infrastructure" », in *Urban Planning*, vol. 5, n° 3, 2020, pp. 55-66.
20. Mathilde Pette, « Associations : les nouveaux guichets de l'immigration ? Du travail militant en préfecture », in *Sociologie*, vol. 5, n° 4, 2014, pp. 405-421.
21. Camille Gardesse, Stefan Le Courant, Évangéline Masson Diez (dir.), *op. cit.*
22. Édouard Gardella, *op. cit.*
23. Ana Portilla, *op. cit.*
24. Nando Sigona, « "I have too much baggage": the impacts of legal status on the social worlds of irregular migrants », in *Social Anthropology/Anthropologie sociale*, vol. 20, n° 1, 2012, pp. 50-65.
25. Marcel Mauss, « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », in *L'année sociologique, nouvelle série*, n° 1, 1925.

RÉSUMÉS

Le durcissement des politiques migratoires accroît la complexité des trajectoires des personnes migrantes, qui doivent multiplier le nombre d'intermédiaires dont l'action a une influence sur leur migration ou leur installation dans un pays d'accueil. Les interactions avec les intermédiaires, qui prennent place dans des types de lieux d'arrivée et de socialisation spécifiques, conditionnent les parcours des personnes migrantes en Île-de-France. Leur analyse interroge la production d'un accueil différencié en fonction des intermédiaires auxquels les migrant.es ont accès et des représentations qu'ils et elles s'en font.

INDEX

Mots-clés : exil, réfugiés, intermédiaire, aide, Paris

AUTEURS

PAULINE DOYEN

Doctorante en sociologie, Inalco, Centre d'études en sciences sociales sur les mondes africains, américains et asiatiques (CESSMA), *fellow* de l'Institut Convergences Migrations

ANNAELLE PIVA

Doctorante en géographie, Géographie-cités, Chaire DYMIG, *fellow* de l'Institut Convergences Migrations

ORIANE SEBILLOTTE

Doctorante en géographie, Écoles des hautes études en sciences sociales (EHESS), Géographie-cités, *fellow* de l'Institut Convergences Migrations.

De l’émigration à l’asile : l’accueil sélectif des exilés en Pologne

Dorota Dakowska et Kaja Skowrońska

1 Historiquement, pays d’émigration et d’exil, la Pologne devient progressivement, et paradoxalement, un pays d’immigration. Le paradoxe est dû à l’absence d’une politique migratoire cohérente, répondant à une stratégie politique, alors que les gouvernements successifs tentent de s’ajuster aux exigences européennes en matière d’asile et de migration, particulièrement au moment de l’adhésion à l’Union européenne (UE). Si les gouvernements polonais mettent en place les instruments requis pour participer à l’espace Schengen et s’adapter aux exigences de l’UE en matière d’asile, l’enjeu migratoire reste largement dépolitisé jusqu’en 2015, au point que certains auteurs s’interrogent sur ces « *politiques apolitiques*[1] », alors que d’autres parlent d’une importation en Pologne du « *paradoxe libéral* » théorisé par James Hollifield[2]. C’est en 2015 que l’enjeu migratoire devient prégnant dans un espace public polonais fortement polarisé, favorisant l’arrivée au pouvoir du parti conservateur Droit et Justice (PiS). Le gouvernement ultra-conservateur mise sur le « déni d’immigration » en développant une narration apocalyptique sur une « crise migratoire » à laquelle les pays d’Europe occidentale n’auraient pas su faire face et en se présentant comme un rempart œuvrant à la défense de la civilisation européenne contre une « submersion » fantasmée[3]. Alors que la majorité libérale arrivée au pouvoir fin 2023 propose de mettre fin à la criminalisation des ONG d’aide aux migrants et à la diabolisation de l’enjeu migratoire, elle n’est pas en mesure de proposer une politique alternative au niveau national ou européen, privilégiant une politique de renvoi à la frontière[4]. Il s’agit de retracer le contexte des politiques migratoires polonaises pour mieux saisir les dilemmes auxquels sont confrontées les associations d’accueil de personnes exilées dans un contexte caractérisé par une criminalisation du passage et une sécurisation de la frontière polono-biélorusse.

Sources

Cet article se fonde, d’une part, sur une enquête menée dans le cadre du travail doctoral de Kaja Skowronska, consacré à la politique migratoire polonaise jusqu’en

2015[5], et sur ses travaux sur la politisation de l'enjeu migratoire[6]. Ce travail doctoral, centré sur une enquête au sein d'un bureau des étrangers d'une préfecture polonaise conduite à travers une observation participante et une série d'entretiens semi-directifs, examinait l'inscription de cette administration au sein d'un champ organisationnel plus large et interrogeait la manière dont son fonctionnement reflétait les évolutions des politiques migratoires polonaises. D'autre part, l'article s'appuie sur l'analyse, à la fois qualitative et quantitative, de la presse polonaise entre 2004 (date de l'adhésion du pays à l'Union européenne) et 2024, menée dans le cadre du projet de recherche DIMIG. Coordonné par Hélène Thiollet, ce projet analyse les discours sur les migrations à partir de corpus de presse représentatifs, à travers le cas de plusieurs pays : France, Pologne, Turquie, Iran, Grande-Bretagne, États-Unis. Alors que des membres de l'équipe s'intéressent de manière quantitative à la manière dont les discours relatifs aux personnes migrantes se construisent dans les journaux, la partie qualitative cherche à confronter des discours sur les migrations, et notamment sur les « crises migratoires », avec les chiffres de demande d'asile et de titre de séjour. Les autrices de cet article ont analysé le cas de la Pologne à travers des journaux suivants : *Polityka*, *Gazeta Wyborcza*, *Dziennik Gazeta Prawna*, *Wprost*, *Rzeczpospolita*, *Fakt*, *Gazeta Polska*. Les autrices tiennent également à remercier Dominika Michalak pour sa contribution à la constitution du corpus. Enfin, le travail est complété par des entretiens qualitatifs semi-directifs avec des représentants d'associations d'accueil ou de défense de personnes migrantes en Pologne, conduits par Dorota Dakowska entre 2022 et 2024. Douze entretiens ont été conduits en Pologne, à Varsovie et à Cracovie, avec des représentants d'ONG et d'institutions en charge de l'accueil de réfugiés ukrainiens. Différentes missions et différentes phases d'accueil ont ainsi pu être interrogées : de l'accueil spontané lors des arrivées massives des premiers mois, en passant par le plaidoyer auprès des pouvoirs publics jusqu'à l'accueil plus ciblé, celui des personnes exilées les plus précaires. Au terme de l'enquête, nous montrons comment le principe de non-accueil en vient à tenir lieu de politique migratoire dans un contexte où le nombre d'arrivées et de demandes d'asile reste très limité en Pologne avant 2022. Si la crise humanitaire à la frontière avec la Biélorussie donne lieu à une démonstration de force par le gouvernement PiS (militarisation de la frontière, refoulements), elle illustre l'absence d'une politique migratoire, se traduisant par une confrontation entre le gouvernement et les associations d'aide aux personnes exilées. L'invasion russe de l'Ukraine, en février 2022, marque une dissociation entre le discours public sur les migrations et le nombre de personnes migrantes, puisque la Pologne accueille à l'époque 1,5 million de personnes exilées d'Ukraine, principalement des femmes et des enfants, sans que cela ne soit présenté comme une charge ou un risque particulier[7].

2 Le cas polonais confirme le fait que les références à une « crise migratoire » – qui ne reflète pas forcément un afflux statistiquement significatif[8] – trouvent un écho dans les prises de position publiques. Pendant la séquence où les récits apocalyptiques se multiplient, au moment où le gouvernement conservateur agite le spectre d'une immigration incontrôlée dans le cadre de sa stratégie de « *politique de la peur*[9] », le nombre de demandes d'asile et de titres de séjour reste faible. En revanche, l'afflux très important de personnes exilées d'Ukraine ne provoque pas de réactions similaires.

Entre absence d'une politique migratoire et choix du non-accueil

3 Comme pour d'autres pays d'Europe centrale[10], la politique migratoire, et en particulier celle relative à l'asile, était sinon inexistante en Pologne, du moins essentiellement réactive[11] jusque dans les années 2010. La Pologne était historiquement un pays d'émigration. Après la fin de la guerre froide, l'enjeu migratoire était surtout envisagé sous l'angle du mouvement des citoyens polonais qui se sont établis en Europe occidentale dans le contexte de l'élargissement de l'Union européenne ou qui sont revenus dans le pays dans le contexte post-*Brexit*[12]. La politique polonaise d'asile était analysée par le biais de l'accueil de personnes quittant l'Union soviétique en décomposition ou fuyant la répression de la Fédération russe (notamment des Tchétchènes). Les chiffres relatifs aux demandes d'asile ou de protection internationale sont restés relativement stables jusqu'en 2015, le nombre de protections accordées ne dépassant pas quelques milliers par an entre 2000 et 2021.

Figure 1 : Bénéficiaires de la protection internationale par année

Source : Tableau réalisé d'après les données de l'Office des étrangers (UdsC) disponibles sur le site : https://migracje.gov.pl

4 Dans ces circonstances, les débuts de l'élaboration d'une politique migratoire en Pologne se font à l'écart de la sphère publique, d'abord au cours des négociations précédant l'entrée dans l'UE et ensuite au sein d'un champ assez restreint d'experts. Ce domaine est néanmoins investi, dès les années 2000, par un ensemble bien constitué d'acteurs associatifs.

5 D'un point de vue politique, de non-problème (ou d'enjeu marginal, peu publicisé, voire anecdotique), l'enjeu migratoire est devenu un problème extrêmement politisé, brûlant et considéré comme pouvant peser sur l'issue des élections. La concomitance entre la crise de l'accueil liée à l'arrivée en Europe de personnes fuyant la guerre en Syrie en 2014-2015 et l'échéance des élections législatives de 2015 en Pologne a lourdement pesé sur la campagne électorale. Le gouvernement libéral, sous l'égide de la Plateforme civique (PO, parti dirigé par Donald Tusk), avait initialement accepté le principe de

relocalisation proposé à Bruxelles, tout en s'assurant que le nombre de personnes devant être accueillies reste à un niveau restreint. Cette décision lui a valu de devenir l'objet de violentes critiques de la part de son principal concurrent, le PiS. Ce dernier a fustigé le gouvernement libéral, lui reprochant d'être favorable à une ouverture incontrôlée des frontières et de brader la sécurité du pays, l'un des principaux thèmes de la campagne électorale, avec de forts relents islamophobes[13]. Alors que des attentats islamistes marquent le contexte international, la scène politique polonaise s'est beaucoup polarisée à la suite de la catastrophe aérienne de Smolensk de 2010 qui a coûté la vie au président de la République, Lech Kaczyński, ainsi qu'à plusieurs dizaines de parlementaires, principalement conservateurs, et aux chefs des armées. Le thème des migrations est ainsi devenu un moyen pour les forces politiques de droite de se démarquer de leurs opposants et d'accentuer ce clivage dans le contexte électoral[14].

6 Se référant aux attentats de 2015 en France, le PiS adopte une lecture sécuritaire de l'immigration, la présentant comme une cause d'insécurité et une menace sur le plan culturel[15]. Face aux arrivées accrues en Europe d'exilés, notamment syriens, des dirigeants issus des pays du groupe de Visegrad (comprenant la Hongrie, la Pologne, la Tchéquie et la Slovaquie) multiplient les diatribes opposées à l'accueil des réfugiés. La rhétorique xénophobe, qui assimile population musulmane, problèmes d'intégration et risque terroriste, se répand en Pologne. Dans un débat parlementaire sur les migrations, le leader du PiS, Jarosław Kaczyński, multiplie les déclarations provocatrices sur le caractère prétendument non assimilable des immigrés, parlant du « *danger que les immigrés ne vont pas respecter nos lois, ne vont pas adopter nos coutumes* ». Il laisse entendre qu'en Suède les migrants avaient imposé « *54 espaces où la charia était en vigueur* », provoquant une protestation immédiate de l'ambassade de Suède[16]. La répartition des migrants parmi les pays membres de l'UE, qualifiée de « relocalisation », suscite une levée de boucliers dans les pays d'Europe centrale. Fin 2015, les premiers ministres hongrois et slovaque déposent un recours devant la Cour de justice européenne contre les quotas. En Pologne, le chef du PiS met en garde contre les maladies et les « parasites » dont seraient porteurs les réfugiés, puisant ainsi dans le référentiel des mouvements fascistes de l'entre-deux-guerres[17]. Sans rejeter en bloc les engagements de son prédécesseur en matière d'accueil, le gouvernement PiS annonce, quelques mois après son accession au pouvoir, qu'il ne pourra pas accueillir 6 000 personnes exilées parmi celles arrivées en Grèce et en Italie, mais seulement 400[18]. Aux libéraux qui proposaient de faire « avec » l'immigration en tant que phénomène historique, le PiS répond par une politique de déni reposant sur le préjugé selon lequel l'immigration « *ne saurait être une composante légitime de la société* ». Ceci passe, d'une part, par un grossissement à l'extrême de la menace migratoire et, d'autre part, « *une politique d'effacement qui peut prendre des formes diverses mais convergentes : une sévère diminution de l'immigration, un moratoire ou une suppression pure et simple, visant, selon les cas, toute une catégorie de titres de séjour*[19] ». Cette politique se durcit encore en 2021, un moment de tension géopolitique constituant une opportunité pour le PiS. La militarisation de la frontière attise l'hostilité du gouvernement envers les associations favorables à un accueil respectueux des droits, ces dernières se voyant reprocher de mettre en danger la sécurité du pays.

Militarisation de la frontière depuis 2021 : refus d'accueil et crise géopolitique

7 L'année 2021 voit monter les tensions à la frontière biélorusse, où les personnes exilées, originaires d'Irak, de Syrie, d'Afghanistan et du Yémen notamment, se retrouvent prises au piège. Invitées à immigrer en Europe par le dictateur biélorusse, Alexandre Loukachenko, forcées de franchir les barbelés par les gardes biélorusses, elles arrivent dans une forêt glaciale et marécageuse, dont elles finissent par être refoulées par les gardes-frontières polonais (une pratique qualifiée de *push-back* ou de « refoulement », à l'instar de pratiques similaires documentées notamment en Méditerranée). La crise humanitaire doublée d'une forte tension politique (les menaces russes, puis l'invasion à large échelle de l'Ukraine) conduit à une militarisation de la frontière. Dans les forêts de Białowieża, plusieurs personnes exilées trouvent la mort par hypothermie, soif ou manque de soins. Si les chiffres exacts restent difficiles à établir, en mars 2024, un rapport produit par les acteurs associatifs présents à la frontière comptait 116 morts connues[20]. Au mois de septembre 2021, le gouvernement PiS crée une zone interdite de trois kilomètres de large à laquelle ni médecins, ni journalistes, ni ONG n'ont accès. Rendue légale par un état d'urgence proclamé par le gouvernement, elle est par la suite reconduite. La militarisation de la frontière se poursuit avec la construction d'une barrière de sécurité coûteuse sur une grande partie de la frontière polono-biélorusse. Les associations favorables à un accueil respectueux des droits et, à l'époque, l'opposition libérale dénoncent ces pratiques sécuritaires et illibérales[21]. Le gouvernement polonais affirme ne pas avoir la capacité d'accueillir 3 000 ou 4 000 personnes exilées faute de places dans des centres d'hébergement. Les refoulements se poursuivent. Quelques mois plus tard, au moment de l'invasion russe en Ukraine, 3 000 000 d'Ukrainiens sont accueillis à bras ouverts en Pologne, grâce à une large mobilisation citoyenne, dont un million s'y installent. Dans ce nouveau contexte, la capacité d'accueil n'est pas remise en question ; on pousse les murs des appartements et des salles de classe.

Les conséquences de l'invasion de l'Ukraine par la Russie : des réfugiés bienvenus

8 La brutale invasion de l'Ukraine par l'armée russe provoque un afflux d'exilés sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale[22]. Face à cet exode massif et rapide, les ONG polonaises actives dans l'assistance aux réfugiés tentent de coordonner l'aide dans un contexte chaotique. L'accueil est donc avant tout assuré par la société civile, que ce soient les organisations déjà constituées ou des particuliers souhaitant faire preuve de solidarité. Il s'appuie aussi sur la mobilisation de la large population ukrainienne déjà présente dans le pays. Dans un deuxième temps seulement, les autorités se saisissent du sujet et apportent leur soutien à ces initiatives, en complétant la législation existante par une loi datée du 12 mars 2022 pour faciliter le séjour des personnes fuyant l'Ukraine, en lien avec la directive européenne de protection temporaire, en mettant en place un dédommagement pour les personnes qui accueillent[23]. Si ces mesures restent limitées et la situation des personnes exilées souvent précaire, les réactions des citoyens comme des autorités vont clairement dans le sens de l'accueil. Cependant, il devient rapidement clair que cette solidarité s'applique selon des critères nationaux,

voire raciaux, bien précis. Le 8 mars 2022, les organisations membres du collectif Grupa Granica (Groupe Frontière, une coordination d'ONG engagées dans l'aide matérielle et juridique et le plaidoyer en faveur des personnes exilées) réclament, dans un commentaire sur le projet de loi sur l'accueil des réfugiés ukrainiens, le respect des mêmes droits pour toutes les personnes réfugiées, rejetant l'idée de différencier les personnes exilées selon leur nationalité[24]. Selon les représentants de ces ONG, « *la politique qui consiste à diviser [les exilés] dans l'accès aux droits, aux services (santé, éducation, marché de travail, aide au logement) conduira à faire reposer la responsabilité de l'aide aux personnes les plus nécessiteuses sur les épaules des organisations non gouvernementales*[25] ». Elles rappellent que des milliers d'étudiants internationaux, des réfugiés biélorusses, afghans et d'autres personnes résidant légalement sur le territoire ukrainien demeurent exclus des bénéfices de la loi polonaise du 12 mars 2022.

9 Pour une partie des personnes et des associations qui contestent cette politique de non-accueil, sa violence et son sous-texte racial font écho à des expériences historiques qui marquent encore aujourd'hui la vie publique polonaise. Les communes de Pologne orientale, région aujourd'hui frontalière, appartiennent historiquement aux « *terres de sang*[26] ». Sur ce territoire marqué par la double expérience de l'occupation soviétique puis nazie, par des déportations et par des massacres de masse, les violations des droits humains à la frontière suscitent occasionnellement des analogies avec la période de la Seconde Guerre mondiale. Lorsque la crise humanitaire à la frontière polono-biélorusse perdure en 2021, l'association Deuxième génération-Descendants des survivants de l'Holocauste publie une lettre ouverte évocatrice : « *Nous n'aurions jamais pensé vivre une époque où les scénarios les plus sombres des années 1930 seraient reproduits. Ce sont les mêmes mécanismes qui ont été conçus pour dégrader, déshumaniser, humilier et attribuer une culpabilité fabriquée à ces "étrangers", tout en punissant les justes qui, au mépris des ordonnances, ne les ont pas aidés. La loi établie à l'époque a conduit à l'assassinat bestial de 6 000 000 de juifs, dont nos familles. C'est pourquoi nous ne pouvons et ne voulons pas nous taire*[27]. »

10 Certains spécialistes de la Seconde Guerre mondiale et de la Shoah investissent également le sujet, que ce soit par un engagement sur le terrain ou par leurs travaux. On peut citer, par exemple, les entretiens avec des militants qui ont tenté de venir en aide aux personnes exilées et témoignent de leur expérience, publiés par l'écrivain et psychologue Mikołaj Grynberg[28].

11 Ce parallèle est également présent dans le film *Green border* (*Zielona granica*) d'Agnieszka Holland, qui contribue à faire connaître au grand public la crise humanitaire à la frontière polono-biélorusse. En présentant son film aux spectateurs français, la réalisatrice a expliqué le choix du tournage en noir et blanc, notamment en reliant l'unité du lieu (les forêts de Białowieża, les villages avoisinants) et la référence à l'histoire et à sa mémoire douloureuse. Elle met en parallèle « *les images de la Seconde Guerre mondiale, de chasses aux juifs* » et celles de la « *chasse aux immigrés aujourd'hui*[29] ». Fonctionnant comme un outil discursif et comme motivation morale pour l'engagement en faveur des personnes migrantes, ce parallèle permet de contextualiser la crise à la frontière, la situant dans un temps long et dans les clivages politiques qui découlent de l'histoire. Cependant, le changement de gouvernement qui a lieu en 2023 met à l'épreuve l'idée que les politiques de non-accueil seraient l'apanage exclusif d'un bord politique.

La politique migratoire de la majorité libérale

12 À l'issue des élections d'automne 2023, le PiS perd le pouvoir au profit d'une large coalition des partis d'opposition, dont l'acteur central est le parti libéral Plateforme civique. Son chef de file, Donald Tusk, est devenu Premier ministre. Malgré ce changement, on peut se demander à quel point la normalisation des politiques répressives prônant l'étanchéisation des frontières et l'éloignement des personnes considérées comme indésirables pèse sur le champ politique polonais. Alors que, lors de la campagne électorale, l'opposition libérale avait fait miroiter une politique renouvelée et respectueuse des droits des personnes migrantes ainsi que la fin des maltraitances à la frontière, son arrivée au pouvoir fin 2023 ne s'est pas accompagnée de changements notoires. Dans les premiers mois qui suivent l'installation du nouveau gouvernement, une continuité a pu être notée à travers la poursuite des refoulements. Le 16 mai 2024, le collectif Grupa Granica rapporte qu'au cours du mois d'avril 2 346 personnes ont été refoulées, et qu'un total de 4 117 personnes l'avaient été depuis la prise de fonction du nouveau gouvernement[30]. Ce maintien d'une politique répressive se situe dans la continuité de certains discours tenus par le nouveau parti au pouvoir dès la campagne électorale et depuis la formation du nouveau gouvernement. Ainsi, le 11 février 2024, Donald Tusk déclarait : « *Il en va de la survie de notre civilisation occidentale. Nous devons nous réveiller et comprendre que nous devons protéger notre territoire, que nous devons protéger nos frontières. Si nous sommes ouverts à toutes les formes de migration, sans aucun contrôle, alors notre monde s'effondrera*[31]. » La situation s'est davantage envenimée après la mort d'un officier polonais à la frontière en juin 2024, suivie de discours virulents prônant la fermeté à l'égard des personnes migrantes. Le 4 juin 2024, le gouvernement a annoncé le retour d'une « zone tampon » à la frontière et le renforcement de la présence des forces de l'ordre[32]. En juillet 2024, le Parlement polonais a voté une loi assouplissant les règles de l'usage des armes à feu par les forces de l'ordre à la frontière, éveillant les inquiétudes des acteurs associatifs[33]. Loin d'un revirement en matière de politique migratoire, l'approche restrictive semble donc s'être renforcée dans l'année qui a suivi les dernières élections.

13 Les débats autour du Pacte européen sur la migration et l'asile offrent également une illustration des ambiguïtés du nouveau gouvernement dans ce domaine. Le 8 février 2024, lors de la réunion du Comité des représentants permanents des États membres au Conseil de l'Union européenne, les représentants de la Pologne ont déclaré que leur gouvernement « *s'opposerait à certains actes législatifs inclus dans le Pacte asile et migration*[34] ». Comment expliquer le fait qu'un gouvernement libéral et pro-européen rejette un pacte déjà restrictif vis-à-vis des personnes migrantes, durcissant leur condition d'entrée et de séjour dans l'Union européenne ?

14 Les autorités polonaises ont pu argumenter que les négociations interinstitutionnelles sur le Pacte se sont achevées le 20 décembre 2023, une semaine après la prestation de serment du nouveau gouvernement polonais, celui-ci n'ayant pas pu participer aux travaux. Par ailleurs, elles soulignent que les solutions prévues par le Pacte sur la migration et l'asile ne répondent pas suffisamment à la situation spécifique des pays limitrophes de la Biélorussie et de la Russie. Mais c'est à la politique intérieure polonaise qu'il faut surtout revenir pour comprendre ce revirement. De fait, le gouvernement de Donald Tusk a choisi une stratégie électorale : le sujet de la relocalisation étant particulièrement brûlant, il s'agissait de ne laisser aucune prise à

des accusations éventuelles. Les attaques subies par Donald Tusk dès 2015 et lors de la campagne électorale de 2023, largement relayées par la presse, ont fragilisé la Plateforme civique. Le PiS accusant la PO d'avoir favorisé les relocalisations des migrants, dès 2015, la majorité libérale arrivée au pouvoir voulait éviter de prêter le flanc à ces accusations. Le contexte de la guerre en Ukraine et des années de rhétorique anti-immigration du PiS ont rendu tout assouplissement de la politique en la matière coûteux politiquement – un prix que les libéraux, ayant reconquis le pouvoir au bout de deux mandats, ne se montrent pas prêts à assumer. Ce durcissement de la position à l'égard des migrations reflète, par ailleurs, une droitisation que l'on peut observer dans d'autres pays européens, y compris en France.

15 Deux ans après l'invasion de l'Ukraine et trois ans après le début de la militarisation de la frontière polono-biélorusse, la situation n'a pas radicalement évolué. Le nouveau vice-ministre de l'Intérieur, responsable notamment de la politique migratoire, Maciej Duszczyk, universitaire et expert reconnu en matière de migrations, a annoncé, lors de sa prise de poste, une politique à la fois humaine et ferme. En pratique, cela signifie que les personnes migrantes qui ont besoin de soins peuvent en bénéficier avant d'être à nouveau renvoyées derrière les barbelés, en Biélorussie. La situation des activistes et des organisations de défense des droits reste fragile. Alors que leur accès à la zone frontalière est rendu difficile, des groupuscules nationalistes et des journalistes de droite radicale suggèrent de se saisir de certaines prérogatives des forces de sécurité (rondes, délation, reconduction à la frontière) et appellent à dénoncer à la police le travail, voire la présence même sur la voie publique, de ces activistes humanitaires, de manière à les empêcher d'agir[35].

16 Les associations et les activistes poursuivent néanmoins leurs activités, apportant une aide humanitaire aux personnes dans la zone frontalière, documentant les abus et faisant du plaidoyer. Elles tentent également de mettre le gouvernement face à ses contradictions, en rappelant les engagements pris au moment où la Plateforme civique était dans l'opposition[36].

17 Ainsi, dans ce nouveau régime de la politique migratoire nationale et européanisée à la fois, tout semble pousser les prises de position et les discours politiques vers la droite anti-immigration. Les campagnes du PiS présentant son rival comme un parti « immigrationniste » ont contraint la Plateforme civique à afficher une position de fermeté dans ce domaine. Malgré une politique nettement restrictive, le nouveau gouvernement pro-européen continue à subir des accusations de laxisme en matière migratoire, permettant aux forces de droite radicale d'exiger davantage de répression, voire d'envisager un passage à l'action violente.

NOTES

1. Sławomir Łodziński, Marek Szonert, « Niepolityczna polityka? Kształtowanie się polityki migracyjnej w Polsce w latach 1989 - 2016 (kwiecień) » [« Une politique apolitique ? La formation

de la politique migratoire en Pologne dans les années 1989-2016 (avril) »], *CMR Working Papers*, vol. 148, n° 90, Varsovie, University of Warsaw, Centre of Migration Research (CMR), 2016.

2. Agnieszka Weinar, *Europeizacja polskiej polityki wobec cudzoziemców 1990-2003* [*Européisation de la politique polonaise à l'égard des étrangers, 1990-2003*], Varsovie, Scholar, 2006. p. 221.

3. François Héran, *Immigration : le grand déni*, Paris, Seuil, 2023.

4. La Pologne suit en cela les pratiques d'autres pays du Nord. Voir Witold Klaus, Marta Pachocka, « Examining the Global North migration policies: A "push out-push back" approach to forced migration », in *International Migration*, n° 57, 2019, pp. 280-293.

5. Kaja Skowrońska, *Serving or Controlling? Conflicting Logics of Migration Policy in Poland after the 2013 Act on Foreigners: A Case Study of the Department of Foreigners of the Masovian Voivodeship Office*, Thèse de doctorat en sociologie et science politique, Paris/Varsovie, Institut d'études politiques de Paris/Académie polonaise des sciences, 2016.

6. Kaja Skowrońska, « The recent politicization of immigration in Poland in light of preexisting state practices: continuity or change in the understanding of citizenship and nationhood? », in *Politics Policy*, n° 49, 2021, pp. 940-967.

7. Dorota Dakowska, « L'accueil des réfugiés d'Ukraine », *in* Pierre-François Laval, Hugo Flavier (dir.), *Ukraine. Réflexions sur une guerre européenne*, Paris, Pedone, 2024, pp. 161-175.

8. Michelle Reddy, Hélène Thiollet, « The making of a crisis: Migration and polarisation in the french press », in *American Behavioral Scientist*, n° 33, 2023.

9. Ruth Wodak, *The Politics of Fear: What Right-Wing Populist Discourses Mean*, New York, Sage Publications, 2015.

10. Irina Mützelburg, « Produire des passeurs. Une stratégie de transfert de normes internationales », in *Revue française de science politique*, vol. 70, n° 5, 2020, pp. 595-615.

11. Agata Górny *et al.*, *Immigration to Poland*, Varsovie, Scholar, 2010.

12. Magdalena Lesińska, « The dilemmas of policy towards return migration: The case of Poland after the EU accession », in *Central and Eastern European Migration Review*, vol. 2, n° 1, 2013, pp. 77-90.

13. Łukasz Bertram, Adam Puchejda, Karolina Wigura, *Negatywny obraz Muzułmanów w polskiej prasie. Analiza wybranych przykładów z lat 2015-2016* [« Image négative des musulmans dans la presse polonaise. Analyse d'exemples choisis dans les années 2015-2016 »], Obserwatorium Debaty Publicznej, Kultury Liberalnej, 2017.

14. Kaja Skowrońska, « The recent politicization of immigration in Poland in light of preexisting state practices: continuity or change in the understanding of citizenship and nationhood? », *op. cit*.

15. Michał Krzyżanowski, « Discursive shifts in ethno-nationalist politics: On politicization and mediatization of the "refugee crisis" in Poland », in *Journal of Immigrant & Refugee Studies*, vol. 16, n° 1-2, 2018, pp. 76-96.

16. MIG, « "W 54 strefach w Szwecji obowiązuje szariat". Błyskawiczna riposta ambasady Szwecji » [« "Dans 54 zones de Suède règne la charia". Une riposte immédiate de l'ambassade de Suède »], in *Gazeta Wyborcza*, 16 septembre 2015.

17. Dorota Dakowska, « L'Europe centrale à l'heure du repli souverainiste », in *Études*, n° 4238, 2017, pp. 19-29.

18. Daniel Flis, « Rząd gra z uchodźcami na czas » [« Le gouvernement joue contre le temps avec les réfugiés »], in *Gazeta Wyborcza*, 20 janvier 2016.

19. François Héran, *op. cit.*, p. 10.

20. Enira Bronitskaya *et al.*, « No safe passage. Migrants' deaths at the EU-belarusian border », in *Ocalenie*, 2024. Url : https://en.ocalenie.org.pl/wp-content/uploads/2024/07/ENG_No-Safe-Passage.-Migrants-deaths-at-the-European-Union-Belarusian-border.pdf

21. La militarisation de la frontière, comme les actions des associations qui s'y opposent (notamment au sein du groupement Grupa Granica), sont documentées dans les travaux du

collectif Badacze i Badaczki na granicy (Chercheurs et chercheuses à la frontière) disponibles en ligne : https://www.bbng.org/artykuly

22. Dorota Dakowska, « Fuir et accueillir. La mobilisation des associations polonaises et de la diaspora ukrainienne face à l'exil », in *AOC*, 28 mars 2024.

23. « Rozporządzenie Rady Ministrów », in *Dziennik Ustaw* [*Journal Officiel*], 13 mai 2022.

24. Grupa Granica, « O równe prawa. Przeciwko polityce podziałów ze względu na narodowość » [« Pour des droits égaux. Contre la politique de divisions au titre de la nationalité »], 8 mars 2022, appel en ligne sur : www.facebook.com/grupagranica/photos/a.275317827730153/368015851793683

25. SIP, Helsińska Fundacja Praw Czlowieka, *Uwagi Helsińskiej Fundacji Praw Człowieka oraz Stowarzyszenia Interwencji Prawnej do ustawy o pomocy obywatelom Ukrainy w związku z konfliktem zbrojnym na terytorium tego państwa* [« Les remarques de la fondation Helsinki pour les droits humains et l'association de l'intervention juridique relatives au projet de loi d'aide aux citoyens ukrainiens »], Varsovie, SIP, Helsińska Fundacja Praw Czlowieka, 2022, https://interwencjaprawna.pl/wp-content/uploads/2021/01/Uwagi-do-projektu-ustawy-SIP-HFPcz.pdf

26. Timothy Snyder, *Terres de sang. L'Europe entre Hitler et Staline*, Paris, Gallimard, 2019.

27. Conseil d'administration et membres de l'association Deuxième génération-Descendants of Holocaust Survivors, « Niedługo granica polsko-białoruska stanie się masowym grobem. Nie wolno nam do tego dopuścić! » [« Bientôt, la frontière entre la Pologne et le Biélorussie deviendra un charnier. Nous ne devons pas permettre que cela se produise ! »], 12 octobre 2021.

28. Mikołaj Grynberg, *Jezus umarł w Polsce* [*Jésus est mort en Pologne*], Varsovie, Agora, 2023.

29. Entretien avec Agnieszka Holland, *Sens critique*, 9 février 2024.

30. Grupa Granica, « 4117 wywózek rządu Tuska » [« 4 117 refoulements du gouvernement Tusk »], post en ligne, 16 mai 2024. Url : https://www.facebook.com/photo.php?fbid=431902069471554&id=100079552941955&set=a.156833196978444

31. Małgorzata Tomczak, « Tusk: "60-140 milionów migrantów planuje przedostać się do Europy". Skąd on to wziął? » [« Tusk : "60-140 millions de migrants se prépare à atteindre l'Europe". Où l'a-t-il trouvé ? »], in *OKO.press*, 14 février 2024.

32. « Premier: będzie 200-metrowa strefa buforowa na granicy z Białorusią i więcej sił policyjnych » [« Le Premier ministre : une zone tampon de 200 mètres à la frontière biélorusse et plus de forces de police »], in *PAP*, 29 mai 2024. Url : https://www.pap.pl/aktualnosci/premier-bedzie-200-metrowa-strefa-buforowa-na-granicy-z-bialorusia-i-wiecej-sil

33. Helsinki Foundation for Human Rights, « Negative opinion on the new rules for use of firearms at border », Helsinki Foundation for Human Rights, 1er juillet 2024. Url : https://hfhr.pl/en/news/new-rules-for-use-of-firearms-at-border

34. Ministère de l'Intérieur, communiqué de presse relatif au Pacte asile et migration, 8 février 2024. Url : https://www.gov.pl/web/mswia/komunikat-prasowy-w-sprawie-paktu-o-migracji-i-azylu2

35. Maciej Cholodowski, « Chcą wymierzyć "sprawiedliwość" na granicy polsko-białoruskiej. Coraz więcej ataków na organizacje pomocowe » [« Ils veulent faire régner la "justice" à la frontière entre la Pologne et le Biélorussie. De plus en plus d'attaques contre les organisations humanitaires »], in *Gazeta Wyborcza*, 29 juin 2024.

36. Voir par exemple Grupa Granica, « Tusku! Obicałeś na Kongresie! Co z tą granicą? » [« Tusk ! Tu as promis au dernier Congrès ! Quid de la frontière ? »], 27 septembre 2024. Url : https://www.facebook.com/photo/?fbid=514553314539762&set=a.156833196978444&locale=pl_PL

RÉSUMÉS

En 2015, le parti conservateur Droit et Justice accède au pouvoir en Pologne en instrumentalisant la peur des migrants. Cette position est réaffirmée en 2021 avec la militarisation de la frontière polono-biélorusse. L'arrivée de plus d'un million de réfugiés ukrainiens après l'invasion de leur pays par la Russie transforme la Pologne en un pays d'accueil paradoxal, impliquant des logiques de différenciation et de racialisation des populations auxquelles sont confrontés les acteurs associatifs. Malgré la volonté annoncée par la majorité libérale arrivée au pouvoir fin 2023 d'y mettre fin, les maltraitances à la frontière persistent et se pérennisent.

INDEX

Mots-clés : frontière, Pologne, Biélorussie, réfugiés, Ukraine

AUTEURS

DOROTA DAKOWSKA

Professeure de science politique, Sciences Po Aix, Mesopolhis

KAJA SKOWROŃSKA

Chercheuse indépendante

Les « Tunisiens de Lampedusa » à Paris et Marseille en 2011 : les campements comme espaces de participation à la révolution à distance

Caterina Giusa

1 En 2011, entre 25 000 et 35 000 Tunisiens traversent la mer Méditerranée pour rejoindre l'Italie après la chute du régime de Ben Ali. Une partie de ces « *harraga* », terme qui désigne les « brûleurs de frontières » qui émigrent de manière irrégulière, réussit à traverser la frontière franco-italienne et arrive à Marseille et Paris. C'est dans ces deux grandes villes, pôles historiques d'attraction de l'émigration tunisienne en France[1], que les arrivées des *harraga* de 2011 ont été le plus visibles dans l'espace public. Cette visibilité est en partie due à un accueil inégal de la part des familles et des proches, mais elle est aussi et surtout liée au manque d'accueil organisé au niveau institutionnel. La réaction des autorités françaises aux arrivées des migrants tunisiens relève, en effet, d'avantage d'une logique répressive que d'une logique d'accueil. Elles tentent d'abord d'empêcher l'entrée en France des migrants tunisiens en provenance d'Italie, et mettent ensuite en place une traque sur tout le territoire national pour contrôler, arrêter et expulser les migrants[2]. Dans cette situation de danger et de précarité, les *harraga* qui n'ont trouvé aucune solution d'hébergement se rassemblent dans des quartiers historiques de l'immigration maghrébine, dans le Nord-Est parisien et autour du quartier de Belsunce à Marseille. Là se créent des campements de fortune, celui des Quatre Chemins à Paris et celui de la Porte d'Aix à Marseille. Les conditions de vie difficiles et la forte présence policière autour des campements incitent des acteurs divers, individuels et collectifs, à l'engagement et à la mobilisation en solidarité avec les migrants.

2 Il s'agit de questionner l'espace des campements, lieux de regroupement provisoire et spontané[3] investis par les migrants tunisiens de 2011, comme espace de mobilisation[4].

Dans les cas parisiens et marseillais que j'analyse, ce qui m'intéresse est « *l'ambivalence des campements, à la fois espaces de vie extrêmement précaires et lieux d'entraide et de solidarité*[5] », où se produisent des formes de politisation, d'engagement et de mobilisation spécifiques[6]. J'émets l'hypothèse que cette spécificité est avant tout liée, en 2011, à la dimension « révolutionnaire » des arrivées des migrants. Le fait qu'ils proviennent d'un pays qui vient de vivre une révolution politise leurs arrivées, ce qui façonne les trajectoires d'engagement des différents soutiens mobilisés. Les arrivées des « Tunisiens de Lampedusa » se produisent en effet dans un moment particulier car elles coïncident avec l'ouverture d'un espace de mobilisation à distance en faveur de la révolution en France[7], mais aussi en Italie et en Allemagne[8]. Je propose d'explorer l'espace des campements des Quatre Chemins à Paris et de la Porte d'Aix à Marseille comme des espaces supplémentaires de mobilisation – des espaces dans lesquels des acteurs tunisiens se côtoient, s'engagent et agissent ensemble pour le soutien et l'accueil des *harraga*, mais aussi pour la cause tunisienne. Certes, l'engagement de la communauté tunisienne en France pour l'accueil des « Tunisiens de Lampedusa » n'est pas comparable à celui en faveur de la révolution et du changement politique en Tunisie : la mobilisation reste limitée numériquement et la nécessité de soutenir les migrants ne fait pas l'unanimité. Certains les considèrent plutôt comme des « traîtres de la révolution », des « lâches », voire reproduisent des stéréotypes classiques, en les qualifiant de « jeunes ignorants » ou de « dealers », et n'envisagent pas de s'engager en leur faveur[9]. Cependant, une mobilisation de solidarité d'acteurs tunisiens dans les campements des Quatre Chemins et de la Porte d'Aix a bien eu lieu en 2011. En analyser les contours permet de saisir l'articulation entre la cause tunisienne et le soutien aux migrants, et de comprendre les spécificités de cette mobilisation en contexte révolutionnaire[10].

Les Quatre Chemins et la Porte d'Aix : espaces d'engagement et de mobilisation

3 À partir de février 2011, le quartier des Quatre Chemins dans le Nord-Est de Paris devient le point de repère de nombreux *harraga*[11], qui se rassemblent dans un jardin public et constituent un campement informel. Ce jardin se trouve à proximité de lieux symboliques pour la communauté tunisienne résidant à Paris : Darettounes à Aubervilliers, un centre culturel et lieu de propagande du régime de Ben Ali qui dépendait de l'Office des Tunisiens à l'étranger, le Consulat tunisien de Pantin, ainsi que les sièges de la Fédération tunisienne pour une citoyenneté des deux rives (FTCR) et de l'Association des Tunisiens de France (ATF), associations historiques de la gauche tunisienne en France. Plus généralement, le Nord-Est de Paris est historiquement une zone de forte présence d'immigrés tunisiens et de concentration de petits commerces indépendants tenus par des immigrés originaires principalement du Sud de la Tunisie[12]. Le campement est en place de février-mars jusqu'à début septembre 2011.

4 Au fur et à mesure, à côté d'une forte présence policière et d'un grand nombre de journalistes, un mouvement de solidarité hétérogène se met en place pour subvenir aux besoins des migrants et pour apporter du soutien, que ce soit pendant quelques jours ou plus sur le long terme, durant plusieurs mois. Des activités se mettent en place pour subvenir aux besoins matériels des migrants sur place : l'apport au campement de nourriture, de vêtements, de produits d'hygiène, de couvertures et de matelas, mais

aussi de tickets de métro. À la solidarité des « citoyens ordinaires », « anonymes », s'ajoute une mobilisation des structures associatives tunisiennes. C'est notamment la FTCR qui s'engage au campement des Quatre Chemins : une grande affiche placardée par ses militants indique un numéro de téléphone à appeler pour les questions administratives relatives aux démarches comme la demande d'asile, l'aide médicale d'État ou la gratuité des transports. La FTCR participe aussi à la mise en place de permanences de santé et de santé mentale. Parallèlement, elle s'engage avec d'autres associations et militants dans des actions de plaidoyer auprès des institutions françaises pour demander que les *harraga* soient accueillis. Mais en 2011, à côté des associations historiques[13], s'engagent de nouvelles associations créées au moment de la révolution. Les effets du « *foisonnement associatif de l'après-Ben Ali*[14] » sont visibles aussi sur le campement des Quatre Chemins. Ce sont des nouvelles associations telles que T2RIV, une association humanitaire dont beaucoup de membres sont des exilés *nahdaouis*, mais aussi Uni'T (Union pour la Tunisie) et Action tunisienne, qui organisent des activités humanitaires telles que des maraudes et des distributions de nourriture.

5 Pendant les premiers mois, on retrouve sur le campement parisien des gens du voisinage, parfois eux-mêmes des (anciens) *harraga*, mais aussi des épiciers et des restaurateurs tunisiens du coin ou des croyants qui fréquentent la mosquée en face du jardin. À leurs côtés se trouvent des associations religieuses musulmanes caritatives, des ONG humanitaires généralistes, des associations tunisiennes, des associations françaises de soutien aux migrants, des militants politiques et syndicaux français et tunisiens, des avocats bénévoles.

6 À Marseille, c'est le quartier de Belsunce[15] et, en particulier, la Porte d'Aix qui devient le point de rencontre des *harraga* qui ont traversé la frontière franco-italienne. Qu'ils soient en transit vers d'autres villes françaises ou qu'ils prévoient de rester à Marseille, c'est d'abord aux alentours du Consulat tunisien que les *harraga* se rassemblent et deviennent visibles. Puis un campement de fortune de plusieurs centaines de migrants se met en place à la Porte d'Aix, à une dizaine de minutes à pied du Consulat. Cette visibilité, ainsi qu'une forte présence policière entraînent, comme dans le Nord-Est parisien, une solidarité du voisinage, composé majoritairement d'une population d'origine maghrébine, ainsi qu'un engagement de différents acteurs[16] qui rappellent les configurations analysées dans le cas parisien : des militants et des associations tunisiennes, des associations de défense des droits, des avocats bénévoles, des ONG humanitaires.

Les ressorts de l'engagement : participer à la révolution

7 Les ressorts de cet engagement se dévoilent à travers l'analyse des trajectoires de trois acteurs tunisiens engagés pour la révolution tunisienne en France qui se sont impliqués dans l'accueil des migrants dans les campements de Paris et Marseille. Les entretiens accordés par Jalal, Saïda et Nesrine permettent de questionner, en particulier, les manières dont il et elles formulent les raisons de leur engagement auprès des *harraga*, ainsi que leurs représentations du phénomène des « arrivées révolutionnaires ».

8 Saïda, âgée d'une soixantaine d'années en 2011, est une pharmacienne franco-tunisienne résidant à Paris. Venue en France pour ses études après le baccalauréat, elle

est rentrée quelques années en Tunisie avant de se réinstaller définitivement en France. Elle se dit « *non politisée* » avant la révolution. Jalal, la quarantaine en 2011, est arrivé en France en tant que réfugié politique en septembre 2010 et vit à Paris. Il se définit comme un militant de la « *gauche radicale* » et « *politisé à outrance* ». Nesrine, âgée d'une vingtaine d'années en 2011, est une doctorante tunisienne, et réside à Marseille depuis 2008. Comme Saïda, elle s'auto-identifie comme « *non politisée* » avant la révolution.

9 Pour Saïda, l'engagement à distance en 2011 commence sur les réseaux sociaux. Elle souligne dans l'entretien comment la révolution lui a permis de se politiser, de commencer à partager des informations sur les protestations en Tunisie dès décembre 2010. Trois mois après, au moment des arrivées des *harraga* au campement des Quatre Chemins, le besoin de se sentir proche des événements révolutionnaires l'a poussée à aller participer à l'accueil en apportant des habits : « *En mars 2011, on était chez nous tranquilles, c'était fin mars, et on a entendu dire que les migrants étaient arrivés sur la France, au jardin de la Villette, c'est les Quatre Chemins. Après la révolution, tout le monde voulait faire quelque chose. Surtout que je n'étais pas politisée, en 23 ans de Ben Ali, moi, j'ai vécu en Tunisie puis je suis venue ici. La politique ne m'intéressait pas du tout, en dictature on ne pouvait pas parler. Quelques semaines avant la révolution de janvier, en décembre 2010, avec mon mari, on voyait passer les infos et on commençait à les partager… On s'est dit qu'on risquait de ne pas pouvoir rentrer en Tunisie, c'était le 17 décembre 2010. […] Notre élan c'était d'y aller [à la Villette] car il se passait quelque chose en Tunisie. On avait besoin de se sentir proches de ces événements. Nous, on ne les a pas vécus, on les a vécus de loin, c'était un besoin.* »

10 Dans le cas de Saïda et de son mari, l'engagement en faveur de la révolution prend donc d'abord la forme d'un partage d'informations sur les événements sur les réseaux sociaux puis, à l'arrivée des *harraga* à Paris, d'un engagement sur place au jardin de la Porte de la Villette. Ce besoin, évoqué par Saïda, de participer au changement en cours en Tunisie, de se sentir proche des événements tunisiens, était partagé par beaucoup de Tunisiens résidant à Paris, qui sont sollicités par elle et son mari pour subvenir aux besoins de première nécessité des migrants, en préparant des repas, en collectant de l'argent et en distribuant des habits et des tickets de métro : « *On en parlait autour de nous, on ramassait l'argent, on aidait à ramasser des habits, on préparait les repas. Beaucoup de mes amis et de la société civile tunisienne qui étaient en pleine motivation après cette révolution nous ont apporté des habits et on les a distribués.* »

11 À côté de cet enthousiasme, Saïda se rappelle aussi les jugements négatifs et les refus de participer à l'accueil des *harraga* d'autres Tunisiens vivant à Paris. Les jugements négatifs envers les *harraga* ne sont pas propres à la période de 2011[17], mais peuvent prendre dans ce contexte une dimension différente. Zagaria montre qu'aux stéréotypes « classiques » qui entourent les jeunes *harraga*, par exemple d'être des jeunes non éduqués, peut s'ajouter, en 2011, l'accusation, souvent émise par des Tunisiens plus éduqués et appartenant à des classes plus aisées, de ne pas être patriotiques, de ne pas s'être intéressés par les changements qui sont en train de se produire en Tunisie[18]. Dans le cas évoqué par Saïda, ce sont des émigrés installés en France depuis longtemps qui font une distinction entre la légitimité de leur émigration et l'illégitimité de ces *harraga* pour qui l'arrivée en France a été presque trop facile, une fuite depuis un pays « *qui a besoin d'eux* ». Une stratégie de distinction sociale qui n'est pas partagée par Saïda, pour qui il faut aller aider. Elle, qui ne se considère pas comme « *politisée* » au moment du début des événements révolutionnaires en Tunisie, s'était pourtant engagée auparavant

en tant que bénévole pour aider « *les plus démunis* ». C'est dans cet esprit humanitaire qu'elle décide d'apporter de l'aide aux migrants au campement de la Villette. Son soutien pourrait donc être considéré comme la continuité de ses activités humanitaires, mais elle appose une signification politique à son geste, du fait de la révolution et de son besoin de s'engager à distance. Cet engagement prend une dimension politique car cela représente une manière de participer à la révolution.

12 Pour Jalal, réfugié politique tunisien arrivé en France en septembre 2010, la rencontre avec les *harraga* a aussi représenté une manière parmi d'autres de participer à la révolution. Lui, qui se définit comme étant « *de gauche radicale* », s'engage en 2011 dans l'espace de mobilisation à distance pour la révolution à Paris. Il lie son engagement auprès des migrants du campement à ce qui se passait en Tunisie : « *Nous, on n'a pas fait la révolution là-bas, on est restés sur notre soif, on était politisés à outrance, on croyait qu'après la fuite de Ben Ali tout était à reconstruire. On était rêveurs, on avait plein de projets et même politiquement on était un peu au rythme du pays. Étant de gauche radicale, j'ai suivi les expériences là-bas et on a essayé de les transposer. Par exemple, avant il y avait le "Front 14 Janvier", qui voulait rassembler les sensibilités de la gauche radicale, et nous, on l'a créé ici. Après, quand c'est devenu le "Front Populaire", on a créé pareil une antenne ici. Ça faisait partie de notre sensibilité individuelle de nous intéresser au pays, on était à l'écoute, et visiblement ces jeunes étaient visibles, localisés : du coup, si tu as envie d'aider ou de voir le flux migratoire, tu vas à la Villette.* »

13 Dans ce témoignage Jalal raconte comment il a eu connaissance de l'arrivée des *harraga* tunisiens en France : « *Nous, on s'est rendus compte à la fin février, mars, ils étaient à Lampedusa, il y avait quelques télés françaises, le nombre était impressionnant [...] Mon premier contact, c'est quand ils ont commencé à s'attrouper à la Villette, au Parc de la Villette. De jour en jour ils devenaient visibles, une dizaine, une vingtaine, après une centaine. Ce groupe de Tunisiens était donc visible, et je suis parti individuellement avec un pote pour aller regarder.* »

14 Jalal mêle donc un engagement auprès des organisations politiques de la gauche tunisienne en France au moment de la révolution à un engagement auprès des migrants. La révolution n'a pas signifié pour Jalal un retour au pays. En 2011, beaucoup d'exilés binationaux, résidant principalement en France et au Royaume-Uni, rentrent en Tunisie pour participer à la transition[19], et certains d'entre eux et d'entre elles revêtent des rôles majeurs sur la nouvelle scène politique tunisienne[20]. Ces retours, qu'ils soient définitifs ou plus distanciés, des retours provisoires aux visites pendant les vacances, sont aussi possibles grâce au statut administratif de ces exilés, souvent binationaux, qui leur permet de circuler entre la France, les autres pays d'Europe et la Tunisie. À l'inverse, pour Jalal, rentrer en Tunisie aurait voulu dire perdre son droit de séjour en France, du fait de son statut de réfugié. Pourtant, il revendique son « *être politique* » et considère avoir raté la révolution. Pour lui, aller à la rencontre des *harraga* et les soutenir au campement de la Villette, mais aussi pendant les différentes occupations de bâtiments du collectif des Tunisiens de Lampedusa à Paris[21] représentait une manière de rester engagé en exil « *sans bouger de Paris* » : « *Moi, personnellement, j'avais pas assez de recul par rapport à ce qui s'est passé là-bas. Là-bas, c'était un rêve, moi, j'ai rêvé [il rit]. Moi, j'ai 53 ans, mais j'ai fantasmé, rêvé et après il y a eu la révolution. Du coup, ceux qui viennent de la Tunisie pour moi, c'est... Je suis preneur, j'étais plein, plein, plein à fond dedans individuellement. [...] J'ai passé les nuits dans les squats, j'étais partout : j'ai pas bougé de Paris mais j'étais partout : à Bolivar, à la rue de la Fontaine, à Botzaris, à la Villette [...]. J'étais*

sur un nuage moi. Je n'ai pas fait la révolution là-bas. Je suis politique, et je l'ai ratée. Je m'en voulais. Comme on dit au théâtre : c'était ma catharsis à moi. »

15 Pour Jalal, la décision de partir des jeunes *harraga* est légitime. Il analyse les départs des *harraga* en les inscrivant dans la continuité du désir migratoire qui caractérise la jeunesse tunisienne, mais aussi en pointant les similitudes entre les profils des révolutionnaires et celui des « *harraga* », les « paumés » qui sont ceux qui, selon Jalal, ont fait la révolution. Ainsi, dans le cas de Jalal, aller aider les migrants représente une manière de participer à la révolution.

L'identification aux *harraga*, entre solidarité et résistance

16 Nesrine, doctorante tunisienne en fin de thèse à Marseille, la vingtaine, s'engage d'abord à partir de décembre 2010 en soutien à la révolution tunisienne. Elle prend contact avec la FTCR et l'ATF, des associations historiques de la gauche tunisienne à Paris, et fonde un groupe d'étudiants tunisiens en soutien à la révolution à Marseille. Entre décembre 2010 et janvier 2011, il s'agissait principalement de relayer les informations sur les protestations en Tunisie, de faire du lobbying auprès des partis de la gauche française pour qu'ils soutiennent la révolution et de contrer le discours du gouvernement Sarkozy de l'époque, qui affichait au début un soutien au régime de Ben Ali. Nesrine décide ensuite de s'engager dans l'accueil des *harraga* à la Porte d'Aix. Elle raconte sa rencontre avec « les migrants de Lampedusa » : « *Ensuite, on a eu une vague d'immigration très importante. On les appelle communément les "migrants", les "immigrés de Lampedusa", "*jamaiat *Lampedusa". Ils ont débarqué en Europe. Beaucoup sont restés en Italie, d'autres sont partis à Paris, et il y en a eu un bon nombre quand même qui est arrivé à Marseille. Leur seul point de repère à l'époque, c'était le Consulat, ils venaient devant le Consulat de Tunisie [...]. Pendant deux bonnes semaines, on avait un flux très important de jeunes dans la rue. De jeunes et aussi de femmes et d'enfants, pas beaucoup mais quelques-unes.* »

17 Nesrine souligne l'importance symbolique de sa rencontre avec les migrants. En raison de leur profil socio-économique et de leurs origines géographiques, ils représentent pour elle la jeunesse qui a fait la révolution. La rencontre avec eux, c'est aussi pour cette jeune doctorante qui a grandi dans la périphérie aisée de la capitale, une rencontre avec une population défavorisée qu'elle n'avait jamais côtoyée avant : « *Cette expérience m'a rapproché de la révolution. Moi, ayant vécu à Tunis dans la banlieue nord, peut être l'une des zones les plus privilégiées du territoire tunisien, je n'étais pas vraiment confrontée à la réalité du pays dans ma vie quotidienne. [...] Moi, je n'étais pas politisée donc je n'avais pas fait l'effort d'aller à la rencontre de la population tunisienne loin des zones urbaines auxquelles j'étais habituée. Donc oui, c'est l'autre visage de la Tunisie, c'est l'autre Tunisie que j'ai contribué à accueillir et à aider. Pour moi, ce n'était que chose rendue, surtout que c'étaient ces jeunes-là qui étaient dans les rues pour nous libérer nous, tout simplement. C'est eux qui ont fait la révolution, nous, ça nous a libérés, on était redevables, je me sentais redevable envers ces gens.* »

18 Nesrine, qui ne se dit « *pas politisée* » avant la révolution, identifie donc la rencontre avec les *harraga* comme un vecteur de politisation qui lui permet de rencontrer directement ceux qui se sont révoltés pour la justice et la dignité, et ont permis la chute du régime. À l'instar de Jalal, elle politise donc les *harraga* qui, même s'ils n'ont pas tous participé à la révolution en Tunisie, représentent par leurs caractéristiques socio-

économiques la jeunesse qui s'est révoltée. L'espace des campements à Marseille et Paris a donc représenté, comme dans le cas de l'espace protestataire des occupations de la place de la Kasbah à Tunis[22], une opportunité de visibilisation des classes populaires et de rencontres interclasses. De plus, pour Nesrine, l'engagement auprès des *harraga* est non seulement une manière de rencontrer « *une autre Tunisie* » que celle de son cercle social privilégié, mais aussi une manière de politiser son identité d'immigrée et de se battre pour la liberté de circulation et contre les politiques de fermeture européennes : « *Moi, je crois à la libre circulation comme un droit, donc je pense qu'ils sont dans leur droit quand ils bougent. […] Et, en même temps, je voyais aussi la situation des Tunisiens qui vivaient à l'étranger, souvent très difficile, les sans-papiers, etc., la marginalisation, l'islamophobie,* el hogra*, le manque de dignité, tout ce qui concerne les minorités. Donc j'étais naturellement très sensible à cette cause, d'ailleurs moi-même j'étais immigrée à l'époque, donc forcément […]. Je considérais que l'Union européenne (UE) avait largement les moyens de trouver des solutions pour ces jeunes qui venaient aussi d'un pays qui a été colonisé et qui est dans une situation merdique à cause des politiques étrangères, en grande partie à cause des politiques étrangères de l'UE et de la France en particulier. Donc je pense que dans d'autres conditions, j'aurais fait la même chose qu'eux et je les soutenais pour leur situation particulière personnelle mais aussi pour des raisons politiques, c'est-à-dire par solidarité mais aussi par résistance.* »

19 L'engagement de Nesrine auprès des *harraga* de Marseille mêle donc une mobilisation à distance pour la révolution à une mobilisation pour la liberté de circulation, pour les droits des immigrés en France et en Europe, mais aussi contre les politiques néocoloniales et de fermeture des frontières européennes. Nesrine dit s'être engagée par « *solidarité* » autant que par « *résistance* » à ces politiques.

Conclusion

20 L'exploration des liens entre les mobilisations à distance pour la révolution tunisienne qui ont eu lieu en France en 2011 et les arrivées des « Tunisiens de Lampedusa » a permis de montrer comment la visibilité de ces *harraga* dans l'espace public et leur rassemblement dans des campements informels à Paris et à Marseille ont donné naissance à un mouvement de solidarité hétérogène dans lequel les Tunisiens résidant en France ont eu une place particulière.

21 Les exemples de Saïda, Jalal et Nesrine révèlent que leur engagement auprès des *harraga* sur les campements a représenté pour eux une manière de participer à la révolution à distance. Dans le cas de Saïda, la dimension humanitaire de son engagement auprès des *harraga*, qui s'inscrit dans ses expériences précédentes d'aide aux plus démunis, prend une signification politique en raison de la temporalité des arrivées : aller aider au campement des Quatre Chemins en mars 2011 est une occasion pour elle s'engager pour la Tunisie. Dans le cas de Jalal, qui ne peut pas rentrer en Tunisie au moment de la révolution en raison de son statut administratif de réfugié politique, l'engagement au campement représente un prolongement de son activité de militant politique. Dans son récit, Jalal souligne le lien entre les profils sociaux des *harraga* et ceux des révolutionnaires : c'est justement cet élément qui est déterminant dans le choix d'engagement de Nesrine, qui met en avant la différence entre la classe sociale privilégiée à laquelle elle appartient et celle des *harraga*. Pour elle, ce sont eux qui ont fait la révolution, et les aider c'est en quelque sorte leur rendre la pareille. De

plus, se mobiliser à la Porte d'Aix devient pour Nesrine une manière de politiser son statut d'immigrée en France, ce qui lui permet de concevoir son engagement en solidarité avec les *harraga* aussi comme un engagement pour la liberté de circulation.

22 Les « arrivées révolutionnaires » et le rapprochement, chez certains de ces acteurs, entre la figure du révolutionnaire et celle du *harraga* ont donc représenté une opportunité car elles ont permis que les espaces des campements informels deviennent des espaces de politisation, d'engagement et de mobilisation entre ici et là-bas, pour les droits des *harraga* en France et en soutien à la révolution tunisienne.

NOTES

1. Voir entre autres Hassan Boubakri, « Modes de gestion et réinvestissements chez les commerçants tunisiens à Paris », in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 1, n° 1, 1985 pp. 49-65 ; Gildas Simon, *L'espace des travailleurs tunisiens en France, Structures et fonctionnement d'un champ migratoire international*, Poitiers, Chez l'auteur, 1979.

2. Anafé, Gisti, *L'Europe vacille sous le fantasme de l'invasion tunisienne. Vers une remise en cause du principe de libre circulation dans l'espace « Schengen » ? Missions d'observation à la frontière franco-italienne les 10-12 avril 2011 et 16-18 avril 2011*, Paris, Gisti, p. 12. Url : https://www.gisti.org/spip.php?article2308

3. Babels, *De Lesbos à Calais. Comment l'Europe fabrique des camps*, Neuvy-en-Champagne, éd. Le passager clandestin, 2017, p. 18.

4. Choukri Hmed, « Espace géographique et mouvements sociaux », *in* Olivier Fillieule, Lilian Mathieu, Cécile Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2020, pp. 237-244.

5. Camille Gardesse, Stefan Le Courant, Évangeline Masson Diez, « Paris et les exilé.e.s : jeux de pouvoir et normalisation de la "crise" », *in* Camille Gardesse, Stefan Le Courant, Évangeline Masson Diez (dir.), *L'exil à Paris 2015-2020. Expérience migratoire, action publique et engagement citoyen*, Paris, L'Œil d'or et Jean-Luc André d'Asciano, 2022, p. 23.

6. L'année 2011 n'est pas la première, ni la dernière fois que les quartiers du Nord-Est parisien sont investis par les migrants. Dans ces quartiers, foyers historiques des luttes de l'immigration et des sans-papiers (Johanna Siméant, *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses Sciences Po, 1998), la visibilité des exilés dans l'espace public sous la forme des campements informels date du début des années 2000 (Violaine Carrère, « Au square. Le collectif de soutien aux exilés du X^{e} arrondissement de Paris », in *Vacarme*, n° 25, 2003, pp. 112-116). Plusieurs travaux scientifiques se sont intéressés aux campements d'exilés et qui ont vu le jour à partir de 2014 dans les 18^{e}, 19^{e} et 20^{e} arrondissements de Paris et en Seine-Saint-Denis (Babels, *op. cit.*, p. 113-137 ; Camille Gardesse, Stefan Le Courant, Évangeline Masson Diez, *op. cit.*) L'émergence de nouvelles trajectoires et modes d'engagement citoyen des soutiens (Céline Véniat, « S'engager face aux politiques de non-accueil des migrants. Mobilisations des acteurs et catégorisations en expérience », in *SociologieS*, 2021. Url : https://journals.openedition.org/sociologies/17533, la place des collectifs (Louise Hombert, « Le citoyen et la mairie : les collectifs d'habitants dans la construction de l'accueil des exilé·e·s à Paris », in *SociologieS*, 2021. Url : Le citoyen et la mairie : les collectifs d'habitants dans la construction de l'accueil des exilé·e·s à Paris, ainsi que le rôle de la diaspora africaine dans ces mouvements de solidarité (Mata Lotto, « Villes accueillantes ? La

solidarité des diasporas africaines à l'égard des migrants de transit », Les études de la Chaire Diasporas africaines, Les Afriques dans le monde/Sciences Po Bordeaux, Université Bordeaux Montaigne-2, 2021. Url : https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03238780/document) sont autant d'aspects mis au centre de ces analyses.

7. Vincent Geisser, « Quelle révolution pour les binationaux ? Le rôle des Franco-Tunisiens dans la chute de la dictature et dans la transition politique », in *Migrations Société*, n° 143, 2012, pp. 155-178 ; Vincent Geisser, Wajdi Limam, « L'an prochain à Tunis ? Les binationaux franco-tunisiens au prisme des héritages militants et des subjectivités diasporiques », *in* Amin Allal, Vincent Geisser (dir.), *Tunisie. Une démocratisation au-dessus de tout soupçon ?*, Paris, CNRS éd., 2018, pp. 413-432 ; Mathilde Zederman, *Trans-State Spaces of Mobilisation: Tunisian Activism in France in the Era of Ben Ali (1987-2011)*, PhD Thesis, Londres, University of London, School of Oriental and African Studies, 2018.

8. Claire Demesmay, Sabine Russ-Sattar, Katrin Sold, « Retour de l'absent. Les Tunisiens d'Europe face à la transition politique », in *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 144, 2018, pp. 191-210.

9. Voir aussi les entretiens avec les habitants tunisiens du quartier des Quatre Chemins à Paris dans l'article de Mehdi Farhat, « Les réfugiés tunisiens sous une mauvaise étoile à Paris », in *SlateAfrique*, 30 avril 2011. Url : http://www.slateafrique.com/1749/refugies-tunisiens-sous-mauvaise-etoile-paris

10. Les analyses développées dans cet article se basent sur des entretiens réalisés entre 2015 et 2016 avec différents acteurs mobilisés en soutien aux migrants tunisiens à Paris et Marseille en 2011. Tous les entretiens ont été anonymisés.

11. Federica Sossi, *Spazi in migrazione. Cartoline di una rivoluzione*, Vérone, Ombre Corte, 2012, p. 70.

12. Hassan Boubakri, *op. cit*.

13. Mathilde Zederman, « Engagements militants tunisiens en exil entre "cause anti-régime" et "causes immigrées" », in *Cultures et Conflits*, n° 127-128, 2023, pp. 101-122.

14. Vincent Geisser, *op. cit.*, p. 176.

15. Pour une histoire de l'immigration dans le quartier, voir Sylvie Mazzella, « Le quartier Belsunce à Marseille. Les immigrés dans les traces de la ville bourgeoise », in *Les annales de la recherche urbaine*, n° 72, 1996, pp. 118-125.

16. « Solidarité avec les migrants tunisiens à Marseille » in *Mille Bâbords*, 6 mai 2011. Url : https://www.millebabords.org/spip.php?article17324

17. Mehdi Mabrouk, *Voiles et sel. Culture, foyers et organisation de la migration clandestine en Tunisie*, Tunis, Les éditions Sahar, 2010 ; Hamza Meddeb, *Courir ou mourir : course à el khobza et domination au quotidien dans la Tunisie de Ben Ali*, Thèse de doctorat, Paris, IEP Paris, 2012.

18. Valentina Zagaria, *"Burning" Borders: Migration, Death and Dignity in a Tunisian Coastal Town*, PhD Thesis, Londres, The London School of Economics and Political Science, 2020, pp. 51-55.

19. Stéphanie Pouessel, « Le national à distance. Circulation de normes et réécriture du politique de la Tunisie », in *L'Année du Maghreb*, n° 14, 2016, pp. 169-186.

20. Mathilde Zederman, *Trans-State Spaces of Mobilisation: Tunisian Activism in France in the Era of Ben Ali (1987-2011)*, *op. cit.*, p. 250.

21. Caterina Giusa, « "On a fait la révolution pour être libres. Libres de partir" : les départs des harraga de la Tunisie en révolution », in *Mouvements*, n° 93, 2018, pp. 99-106.

22. Choukri Hmed, « "Le peuple veut la chute du régime". Situations et issues révolutionnaires lors des occupations de la place de la Kasbah à Tunis, 2011 », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 211-212, 2016, pp. 72-91.

RÉSUMÉS

À Paris et à Marseille, pôles historiques d'attraction de l'émigration tunisienne en France, les arrivées des *harraga* tunisiens partis au moment de la révolution de 2011 et ayant réussi à traverser la frontière franco-italienne ont conduit à la création de campements de fortune. Dans le Nord-Est parisien et autour du quartier de Belsunce à Marseille, ces campements informels ont constitué des espaces d'accueil et d'engagement, notamment pour les acteurs tunisiens résidant en France. Leurs témoignages révèlent que leur mobilisation représente une manière de participer à la révolution à distance.

INDEX

Mots-clés : harraga, Tunisiens, accueil, Paris, Marseille

AUTEUR

CATERINA GIUSA

Postdoctorante au Laboratoire d'études et de recherche en sociologie (Labers), Université de Bretagne occidentale

L’impact de la crise de 2015 sur la mobilité des Afghans à travers l’Europe

Giulia Scalettaris

1 Alors que les images diffusées par les médias les montrent souvent bloqués aux frontières, en attente dans des centres d’accueil, ou encore faisant la queue lors de distributions alimentaires, sur le temps long, un grand nombre de demandeurs d’asile et de réfugiés en Europe sont mobiles, voire très mobiles. Les Afghans – population de réfugiés parmi les plus importantes au monde et présente en Europe de manière croissante dès le début des années 2000 – le sont tout particulièrement. Lors de mes recherches, j’ai été frappée par la maîtrise des langues européennes et la fréquence des déplacements de mes interlocuteurs afghans, tout comme par leur familiarité avec les systèmes sociaux de plusieurs pays et l’étendue transeuropéenne de leurs réseaux familiaux. Ceux présents en Europe depuis plusieurs années, en particulier, semblaient incarner l’idéal du système Schengen beaucoup mieux que de nombreux citoyens européens… Mais de manière assez paradoxale, étant donnée leur marginalité socio-politique.

2 Le projet de recherche en cours, dont les premiers résultats sont présentés ici, s’intéresse à cette mobilité qui se déroule de manière intense et récurrente en dépit de politiques d’asile visant, à première vue, à sédentariser et à endiguer les mouvements de demandeurs d’asile et de réfugiés, mais qui dans les faits semblent plutôt encourager leur mobilité. Il suffit de penser au système Dublin, qui impose souvent de déposer des demandes d’asile dans des pays qui ne correspondent pas aux destinations souhaitées par les demandeurs, ou aux *push back* aux frontières, qui – tout acteur de terrain dans les régions frontalières le sait pertinemment – vont générer d’autres tentatives de traverser la frontière. Outre la mise au jour des apories des politiques d’asile européennes, cette étude vise plus largement à comprendre les déterminants du régime de mobilité afghan au sein de l’Europe et analyse la manière dont la mobilité influence l’installation des Afghans en Europe, leur conception de cet espace socio-politique et leur place dans celui-ci.

Le projet AMORE

Pour ce faire, le projet AMORE analyse le fonctionnement interne et l'évolution du régime de mobilité[1] afghan au sein de l'UE depuis le début des années 2000 – moment où les arrivées en Europe ont commencé à augmenter sensiblement. Le cadre théorique puise principalement dans les approches de la gouvernance des migrations au niveau de la rue et dans les études transnationales. Celles-ci permettent de désagréger les acteurs qui participent au régime de mobilité étudié, et de concevoir celui-ci comme un assemblage épais et multiscalaire de relations et d'interactions qui peuvent être étudiées empiriquement. La méthodologie mobilise des données qualitatives et quantitatives, tout en combinant approche micro et macro. L'enquête ethnographique menée dans trois régions frontalières de transit – en Italie, en France et en Suède notamment – permet d'examiner le fonctionnement de trois arènes locales et de constituer un corpus d'itinéraires de 60 familles d'Afghans arrivés en Europe à des moments différents. Ces données empiriques sont systématiquement croisées avec les données statistiques nationales et européennes afin d'obtenir une vue d'ensemble du régime européen.

3 Cet article offre l'occasion de présenter les résultats des premières enquêtes du projet AMORE. Il s'agit de contribuer à l'analyse de la crise de 2015 en mobilisant les hypothèses et la démarche analytique du projet, tout en s'appuyant sur l'interprétation des premières données[2]. L'enquête étant encore en cours, les pistes d'analyse esquissées ici doivent être appréhendées avec précaution.

Le tournant de 2015

4 Parmi les déterminants que nous avons commencé à identifier, figurent certains événements ayant refaçonné, plus ou moins directement, le régime de mobilité afghane au sein de l'Union européenne (UE). Les conflits en Syrie et en Ukraine, qui ont respectivement débuté en 2011 et en 2022, par exemple, ont provoqué l'arrivée de nouvelles populations concurrentes de demandeurs d'asile dont les demandes ont été généralement considérées comme plus légitimes que celles des Afghans ; la pandémie de Covid a considérablement ralenti les mouvements entre 2020 et 2022 ; et le changement de régime en Afghanistan en août 2021 a reconfiguré, entre autres, les profils des nouveaux arrivants et les critères d'attribution du statut de réfugiés dans la plupart des pays européens. Quel a été l'impact de la crise de 2015 sur le régime de mobilité afghan au sein de l'UE ? Les premières données produites et/ou consultées jusqu'à présent indiquent que l'année 2015 constitue un tournant important à plusieurs égards. Ce tournant concerne non seulement le volume des arrivées, mais aussi la reconfiguration des routes d'accès à l'Europe, ainsi que le volume et la direction des flux au sein de l'UE.

5 Revenons, tout d'abord, sur les évènements en question. Début 2015, des logiques internes à la route des Balkans ont créé un couloir temporaire traversant la Serbie qui a permis à plusieurs centaines de milliers de demandeurs d'asile, issus principalement du Moyen-Orient et d'Asie méridionale, d'arriver en Europe[3]. Un grand nombre d'entre eux a essayé d'atteindre l'Allemagne ou les pays scandinaves. Ce pic d'arrivées a été suivi par un processus en cascade de verrouillage des frontières (à la fois externes et

internes de l'UE) et d'une recrudescence des politiques de renvoi des demandeurs d'asile, sur fond de crispation des tensions entre États membres autour de la question des quotas et des relocalisations. Entre-temps, des morts tragiques, la présence visible des demandeurs d'asile dans les villes et aux frontières, la montée de l'extrême droite dans plusieurs pays, des confrontations entre migrants et forces de l'ordre, ainsi que des attentats terroristes ont contribué à mettre la question de l'asile au centre du débat public. Cette séquence – une crise, nous le voyons, politique et sociétale, plutôt que migratoire – s'est soldée par la négociation d'un accord avec la Turquie et la création de « *hot spots* » en Grèce, qui ont eu, entre autres, pour effets de réduire les arrivées.

Une hausse des arrivées

6 Croisées avec les premières données issues du terrain, les données Eurostat sur les demandes d'asile d'Afghans dans les pays de l'UE[4] semblent confirmer le fait que l'année 2015 a constitué un véritable tournant pour le régime de mobilité afghan au sein de l'UE. Ce tournant concerne non seulement le volume des nouvelles arrivées *via* la route des Balkans, le long de laquelle les mouvements ont connu une accélération soudaine, puis un ralentissement net ; mais aussi la reconfiguration des routes d'accès à l'Europe centrale suite à la fermeture des frontières hungaro-serbe, puis hungaro-croate ; tout comme d'importants mouvements internes vers, puis depuis les pays scandinaves.

7 Les chiffres absolus des demandes d'asile d'Afghans confirment un pic important de celles-ci en 2015 et 2016. Le nombre des demandes a été multiplié par 5 entre 2014 et 2015, passant de 42 000 à 195 000[5]. Puis les demandes diminuent légèrement en 2016, pour ensuite chuter en 2017. Cette évolution correspond aux événements documentés par les médias et la littérature : la fameuse « ruée » à travers les Balkans du début de l'année 2015, puis la diminution, mais non l'arrêt des arrivées, dans la mesure où les Afghans étaient, avec les Syriens et les Irakiens, parmi les nationalités autorisées à traverser les Balkans après l'intensification des contrôles aux frontières. Pour comprendre ce pic, il est toutefois important de garder à l'esprit au moins deux éléments.

8 Premièrement, cette accélération des arrivées n'est pas liée de manière univoque à des événements ponctuels en Afghanistan qui auraient fait brusquement augmenter le nombre de demandeurs d'asile sur les routes. L'Afghanistan a été en guerre pendant quatre décennies et la migration forcée est un phénomène qui émerge sur le très long terme. La poursuite de la guerre civile, le début du retrait des forces américaines et l'intensification des attentats de l'État islamique au Khorassan expliquent certainement le grand nombre de départs d'Afghanistan en 2014 et 2015. Tout comme les politiques de non-accueil en Iran et au Pakistan voisins expliquent les départs de la région vers l'Europe. Mais les routes ont aussi des logiques qui leur sont propres et qui sont déterminées en grande partie par les politiques des États, en tant qu'institutions qui disposent généralement d'un pouvoir considérable de régulation des circulations sur leurs territoires. Ce couloir est notamment le résultat de choix et de décisions adoptées par des fonctionnaires à différents niveaux (local, national, européen), dans différents pays, dans le cadre de politiques d'asile et migratoires d'externalisation et du processus d'élargissement de l'UE, dans un contexte où la régulation (ou la non-régulation) des flux est utilisée de manière croissante comme monnaie d'échange dans les

négociations. Ce sont ces choix et ces décisions qui ont créé la « fenêtre » d'une route praticable[6]. Alors que les gouvernants, chiffres à l'appui, nous présentent les évolutions des arrivées – le pic du milieu de l'année 2015 par exemple – comme des « objets » de gouvernement, façonnés uniquement par des phénomènes externes à l'Europe ou par les réseaux de passeurs, celles-ci sont également des « produits » des politiques européennes.

9 Le deuxième élément à prendre en compte pour interpréter ce pic est le fait qu'une partie des demandes comptabilisées ne constituent pas des premières demandes déposées par des primo-arrivants. Le système Dublin, qui vise explicitement l'endiguement des demandeurs d'asile aux frontières externes de l'UE, induit une démultiplication des demandes d'asile par la même personne. En effet, de nombreux Afghans qui essaient d'atteindre le pays qu'ils considèrent comme le plus adapté à leur installation, souvent situé en Europe occidentale ou septentrionale, se retrouvent dans une position qui les contraint à déposer une demande d'asile à chaque fois qu'ils sont appréhendés, afin de ne pas être renvoyés en arrière. De plus, comme l'indiquent les données ethnographiques, un certain nombre d'Afghans déjà présents sur le continent se sont déplacés pour tenter leur chance en Allemagne ou dans les pays scandinaves, que ce soit parce qu'ils ont été interpellés par les annonces libérales d'Angela Merkel d'août 2015, ou qu'ils redoutaient les fermetures des frontières internes en cours. Le pic témoigne ainsi non seulement de nouvelles arrivées, mais aussi, du moins en partie, de flux internes à l'UE. Ce fait nous permet de remettre en question la prétendue « invasion » ou « vague sens précédents » qui ont été mises en avant par les autorités pour justifier les restrictions, tout comme l'usage des expressions « crise des réfugiés » ou « crise migratoire ».

La reconfiguration des routes d'accès et des flux internes à l'Europe

10 Après avoir considéré les chiffres absolus, regardons la distribution des demandes afghanes à travers les pays européens entre 2014 et 2016. Celle-ci semble corroborer l'interprétation supposant qu'il y a eu un tournant au niveau des routes d'accès et des flux internes. On constate plusieurs changements nets. On observe, tout d'abord, une chute des demandes enregistrées en Hongrie, qui passent de 46 000 en 2015 à 11 000 en 2016. Cela est cohérent avec les événements de 2015 : augmentation des arrivées pendant la première moitié de 2015, suivie de la fermeture de la frontière hungaro-serbe et hungaro-croate (ayant empêché les entrées dans ce pays), et de l'ouverture des frontières austro-hongroise et germano-autrichienne (ayant permis aux Afghans présents en Hongrie de quitter le pays par le nord). La fermeture des frontières méridionales de la Hongrie entraîne la reconfiguration des itinéraires de sortie de la route des Balkans, et notamment la montée en puissance du passage par la Croatie (où les demandes passent d'un chiffre presque nul en 2015 à 700 en 2016) et par la Slovénie (qui commence à enregistrer quelques centaines de demandes à partir de 2016).

11 Les données montrent un autre grand changement : la hausse puis la chute drastique des demandes déposées dans les pays scandinaves. En Suède, on passe de 3 000 en 2014, à 41 000 en 2015, puis ce pic est suivi par une chute abrupte : 3 000 demandes en 2016. La Norvège et la Finlande connaissent une tendance moins forte mais tout à fait analogue. Nous pouvons faire l'hypothèse que la forte hausse entre 2014 et 2015 est

due, en grande partie, à l'ouverture d'un couloir qui a permis, à la sortie des Balkans, d'atteindre les pays scandinaves *via* l'Autriche et l'Allemagne. Cette hypothèse est renforcée par le fait que les pays scandinaves constituaient à l'époque les destinations les plus prisées par les Afghans[7], en raison entre autres de leurs politiques d'asile libérales. L'ouverture de ce couloir constitue une première pour ces pays qui avaient été jusque-là moins exposés aux arrivées, du fait de leur position géographique. La chute constatée entre 2015 et 2016, quant à elle, correspond chronologiquement au revirement de politique de la part des autorités scandinaves au cours de l'année 2015. Des politiques plus restrictives sont instaurées, allant de l'introduction de contrôles aux frontières à la réduction des droits liés au statut de réfugié, en passant par le durcissement des politiques vis-à-vis des sans-papiers[8]. Ce revirement engendre un mouvement vers le Sud, en direction de l'Europe occidentale[9]. Ce mouvement, confirmé par le terrain et la littérature, concerne non seulement de nouveaux arrivants arrêtés aux frontières, mais aussi des Afghans déjà présents dans ces pays qui voient leurs conditions changer avec les nouvelles politiques (comme les mineurs qui atteignent la majorité et deviennent sans-papiers, par exemple). Les données Eurostat semblent ainsi confirmer que 2015 connaît la création de deux couloirs importants : l'un vers les pays scandinaves en passant par l'Autriche et l'Allemagne, l'autre depuis les pays scandinaves vers l'Europe occidentale.

12 L'évolution des demandes afghanes en Allemagne, qui montent à 31 000 en 2015, puis explosent à 127 000 en 2016, pour ensuite redescendre à 18 000 en 2017, reproduit la tendance connue par les pays scandinaves, mais avec une année de décalage. Cette évolution semble confirmer la préférence des Afghans pour les pays scandinaves et semble indiquer que, lors de la crise de 2015, l'Allemagne a été la destination principale pour les demandeurs d'asile afghans non seulement suite aux annonces libérales d'Angela Merkel, mais aussi dans le cadre de la « descente de Scandinavie » évoquée ci-dessus. Les données à notre disposition semblent indiquer que cette « descente » a fini par toucher également la France. Dès l'automne 2015, l'Allemagne connaît à son tour un revirement des politiques d'asile, certes moins médiatisé par rapport aux déclarations précédentes d'Angela Merkel, mais qui a eu des impacts concrets en termes de gestion des frontières, d'examens des demandes d'asile et d'expulsions vers l'Afghanistan, par exemple. Ce revirement correspond chronologiquement à la hausse des demandes d'asile en France, un pays que les Afghans considéraient jusque-là essentiellement comme un lieu de transit. Ici, les demandes afghanes, qui n'avaient jamais dépassé le millier depuis 2008, montent à 6 000 en 2016 et continueront à augmenter les années suivantes (ce qui empêche d'envisager le pic de 2016 comme le seul effet du démantèlement du campement de Calais). Cette hausse semble par ailleurs avoir été accompagnée par des taux d'accord relativement élevés. La diminution des demandes en Italie (qui baissent d'un quart entre 2015 et 2016, malgré des taux d'accord de protection très élevés et les arrivées depuis les Balkans) laisserait penser que la France supplante son voisin comme « pays de replis » pour les Afghans.

13 Pour finir, le dernier changement net qu'on observe en consultant les données sur les demandes afghanes au milieu des années 2010 est l'augmentation graduelle, depuis 2015, des demandes enregistrées en Grèce. Celles-ci avaient baissé depuis la montée en puissance de la route des Balkans. La création d'un « *hot spot* », voué au tri et à la relocalisation des demandeurs d'asile, explique la hausse des demandes enregistrées et

participe de la politique de barrage qui rendra la route des Balkans plus difficile à parcourir et plus meurtrière au cours des années suivantes.

La convergence de flux divers dans une région carrefour

14 La méthodologie du projet AMORE prévoit un va-et-vient permanent non seulement entre les données ethnographiques récoltées sur trois terrains différents, mais aussi entre les données ethnographiques et les données statistiques nationales et européennes. C'est l'un des ressorts d'une approche multiscalaire. De quelle manière les premières données issues de l'enquête au Frioul[10] – région de l'Italie du Nord-Est, située à la frontière avec la Slovénie et l'Autriche – complètent, corroborent ou nuancent-elles les interprétations des données Eurostat formulées ci-dessus ?

15 D'une part, ces interprétations sont cohérentes par rapport aux observations et aux récits collectés au Frioul – c'est en effet aussi à l'aune des récits et des observations qu'elles ont été formulées. Ainsi la reconfiguration de la sortie de la route des Balkans depuis la fermeture des frontières hungaro-croate et hungaro-slovène correspond à la brusque augmentation de l'arrivée d'Afghans depuis la Slovénie enregistrée dans les villes de Gorizia, de Trieste et d'Udine en 2015, qui déposent pour la plupart d'entre eux une demande d'asile[11]. Il s'agit d'un changement net, car le Frioul n'avait pas vu beaucoup de primo-arrivants afghans depuis que la route des Balkans avait supplanté celle de l'Adriatique pour cette population, vers la fin des années 2010. Ce changement suit par ailleurs une tendance inverse par rapport aux demandes afghanes en Italie, qui, nous l'avons vu, diminuent entre 2014 et 2015. La « descente de Scandinavie » est quant à elle corroborée par plusieurs récits d'Afghans actuellement installés, plus ou moins durablement, dans la région, où ils sont arrivés après avoir déposé une demande d'asile infructueuse en Norvège ou en Suède au milieu des années 2010.

16 Si elles sont cohérentes par rapport aux interprétations formulées ci-dessus, les données collectées au Frioul nous incitent par ailleurs à appréhender avec prudence des analyses trop monolithiques qui viseraient uniquement à retracer des « grands mouvements de fond » à l'aide de données statistiques. Autant il est important d'identifier des dynamiques macro et de replacer les contextes locaux dans un cadre plus large, autant il est dangereux de réduire ce qui se passe au niveau local à l'évolution et au fonctionnement de ces « grands couloirs ». La loupe du Frioul en 2015 nous montre ainsi la grande diversité des flux internes à l'Europe, et nous alerte sur l'impossibilité de situer géographiquement les demandeurs d'asile à partir du lieu de dépôt des demandes.

17 Les observations que j'ai pu mener à l'époque et les récits récoltés plus récemment indiquent clairement qu'en 2015 convergent au Frioul des mouvements de divers types. Ce qui frappe est non seulement leur multi-directionnalité, mais aussi leur diversité en termes d'ancienneté de la présence en Europe et de stade du projet d'installation dans le continent, et ce malgré le caractère relativement récent de la présence afghane en Europe. Regardons de plus près. D'une part, on recense bien sûr les arrivées des primo-arrivants qui viennent de traverser les Balkans. Il y a, d'autre part, en plus d'un certain nombre de demandeurs en provenance d'autres zones d'Italie, une importante population qui arrive d'autres pays européens, *via* l'Autriche notamment, mais aussi

depuis la France. Il s'agit souvent d'Afghans dont la demande a été infructueuse dans d'autres pays et qui se tournent alors vers l'Italie, à savoir le pays européen qui a invariablement les taux de reconnaissance les plus élevés pour les Afghans. Une bénévole explique, par exemple, avoir été recrutée essentiellement en raison de sa maîtrise de l'allemand, puisqu'une bonne partie des Afghans à l'époque parlaient très bien l'allemand – ce qui témoigne d'un séjour relativement long en Autriche ou en Allemagne. Ces demandeurs d'asile qui arrivent au Frioul depuis l'Europe occidentale ou septentrionale pour obtenir la protection internationale peuvent avoir une histoire plus ou moins longue en Europe, des trajectoires plus ou moins tortueuses, de la famille dans d'autres pays européens, être dans des situations de vulnérabilité plus ou moins aiguës. Les raisons de cette convergence des flux, qui a transformé le Frioul durant quelque temps en un carrefour, restent à éclaircir. Cette convergence permet néanmoins d'apprécier la diversité et la complexité des flux et incite à ne pas surestimer l'importance des « grands couloirs ».

18 La plupart des Afghans ayant déposé une demande d'asile au Frioul en 2015 ont quitté la région, après un séjour plus ou moins long – le plus souvent assez court, de l'ordre de quelques semaines ou quelques mois. Qu'il s'agisse de primo-arrivants qui aspiraient à atteindre l'Allemagne ou la Suède, qui avaient de la famille en Autriche ou en Belgique, qui n'auraient pas déposé de demandes s'ils n'avaient pas été appréhendés, ou encore qui ont été découragés par les temps d'attente et les conditions d'accueil ; ou bien que ce soit des Afghans qui ont finalement obtenu un statut en Italie, mais qui n'ont pas trouvé d'emploi par la suite ou qui n'ont pas réussi à mettre en place un regroupement familial… ils sont presque tous partis. Leur demande d'asile enregistrée en Italie, et plus particulièrement au Frioul, ne nous aide pas à les localiser géographiquement aujourd'hui, ni à en savoir plus sur leur trajectoire, au-delà du fait de renseigner sur un passage dans un lieu précis à un moment spécifique.

19 Il en découle deux constats. Premièrement, l'importance de prendre en compte le temps long afin de retracer des trajectoires qui sont parfois longues et tortueuses en lien avec les politiques d'asile, certes, mais pas seulement, car l'obtention d'un statut dans un pays européen n'est pas nécessairement synonyme de stabilité géographique. Deuxièmement, le faible pouvoir de localisation des données sur les demandes nous invite à la prudence lorsqu'on analyse ce type de données. C'est d'ailleurs ce qui a justifié notre démarche consistant à analyser les fluctuations et la répartition des demandes pour saisir des flux, plutôt que d'utiliser les volumes des demandes pour localiser l'installation des Afghans en Europe.

Conclusion

20 L'année 2015 a vu l'intensification et l'accélération temporaire de trois « grands mouvements » (à travers les Balkans, vers les pays scandinaves, et depuis les pays scandinaves vers l'Europe occidentale), avec en toile de fond des mouvements multidirectionnels qui restent à étudier. Ces flux sont allés de pair avec un enchaînement rapide des politiques – notamment renvois aux frontières et réformes des politiques d'asile – adoptées par de nombreux pays européens. Malgré le caractère provisoire de nos premières interprétations, esquisser ces quelques évolutions nous offre l'occasion de voir le régime de mobilité afghan à l'œuvre et de dégager quelques pistes d'analyse de son fonctionnement.

21 Lorsqu'il est question de la mobilité des demandeurs d'asile en Europe, plusieurs observateurs mettent en avant les différentiels des taux d'accord du statut de réfugié à travers l'Europe, qui sont très importants dans le cas des Afghans[12]. Les événements de 2015 indiquent que ces taux ne semblent pas si déterminants, et que somme toute les politiques ayant un impact sur les flux intra-européens vont bien au-delà des logiques qui président à l'examen des demandes d'asile. Les politiques (formelles et informelles) à prendre en compte incluent bien sûr celles de l'asile (au sens large), mais dépassent largement celles-ci, allant également de la gestion des frontières, aux expulsions, et aux naturalisations, en passant par les relations avec les pays voisins et les autres États membres. En outre, pour étudier les flux et les trajectoires, il s'avère nécessaire d'adopter une perspective diachronique : ce qui compte n'est pas tant l'existence d'une politique donnée en soi, mais plutôt son évolution et son impact sur d'autres politiques, au niveau national et surtout européen. L'année 2015 nous a donné à voir un enchaînement très rapide de décisions : des demandes perçues par certains États membres comme trop exigeantes induisent un laisser-faire, une fermeture de frontière engendre une libéralisation, ou plus souvent une autre fermeture de frontière, ou encore un tournant restrictif des politiques d'asile dans le pays voisin, etc. C'est à cette toile de fond complexe et en constante évolution que s'articulent les flux.

22 L'accélération des flux et la centralité de la logique de renvois aux frontières en 2015 confortent l'idée selon laquelle nous ne pouvons pas considérer la mobilité des populations réfugiées simplement comme un effet secondaire ou comme une lacune des politiques d'asile. Il semble bel et bien que la mise en mouvement de ces populations fasse pleinement partie de la gestion des demandeurs d'asile par les États européens[13]. Toutefois, la mise en mouvement nous semble pour le moment plus s'apparenter à un effet systémique (dont les mécanismes restent à étudier) que le fruit d'une intentionnalité précise, qu'on pourrait en revanche déceler dans les politiques d'externalisation, par exemple. En 2015, en tout cas, la mobilité est généralement due à une logique qu'on pourrait qualifier de « renvoi de la balle » entre États voisins, la question cruciale étant la distribution des demandeurs d'asile à travers les pays, plutôt que leur présence en tant que telle – une question qui concerne avant tout les rapports entre États plus que ceux entre les États et cette population. Par ailleurs, si à moyen terme les effets de l'endiguement, du maintien dans l'illégalité, de l'exclusion, des renvois aux frontières et des expulsions sont avérés de manière certaine, la prise en compte du temps long, des déplacements non contraints et des stratégies des Afghans nous permettra de mesurer les conséquences de leur mobilité au sein de l'Europe de manière plus globale.

23 Pour finir, la démarche adoptée dans cet article confirme l'intérêt de croiser les données statistiques et les données ethnographiques. Cette démarche permet de vérifier et, ainsi, d'affiner les interprétations, car celles-ci doivent être cohérentes avec deux bases de données hétérogènes. Les allers-retours entre ces deux types de données permettent également d'inscrire des contextes locaux ayant des logiques spécifiques dans un cadre plus large, et de s'intéresser aux phénomènes à une large échelle tout en gardant un ancrage empirique.

NOTES

1. Par « régime de mobilité », on entend ici un modèle migratoire dominant (des trajectoires, des temporalités, des manières de se déplacer) et l'ensemble des relations multicouches et interdépendantes entre un très grand nombre d'acteurs qui sous-tendent ce modèle migratoire. Tous ces acteurs forment un assemblage épais et multiscalaire qu'il s'agit de décortiquer.

2. Une partie de ces interprétations sont issues des riches échanges avec Azita Bathaïe, que je remercie chaleureusement. Je tiens à remercier également les collègues de DATASILE, formidable groupe de travail dans le cadre duquel ont été réalisés le téléchargement, le nettoyage et la visualisation des données Eurostat sur les demandes d'asile d'Afghans en Europe. Le groupe de travail DATASILE a produit entre autres un tutoriel en libre accès expliquant comment récupérer, nettoyer et visualiser les données Eurostat sur l'asile. Url : https://datasile.org/visualisation/tuto-eurostat.html

3. Claudio Minca, Jessica Collins, « The game : Or, "the making of migration" along the Balkan route », in *Political Geography*, n° 91, 2021, pp. 1-11.

4. Eurostat, migr_asyappctza, « Demandeurs d'asile par type de demandeur, nationalité, âge et sexe – données annuelles agrégées », base de données couvrant la période 2008-2021, 2023. Url : https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/product/page/MIGR_ASYAPPCTZA. Les évolutions des demandes afghanes qui sont examinées ci-dessous seront visualisables prochainement à l'adresse https://datasile.org/visualisation/ ou sur le site https://www.visioncarto.net/

5. Les chiffres sont arrondis à l'unité en millier par le bas (par exemple 12 305 devient 12 000).

6. Claudio Minca, Jessica Collins, *op. cit.*, p. 2.

7. Giulia Scalettaris, Alessandro Monsutti, Antonio Donini, « Young Afghans at the doorsteps of Europe : the difficult art of being a successful migrant », in *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 47, n° 3, 2021, pp. 519-535.

8. Arno Tanner, « Overwhelmed by refugee flows, Scandinavia tempers its warm welcome », *Migration Information Source*, Washington D. C., Migration Policy Institute, 10 février 2016.

9. Moa Lønning, intervention au séminaire AMORE, « Destination : Scandinavia. Afghan youth traveling across Europe », 20 février 2024, Paris, Institut Convergence Migrations, 2024.

10. Débutée pendant l'été 2023 et toujours en cours, l'enquête s'appuie sur des entretiens approfondis avec des Afghans présents sur le territoire et avec des praticiens engagés dans la mise en œuvre des politiques d'asile et d'accueil. Quatre séjours ont eu lieu jusqu'à présent, pour un total de six semaines.

11. Il reste à élucider le décalage temporel qui existe entre la fermeture des frontières hongroises et l'augmentation des arrivées d'Afghans au Frioul, qui commence en fait dès l'automne 2014.

12. Kristy Siegfried, Joe Dyke, « Playing the EU asylum lottery », in *IRIN News*, 21 juillet 2015. Url : https://www.irinnews.org/maps-and-graphics/2015/07/21/playing-eu-asylum-lottery

13. Martina Tazzioli, « Governing migrant mobility through mobility : Containment and dispersal at the internal frontiers of Europe », in *Environment and Planning C : Politics and Space*, vol. 38, n° 1, 2020, pp. 3-19.

RÉSUMÉS

L'année 2015 marque un tournant dans la mobilité de demandeurs d'asile et réfugiés au sein de l'Europe, en matière de volume des arrivées, de reconfiguration des routes et de direction des flux. L'analyse des premières données statistiques et ethnographiques du projet AMORE (Afghan Europeans. The Invention of a Mobility Regime) portant sur les circulations des populations afghanes en Europe permet d'identifier l'existence de « couloirs migratoires » tout en invitant à prendre des précautions dans l'interprétation des statistiques.

INDEX

Mots-clés : crise, migration, 2015, mobilité, Afghans, Europe

AUTEUR

GIULIA SCALETTARIS

Maîtresse de conférences, Centre Marc Bloch, Berlin, CERAPS, université de Lille

Des États clandestins : l'illégalité comme arme pendant la « drôle de guerre » (1939-1940)

Marianne Amar

1 À partir de 1938 et des annexions imposées par le III^e^ Reich, les pays de premier refuge se transforment en piège : l'Autriche après l'Anschluss, la Tchécoslovaquie après les accords de Munich et leur rupture. Les hommes et les femmes qui essaient de fuir – opposants politiques et juifs persécutés – convergent vers la France, encore accessible en dépit des politiques de fermeture mises en œuvre depuis les années 1930. Quelques-uns peuvent le faire légalement ; les autres, les plus nombreux, essaient de passer coûte que coûte, souvent seuls, sans appui, par tous les moyens, y compris clandestins[1].

Prologue : passer coûte que coûte

2 À contre-courant de la répartition ordinaire des rôles – la clandestinité pour les réfugiés, l'entre-deux pour les passeurs, la légalité pour les autorités –, il arrive que l'État, ou plutôt les États, jouent un rôle de passeur dans ce contexte de très grande tension internationale. Le franchissement clandestin de la frontière apparaît alors comme une arme diplomatique ou de combat, à l'instar des usages de la migration dans certains conflits du XXI^e^ siècle[2]. Ainsi, début juillet 1938, un premier incident est signalé à la frontière avec l'Allemagne. Les autorités de ce pays ont tenté de refouler vers le territoire national « *une tribu de nomades dont les différents membres ont été expulsés de France depuis de nombreuses années* ». Amenés en voiture cellulaire à la frontière, « *les quatre agents en uniforme qui les escortaient les ont alors mis dans l'obligation de se rendre en France par un chemin détourné et non surveillé* ». Si « *l'accès de notre territoire a pu, néanmoins, être interdit à ces indésirables* », depuis, les refoulés restent bloqués à proximité de la frontière. Procédé « *inadmissible* » des autorités allemandes, proteste le ministère de l'Intérieur qui menace d'« *user des mêmes moyens que les autorités allemandes*[3] ».

3 Le 5 août 1938, nouvel incident à la frontière suisse dans le département de l'Ain. Le ministère de l'Intérieur signale que des étrangers « *pour la plupart ressortissants d'Europe centrale, trouvés en situation irrégulière en Suisse, sont, après une condamnation de principe à quelques jours de prison, refoulés sur notre territoire par les autorités helvétiques, qui leur font emprunter, généralement la nuit, des voies d'accès à travers les bois* ». Là encore, le ministère de l'Intérieur a pris des mesures pour renforcer la surveillance de la frontière, mais il faudrait que le Quai d'Orsay intervienne car « *de telles pratiques [...] ne pourraient que nuire aux rapports de bon voisinage que nous avons toujours entretenus avec les autorités helvétiques*[4] ».

4 Tout au long de l'été 1939, la situation aux frontières apparaît de plus en plus tendue. La Gestapo conduit de nuit des réfugiés à la frontière et attend, pour les faire passer, « *la relève de la garde ou bien le moment où, par ruse, celle-ci serait amenée à quitter les lieux sans y laisser aucune surveillance de remplacement*[5] ». Il n'est pas toujours nécessaire que la police soit absente, comme le remarque Raymond-Raoul Lambert, secrétaire général du Comité d'assistance aux réfugiés : « *Nous savons par quelle frontière ils entrent et les autorités françaises le savent aussi bien ; même la Gestapo le sait. Les Français en refoulent un pour la forme, puis ils laissent passer les autres*[6]. »

5 Les autorités de la République n'ont pas toujours cette mansuétude. Le 4 août 1939, la direction générale de la Sûreté nationale alerte à nouveau le Quai d'Orsay sur « *la menace d'une immigration clandestine massive*[7] ». Depuis 1938, la Sûreté doit faire face « *à l'envahissement de notre territoire par des immigrants de l'Europe centrale et orientale, prêts à utiliser les procédés les plus divers pour s'introduire dans un pays dont le climat politique et économique est plus conforme à leurs goûts* ». Ces passages constituent un danger « *pour notre équilibre social et économique mais, également, pour notre sécurité nationale, car les éléments les plus tarés et les plus suspects peuvent se glisser sur notre sol* ». Pour parer à ces dangers, la surveillance de la frontière terrestre a été renforcée, mais maintenant « *c'est par la mer que l'on tente de réaliser ces opérations* ».

6 Dans la région des Alpes-Maritimes, « *des barques chargées d'immigrants trompent la surveillance de la douane et de la police, accostent au rivage et débarquent des groupes de plusieurs dizaines d'étrangers. [...] Cette immigration, d'abord sporadique et minime, s'est enflée peu à peu [...] et a pris l'allure d'une invasion* ». Suit un décompte précis qui mesure « l'invasion » : 130 personnes ont accosté sur les côtes françaises en quelques semaines. Or cet afflux d'immigrants « *ne serait pas possible sans la complicité des Autorités italiennes* » : elles laissent les immigrants embarquer sur des bâtiments légers depuis la Riviera italienne, qui les acheminent ensuite clandestinement jusqu'aux côtes françaises. Suivent des protestations auprès de l'Italie fasciste et des menaces d'expulsion de personnalités italiennes vivant dans les Alpes-Maritimes. On ne sait si cela fut suivi d'effet : le 3 septembre, après l'invasion de la Pologne, la France et la Grande-Bretagne déclarent la guerre à l'Allemagne.

7 Plusieurs textes officiels, qui organisent la circulation des Français et des étrangers en temps de guerre en vertu d'un décret édicté dès août 1935, sont immédiatement mis en œuvre. Ils prévoient que « *des restrictions sont apportées à partir du premier jour de la mobilisation au séjour des étrangers dans certaines portions du territoire français ou de certaines catégories d'étrangers sur l'ensemble du territoire* ». La carte d'identité d'étranger devient obligatoire pour tout séjour d'une durée supérieure à neuf jours, sous condition de « *faire la preuve [d'une] entrée régulière sur le territoire français* ».

Le visa comme frontière de papier

8 Prise sous le feu de l'aviation et des divisions blindées allemandes dès les premiers jours de guerre, envahie par l'URSS le 17 septembre, la Pologne doit s'avouer vaincue après la capitulation de Varsovie le 28 septembre, non sans une résistance héroïque. Dès l'entrée des troupes soviétiques, « *par tous les points de frontière utilisables* », le président de la République, l'ancien gouvernement au complet, le commandement en chef de l'État-major, le ministère de la Guerre et les hauts fonctionnaires ont pris la route de l'exil vers la Roumanie. Dans leur sillage, « *fuyant le danger* », arrivent des civils de toutes professions et « *un nombre considérable de juifs*[8] ». D'autres Polonais, moins nombreux, se réfugient en Hongrie et dans la Lituanie encore non annexée. Début octobre, le sort de la Pologne et son partage entre le III[e] Reich et l'URSS sont définitivement scellés.

9 À leur arrivée à Bucarest, les représentants civils et militaires de la Pologne ont été séparés, internés ou placés en résidence surveillée, en dépit d'un droit de passage promis par la Roumanie en cas de guerre. Cet internement empêche le gouvernement polonais d'exercer pleinement ses prérogatives et ouvre ainsi la voie à de grandes manœuvres politiques, en partie sous influence française, entre Paris et Varsovie. Fin septembre, elles débouchent sur d'importants changements à la tête de l'État polonais : à Paris, Władysław Raczkiewicz prête serment et succède au Président Moscicki retenu en Roumanie. Le général Władysław Sikorski est nommé Premier ministre, fonction qu'il cumule en novembre avec le rôle de commandant en chef[9]. Si la France s'immisce dans les affaires politiques du gouvernement polonais, sa priorité demeure la conduite de la guerre. Dès le 9 septembre, les deux pays ont décidé de créer sur le sol français une division de l'armée polonaise. Elle a vocation à intégrer les militaires déjà sous les drapeaux et les hommes de 17 à 45 ans mobilisables, qu'ils résident en France, dans des pays tiers ou dans les pays de premier exil. Pour acheminer ces réfugiés depuis la Roumanie, et dans une moindre mesure la Hongrie et la Lituanie[10], les autorités polonaises et françaises mettent en place des filières dites « d'évacuation » destinées aux militaires et à des civils sélectionnés pour leur utilité dans la conduite de la guerre. Ceux qui ne sont pas retenus au terme de ce tri peuvent déposer une demande individuelle de visa auprès des consulats : soumises à l'autorisation directe de Paris, elles échappent jusqu'en mars 1940 au contrôle des autorités polonaises et des « *services français connaissant la Pologne*[11] ».

Une histoire « trouée » : destruction, spoliation et restitution des archives

Trois fonds d'archives ont été exploités pour reconstituer l'histoire du passage, vers la France, des réfugiés polonais civils et militaires : le fonds du Contrôle des étrangers, conservé au centre de La Courneuve des Archives diplomatiques ; les archives des attachés militaires, conservés au Service historique de la Défense (SHD) à Vincennes ; les archives des consulats de Bucarest et de Budapest, et de la Mission militaire, conservées au centre de Nantes des Archives diplomatiques.

Deux de ces fonds sont des rescapés de la destruction et de la spoliation. Ainsi, les demandes individuelles de visas déposées dans les consulats de France par des Polonais émigrés ou exilés hors de leur pays sont conservées aux Archives diplomatiques de La Courneuve, dans ce qui reste des cartons du Contrôle des

étrangers. Le 16 mai 1940, face à la menace d'une arrivée imminente de l'armée allemande à Paris, le Quai d'Orsay décide en effet d'incinérer, dans les jardins du ministère, les fonds les plus sensibles politiquement ou qui peuvent porter atteinte à la sécurité des personnes. Les dossiers les plus récents du Contrôle des étrangers en font partie ; quelques-uns, sans doute mal classés, seront sauvés[12].

Les archives des attachés militaires conservées au Service historique de la Défense[13], largement inédites, proviennent du fonds dit « de Moscou ». Après la défaite, l'occupant nazi, dans sa vaste entreprise de spoliation, a saisi en France et emmené en Allemagne d'importants fonds d'archives publiques et privées. En 1945, après la capitulation du Reich, les Soviétiques s'en emparent à leur tour et les acheminent en URSS. Elles seront récupérées par la France, non sans blocages et en trois temps : au début des années 1960, en 1992-1994 et, enfin, en 2000. Au début de ce siècle, les restitutions encore inachevées sont arrêtées, laissant certains fonds définitivement incomplets.

10 Le fonds du Contrôle des étrangers, conservé aux Archives diplomatiques, réunit 270 de ces demandes de visa, presque toutes déposées à Bucarest, Budapest et Kaunas, entre le 10 et le 24 octobre 1939. Tous ensemble, ces formulaires brossent un premier portrait collectif de l'exil civil polonais[14]. Deux tiers des requérants sont des hommes adultes ; on recense une cinquantaine de femmes et vingt-quatre enfants. Les hommes voyagent souvent seuls, les femmes plus rarement. Leur situation apparaît souvent précaire : un quart des requérants de Bucarest vit à l'hôtel. Mais cette fragilité n'est pas synonyme de pauvreté. La moitié des hommes et des femmes recensés peut en effet être rangée dans la catégorie des élites : des étudiants, surtout à Kaunas, des ingénieurs, des officiers, des élus, des chefs d'entreprise, des journalistes, des artistes, des prêtres. Georges Paciorkowski, officier de réserve et *voïvode* de Varsovie, dépose une demande à Kaunas. François Gerstman, capitaine de réserve, diplômé de la Polytechnique de Lwów (aujourd'hui Lviv, en Ukraine), ingénieur et conseiller auprès de la *voïvodie* de Silésie, s'est réfugié à Bucarest avec sa femme et sa fille. Alfred, Pierre et Stefan Bergman, propriétaire d'une « maison commerciale ou industrielle », représentaient Ford et Hotchkiss Talbot en Pologne. Ouvriers, mineurs, agriculteurs, techniciens se retrouvent aussi parmi les déplacés, mais moins nombreux : la fuite réclame des moyens de toute nature, et d'abord financiers.

11 Au-delà de ce portrait de groupe, les formulaires sont aussi le lieu d'un face-à-face entre les autorités françaises et les réfugiés. Dans les questions posées, ils mettent en lumière l'obsession du contrôle et la méfiance institutionnelle envers les étrangers. Ainsi, les Polonais qui ne souhaitent pas s'installer durablement en France sont avertis : « *Le bénéficiaire du visa s'engage à ne rechercher, au cours de son séjour sur le territoire français, ni emploi, ni établissement. Il est avisé que s'il cherche à s'établir en France, il fera immédiatement l'objet d'un arrêté d'expulsion.* » À ceux qui déclarent vouloir rester dans le pays, l'administration réclame des preuves d'une proximité avec la France : connaissance de la langue, séjours antérieurs, appui de garants, etc. Ainsi, la guerre ne change rien aux règles en temps de paix : à l'instar des procédures ordinaires liées aux migrations (entrée, séjour, accès à la nationalité, etc.), pour accéder à un droit, l'étranger se doit d'être déjà un peu français.

12 De Bucarest à Kaunas, dans un français plus ou moins hésitant, les exilés polonais s'appliquent donc à recenser leurs voyages, fussent-ils de loisir et dans des villégiatures

à la mode. Ils détaillent leurs relations amicales, familiales ou professionnelles, et tentent donner le nom de « *deux références précises en France et au moins un nom avec adresse complète* », comme il leur est demandé. Qui peut se recommander d'un citoyen français honorable deviendrait ainsi recommandable. Dans les circonstances présentes, nombre de réfugiés polonais en sont incapables. Ils indiquent le nom du nouveau président polonais, l'adresse de l'ambassade ou essaient de faire « comme si », à l'instar de Kula Mieczyslaw qui indique : « *J'ai beaucoup de connaissances et amis en France dont les adresses j'ignore pour le moment à cause de l'état de guerre*[15]. »

13 S'agissant des liens avec la France, quelques-uns ont de vrais et solides arguments à faire valoir, comme Antoni Muszkiet, employé pendant quatorze ans comme mineur de fond, en France, à « *Boulogne-la-Meuse* » écrit-il[16]. Il possède une « *lettre de rappel de travailleur étranger en congé délivré par le ministère du Travail* », précise une annotation manuscrite. En dépit de ces garanties, le visa demeure indispensable. Est-ce pour mieux convaincre ? La photographie agrafée à son formulaire porte un cachet à sec où l'on devine les mentions « *Préfecture de Lille* » et « *Carte d'identité de travailleur* ». À travers ces traces inscrites dans la matérialité du document, ce réemploi de la photographie apporte la preuve de liens anciens avec la France et conduit à une relecture des trajectoires : Antoni Muszkiet ne vient pas en France, il y revient.

14 Pour Suzanne Bialkowska[17], la question des attaches françaises paraît plus incongrue encore. Née Girod, française de naissance, elle est devenue polonaise après son mariage avec l'industriel Boleslav Bialkowski et l'est restée en dépit des changements introduits par la loi de 1927 sur la nationalité[18]. Pourtant, comment pourrait-on lui refuser de revenir dans son pays natal, comme on revient « chez soi » ?

15 La loi de 1927 permet de tirer d'autres fils. Le texte réclamait aux étrangers trois années de séjour en France pour déposer une demande de naturalisation. Mais un an suffisait à ceux qui « *ont rendu des services importants à la France, s'ils y ont apporté des talents distingués, s'ils y ont introduit soit une industrie, soit des inventions utiles, s'ils y ont créé soit des établissements industriels, soit des exploitations agricoles*[19] ». La procédure des visas de 1939 fait écho à cette naturalisation accordée au mérite. Les requérants sont encouragés à mentionner s'ils apportent « *des connaissances ou des procédés nouveaux* », condition d'une entrée elle aussi « au mérite ». Certains en mesurent l'enjeu, comme Stanislas de Porembalski qui revendique « *des connaissances dans l'industrie pétrolifère en France* » ou Lucien Mycinski qui s'affiche spécialiste de « *la production des tuyaux d'acier et du fer-blanc*[20] ». Tous n'ont pas ces certitudes et leurs dossiers donnent à lire la rupture radicale que représente la défaite. Ainsi, sur certains questionnaires, des portraits de famille joyeux, insouciants, parfois facétieux, agrafés à la hâte, servent de photographie d'identité, loin des normes administratives, témoignage d'un passé encore proche et de l'urgence du départ. Des formulaires sont surchargés de ratures et débordent de texte, comme s'il fallait empiler les preuves et les arguments pour forcer la porte. D'autres, à l'inverse, demeurent vides, comme silencieux, témoignant à la fois de la sidération face à la catastrophe et de l'incompréhension devant les questions posées.

De l’exil aux recrutements de guerre : la grande évasion des réfugiés polonais

16 Si la procédure de visa individuelle tend un miroir à la Pologne en exil et à la France en guerre, elle demeure en marge des passages organisés et encadrés par les autorités françaises et polonaises à bien plus grande échelle, depuis la Roumanie, la Hongrie et la Lituanie. Pour y parvenir, tous les moyens sont mobilisés, y compris les plus illicites : évasions, passages clandestins, faux papiers, complicités etc. Ceux qui y ont recours ne sont ni des criminels, ni des militants engagés dans l’aide aux migrants, mais les représentants civils et militaires des différents États concernés : autorités polonaises en exil, diplomates et militaires français, gouvernements des pays de transit. Ici, il ne s’agit plus d’instrumentaliser les migrants et d’en faire, contre leur gré, une arme diplomatique. Les évacués sont d’abord les ressortissants d’une puissance alliée qu’il faut sauver pour les mobiliser dans la guerre.

17 On estime à 30 000 environ le nombre de Polonais réfugiés de Pologne ou d’ailleurs qui réussissent à rejoindre la France pour s’engager dans l’armée polonaise, entre l’automne 1939 et juin 1940, auxquels s’ajoutent des femmes, des enfants et des travailleurs civils non mobilisables. En Roumanie, au 1er octobre, on compte environ 18 000 militaires et 22 000 civils, dont 6 000 techniciens. Parmi eux, combien de juifs polonais ? Impossible de le préciser, estime la Mission militaire franco-polonaise, car leur nombre reste sans doute « *volontairement caché*[21] ». De manière générale, et de l’aveu même des autorités françaises, l’exercice statistique s’avère périlleux. Le premier recensement des civils est entrepris en décembre 1939 mais leur chiffre ne cesse de varier, entre les départs d’évacués vers la France et l’arrivée de nouveaux réfugiés clandestins depuis la Pologne. Celui des militaires « *a toujours été erroné* » : à partir de fin septembre, nombreux sont ceux qui se font passer pour civils, sans compter les manipulations statistiques volontaires de la part des autorités polonaises et françaises « *de façon à mettre les Roumains en erreur* ». Enfin, certains réfugiés, « *ayant trouvé à se débrouiller, ont essayé de vivre sans contact avec les autorités polonaises et ont échappé au contrôle*[22] ».

18 En Hongrie et en Roumanie, la décision des autorités locales d’interner les militaires en âge de combattre pèse sur les stratégies mises en œuvre et le choix de l’illégalité. Dans des camps de fortune érigés à la hâte, les officiers disposent d’une relative liberté de circulation et de conditions de vie acceptables. Les hommes de troupe sont logés dans des écuries où tout manque : la paille pour les litières, les manteaux et les couvertures pour se protéger du froid, des repas décents. La surveillance des internés n’est pas sans faille. Très tôt, les autorités françaises et polonaises étudient la possibilité d’évasions en pariant sur la complaisance des fonctionnaires hongrois et roumains : dans ces deux pays, la xénophobie et l’antisémitisme s’expriment partout, sans retenue, et les réfugiés ne sont pas les bienvenus[23]. Mais il faut compter avec la pression des deux vainqueurs : selon la Mission militaire, Allemands et Soviétiques, chacun de leur côté, infiltreraient les camps et mèneraient campagne en direction des internés pour les convaincre de rentrer chez eux, en leur promettant l’absence de sanctions et un emploi stable.

19 Pour contrecarrer ces ambitions, les autorités françaises et polonaises vont rapidement mettre sur pied un dispositif complexe afin de faciliter les évacuations et de préserver la sécurité des réfugiés. Les bureaux polonais se chargent d’établir les listes de soldats et de civils nécessaires à la conduite de la guerre, listes signées par l’attaché militaire

polonais, puis vérifiées par les différents services français, avant que le visa ne soit accordé. Pour éviter les difficultés avec la police roumaine et empêcher que les Allemands n'aient connaissance des noms des évacués, « *l'habitude [a] été prise d'établir de faux passeports pour presque tous les militaires (active et réserve) ainsi que pour de nombreux spécialistes*[24] », les véritables identités, statuts et professions étant consignées dans un document séparé et tenu secret. Sous couvert d'aide à la Pologne, les autorités françaises recrutent également pour leur propre compte des ingénieurs, des contremaîtres, des ouvriers, des mineurs de fond et des agriculteurs, tant le déficit de main-d'œuvre dans ce secteur est endémique.

20 En Hongrie, les militaires inscrits sur les listes d'évacuation sont prévenus par un émissaire civil du jour choisi pour leur évasion. « *Sortis du camp, les intéressés se rendent dans un village voisin, où ils reçoivent des vêtements civils, leur passeport tout préparé, un billet de chemin de fer et de l'argent. Ils n'ont plus alors qu'à partir*[25]. » Afin de ne pas éveiller les soupçons dans cette vaste entreprise clandestine, le gouvernement français a parfois recours à des intermédiaires. Ainsi, la Fédération des employeurs de main-d'œuvre agricole, sollicitée, signe un accord tenu secret. Sous prétexte de venir recruter en Hongrie des ouvriers agricoles, comme elle le fait depuis les années 1920, elle prend en charge l'évacuation de militaires déguisés en civils, en mobilisant ses relais sur le terrain. Cette continuité affichée avec l'avant-guerre rassure ses interlocuteurs hongrois et permet ainsi à la fédération de couvrir des activités militaires.

Routes de l'exil et géographie de l'évacuation

21 Une fois sortis des camps, plusieurs routes s'offrent aux réfugiés. De Roumanie, la route la plus directe, en train, traverse la Yougoslavie et l'Italie jusqu'à Modane. D'autres font route par Belgrade, Split ou Le Pirée, et Marseille. Ceux qui empruntent la seule route maritime embarquent dans le port roumain de Constanza sur la mer Noire, puis rejoignent Marseille *via* Istanbul. Selon les possibilités de transport, les contraintes de visas et l'évolution de la situation militaire, les évacués font parfois un détour par la Grèce et surtout Beyrouth, qui devient à partir de mai 1940 un dépôt pour la formation de militaires polonais. Depuis la Hongrie, les réfugiés passent clandestinement à pied la frontière yougoslave, avant de reprendre les itinéraires ordinaires vers l'Italie ou la Grèce. Enfin, au Nord, depuis la Lituanie ou la Lettonie, la seule route possible traverse la mer Baltique jusqu'à Stockholm.

22 Dans cette organisation, l'État devenu passeur fait face aux aléas ordinaires des routes migratoires et à la réglementation des différents pays traversés. La France doit composer avec les réticences croissantes des autorités hongroises et roumaines à laisser embarquer les réfugiés, en raison des pressions allemandes. D'un bout à l'autre de l'Europe, les pays de transit n'entendent prendre aucun risque. Ainsi, la Suède refuse d'accorder un visa aux réfugiés sans billet, or, dans le même temps, les compagnies de transport ne délivrent plus aucun titre de transport aux Polonais mobilisables de 18 à 50 ans « *pour ne pas avoir de difficultés avec les Allemands*[26] ». En mer Baltique, la flotte du Reich arraisonne les navires neutres ; au début de 1940, le service Riga-Stockholm est supprimé. Tout au long des routes du Sud, la situation paraît aussi périlleuse : menaces italiennes de suspendre les visas ; autorisation de trente visas quotidiens seulement par la Grèce ; crainte de voir les clandestins arrêtés en Yougoslavie.

23 Une fois ces obstacles franchis et les réfugiés arrivés à bon port, la France impose ses règles. À l'arrivée à Marseille, officiers et simples soldats subissent un examen médical, parfois sur le bateau pour éviter les incidents en ville. Ils sont ensuite acheminés en train vers le camp militaire de Carpiagne près de Marseille, ou celui construit dans les bois de Veluché (Deux-Sèvres). Ils y sont identifiés, mesurés, photographiés, quel que soit leur grade, comme l'avaient été, avant eux, les travailleurs polonais recrutés dans l'entre-deux-guerres. Cette méfiance des autorités porte une double marque : la xénophobie et le rejet des « indésirables » enracinés dans la crise politique et morale de la République des années 1930, et l'obsession de la « cinquième colonne » qui mine la France de la drôle de guerre. Paris reproche aux autorités polonaises des vérifications hâtives à l'entrée dans les camps et au départ des réfugiés. Des éléments douteux – peut-être des agents allemands et soviétiques – se seraient glissés parmi eux et auraient posé le pied sur le sol français avant d'être démasqués[27].

L'effondrement républicain et la reconfiguration des passages

24 Le 10 mai 1940, l'offensive allemande commence ; la drôle de guerre prend fin ; les conditions de l'évacuation se trouvent bouleversées. Dès le 15 mai, l'Ambassade de Pologne réclame l'évacuation de tous les civils présents en Hongrie et en Roumanie. Faut-il que la France accepte cette demande « *au moment où le Gouvernement [...] se voit obligé par les nécessités de la guerre à suspendre le droit d'asile*[28] » ? Faut-il au contraire continuer à privilégier les militaires et les « techniciens » jugés utiles à la conduite du conflit ? Les événements vont commander. En quelques jours, l'organisation des évacuations bascule. Le 22 mai, l'Italie suspend les visas de transit, suivie par la Yougoslavie. Les routes de l'exil sont détournées vers Beyrouth avant de rejoindre Marseille. Il n'est plus question de trier les partants : « *L'attaché militaire polonais a reçu l'ordre de commencer l'évacuation des civils. Je vous demande de provoquer des instructions pour accord des visas. Les moyens de transport manquent*[29]. »

25 Le 21 mai, ordre est donné d'évacuer un groupe de 3 600 civils : 3 000 fonctionnaires et 600 agriculteurs accompagnés de leurs familles. Les autorités polonaises, à Bucarest et dans les 39 localités où sont installés les réfugiés, ont en charge d'établir et de vérifier la liste des partants. Compte tenu des circonstances exceptionnelles, ces derniers remplissent les formulaires d'usage avec prise d'empreintes digitales, sans être astreints à toutes les formalités habituelles, notamment un contrôle français. Le 6 juin 1940, Pierre Moeneclaey, consul de France à Bucarest, qui doit accorder les visas à partir des listes remises, préconise, dans une note adressée au Contrôle des étrangers à Paris, l'apposition sur les visas d'un « *timbre humide* » portant indication « *Vérification Marseille* » où les intéressés « *seront l'objet d'un sévère criblage*[30] ». On ne sait rien de ces 3 600 Polonais, ni de leur destinée. Combien ont réussi à partir ? Ce jour-là, le 6 juin 1940, dans le port roumain de Constanza, dernière porte de sortie autorisée, la frontière se ferme. Le gouvernement roumain interdit le départ des Polonais présents ; 150 d'entre eux sont débarqués du *SS Transylvania*, sur ordre de la police du port à la suite de demandes allemandes[31]. En ces jours si décisifs de juin 1940, le rapport de force bascule en France, à Bucarest et au Proche-Orient. Les autorités du III^e^ Reich réclament le renvoi en Pologne des réfugiés ; les dernières évacuations empruntent les rares routes encore ouvertes vers Beyrouth, la Syrie et la Palestine, *via* de nouveaux passages

clandestins en Bulgarie. Il s'agit de sauver les plus menacés : les Polonais compromis et recherchés par les Allemands ; des insurgés silésiens ; des juifs polonais qui essaient de rejoindre la Palestine[32]. À Bucarest, les autorités polonaises perdent le contact avec leur gouvernement en exil, sans doute en route pour l'Angleterre. Début juillet, les autorités de Beyrouth cessent de reconnaître les visas accordés aux Polonais. En France, après le vote des pleins pouvoirs au Maréchal Pétain le 10 juillet, le gouvernement de Vichy s'installe. Le 15 juillet, ordre est donné au commandant Hugon de se diriger vers Beyrouth ou la France : « *J'attends d'être rapatrié*[33] », répond-il.

26 En octobre, le consul Pierre Moeneclaey quitte à son tour Bucarest. Il a obtenu le droit d'accompagner sa femme à Istanbul, pour raisons de santé, contre la promesse de rentrer rapidement[34]. Il ne reviendra pas. « *Étant donné les circonstances actuelles, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il ne me sera pas possible de retourner en Roumanie et de reprendre mon service*[35] », écrit-il au ministère des Affaires étrangères, avant de demander une mise à disposition. C'est vouloir gagner du temps. Le 27 novembre, le ministère des Affaires étrangères de Vichy informe la Légation de France à Bucarest : « *M. Moeneclaey [...] a passé au service de l'Angleterre en qualité de capitaine [...]. Cet agent a quitté Istanbul il y a quelques jours pour se rendre en Égypte en compagnie de sa femme infirmière. J'ai révoqué M. Moeneclaey par arrêté de ce jour*[36]. »

Conclusion

27 Au cours de ces longs mois où la France se trouve engagée dans une guerre insaisissable, sans combats sur son sol, le passage des réfugiés porte une triple interrogation qui questionne le temps, l'espace et ce que l'on pourrait regrouper sous l'en-tête du politique.

28 Du point de vue de la chronologie et des temporalités, la drôle de guerre apparaît d'abord comme un aval des années 1930, à travers les sociabilités anciennes entre Français et Polonais qu'elle met au jour à travers les visas, les héritages de la crise qui restent vivaces dans les discours et les règlements publics, et les mondes perdus dont les réfugiés portent la mémoire. Mais elle peut aussi s'observer, en amont, comme le prologue d'une guerre qui sera bientôt rendue à sa logique militaire : à leur manière, les évasions depuis la Roumanie, la Hongrie ou la Lituanie en constituent la première étape.

29 Si l'événement du passage ne se réduit pas à une césure franche dans le temps, sa géographie ne peut pas non plus rester enfermée dans une ligne frontière qui marquerait une « *nette séparation entre un "au-dedans" et un "au-dehors"* », inscrite « *en un point précis, clairement identifié*[37] ». Les réfugiés renvoyés clandestinement vers la France par la Suisse, l'Allemagne nazie ou l'Italie fasciste ont déjà franchi, seuls et sans visa, d'autres frontières : le passage vers la France vient donc clore une trajectoire d'exil longue et transnationale. Par ailleurs, dans le cas des évacuations de réfugiés polonais, l'action de la France redéfinit la frontière, puisqu'elle en contrôle le passage loin de son territoire, depuis les camps hongrois et roumains. Si l'organisation des évasions en 1939-1940 fait ici un singulier écho aux frontières externalisées des migrations du temps présent, leurs enjeux et leurs pratiques ne se confondent pas. Le déplacement de la frontière en 1939 ne signifie pas, comme c'est le cas aujourd'hui, la mise en place d'un contrôle renforcé pour bloquer en amont toute forme de passage illégal. Il est, au contraire, le lieu où se redéfinissent les usages possibles de la clandestinité, érigée en

instrument de guerre légitime. Dans certaines limites : dès que l'action de l'État coïncide de nouveau avec les frontières de la nation, il redevient le gardien sourcilleux de son territoire, méfiant envers l'étranger qui veut y pénétrer, fut-il un allié victime de l'ennemi commun.

30 Dans tous les cas, pour les réfugiés polonais, les scènes où se négocie l'accueil sont multiples : dans les camps d'internement, dans le bureau du consul, sur le bateau à Marseille, dans les centres de rassemblement. Cet entre-deux construit par la mobilité, qui étire le temps et la géographie, est aussi un espace de transformation et de circulation entre les catégories et les nationalités, à l'instar des trajectoires de Suzanne Bialkowska, française puis polonaise, ou d'Antoni Muszkiet, travailleur immigré puis réfugié. À cet égard, les passages de la « drôle de guerre » confortent, en les enracinant dans la longue durée, les nouvelles approches de la frontière. Ils contribuent, par ailleurs, à bousculer l'idée d'un conflit immobile et attentiste. Reste la singularité de ces circulations qui font émerger, dans un étonnant renversement des rôles, la figure inédite d'un État clandestin, contraint, par l'urgence et la guerre, à l'illégalité.

NOTES

1. Sur la fuite vers la France et les passages clandestins, voir Vicki Caron, *L'asile incertain. La crise des réfugiés juifs en France, 1933-1942*, Paris, Tallandier, 2008.

2. Sur ces politiques contemporaines, voir notamment Hélène Thiollet, « Migration as diplomacy: Labor migrants, refugees, and arab regional politics in the oil-rich countries », in *International Labor and Working-Class History*, n° 79, n° 1, 2011, p. 103-121 ; Kelsey P. Norman, « Migration diplomacy and policy liberalization in Morocco and Turkey », in *International Migration Review*, vol. 54, n° 4, 2020, p. 1158-1183.

3. Archives diplomatiques, La Courneuve, 27CPCOM/269, note de la Direction de la police du territoire et des étrangers, ministère de l'Intérieur, à la Direction Europe, ministère des Affaires étrangères, 18 août 1938.

4. Archives diplomatiques, La Courneuve, 27CPCOM/269, note de la Direction de la police du territoire et des étrangers, ministère de l'Intérieur, à la Direction des Affaires politiques et Commerciales, ministère des Affaires étrangères, 5 août 1938.

5. Joint Distribution Committee, « Emigration from Germany and Austria », 5 juillet 1939, cité par Vicki Caron, *op. cit.*, p. 287.

6. Cité par Vicki Caron, *op. cit.*, p. 287.

7. Archives diplomatiques, La Courneuve, 27CPCOM/269, note de la Sous-Direction de la Police des étrangers, Direction générale de la Sûreté nationale, ministère de l'Intérieur, à la Direction des Affaires politiques et commerciales, ministère des Affaires étrangères, 4 août 1939.

8. Archives diplomatiques, Nantes, Bucarest Mission Militaire, 127PO/1/8, « Évacuation polonaise. Liquidation des affaires polonaises », rapport de fin de mission du Commandant Hugon, 15 juillet 1940.

9. Sur les réfugiés polonais, militaires et civils, et les tensions politiques au sein des forces politiques en exil en 1939-1940, voir « La Pologne dans les conflits du XX^{e} siècle. II. Deuxième Guerre mondiale et Guerre froide », in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 1, n° 261,

2016 ; Yves Beauvois, *Les relations franco-polonaises pendant la drôle de guerre*, Paris, L'Harmattan, 1989.

10. Cette organisation laisse évidemment de côté les civils polonais ayant fui vers l'URSS.

11. Rapport du Commandant Hugon, *op. cit*.

12. Archives diplomatiques, La Courneuve, Série Contrôle des Étrangers, 1QO, Dossiers 118 à 121.

13. Service Historique de la Défense (SHD), Archives rapatriées de Russie, 2e bureau de l'État-Major de l'Armée, Attachés militaires, 1898-1942, sous-série GR7 NN2.

14. Au total, 296 personnes sont recensées, certains formulaires regroupant une famille entière.

15. Archives diplomatiques, La Courneuve, Série Contrôle des Étrangers, 1QO, Dossier 120. Nous avons choisi de laisser les citations dans leur français souvent imparfait.

16. Archives diplomatiques, La Courneuve, Série Contrôle des Étrangers, 1QO, Dossier 121.

17. Archives diplomatiques, La Courneuve, Série Contrôle des Étrangers, 1QO, Dossier 120.

18. En vertu de la loi de 1889, les femmes françaises qui épousaient un étranger perdaient leur nationalité. Le texte de 1927 leur permet de la récupérer, à condition de séjourner en France depuis deux ans au moment de la loi et de faire sa déclaration dans l'année de la loi. Suzanne Bialkowska n'en a pas profité, puisqu'elle résidait en Pologne.

19. *Journal Officiel*, 14 août 1927, p. 8699.

20. Archives diplomatiques, La Courneuve, Série Contrôle des étrangers, 1QO, Dossier 121.

21. Rapport du Commandant Hugon, 15 juillet 1940, *op. cit*.

22. *Ibid*.

23. SHD, GR7NN2/409, Renseignement Polonais en Roumanie, 5 octobre 1939.

24. Rapport du Commandant Hugon, *op. cit*.

25. SHD, GRZNN2/409, note très confidentielle de M. Pierre Guerlet, ministre de France en Hongrie à Édouard Daladier, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, Départ pour la France de militaires polonais internés en Hongrie, 23 octobre 1939.

26. SHD, GRZNN2/409, note secrète de l'attaché militaire en Suède et en Norvège, au Deuxième bureau, État-major de l'Armée, 6 février 1940.

27. SHD, GRZNN2/409, note secrète de l'attaché militaire en Hongrie au Deuxième bureau, État-major de l'Armée, 6 mars 1940.

28. SHD, GRZNN2/388, note du Général Denain, chef de la Mission militaire franco-polonaise à Bucarest au ministre de la Défense nationale et de la guerre, EMA, 2e bureau, 15 mai 1940.

29. SHD, GRZNN2/409, télégramme secret de l'Attaché militaire à Bucarest, au ministère de la Guerre, 21 mai 1940.

30. Archives diplomatiques, La Courneuve, Série Contrôle des Étrangers, 1QO, Dossier 121.

31. Rapport du Commandant Hugon, *op. cit*.

32. Archives diplomatiques, Nantes, 127PO/1/8, Bucarest-Mission militaire, télégramme n° 879 du Commandant Hugon, Attaché militaire, Ambassade de France en Roumanie, à Beyrouth, 20 juin 1940.

33. Rapport du Commandant Hugon, *op. cit*.

34. Archives diplomatiques, Nantes, 124PO/1/230, Ambassade de Bucarest, télégramme de Henry Spitzmuller, Conseiller d'ambassade à Bucarest, 19 octobre 1940.

35. Archives diplomatiques, Nantes, 124PO/1/230, Ambassade de Bucarest, lettre manuscrite de P. Moeneclaey accompagnée d'une demande de mise en disponibilité, 23 octobre 1940.

36. Archives diplomatiques, Nantes, 124PO/1/230, Ambassade de Bucarest, télégramme du ministère des Affaires étrangères (Diplomatie) à M. Spitzmuller, Bucarest, 27 novembre 1940.

37. Marianne Amar, Susanne Lachenicht, Isabelle Lacoue-Labarthe, Mathilde Monge, Annelise Rodrigo, Introduction au dossier « Négocier l'accueil. Migrants, réfugiés et sociétés d'accueil », *Diasporas. Circulations, migrations, histoire*, n° 36, 2020, p. 7-20.

RÉSUMÉS

La « drôle de guerre » de 1939-1940 apparaît souvent comme un temps de mise à l'arrêt et de circulations contraintes. Or, pendant ces quelques mois d'une guerre sans combats, le conflit ne cesse de produire du mouvement, de construire des passages, multiples dans leurs formes – clandestins ou légaux, organisés ou non –, leurs ambitions, leurs acteurs, leurs espaces et leur chronologie. Pour éclairer ce paradoxe – le mouvement dans une guerre faite d'attente – et réfléchir dans ce cadre à la notion de passage, il s'agit d'en explorer un temps particulier : les transits vers la France de militaires et de civils polonais après la défaite et la double occupation de leur pays.

INDEX

Mots-clés : passage, transit, Polonais, 1939-1940, seconde guerre mondiale

AUTEUR

MARIANNE AMAR

Cheffe du département de la recherche, Musée national de l'histoire de l'immigration, *fellow* Institut Convergences Migrations

Les passeurs de juifs à la frontière franco-genevoise

Les ressorts de l'engagement à travers l'exemple de la filière de Douvaine

Laurent Neury

1 De nombreux historiens se sont penchés sur « le paradoxe français », à savoir que 75 % des juifs recensés sur le territoire français en 1940 échappèrent à la déportation malgré la participation du gouvernement de Vichy à la persécution et à la déportation orchestrées par l'occupant nazi[1]. Selon Serge Klarsfeld, « *les trois quarts doivent essentiellement leur survie à la sympathie sincère de l'ensemble des Français, ainsi qu'à leur solidarité agissante à partir du moment où ils comprirent que les familles juives tombées entre les mains des Allemands étaient vouées à la mort*[2] ». Bien que des raisons multifactorielles puissent expliquer ce taux de survie relativement élevé, notamment la capacité même des juifs à résister, à se dissimuler et à s'enfuir, le sauvetage reste une clé pour comprendre le « paradoxe français[3] ». Même si, dans les faits, la majorité des Français choisirent l'accommodation, ce refus d'accepter le sort funeste des juifs contribua à freiner l'entreprise génocidaire.

2 La Haute-Savoie constitue un observatoire privilégié de cette « solidarité agissante », car ce département fut une voie de fuite cruciale lorsque la « Solution finale » fut mise en œuvre dans l'Europe occupée. À partir de 1942, le risque de déportation vers l'Est entraîna la dispersion des juifs venus de Hollande, de Belgique et de France. Beaucoup d'entre eux cherchèrent alors à se cacher ou à gagner les pays neutres comme l'Espagne ou la Suisse dans l'espoir d'échapper à un sort qu'ils devinaient tragique[4]. Espace de transit, la Haute-Savoie fut ainsi « un tremplin » vers la Suisse voisine, bien que la Confédération eût fermé ses frontières le 5 septembre 1939 et n'acceptât aucun étranger sans visa[5]. En pratique, Berne toléra l'asile de certaines « populations tolérées » qui, contrairement à la ligne officielle, ne furent pas refoulées et bénéficièrent de souplesse dans l'application des instructions. Si certains réussirent à atteindre la Haute-Savoie par leurs propres moyens, un grand nombre de juifs furent acheminés jusqu'à la frontière par des organisations d'entraide chrétiennes ou par la Résistance juive. Ces réseaux utilisèrent des filières locales qui, en fin de parcours, facilitèrent le passage clandestin, malgré la traque fomentée par Vichy et les forces

d'occupation. L'une des filières notoires fut celle dénommée de Douvaine qui, de 1942 à 1944, facilita le passage clandestin d'une frontière franco-genevoise barricadée de part et d'autre. Faute de place, il ne s'agit point ici de restituer l'histoire détaillée de cette filière, mais plutôt de comprendre les ressorts du comportement secourable, tel que restitué plus de cinquante ans après les faits.

3 Pour ce faire, nous adoptons une approche qualitative inspirée de l'anthropologie historique, de la sociologie et de l'histoire orale. Depuis 2001, nous avons élaboré un corpus de 33 fiches biographiques de membres de la filière en question et de Juifs passés en Suisse. Âgés de 5 à 30 ans au moment des faits, dix d'entre eux ont été interviewés lors d'entretiens semi-directifs menés à leur domicile ; quatre ont été questionnés « en marche d'exploration », refaisant en notre présence leur parcours de Douvaine à la frontière ; cinq ont témoigné auprès de la USC Shoah Foundation[6]. Les personnes contactées principalement par le bouche-à-oreille ont été rencontrées de 1993 à 2017, en Haute-Savoie (pour les protagonistes de la filière), en France, en Belgique et en Israël (pour les individus, juifs ou non-juifs, passés par la filière). Le fait d'être le descendant de l'un des passeurs nous a permis d'établir un lien de confiance et, tout en interrogeant notre propre subjectivité, de convaincre les témoins les plus récalcitrants de partager leur expérience. Ce corpus a été enrichi par 22 questionnaires, deux autobiographies non publiées, ainsi que les dossiers des « Justes parmi les nations » conservés au mémorial Yad Vashem. Ces récits de vie permettent de saisir le vécu derrière l'événement et d'analyser l'interprétation du sauvetage, tant par les sauveteurs que par les sauvés, allant au-delà de la simple restitution des faits. Contrairement aux anthropologues et aux sociologues, les historiens ont longtemps ignoré ou déprécié les témoignages, les jugeant « subjectifs » par rapport aux archives écrites estimées, à tort, plus fiables. Toutefois, l'historien oraliste use du doute méthodologique pour confronter les sources puis accéder à l'humain et à son vécu, souvent invisibilisés ou instrumentalisés par les fonds officiels[7]. Même en tenant compte des distorsions de la mémoire, ces sources « provoquées » révèlent non seulement les étapes du sauvetage, mais aussi la complexité du cheminement mental vers la désobéissance.

L'affinité ou le creuset de l'engagement

4 Le terrain de notre enquête couvre un territoire propice à une approche microhistorique car il s'étend sur deux villages haut-savoyards limitrophes situés dans le canton du Bas-Chablais : Douvaine (1 089 hectares) et Veigy-Foncenex (1 299 hectares). En 1936, ces bourgs comptabilisaient respectivement 1 328 et 796 habitants. Les listes nominatives du recensement révèlent que la majorité des habitants se déclaraient comme « cultivateurs » – 68 % de la population totale de Douvaine, 76 % de celle de Veigy-Foncenex. Les autres habitants étaient artisans, commerçants, propriétaires terriens ou exerçaient des professions libérales telles que médecin ou notaire. Disposant de petites exploitations, les paysans tiraient de faibles revenus d'une agriculture peu intensive qui trouvait cependant des débouchés sur le marché genevois. Nos sondages confirment une homogénéité sociale parmi les habitants, avec une très faible proportion d'étrangers avant la guerre, bien que les deux villages se situent à un carrefour de circulation entre Annemasse, Thonon-les-Bains et Genève. Les registres d'état civil montrent une forte tendance à l'endogamie, la plupart

des villageois se mariant à l'intérieur du même groupe social. En fait, le noyau du village se composait d'une quinzaine de réseaux familiaux avec des stratégies matrimoniales ancrant les plus jeunes au village, notamment pour des raisons patrimoniales. La religion dominante était le catholicisme, avec plus de 90 % des villageois baptisés et une forte proportion de messalisants et de pascalisants selon une enquête diocésaine menée au début des années 1950.

5 Il en ressort une population uniforme, tant au niveau démographique, socio-économique que religieux, caractéristique d'une communauté rurale de l'entre-deux-guerres où la rurbanisation en était à ses balbutiements.

6 En amont de l'entretien, nous avons demandé à nos témoins d'élaborer une carte mentale avec pour seule instruction de représenter graphiquement leur village et de symboliser leur sentiment d'appartenance[8]. Au-delà des repères traditionnels comme l'église, le cimetière, la mairie, l'école, etc., une occurrence notable est la frontière franco-genevoise. Représentée par un trait (ligne), un rond (zone) et/ou des flèches (échanges), elle délimite, hier et aujourd'hui, l'espace vécu. En effet, la frontière, perçue comme une zone avant 1939, une ligne après, encadrait les comportements spatiaux qui se manifestaient par des échanges réguliers avec la Suisse voisine. Faisant partie de la zone franche qui créait un trait d'union entre les deux pays, les villages appartenaient à l'*hinterland* genevois : la commune de Veigy-Foncenex bordait la frontière avec le canton de Genève, Douvaine en était éloignée de seulement cinq kilomètres. Ainsi, selon une perspective diachronique, nous considérons le passage – qu'il fut légal ou illégal – comme un *habitus* au sens de Pierre Bourdieu, soit un système de dispositions durables et transposables qui façonne les pratiques et les représentations d'un individu dans le monde social[9]. Pour tous nos témoins, se rendre en Suisse pour y travailler, y consommer, s'y divertir, y visiter des proches, etc., était un rituel qui rythmait leur quotidien et s'affranchir de la limite d'État allait de soi. Au-delà des limites particulières du village, cet *ethos* formait une communauté soudée autour de la frontière, laquelle s'estompait par la pratique du franchissement. Ce phénomène détermine ce que, dans notre thèse de doctorat, nous qualifions comme une identité de l'entre-deux qui faisait des bordiers un groupe homogène, cherchant à se distinguer de la France « d'en-haut[10] ».

7 Après avoir délimité notre terrain, nous avons focalisé notre échelle d'observation sur un groupe spécifique d'individus constituant le vivier de la filière de Douvaine.

Deux prêtres à la tête de la filière de Douvaine

8 À la tête de ce groupe, les deux « leaders », au sens où ils exerçaient une autorité incontestée et affichaient un charisme indéniable, furent les prêtres des deux communes. Depuis Maurice Agulhon, nous savons que les figures tutélaires des villages étaient le curé, l'instituteur et le maire qui contribuaient à ce que leurs ouailles, élèves et administrés se rassemblent en une communauté déférente[11]. Né en 1902, l'abbé Jean Rosay fut ordonné prêtre le 20 mai 1926 et nommé archiprêtre de Douvaine le 21 mars 1941 ; né en 1874, l'abbé Michel Chevrier fut ordonné prêtre le 4 juin 1909 et nommé à la cure de Veigy-Foncenex le 17 avril 1910. Bien qu'arrivé en pleine guerre à Douvaine, l'abbé Rosay devint vite l'un des « piliers » de la communauté villageoise et exerça une influence prépondérante sur ses paroissiens qui louaient son apostolat. Tous deux provenaient d'un milieu paysan volontiers traditionaliste et appartenaient à la

génération ante-Pie XI qui concevait la relation pastorale comme celle du berger dirigeant le troupeau[12]. Ayant connu « la Grande Guerre », ils baignèrent dans les discours anti-Boches qui animaient les conversations à la table du repas ou du bistrot. Ils vécurent avec désarroi la défaite de 1940, mais accueillirent avec espoir l'arrivée au pouvoir du maréchal Pétain, puis la « Révolution nationale » incarnée par le triptyque « Travail, famille, Patrie ». L'abbé Chevrier fut même chef de la Légion, l'organe propagandiste du régime de Vichy, et fut arrêté par la Résistance, en 1944, pour faits de collaboration. Rien ne prédisposait *a priori* ces deux hommes à enfreindre les lois d'un régime qu'ils avaient soutenu, ce qui distingue leur engagement de celui d'un résistant de la première heure. Sept de nos témoins utilisent le champ lexical du saint pour désigner les deux prêtres, notamment l'abbé Rosay : « *Il nous inspirait, c'était un saint homme ! Par sa présence, il nous portait vers la voie de Dieu* », reconnaît ainsi Marie-Louise Lefebvre-Beetschen. Persistante dans la mémoire collective du village, cette exaltation symbolique témoigne de la légende dorée de l'abbé Rosay et, dans une moindre mesure, de l'abbé Chevrier. Toutefois, elle put être exacerbée après coup, à la suite de la mort en déportation de l'abbé Rosay, que la plaque commémorative apposée sur l'église magnifie comme un « *héros ayant sacrifié sa vie par amour du prochain* ».

9 Mobilisé par le duo de prêtres, le deuxième groupe, composé de huit individus, fut chargé de l'hébergement, du convoyage et du passage des juifs en Suisse. À partir des données extraites des fiches biographiques, nous avons mené une enquête prosopographique qui a mis en évidence des caractéristiques communes dans les parcours des sondés.

10 Il s'avère que leurs profils présentent de fortes similarités, suggérant l'existence d'« *un réseau d'affinité* » au sens de Vincent Lemieux[13]. Ces parents ou ces amis habitaient le village depuis plusieurs générations et provenaient du même milieu socio-professionnel, la paysannerie à faibles revenus. Ils avaient été à l'école jusqu'au certificat d'études et étaient issus, pour la plupart, d'une famille nombreuse avec une forte influence paternelle et un attachement aux valeurs d'autorité et de respect. Tous étaient baptisés et confirmés, allaient à la messe le dimanche, avaient fait leur catéchisme et participaient à la vie paroissiale. Les plus jeunes se réunissaient lors des veillées ou dans les groupements de jeunesse, comme la Jeunesse agricole catholique. Hormis Genève et ses environs, ils n'avaient jamais voyagé en dehors du département, sauf deux qui, mobilisés, participèrent aux batailles de 14-18. Par désintérêt ou manque de temps, ils lisaient rarement les journaux nationaux et n'écoutaient pas souvent la radio, de sorte que les nouvelles du pays se transmettaient par le bouche-à-oreille. Ils n'étaient ni affiliés à un parti politique, ni militants au sein d'une association, et aucun ne s'était engagé dans la vie politique locale avant la guerre. Deux générations cohabitaient au sein de ce groupe : celle qui connut la Guerre de 14-18 (les nés entre 1878 et 1902) et celle qui eut la vingtaine pendant la Guerre de 39-45 (les nés entre 1920 et 1923), les premiers étant une source d'inspiration pour les seconds. Le groupe comptait plus d'hommes (cinq) que de femmes (trois), ce qui s'explique par la misogynie des deux prêtres pour qui la femme devait être cantonnée à la sphère domestique et éviter toute conduite l'exposant à contrevenir aux règles du jeu social. Dans ses carnets de bord, l'abbé Chevrier note ainsi : « *les femmes, innocentes mais rebelles, il faut les maintenir à distance, les garder pour la maison pour éviter les tentations* ».

11 La principale caractéristique du groupe résidait ainsi dans « l'affinité », comprise comme le partage d'intérêts, d'idées, de causes et de convictions communs, renforcé

par la proximité née des liens familiaux ou amicaux et par l'homogénéité de la communauté d'origine[14]. Cinq témoins présentent d'ailleurs la filière comme « une famille » soudée par la foi, cet entre-soi garantissant l'efficacité d'un collectif qui, dans les faits, fonctionna sur la confiance et l'attachement.

Aux fondements de l'altruisme

12 Lorsque nous interrogeons les protagonistes sur la date à laquelle ils s'engagèrent, leurs réponses sont approximatives et situent *grosso modo* la « fin 1941 » comme le moment des premiers passages clandestins improvisés. Ces derniers intervinrent donc avant que le désenchantement vis-à-vis du pétainisme ne s'opère dans l'opinion publique. En effet, la conscience populaire commença à se désolidariser du régime après les rafles de l'été 1942, lorsque la déportation frappa des femmes et des enfants, puis avec la mise en place du travail obligatoire et la répression brutale des maquis[15].

13 Les archives de la famille Rosay, corroborées par les témoignages oraux, montrent que l'événement déclencheur fut la lecture d'une feuille clandestine intitulée Les *Cahiers du Témoignage chrétien*[16]. Imprimées à Lyon sur les presses du mouvement Combat, ces brochures de plusieurs dizaines de pages furent rapportées à Douvaine par Jacques, Pierre et Bernard Miguet, fils du médecin du village et étudiants à la faculté de médecine de Lyon. Rédigée sous l'égide de l'abbé Pierre Chaillet, professeur de théologie au scolasticat jésuite de Lyon, cette publication dénonçait les atrocités commises au nom d'Hitler. Condamnant le paganisme nazi, elle visait à inciter les Français à lutter contre la *Weltanschauung* hitlérienne en affirmant la suprématie des valeurs spirituelles. L'ayant retrouvé dans le coffre légué à ses descendants, nous savons que l'abbé Rosay eut accès au premier numéro qui, sorti le 16 novembre 1941, s'intitulait « France, prend garde de perdre ton âme ! ». Selon le père Gaston Fessard, rédacteur de ce numéro, « *il y avait une limite dans l'obéissance, c'est le péché* », un credo repris par l'abbé Rosay dans ses sermons. Ainsi, la lecture de ces cahiers pesa dans la décision de venir en aide aux juifs, car ils apportaient des informations inédites sur l'antisémitisme nazi ainsi que sur les mesures antijuives du régime de Vichy. Les témoignages de l'entourage immédiat de l'abbé Rosay rapportent que cette lecture « saisit » le prêtre qui fut ensuite confronté aux récits des premiers juifs convoyés par des assistantes sociales ayant visité les camps du Sud de la France. Pour autant, avant 1946, aucun témoin n'était informé des camps d'extermination bien qu'ils eussent déduit que la déportation signifiait la mort. En fait, le croisement entre la reconnaissance d'un fait avéré (la persécution des juifs) et les discours d'individus le rendant intelligible agit comme un véritable levier d'Archimède. Cette « révélation », presque biblique pour nos témoins, a vraisemblablement motivé l'acte altruiste des deux prêtres et fourni les arguments nécessaires pour inciter à la désobéissance puis à l'action.

14 À la fin des années 1980, les psychologues sociaux Samuel et Pearl Oliner ont identifié une « personnalité altruiste » en confrontant 406 témoignages de sauveteurs de juifs de France, d'Allemagne, de Hollande, d'Italie et de Pologne[17]. Stable dans le temps, celle-ci aurait déterminé les sauveteurs à agir activement plutôt que de rester des témoins passifs et indifférents. Évitant tout déterminisme, nous privilégions l'interprétation de ces comportements comme étant le fruit de facteurs prosociaux, façonnés par des codes moraux, sociaux, culturels et religieux, dans un contexte spécifique. Orientés vers le

bien-être collectif et la coopération au sein des groupes, ces facteurs renforcent la cohésion sociale, résolvent les conflits de manière constructive et promeuvent un environnement où les individus se soutiennent mutuellement. Bien que l'obéissance fût, depuis l'enfance, une norme prescriptive pour nos témoins, celle-ci s'effaça au profit de valeurs jugées plus « justes » et alignées sur les préceptes des évangiles : la solidarité, la condamnation de l'égoïsme, le sacrifice de soi, la générosité envers les plus faibles, particulièrement lorsqu'ils sont en détresse. Il est cependant nécessaire de se demander si *a posteriori* la découverte horrifique des camps d'extermination puis la remise de la médaille de Justes parmi les nations n'ont pas conduit à une idéalisation du rôle moral des sauveteurs. Tous les témoins évoquent plutôt une culture de charité ancrée dès l'enfance, transmise par les parents puis renforcée par le curé, pendant la catéchèse ou la messe. Ils soulignent aussi ce qui pourrait être décrit comme une prédisposition au *care* manifestée par l'entraide villageoise, le soutien entre parents, le soin aux animaux ou l'assistance aux aînés et aux nécessiteux. Cet état d'agapè, soit un attachement désintéressé et fraternel, prit tout son sens dans une situation inédite qui favorisa l'empathie : la rencontre avec les juifs, notamment les enfants, qui arrivaient tellement « *misérables* » qu'il était impossible, selon Thérèse Lançon, de « *tourner la tête* ».

15 Tous les membres de la filière expriment le fait que la compassion surpassa les sentiments antijuifs et xénophobes qui prévalaient dans la société rurale catholique d'avant-guerre. Cependant, en interrogeant les témoins sur leur perception de la judéité, il apparaît que plusieurs d'entre eux véhiculent des clichés pouvant être qualifiés d'antisémites. Dans cinq entretiens, le juif est décrit comme « *le meurtrier du Christ* », « *le profiteur* » accumulant des richesses de manière indigne ou « *le comploteur* » orchestrant les événements en coulisse. À l'inverse, le philosémitisme ne semble pas avoir été un motif d'engagement, même si Marie-Louise Lefebvre-Beetschen souligne l'appel à l'amitié judéo-chrétienne dans les *Cahiers du Témoignage chrétien*. Avant 1942, les témoins n'avaient jamais côtoyé de juifs et n'éprouvaient aucun intérêt pour leur religion ou leur culture, se contentant des enseignements bibliques et du folklore local, sans aucune expérience personnelle à cet égard. Ines Lançon, responsable de l'organisation des repas avant de franchir la frontière, admet par exemple : « *On ne savait pas qu'ils ne mangeaient pas du jambon, on leur donnait à manger du cochon.* » Selon Léon Bouvier, la rencontre directe avec des juifs marqua bel et bien un tournant car elle éclipsa les stéréotypes d'antan. Le juif devenait alors « quelqu'un qui nous ressemble » ou « une personne comme une autre » pour lequel il devenait logique de désobéir. Née d'une aptitude à s'immerger dans la perspective d'autrui, la reconnaissance d'une humanité partagée devint dès lors le catalyseur pour l'action solidaire et le substrat de la transgression.

16 Se définissant comme des hors-la-loi, les témoins reconnaissent unanimement avoir agi « en connaissance de cause » et affirment qu'ils étaient conscients de transgresser un interdit. Toutefois, ils rétorquent ne pas avoir été informés des sanctions spécifiques prévues par la législation qui criminalisait les passeurs assimilés à des trafiquants d'émigrants, tant en France qu'en Suisse. L'aide apportée aux juifs illustre ainsi le fossé entre la légalité stricte et la légitimité éthique, certains témoins insistant sur leurs différences avec les passeurs actuels jugés comme des criminels. Refusant parfois le rôle assigné de « passeur », ils se distinguent ainsi des « mafieux » contemporains qui extorquent les fugitifs venus des pays du Sud cherchant l'asile en Europe occidentale. Pour autant, aucun d'entre eux ne considère son geste comme un acte civique,

patriotique ou politique, ce qui le différencie des formes de désobéissance collective décrites par Mario Pedretti[18]. Refusant d'être assimilés à des résistants selon la doxa, ils ne critiquent pas l'autoritarisme de Vichy, ni n'évoquent le bafouement des valeurs démocratiques et républicaines. Une seule personne affirme avoir été inspirée par l'appel du 18 juin du général de Gaulle, lequel aurait allumé en elle « une flamme » guidant ses actions tout au long du conflit. Cette déclaration semble néanmoins être une réinterprétation ultérieure visant à présenter son père comme un gaulliste de la première heure, ce qu'il n'était probablement pas. Certains témoins reconnaissent toutefois une germanophobie enracinée dans les conflits antérieurs, exacerbée par les récits des Poilus et ravivée par les exactions des occupants stationnés dans le village. Cependant, aucun témoin n'a exercé de violence directe contre un ennemi qu'ils cherchaient plutôt à contourner et à tromper, sans pour autant le combattre les armes à la main.

Les ambiguïtés du sauvetage

17 Il convient de nuancer l'idée d'un sauvetage totalement altruiste, car il s'ancrait souvent dans une obéissance aveugle à une autorité considérée comme infaillible. Selon Léon Bouvier, « *lorsque le curé disait quelque chose, on obéissait un point c'est tout ! On ne faisait pas de bons sentiments, on faisait vite ce qu'il disait !* » Cette allégeance, souvent plus proche de la soumission que du respect, reflète la hiérarchie verticale de la filière, qui imitait la structure descendante de l'Église catholique, bien connue des deux prêtres. De fait, les prêtres sélectionnaient les membres de la filière pour leur haute estime de l'autorité cléricale mais aussi leur esprit de discipline et leur conformisme social. Ces codes, favorisant la déresponsabilisation, étaient alors inculqués dès l'enfance par l'éducation parentale souvent sévère et punitive, puis renforcés au catéchisme et à l'école. « *L'abbé Chevrier, il maniait bien la gifle et on ne moufetait pas devant lui, on rentrait dans le rang* », rappelle ainsi Jean Lançon, admettant qu'il n'aurait jamais osé désobéir au curé. De surcroît, des raisons plus prosaïques purent motiver le recrutement des membres de la filière, les curés évaluant minutieusement leurs compétences avant de les mettre dans la connivence. Selon son frère, François Périllat fut recruté en raison de ses seules aptitudes physiques, ainsi que de sa connaissance approfondie des environs de la frontière, acquise en tant que contrebandier, ramasseur de champignons et chasseur. Deux témoins avouent même avoir été enrôlées contre leur gré, précisant que les contraintes de la clandestinité rendaient leur quotidien « *atrocement compliqué* ». Ces jeunes filles déplorent l'engagement de leur père qui le rendait de plus en plus distant et intransigeant, une attitude exacerbée par une consommation excessive d'alcool, mais probablement aussi par l'angoisse. Elles étaient contraintes de lui obéir lorsqu'il leur demandait de céder leur lit, de prêter leurs jouets ou d'accompagner les familles, en pleine nuit, à la frontière. Leur témoignage exprime une rancœur tenace symbolisée par les valises qu'elles devaient laborieusement porter jusqu'à la frontière. Elles imaginaient alors que ces bagages contenaient « *des liasses de billets* » que les juifs cachaient alors que leur père ne demandait aucune compensation financière pour le risque encouru.

18 En effet, aucun témoin ne présente le profit comme un moteur de leur engagement, ce qui est compréhensible compte tenu du jugement moral que cela induirait. Après la guerre, les passeurs malhonnêtes, vus comme des profiteurs, furent stigmatisés par la

communauté villageoise, surtout après la révélation du sort tragique des juifs. La famille Giazzi souligne que, contrairement à d'autres qui exploitèrent la détresse des malheureux, les membres de la filière n'exigeaient aucune indemnisation. Bien qu'aucune preuve tangible n'existe, cette affirmation semble crédible car elle est corroborée par les témoignages des juifs pris en charge. Jean Lançon reconnaît toutefois que les membres de la filière furent parfois « *récompensés* » par les personnes aidées, qui leur laissaient « *un billet sur la table de nuit* » ou un objet de valeur facile à revendre. Ces rétributions, bien qu'infimes en comparaison des sommes exorbitantes exigées par d'autres passeurs, s'avéraient bienvenues dans un contexte de pénurie. Dans la lignée des travaux de Marcel Mauss, les anthropologues et les sociologues inscrivent le geste altruiste dans une logique de don/contre-don, qui implique une réciprocité, même symbolique[19]. Ainsi, lorsque le séjour des juifs se prolongeait, les femmes prenaient part aux tâches domestiques, tandis que les hommes, bien que souvent citadins et peu accoutumés aux travaux agricoles, participaient aux tâches de la ferme. De plus, plusieurs témoins révèlent qu'après avoir aidé les juifs, bien qu'ils n'eussent pas accumulé de richesse, ils gagnèrent « leur place au paradis », ressentirent un certain accomplissement ou, après 1945, virent leur capital social s'améliorer. Par exemple, alors qu'il était déporté à Auschwitz en septembre 1944, Joseph Lançon fut nommé *ex officio* au conseil municipal du comité local de libération, en hommage à sa bravoure. Ces témoignages montrent que l'idée de désintéressement pur n'est pas évidente et que la reconstitution *a posteriori* du comportement altruiste omet souvent, consciemment ou non, les bénéfices matériels ou immatériels que l'acte généreux peut procurer.

19 Au-delà de tous les facteurs précédemment mentionnés, un élément supplémentaire a pu se révéler déterminant : l'impact de l'incapacité de se rendre en Suisse qui a conduit à l'invalidation brutale de l'*habitus* frontalier précédemment décrit. Tous nos témoins décrivent le « choc » de la fermeture de la ligne-frontière en 1939 et insistent sur les difficultés croissantes pour obtenir des sauf-conduits vers la Suisse à moins de justifier d'une raison valable. Cette claustration forcée bouleversa les habitudes et les comportements, car il n'était plus possible de se rendre aux abords de la ligne, encore moins de la franchir, sans parler des conséquences sociales et économiques induites par le fait d'être coupé de Genève. Évoquée par les barbelés et la brutalité des gardes-frontières, l'entrave aux passages fut, pour six témoins, le terreau d'une forme de rébellion. « *Nous devions récupérer notre frontière* ! », tonne ainsi Léon Bouvier, à la fin de l'entretien, en tapant sur la table. Cela conduisit à la résurgence d'un *habitus* réinventé à travers le passage clandestin ou des pratiques subversives telles que la contrebande présentée comme « *un jeu du chat (ou plutôt de tigre) et de la* souris » par Thérèse Lançon. Nous retrouvons alors ce que James C. Scott décrit comme une résistance du quotidien faite de « *protocoles subreptices* » lorsque se produit une privation de droit, ou ce que Roland Girtler définit comme « *une subculture* », en opposition à la culture dominante[20]. Ainsi, au-delà de tous les facteurs précédemment évoqués, l'aide aux juifs fut pour certains bordiers une opportunité de se réapproprier un espace à soi confisqué par les « dominants », soit la France de Vichy et l'Occupant.

Conclusion

20 En fin de compte, une approche multifactorielle démontre que le sens de l'engagement des passeurs reste un phénomène complexe et plurivoque. Il est d'autant plus difficile à cerner que les témoins minimisent leur action et la refusent comme héroïque ou résistante, comme si tenter de l'expliquer était futile. L'analyse des témoignages montre clairement que nous sommes loin de l'individu calculateur cherchant à maximiser ses intérêts ou du bon samaritain dont les actes se nourrirent d'un altruisme désintéressé. La vérité se situe plutôt au croisement de ces deux chemins, dans « la zone grise » des comportements décrite, dans un autre contexte, par Primo Levi[21]. L'engagement de ces « petites gens » fut sans prétention, sans revendication, sans glorification, et parfois motivé par des considérations bien éloignées du pur altruisme. Ceci nous amène à penser, comme Michel Terestchenko, que « *la banalisation du bien est une heuristique bien plus féconde que son héroïsation*[22] ». Contrepoint du concept de banalité du mal développé par Hannah Arendt, la banalité du bien soulève la question de la figure hiératique du sauveteur et la confronte à la réalité. Dans la mémoire collective, celle-ci a longtemps été éclipsée par celle du résistant ou par la triade bourreau-victime-témoin. Longtemps oubliés, ce qui arrangeait la plupart, les passeurs de la filière de Douvaine furent cependant mis sous les projecteurs à partir des années 1980, lorsque six d'entre eux reçurent la médaille de Justes parmi les nations. Si cette reconnaissance transforma l'ordinaire en extraordinaire, elle brouilla aussi la réalité du sauvetage, le présentant comme un acte hors norme méritant louanges et admiration nationale. Cette évolution mémorielle a simplifié la complexité de l'engagement, effaçant sa banalité au profit d'une approche hagiographique où la désobéissance est exagérément perçue comme un acte quasi religieux. À l'heure où l'ère du témoin touche à sa fin, avec la disparition de tous nos témoins, l'analyse heuristique permet de revisiter ces témoignages et de réviser l'historiographie. Elle dévoile la profondeur intrinsèque du phénomène du sauvetage, bien éloignée des oppositions caricaturales qui dominent les débats politico-médiatiques actuels.

NOTES

1. Jacques Semelin, *La survie des juifs en France, 1940-1944*, Paris, CNRS éd., 2018.

2. Serge Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz. La "Solution finale" de la Question juive en France*, Paris, Fayard, 2001.

3. Jacques Semelin, Claire Andrieu, Sarah Gensburger (dir.), *La résistance aux génocides. De la pluralité des actes de sauvetage*, Paris, Presses de Science Po, 2008.

4. Ruth Fivaz-Silbermann, *La fuite en Suisse. Les juifs à la frontière suisse durant les années de la « Solution finale »*, Paris, Calmann-Lévy, 2020.

5. Ruth Fivaz-Silbermann, « La Haute-Savoie, terre de refuge et tremplin vers la Suisse », *in* Patrick Cabanel, Jacques Fijalkow (dir.), *Histoire régionale de la Shoah en France*, Paris, éd. de Paris/ Max Chaleil, 2011, pp. 373-405.

6. Tous les témoignages ont été enregistrés en audio ou en vidéo par nos soins, certains entretiens ayant été versés dans les fonds audiovisuels d'Archimob (http://archimob.ch, site Internet du projet Archimob) ou de la USC Shoah Foundation (https://sfi.usc.edu, site Internet de la USC Shoah Foundation).

7. Philippe Joutard, *Histoires et mémoires, conflits et alliance*, Paris, La Découverte, 2015.

8. Étienne Toureille, « Cartes mentales et autres techniques projectives visuelles », *in* Marianne Morange, Camille Schmoll, *Les outils qualitatifs de la géographie. Méthodes et applications*, Paris, Armand Colin, 2016, pp. 117-141.

9. Pierre Bourdieu, *Le sens pratique*, Paris, éd. de Minuit, 1980.

10. Laurent Neury, *Entre les mailles du filet ? Vivre et survivre sur le versant français de la frontière franco-genevoise de 1933 à 1947*, Thèse de doctorat en histoire, Genève, IHEID, 2008.

11. Maurice Agulhon, *La République au village*, Paris, Plon, 1971.

12. Les prêtres étaient formés dans des séminaires, institutions structurées selon une discipline rigoureuse, où la soumission à l'autorité ecclésiastique et l'adhésion aux principes de la tradition et de l'obéissance étaient fortement valorisées. La formation pastorale, souvent moins approfondie que la formation théologique, inculquait aux futurs prêtres la responsabilité d'incarner une autorité morale et spirituelle au sein de leur communauté.

13. Vincent Lemieux, « Les réseaux d'affinité », *in* Vincent Lemieux, *Les réseaux d'acteurs sociaux*, Paris, Presses universitaires de France, 1999, pp. 47-55.

14. Jean Maisoneuve, Lamy Lubomir, *Psychosociologie de l'amitié*, Paris, Presses universitaires de France, 1993.

15. Pierre Laborie, « 1942 et le sort des juifs : quel tournant dans l'opinion ? », in *Annales*, vol. 48, n° 3, 1993, pp. 655-666.

16. François Bedarida, Renée Bedarida, *La résistance spirituelle, 1941-1944. Les Cahiers clandestins du Témoignage chrétien*, Paris, Albin Michel, 2001.

17. Samuel P. Oliner, Pearl M. Oliner, *The Altruistic Personality: Rescuers of Jews in Nazi Europe*, New York, The Free Press/Collier Macmillan Publishers, 1988.

18. Mario Pedretti, *La figure du désobéissant en politique. Étude de pratiques de désobéissance civile en démocratie*, Paris, L'Harmattan, 2001.

19. Jacques T. Godbout, Alain Caillé, *L'esprit du don*, Paris, La Découverte, 2007.

20. James C. Scott, *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Paris, éd. Amsterdam, 2008 ; Rolan Girtler, *Schmuggler: Von Grenzen und ihren Überwindern*, Vienne/ Cologne, Böhlau, 1995.

21. Primo Levi, *Les naufragés et les rescapés. Quarante ans après Auschwitz*, Paris, Gallimard, 1989.

22. Michel Terestchenko, « Contre l'héroïsation de la résistance au mal », in *Revue du Mauss*, n° 29, 2007, pp. 517-527.

RÉSUMÉS

Active à la frontière franco-genevoise de 1942 à 1944, la filière de Douvaine a assuré le sauvetage de nombreux juifs qui se réfugièrent en Suisse pour échapper à la déportation. L'histoire orale offre la possibilité de recouper les récits des divers protagonistes, de l'hébergeur au passeur, qui, au péril de leur vie, ont choisi la voie de la désobéissance. Un corpus significatif de témoignages

permet dès lors de comprendre les raisons pour lesquelles ces « petites gens » se sont engagés en résistance et comment ils les ont mis en récit pour garder trace du sauvetage.

INDEX

Mots-clés : seconde guerre mondiale, juifs, frontière, refuge, passeurs

AUTEUR

LAURENT NEURY

Chercheur, Geneva Graduate Institute

Récits d’accueil, une parole encadrée

Réfugiés d’Asie du Sud-Est au Canada, aux États-Unis et en France

Laura Madokoro et Thomas Jourdan

1 Dans les études sur les réfugiés, la question des récits d’accueil est centrale dans les expériences de déplacement traumatique, comme dans la manière dont les pays d’accueil comprennent leurs responsabilités envers les réfugiés. Dans ce deuxième cas, ces récits sont particulièrement marqués par les silences au sujet de la complicité de ces mêmes pays d’accueil dans les événements ou les structures qui ont déclenché le déplacement initial, tel que les guerres ou le capitalisme global. Ces processus de narrativisation et de réduction au silence s’observent également à une échelle nationale, lorsque l’hospitalité envers les réfugiés masque d’autres manifestations d’injustice et d’exploitation. Dans cet article, nous prendrons l’exemple de plusieurs pays d’accueil, le Canada, les États-Unis et la France, qui ont accueilli des réfugiés en provenance du Vietnam, du Cambodge et du Laos. Dans chacun de ces cas, les motivations humanitaires de l’État ont été mises en avant au détriment des expériences complexes des réfugiés, du colonialisme, de la colonisation, et du colonialisme de peuplement dans ces mêmes pays.

2 De 1975 à 1980, on estime qu’entre deux et trois millions de personnes ont quitté le Vietnam, le Cambodge et le Laos après l’accession au pouvoir de gouvernements communistes. Cela a constitué l’un des plus grands déplacements de population de l’histoire, dans un contexte marqué par la guerre froide. Dans un premier temps, la plupart des réfugiés ont été accueillis dans des pays voisins tels que la Malaisie, la Thaïlande, l’Indonésie ou la colonie britannique de Hong Kong. Toutefois, certains se sont directement dirigés vers d’autres pays d’accueil. Par exemple, après la défaite militaire de Saigon en 1975, le gouvernement américain a organisé l’évacuation de 7 000 Vietnamiens qui avaient été directement impliqués dans son effort militaire au cours des dix dernières années. Par la suite, plus d’un million de réfugiés sont réinstallés ou migrent aux États-Unis. La France a également représenté une destination privilégiée, du fait de sa présence dans la région depuis le XVIII^{e} siècle, marquée par une période de colonisation de 1858 à 1954, qui succède aux explorations

de missionnaires et de marchands français[1]. Enfin, au Canada, où vivait une petite communauté d'étudiants vietnamiens, une vaste campagne de parrainage impliquant à la fois la société civile et le gouvernement fédéral a permis l'accueil de plus de 60 000 personnes[2]. Dans l'ensemble de ces cas, l'aide aux réfugiés a été présentée comme un grand effort humanitaire illustrant les meilleurs aspects du pays d'accueil. Ainsi, aux États-Unis, où la demande de l'administration Ford de 507 millions de dollars pour l'assistance aux réfugiés en mai 1975 a été largement critiquée[3], le président états-unien a déclaré : « *Je suis d'abord très bouleversé parce que les États-Unis ont une longue tradition d'ouverture aux immigrants de tous les pays… Nous sommes un pays construit par des immigrants de toutes les régions du monde, et nous avons toujours été une nation très humanitaire*[4]. »

3 En France, l'organisation d'un « bateau pour le Vietnam » a connu un grand retentissement au sein de la population. Le voyage humanitaire, organisé à la suite des nouvelles de la situation du navire *Hai Hong*, en panne au large de la côte de la Malaisie et contenant presque 2 500 passagers, a été pensé et représenté comme un signe de la générosité de la société française[5]. Le sort des passagers du *Hai Hong* a également encouragé un élan de solidarité au Canada, où l'opinion publique était informée par les reportages de journalistes québécois racontant leurs visites à bord de ce bateau cargo : « *On marche littéralement sur les gens, hommes, femmes, enfants et vieillards, étendus ou accroupis, visiblement épuisés et angoissés, mais demeurant, sans exception, d'une grande dignité*[6]. »

4 Cependant, cette solidarité avec les réfugiés d'Asie du Sud-Est est plus complexe qu'elle n'y paraît et doit être mise en perspective avec l'histoire de la colonisation en France et celle du colonialisme de peuplement aux États-Unis et au Canada. Pour le contexte français, nous privilégions le terme « colonisation » à celui de « colonialisme », le premier renvoyant à l'ensemble des processus d'exploitation coloniaux et le second à l'idéologie les justifiant[7]. Contrairement à la colonisation, la notion de colonialisme de peuplement est encore nébuleuse. Toutefois, les multiples définitions soulignent le déplacement forcé, la dépossession, ainsi que le génocide des populations autochtones[8]. Dans un article largement cité, l'anthropologue Patrick Wolfe souligne que le colonialisme de peuplement est perpétué en tant que structure et non comme une série d'événements isolés. Pour des pays tels que les États-Unis et le Canada, cette notion a de grandes implications dans notre compréhension de l'histoire de l'immigration et de la façon dont l'accueil des migrants[9] et des réfugiés facilitent la pérennisation des structures du colonialisme de peuplement déjà en cours[10].

5 Nous avançons ici que les récits d'accueil dominants contribuent à perpétuer le colonialisme de peuplement et à effacer l'histoire de la colonisation, comme les récits des expériences des migrants et des réfugiés. Inspirés par les travaux dans le champ des *Critical Refugee Studies*, nous nous intéressons à la façon dont la colonisation et le colonialisme de peuplement ont influencé l'accueil des réfugiés d'Asie du Sud-Est par la France et le Canada entre 1975 et 1989. Nous visons, en particulier, à comprendre comment ces réalités politiques, ainsi que le contexte de la guerre froide en Asie ont influencé les récits déployés pour expliquer et justifier ces interventions, puis célébrer les campagnes d'accueil.

Critical Refugee Studies

6 Les études universitaires sur les réfugiés ont connu de nombreuses évolutions au cours des vingt dernières années. Les travaux se sont d'abord focalisés sur la gestion de l'accueil, soit les politiques étatiques et l'action d'organismes internationaux. On assiste à un véritable tournant épistémologique après 2010. Principalement intéressés par les politiques d'accueil aux États-Unis, plusieurs chercheurs ont développé l'idée selon laquelle l'établissement de plus d'un million de réfugiés aux États-Unis n'était ni purement humanitaire ni sans objectifs égoïstes[11]. Dans un texte récent, *Departures : An Introduction to Critical Refugee Studies*, les membres du Critical Refugee Studies Collective insistent sur le fait que « *les actions militaristes et racistes font de nous des réfugiés et des apatrides, ce qui a de grandes conséquences à travers le temps et l'espace, alors même que nous sommes installés aux États-Unis*[12] ».

7 Les axes de ce champ d'études sont donc vastes et invitent à une réflexion sur les récits, les formes de connaissances et les sources d'information souvent tenus pour acquis par les chercheurs et les chercheuses. De plus en plus, ce sont des romans tels que *Ceux qui sont restés là-bas* (2021) de Jeanne Truong, les photos de famille et la correspondance intime qui donnent un aperçu de l'expérience des réfugiés[13]. Par ailleurs, les connaissances développées par les *Critical Refugee Studies* se sont diffusées et sont désormais mobilisées dans d'autres contextes géopolitiques. Au Canada, par exemple, il existe maintenant un groupe intitulé « Critical Refugee and Migration Studies Canada » qui utilise des cadres d'analyses similaires à ceux mobilisés aux États-Unis pour interroger l'histoire et les aspects contemporains du refuge[14].

8 Les apports des *Critical Refugee Studies* sont également à mettre en relation avec l'histoire particulière des différents États-nations occidentaux. Ainsi, aux États-Unis et au Canada, la portée structurelle et culturelle du projet de colonisation de peuplement teinte maintenant toute question concernant l'accueil des migrants et des réfugiés. En France, c'est l'histoire de la colonisation qui est devenue un élément central dans la compréhension des discours sur l'identité, l'accueil ou l'expulsion, notamment pour les migrants d'Algérie et d'Asie du Sud-Est. Pour comprendre cette acuité nouvelle de l'histoire coloniale, il est nécessaire de revenir au contexte historique de ces vastes mouvements de population de la deuxième moitié des années 1970. Cela permet également d'analyser la manière dont les récits d'accueil ont été développés aux États-Unis, ainsi qu'en France et au Canada.

Le contexte historique du refuge

9 La guerre froide a eu un impact profond sur la façon dont les mouvements de réfugiés ont été gérés et appréhendés par les États à travers le monde. Ainsi, la Convention sur le statut des réfugiés de 1951 démontre l'influence de ce conflit en mettant l'accent sur la persécution (comprise historiquement comme la persécution menée par les gouvernements communistes contre leurs citoyens) de l'individu pour définir la notion même de réfugié[15]. Cet aspect a été d'autant plus renforcé par les politiques et la propagande occidentales qui célébraient ceux qui quittaient l'Union soviétique et les pays d'Europe de l'Est. Cependant, les politiques d'accueil ainsi que les récits à ce sujet

étaient plus compliqués pour les réfugiés de la guerre froide en Asie, pour lesquels leur expérience du refuge était marquée par l'exclusion[16].

10 Lors de la « première guerre d'Indochine », la France a lutté contre le Việt Minh de 1946 à 1954. À la suite de la défaite de Dien Bien Phu, le Vietnam a été divisé en deux. Un régime communiste gouvernait le Nord et le Sud était soutenu par les États-Unis. La « deuxième guerre d'Indochine » débute en 1955, avec la participation active des États-Unis et d'autres États, comme l'Australie ou le Canada[17]. Ce conflit, qui s'étendra au Cambodge et au Laos, est marqué par des déplacements de population. En 1954, après les accords de Genève, plus de 890 000 personnes ont quitté le Nord pour le Sud. En 1975, plusieurs milliers de personnes ayant travaillé avec l'armée américaine ont cherché à se réinstaller dans d'autres pays, notamment de nombreux Hmong du Laos. Entre 1975 et 1979, on estime que des centaines de milliers de réfugiés ont tenté de quitter le Vietnam, suite à l'envoi dans des camps de rééducation de presque deux millions de personnes. Après 1979, la situation s'est encore aggravée avec l'attaque du Cambodge par le Vietnam, ce qui a engendré un nouveau mouvement de réfugiés, cette fois-ci cambodgiens. La guerre froide est ainsi bien réelle dans cette région et les blessures et les destructions datant de cette période y sont toujours palpables[18].

11 La France était particulièrement attentive à la situation dans la région. La question d'une intervention française dans les années 1970 était étroitement liée à son passé colonial, mais également au contexte de l'époque, marqué par la guerre froide, le rapatriement des pieds-noirs d'Algérie, la récession économique et un sentiment anti-immigrés[19]. Toutefois et comme l'explique la sociologue Hélène Bertheleu, « *la presse en a fait, immédiatement, de "bons réfugiés*[20]*"* », tout comme l'État français qui développe une « *base de quotas mensuels prédéterminés* », créant ce que Jean-Pierre Masse appelle « *l'exception indochinoise*[21] ».

12 Pour Bertheleu, ces événements indiquent que « *la mobilisation inédite de la France* » qui s'est développée « *à l'égard des populations fuyant ses anciens protectorats a sonné comme le dernier acte de la décolonisation de cette région du monde*[22] ». Um et Le Bail insistent également sur l'aspect exceptionnel de cette réaction : « *Arrivés des anciennes colonies, fuyant des régimes communistes violents dans le contexte de la guerre froide, les réfugiés du Sud-Est asiatique ont bénéficié d'un accueil exceptionnel par rapport à de nombreux autres demandeurs d'asile qui marque leur place dans le paysage français de l'immigration*[23]*.* »

13 Au Canada, pays bien plus éloigné en termes de géographie et de liens politiques ou culturels, la réaction a été plus lente. Initialement, le gouvernement fournissait seulement de l'aide aux étudiants qui résidaient déjà au Canada, ainsi qu'à leurs familles. La situation a radicalement changé après 1978 avec l'introduction d'une nouvelle loi sur l'immigration qui incluait, pour la première fois, une définition du terme « réfugié ». Cette même loi a été le point de départ du programme de parrainage qui a transformé la réponse du Canada aux crises humanitaires mondiales[24].

14 *Via* ce programme, des groupes de cinq personnes ou plus pouvaient faire une demande pour parrainer une famille pour au moins un an. En le développant, le gouvernement canadien répondait aux demandes persistantes de plusieurs Églises, telles que l'Église anglicane du Canada. Les autorités ne s'attendaient pas à ce que le programme de parrainage rencontre un si grand écho. Entre 1979 et 1980, on dénombre ainsi plus de 30 000 personnes parrainées. Bien que le gouvernement canadien restreigne les

conditions d'accueil *via* ce programme, dès 1980, plus de 60 000 personnes d'Asie du Sud-Est au total ont pu acquérir le statut de réfugié.

L'ambivalence des récits d'accueil

15 Un récit d'accueil peut être compris et défini de plusieurs façons. Nous nous intéressons ici à la façon dont les gouvernements, les médias et les chercheurs produisent des récits au sujet de l'accueil des réfugiés et à ce que cela signifie pour la société en question, et non à l'expérience des réfugiés eux-mêmes. Ces récits sont imbriqués dans des discours nationaux et souvent très éloignés de l'expérience de vie des migrants et des réfugiés. De plus, les récits d'accueil ont la capacité d'être réutilisés en fonction du contexte, notamment dans le roman national promu par un gouvernement.

16 Presque toutes les recherches sur les expériences des réfugiés d'Asie du Sud-Est en France soulignent à quel point l'accueil qu'ils ont reçu était chaleureux[25]. C'est en partie le passé colonial qui peut l'expliquer. Pour certaines personnes, tel que Jean Sainteny (ancien ministre et ancien haut-commissaire à Hanoï), l'opportunité d'aider les réfugiés représentait l'occasion de mettre en avant la France[26].

17 En abordant deux initiatives en particulier, Meslin souligne à quel point l'accueil avait comme but implicite de restaurer une vision de la France comme celle d'un pays bienveillant, et non comme complice et coupable des conflits dans la région. Meslin insiste notamment sur le projet « un bateau pour le Vietnam », ainsi que sur la « *réconciliation médiatisée* » entre Jean-Paul Sartre et Raymond Aron pour « *réclamer un investissement plus fort du gouvernement français vis-à-vis des réfugiés du Sud-Est asiatique*[27] ». Cette idée de générosité et de bienveillance est, en partie, incarnée par le maire de Paris, Jacques Chirac, qui accueille une jeune réfugiée dans son propre foyer. Depuis 2006, Anh Dao Traxel – qui a publié un livre au sujet de ses expériences intitulé *La fille de cœur*[28] – contribue à diffuser cette même représentation qui structure encore les discours sur le refuge, comme les expériences des réfugiés de cette période, en écrivant : « *Mes années de rêve, après des années de résistance*[29]. »

18 L'idée que quelque chose d'exceptionnel s'est déroulé à cette époque a été perpétuée et réaffirmée à travers le temps. Il est important de souligner encore une fois que les récits d'accueil sont répétés, ce qui les rend plus simples, percutants et accessibles. Ainsi lorsqu'ils traitent de ces événements, des journaux français contemporains décrivent cette période comme une « *spectaculaire mobilisation*[30] ». Dans une telle célébration, l'expérience des réfugiés n'est pas évoquée.

19 On peut observer une dynamique semblable au Canada, bien qu'elle se caractérise par des efforts pour faire taire ou discréditer les critiques portant sur les actions du gouvernement ou l'identité nationale canadienne. Les discours sur cette identité relèvent bien plus du domaine des représentations que de la réalité. C'est pour cette raison que l'on retrouve souvent l'idée du Canada comme d'un pays paisible et accueillant au sujet de ses politiques internationales, comme intérieures.

20 Ainsi, en 2017, le Premier ministre Justin Trudeau a insisté sur le fait que le Canada est un pays d'accueil, en opposition à la politique du président américain Donald Trump refusant l'entrée sur le territoire aux réfugiés musulmans. Cette politique discriminatoire ne se limitait pas à ces derniers, mais comprenait également

l'annulation de programmes et d'initiatives d'accueil qui offraient le refuge aux Haïtiens fuyant leur pays. Dans ce contexte et face à de nombreux déplacements de population, le Premier ministre canadien a twitté : « *À ceux qui fuient la persécution, la terreur et la guerre, sachez que le Canada vous accueillera indépendamment de votre foi. La diversité fait notre force. #BienvenueAuCanada* » (18 janvier 2017). Cependant, sept ans plus tard, le gouvernement Trudeau révise l'Entente sur les tiers pays sûrs avec les États-Unis, ce qui rend la possibilité du refuge au Canada plus difficile pour les demandeurs d'asile[31]. Cet exemple illustre bien le fossé existant entre les discours et l'action de l'État canadien.

Célébration de l'immigration et relégation des autochtones

21 Il existe un autre paradoxe dans l'histoire du Canada, à la fois pays d'accueil et pays marqué par le colonialisme de peuplement. Les crimes et les discriminations du gouvernement fédéral envers les populations autochtones ont été masqués par les récits et les politiques célébrant l'immigration et le multiculturalisme. Ce dernier a été introduit comme politique officielle en 1971, durant la même période où les revendications des peuples autochtones étaient souvent rejetées ou ignorées par le gouvernement fédéral qui cherchait à les assimiler. On peut constater que l'accueil des réfugiés du Vietnam, du Cambodge et du Laos a sans doute participé à l'idée d'une société progressiste et humaniste.

22 Cette identité nationale canadienne a été de nouveau menacée par l'identification de tombes non marquées à travers le pays en 2021. Ce sont celles d'enfants forcés de fréquenter les pensionnats autochtones gérés par l'État (le dernier a fermé en 1996), qui avaient eux-mêmes pour but de détruire les cultures autochtones par l'acculturation et l'assimilation à la société canadienne : « *Pendant plus d'un siècle, les objectifs centraux de la politique indienne du Canada étaient les suivants : éliminer les gouvernements autochtones, ignorer les droits des Autochtones, mettre fin aux traités conclus et, au moyen d'un processus d'assimilation, faire en sorte que les peuples autochtones cessent d'exister en tant qu'entités légales, sociales, culturelles, religieuses et raciales au Canada. L'établissement et le fonctionnement des pensionnats ont été un élément central de cette politique, que l'on pourrait qualifier de "génocide culturel[32]".* »

23 Cette conclusion, ainsi que la découverte des tombes ont bouleversé une grande partie de la population canadienne. Elle entre en contradiction avec les représentations d'une société bienveillante et accueillante, et a soulevé de grandes questions au sujet de la culpabilité et de la complicité de toute personne vivant sur le territoire que nous appelons maintenant Canada.

24 Ces questions constituent toujours un débat brûlant à l'heure actuelle, à la fois par leur violence, mais également par le fait que le Canada s'est construit à travers l'image d'un pays innocent, paisible et moralement irréprochable. Les récits d'accueil des réfugiés ont d'ailleurs contribué à façonner cette image et cette identité que la majorité des Canadiens et Canadiennes ont toujours à cœur. Une « minute du patrimoine », diffusée pour la première fois en 2017 et disponible sur le site d'Historica Canada, en constitue un bon exemple[33].

25 Historica Canada est un organisme de bienfaisance fondé en 1999 ayant pour but de mieux faire connaître l'histoire du Canada. L'organisation est célèbre pour ses « minutes du patrimoine » qui retracent l'histoire d'événements méconnus en insistant sur les héros et héroïnes nationaux. En 2017, à la suite de rencontres avec des scientifiques, incluant des chercheurs du domaine des *Critical Refugee Studies*, Historica Canada a produit une minute du patrimoine au sujet des « réfugiés de la mer ». Principalement basé sur l'histoire de la journaliste Judy Trinh et de sa famille, le programme décrit le départ difficile et effrayant du Vietnam en bateau, le processus de sélection mené par un agent de l'immigration canadien dans un camp de réfugiés, puis la décision rapide d'accepter la famille, et enfin, l'accueil symbolisé par l'offre d'un bonnet aux couleurs de l'équipe de hockey des Canadiens de Montréal.

26 Dans cette courte minute, les histoires et les expériences extrêmes vécues sont simplifiées pour les rendre facilement consommables. Ceci conduit à une compréhension superficielle des expériences des réfugiés au profit de discours et de récits sur leur accueil qui contribuent à nourrir une identité nationale elle-même basée sur l'effacement de l'histoire et des expériences des peuples autochtones.

Conclusion

27 Dans leur critique du colonialisme de peuplement et de ce qu'ils appellent une « *proclamation d'innocence* », Eve Tuck et K. Wayne Yang démontrent que l'une des façons de répondre aux accusations et aux implications des recherches sur ce phénomène est, pour les populations du Canada et des États-Unis, d'insister sur leur innocence. Une innocence que contribuent à renforcer les récits officiels sur l'accueil. À l'inverse, les réfugiés montrent souvent des résistances à ces discours, comme le décrivent les dernières recherches des *Critical Refugee Studies*. Ces études mettent également en avant le peu d'occasions qu'ont les réfugiés pour s'exprimer sur leurs expériences et leur situation vis-à-vis des peuples autochtones[34].

28 Ces observations ne s'appliquent pas uniquement aux sociétés où le colonialisme de peuplement s'est manifesté historiquement et continue de se reproduire aujourd'hui. En effet, les mêmes questions peuvent se poser en France au sujet de l'influence des récits d'accueil sur la compréhension de l'histoire de la colonisation française. Il est intéressant de constater comment la bataille de Dien Bien Phu a été commémorée en mai 2024, avec une mise en avant des pertes humaines, sans presque aucun élément de contexte antérieur ou postérieur, que ce soit la colonisation ou la série de guerres et de conflits qui ont mené au départ de millions de personnes[35]. À cette occasion, les générations de descendants des réfugiés qui vivent aujourd'hui en France ont été absentes de la mémoire officielle. En effet, seule compte l'intégration réussie et les accomplissements des réfugiés, et non la colonisation qui a mené à leur déracinement. Ainsi, l'emphase sur l'intégration et les contributions des immigrants du Vietnam et d'ailleurs participe à l'effacement de l'histoire de la colonisation.

29 De plus, nous pouvons remarquer que les récits d'accueil et d'intégration « exemplaires » ou « spectaculaires » peuvent aussi être utilisés pour créer des divisions entre les « bons réfugiés » et ceux et celles que l'État préfère ignorer sur la base de leur race, de leur classe, de leur genre ou de leur propre histoire coloniale (aujourd'hui évidente dans les structures du capitalisme mondial) et du déplacement. Au Canada comme en France, les populations du Vietnam, du Cambodge et du Laos ont

été traitées comme des réfugiés modèles, ce qui représente certains avantages. Cependant, les méthodes et les cadres analytiques développés par les *Critical Refugee Studies* montrent aussi que ce soutien, et les représentations qui en découlent, peut nuire à une compréhension nuancée et complexe des expériences des réfugiés, ainsi que de la manière dont sont entrelacées les histoires de leurs pays d'origine et d'accueil. C'est ainsi que le déplacement, et en particulier l'accueil des réfugiés, impacte non seulement la culture, la démographie et l'économie d'un pays, mais également la formulation et la diffusion de discours sur l'histoire.

NOTES

1. Jean-Pierre Masse, L'exception indochinoise : le dispositif d'accueil des réfugiés politiques en France, 1973-1991, Thèse de doctorat, Paris, EHESS, 1996, p. 33.
2. Michael J. Molloy, Peter Duschinsky, Kurt F. Jensen, Robert J. Shalka, Running on Empty: Canada and the Indochinese Refugees, 1975-1980, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 2017.
3. Notamment par le sénateur, et maintenant président, Joe Biden.
4. Dave Binder, « Ford asks nation to open its door to refugees », in New York Times, 7 mai 1975, p. 1.
5. Max Likin, « Médecins sans frontières et l'apparition d'un consensus humanitaire », in Matériaux pour l'histoire de notre temps, n° 95, 2009, p. 25.
6. Dara Marcus, « Saving lives: Canada and the Hai Hong », in Canadian Immigration Historical Society Bulletin, vol. 28, n° 1, 2014, p. 24.
7. Cécile Van den Avenne, « Colonialisme », in Langage et société, hors-série n° 1, 2021, pp. 47-50.
8. Edward Cavanagh, Lorenzo Veracini (dir.), The Routledge Handbook of the History of Settler Colonialism, Abingdon/Oxon, Routledge, 2017.
9. Nous utilisons le terme de « migrants » au lieu d'« immigrants »/« émigrants » pour mettre en avant la diversité et la fluidité des mouvements de population.
10. Andonis Piperoglou, Francesco Ricatti (dir.), Researching Migration on Indigenous Lands: Challenges, Reflections, Pathways, Leide, Imiscoe/Springer [à paraître].
11. Yén Lê Espiritu, Body Counts: The Vietnam War and Miltarized Refuge(es), Oakland, University of California Press, 2014. Voir aussi Khatharya Um, From the Land of Shadows: War, Revolution, and the Making of the Cambodian Diaspora, New York, New York University Press, 2015 ; Mimi Nguyen, The Gift of Freedom: War, Debt, and Other Refugee Passages, Chapel Hill, Duke University Press, 2012.
12. Critical Refugee Studies Collective (dir.), Departures: An Introduction to Critical Refugee Studies, Oakland, University of California Press, 2022, p. 7.
13. Le projet « Family Camera » au Canada, par exemple, met en vedette les photographies et les albums conservés par les familles lors de leur parcours de migration et/ou de refuge. Voir http://familycameranetwork.org
14. Voir https://www.criticalrefugeemigrationstudies.ca
15. Gerard Daniel Cohen, In War's Wake: Europe's Displaced Persons in the Postwar Order, New York, Oxford University Press, 2012.

16. Laura Madokoro, Elusive Refuge: Chinese Migrants in the Cold War, Cambridge, Harvard University Press, 2016.
17. Ce dernier était nominalement neutre mais 15 000 hommes se sont portés volontaires et le gouvernement a aussi fourni des terrains pour tester l'« agent orange » ainsi que du matériel militaire.
18. Y.-Dang Troeung, Refugee Lifeworlds: The Afterlife of the Cold War in Cambodia, Philadelphie, Temple University Press, 2022.
19. Hélène Le Bail, Khatharya Um (dir.), Générations post-réfugiées. Les descendants de réfugiés d'Asie du Sud-Est en France, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2023.
20. Cité par Hélène Le Bail, Khatharya Um (dir.), op. cit., préface, p. 25.
21. Jean-Pierre Masse, op. cit., p. 76.
22. Hélène Le Bail, Khatharya Um (dir.), op. cit., préface, p. 25.
23. Ibid., p. 42.
24. Shauna Labman, Geoffrey Cameron (dir.), Strangers to Neighbours: Refugee Sponsorship in Context, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 2020.
25. Karen Meslin, Les réfugiés du Mékong. Cambodgiens, Laotiens et Vietnamiens en France, Bordeaux, éd. du Détour, 2020, p. 50.
26. Jean-Pierre Masse, op. cit., p. 35 ; « M. Jean Sainteny lance un appel pour l'accueil des réfugiés indochinois », in Le Monde, 17 octobre 1975.
27. Karen Meslin, op. cit., pp. 62-63.
28. Anh Dao Traxel, La fille de cœur, Paris, Flammarion, 2006.
29. Jean-Jacques Lerosier, « Jacques Chirac, je l'appelle mon père… », in Maville, 28 avril 2007. Url : https://caen.maville.com/actu/actudet_--jacques-chirac-je-l-appelle-mon-pere…-_4-400425_actu.Htm
30. Agence France Presse, « Réfugiés : en 1979, l'élan humanitaire pour les boat-people d'Asie, » in L'Express, 11 septembre 2015. Url : https://www.lexpress.fr/styles/refugies-en-1979-l-elan-humanitaire-pour-les-boat-people-d-asie_1714747.html#:~:text=Ainsi%2C%20le%20maire%20de%20Paris,en%20hommage%20aux%20boat%2Dpeople
31. Voir https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/mandat/politiques-directives-operationnelles-ententes-accords/ententes/entente-tiers-pays-surs.html
32. Commission de vérité et réconciliation, Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir. Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 2015 p. 1.
33. Voir https://www.historicacanada.ca/fr/productions/minutes
34. Laura Madokoro, op. cit.
35. Pour quelques exemples, voir https://www.lefigaro.fr/international/70-ans-de-dien-bien-phu-le-vietnam-en-fete-avec-la-france-comme-invitee-20240507 ; https://www.lemonde.fr/culture/article/2024/05/06/les-fantomes-du-tonkin-sur-france-3-un-deuil-sans-fin-pour-les-familles-des-soldats-de-dien-bien-phu_6231941_3246.html

RÉSUMÉS

Le Canada, les États-Unis et la France ont un double point commun : marqués par l'histoire coloniale ou la colonisation de peuplement, ces pays ont accueilli des réfugiés en provenance du

Vietnam, du Cambodge et du Laos à partir de la deuxième moitié des années 1970. L'étude critique des récits produits autour de cet accueil révèle des biais discursifs concernant la place assignée aux réfugiés dans l'écriture de l'histoire nationale. Ces récits renseignent davantage sur les mobiles des acteurs et des institutions qui les formulent que sur le difficile parcours des premiers concernés.

INDEX

Mots-clés : réfugiés, histoire nationale, Canada, États-Unis, France

AUTEURS

LAURA MADOKORO

Professeure agrégée en histoire à l'université Carleton

THOMAS JOURDAN

Doctorant en histoire à l'UQÀM

Lettres des camps : le HCR et la voix des réfugiés

Clara Lecadet

1 C’est un corpus minuscule : une dizaine de lettres éparpillées, face au mastodonte bureaucratique que constituent les archives du Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) à Genève. Ces lettres font presque figure d’intruses : incongrues, étrangères, traces insolites, face au flux de rapports, mémorandums, courriers formatés, et autres notes de service que s’échangent les membres du siège dans leurs rapports internes quotidiens, et dans leurs échanges avec les *Branch Offices*, les bureaux du HCR à l’étranger. Ces lettres sont parfois écrites à la main, dans un anglais approximatif, langue véhiculaire qui conditionne la possibilité d’un dialogue avec les plus hautes instances de l’agence onusienne. Par leur caractère exceptionnel, ces lettres ne constituent pas juste des témoignages du quotidien dans les camps, mais sont envoyées à la manière d’une alerte et d’une ultime adresse, en dernier recours, quand tous les moyens de protestation ont échoué. Les réfugiés ne se saisissent du registre épistolaire que pour décrire une situation extrême, pour faire le bilan d’un parcours, ou pour formaliser le stade ultime de leurs revendications, puisqu’en s’adressant directement au Haut-commissaire, ou au siège de l’organisation, ils cherchent à s’extraire d’une localité subie pour s’adresser, sans médiation, au cœur du pouvoir. Ces adresses témoignent en outre des pouvoirs réels ou supposés que prêtent les réfugiés au siège de l’organisation et à son principal représentant, comme des instances ultimes de décision et d’arbitrage sur les vies confinées dans les camps.

Fragments pour un contre-récit sur les camps de réfugiés

2 Fragments, restes, résidus face à la grande machine bureaucratique que constitue le HCR, les lettres constituent un matériau de recherche sur les processus infrapolitiques à l’intérieur des camps. En opposant à la production discursive du HCR des voix discordantes et des narratifs dissidents, elles esquissent un contre-récit sur les camps.

3 La notion d'économie scripturaire[1] permet de penser l'articulation entre la fabrication d'un récit politique hégémonique et d'un contre-récit, certes ténu et minoritaire, mais qui permet d'envisager comment les sujets des politiques répondent et éventuellement tentent de résister aux dispositifs qui étreignent leurs vies : stratégies (des États, des organisations internationales, etc.) contre tactiques (des sujets, individuellement ou collectivement). L'économie scripturaire est en effet conçue comme la matrice historique du fonctionnement occidental dans sa manière de se raconter et, de là, de produire l'histoire. Les archives du HCR reposent de façon emblématique sur ce système scripturaire ; à travers ses rapports, ses notes, ses mémorandums, sa correspondance, l'organisation est aussi une machine à produire de l'écrit. Ce registre d'écriture formaté semble pourtant coupé de la réalité vécue, des expériences, des perceptions et de la voix des réfugiés. Le système scripturaire interne au HCR et la narration publique qui en résulte mettent en avant les actions menées sur le terrain et la figure de victime construite pour attirer l'intérêt des États donateurs et du grand public. En occultant une possible expression autonome des réfugiés, il entérine leur mise au silence.

4 Le recours à la forme épistolaire illustre l'aspiration des réfugiés à dialoguer avec les instances centrales du HCR. La lettre a en effet une fonction puissante d'intermédiation, puisqu'elle permet de mettre non seulement en rapport des individus, mais aussi des organisations et des personnes occupant des positions inégales, voire antagonistes, dans les hiérarchies sociales et politiques. Dans ce rapport inégal, la lettre devient un outil d'appel, de sollicitation et/ou de contestation. Elle comporte aussi une dimension interpersonnelle, affective, puisqu'il s'agit de solliciter nommément la bienveillance d'une figure de puissant. La lettre renvoie à des usages sociaux et politiques, et ne se cantonne pas à au seul registre de la communication interpersonnelle et privée[2]. Elle permet en outre l'exploration d'écritures non lettrées, ordinaires[3]. Pour Farge et Foucault, les lettres de cachet ne témoignent pas seulement de l'exercice de l'absolutisme royal, mais constituent aussi le terreau d'une socio-histoire[4]. Ghermani analyse le rôle des lettres, des pétitions et des adresses des réfugiés aux pouvoirs locaux et aux princes dans les prémisses de la construction d'une figure de réfugié et d'un droit d'asile lié au refuge protestant[5]. Les lettres des immigrés représentent, dans les études sur les migrations, une voie d'entrée dans des expériences et des vies subalternes[6].

5 Si les lettres de soldats, de prisonniers, d'immigrés, ont fait l'objet de travaux sur les écritures ordinaires et les usages sociaux de la forme épistolaire, il s'agit ici de mettre en avant la singularité d'un corpus de lettres qui témoigne de l'articulation entre pouvoir et subjectivation politique, et qui se situe à la jonction du régime vertical et unilatéral de l'asile et de la position subalterne occupée par les réfugiés. Le recours au registre épistolaire montre l'éloignement géographique et symbolique entre les réfugiés dans les camps et le siège et le représentant du HCR à Genève. La lettre tente d'abolir à la fois cette distance géographique et cette hiérarchie symbolique. Si de Certeau analyse l'économie scripturaire du point de vue de la fabrication d'un récit hégémonique occidental, il montre également qu'elle peut être mise au service de récits minoritaires. De ce point de vue, la lettre apparaît aussi comme l'« *arme des pauvres*[7] ». La lettre est le seul moyen dont peuvent se saisir les réfugiés pour approcher le pouvoir exercé par le HCR en son centre à Genève, en dépit de l'éloignement géographique et de l'impossibilité de communiquer avec les décideurs de l'organisation. Mais il convient de

la considérer également comme une forme d'adresse institutionnalisée, obéissant à des canons propres, qui peut faire l'objet d'une reconnaissance sociale et être créditée d'une légitimité immédiate par ses destinataires, rendant possible, en principe tout du moins, les conditions d'un dialogue.

6 Les lettres de réfugiés sont les fragments d'un dispositif et d'une hiérarchie pyramidale, dont le siège du HCR à Genève et le Haut-Commissaire représentent la tête, et les réfugiés dans les camps la base et la multitude. Face à la voix généralement tue des réfugiés, leurs lettres font surgir les éléments d'un contre-récit. Elles font émerger la vie dans les camps comme une expérience politique : qu'est-ce qu'être un réfugié, quelles sont les conditions de vie dans les camps, quelles revendications en émanent ? Ces questions bouleversent la narration officielle autour de l'assistance et de la protection qui requiert des réfugiés qu'ils ne participent à aucune activité politique déstabilisatrice. Ce corpus de lettres écrites dans les années 1980 et 1990, en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient, interroge la « politique » des camps, entendue dans le double sens de la politique du HCR, en lien avec les États, en matière de création, d'administration, de contrôle et de fermeture des camps, et de la politique des réfugiés pour trouver des modalités de représentation et de participation propres.

Singulier pluriel : témoigner de la condition de réfugié

7 Les lettres sont des narrations qui témoignent à la fois de contextes d'encampement spécifiques et d'expériences individuelles et collectives. Les réfugiés s'y réapproprient l'usage de la première personne du singulier. « *My life as a refugee* » est le titre d'une des quatre missives, datée de 1985, émanant des camps fermés créés à partir de juillet 1982 pour les *boat people* vietnamiens qui ont fui vers Hong Kong depuis 1975. Son auteur décrit la traversée en mer à travers laquelle il est passé de la prison du Vietnam sous le joug communiste au camp de Chimawan, où, à l'âge de 16 ans, il a été enfermé pour une période indéterminée. Il dépeint la réalité carcérale du camp, le pouvoir quasi total exercé sur la vie de chaque réfugié et l'espoir de la réinstallation comme seule issue à cet état de coercition : « *De nombreuses fois, pendant les 3 ans que j'ai passés ici, je me suis demandé pourquoi j'ai dû vivre dans un lieu qui ressemble à une prison ? Pourquoi ai-je été en prison ? Ce n'est pas pour avoir transgressé la loi ou tué quelqu'un. J'ai vécu ici trois ans et demi. Je ne sais pas quand je serai libre, comme d'autres dans le monde. Je ne sais pas combien de temps je peux supporter cette situation critique. Et je suis toujours dans le centre fermé de Chimawan*[8]. »

8 « *Qu'est-ce que la liberté ? Qu'est-ce qu'un réfugié économique, un réfugié politique ? De nombreuses fois je me suis demandé : "Pourquoi suis-je devenu un réfugié ?"* », s'interroge, dans une autre lettre intitulée « *A feeling* », un réfugié qui décrit les représentations négatives et stéréotypes associés à la condition de réfugié – « *En fait nous sommes, disent-ils, des "parasites", un fardeau pour les États hôtes [...]* » –, et assure que cette dépendance renforce les hiérarchies géopolitiques et le complexe d'infériorité vis-à-vis des Européens et des Américains – « *Nous sommes tous vite gagnés par le sentiment que les autres, américains et européens, sont supérieurs à nous et que nous, misérables réfugiés, dépendons d'eux comme un inférieur de son maître* ». Mais ce constat est nuancé par l'expression d'une dette qu'ont les réfugiés vis-à-vis des États occidentaux qui les accueillent et les protègent de la dictature communiste.

9 La description de la réalité carcérale des camps fermés s'accompagne de considérations sur ce qui viendrait caractériser une condition de réfugié. Une lettre intitulée « *What should I say ?* » passe ainsi du je au nous. X écrit sur la tristesse, l'ennui et le temps suspendu : « *Que dois-je écrire ? Que dois-je penser ? alors que tout le monde autour de moi a un visage marqué par l'inquiétude et le désespoir.* » La solitude est uniquement compensée par le sentiment que les réfugiés partagent une condition commune et se comprennent mutuellement : « *Personne n'a de compassion pour nous, à part nos compagnons réfugiés*. » À la fin de la lettre, je et nous sont inextricables : « *Que devons-nous faire maintenant ? Nous sommes comme des oiseaux en cage. Ma personnalité est également ainsi.* »

10 Les témoignages des réfugiés vietnamiens alimentent la critique des camps fermés à Hong Kong dans les années 1980, alors que se multiplient en leur sein des incidents de violence intercommunautaire. Le HCR utilise les lettres pour demander la libéralisation de ces camps. Pourtant, elles restent impuissantes à transformer le quotidien des réfugiés et constituent un risque dans le traitement de leurs dossiers, comme l'indique une lettre de 1987 : « *Toutes les activités récréatives dans le camp, comme chanter et danser en groupe, sont limitées. Nous avons de manière répétée envoyé des requêtes écrites mais elles ont rarement obtenu une réponse. [...] Maintenant je peux dire qu'une des raisons principales pour laquelle les réfugiés n'ont jamais osé dire la vérité sur la réalité des camps fermés est qu'ils sentaient que cela ferait peser une menace sur leur espoir de réinstallation ; il suffit de quelques mots du CSD* [Correctional Services Department] *ou des employés du camp, pour qu'ils perdent tout espoir d'être réinstallés dans un autre pays.* »

11 Si les lettres de *boat people* vietnamiens à Hong Kong se situent sur le registre du témoignage, elles laissent toutefois entrapercevoir les logiques d'organisation à l'intérieur des camps.

Le camp, espace infrapolitique

12 Les lettres de réfugiés en Afrique dans les années 1980-1990 révèlent le camp comme un espace infrapolitique. Alors que la militarisation et l'importation des conflits dans les camps deviennent une préoccupation majeure du HCR[9], des lettres montrent le lien entre l'angoisse sécuritaire des réfugiés et la formulation de revendications, notamment en matière de réinstallation ou de rapatriement vers le pays d'origine. Le 20 juillet 1987, des membres des Namibian People alertent Perez de Cuellar, le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU), sur la situation des camps de réfugiés Swapo (South West Africa People's Organisation) en Zambie et Angola depuis 1976. Ces réfugiés dissidents du mouvement de libération nationale namibien mené par le Swapo dénoncent l'emprise du Swapo sur les camps : « *En 1985, des parents et des proches des victimes du Swapo se sont réunis pour former le Comité des parents. Ce comité a essayé plusieurs fois de vous contacter par lettre ou en cherchant à obtenir un entretien ou en essayant d'intervenir d'une autre façon pour tenter d'arrêter le massacre, mais en vain. La seule réponse à leurs demandes fut un silence de mort*[10]*.* » La lettre dénonce ainsi le silence et l'inaction de la communauté internationale face aux crimes dans les camps Swapo. Elle questionne en outre la légitimité du Swapo vis-à-vis des instances internationales et de son rôle dans un futur État indépendant. Williams a montré la continuité entre les hiérarchies politiques dans les camps Swapo avant l'indépendance de la Namibie et la construction de l'État postcolonial, ainsi que les fractures au sein du mouvement de libération nationale et leur traduction en des violences intercommunautaires dans les

camps[11]. Des réfugiés écrivent au HCR à la suite du meurtre de Shafooli, un réfugié dissident du Swapo probablement assassiné par ses membres, mais sont défiants vis-à-vis d'une possible réaction et d'un engagement du HCR face à leur sort[12]. Le HCR est appelé à être le témoin des luttes internes au mouvement pour l'indépendance de la Namibie qui se jouent dans les camps.

13 La politisation des camps est en effet étroitement liée aux conflits des pays d'origine, aux tensions et aux antagonismes politiques entre les réfugiés, ainsi qu'à l'attitude des autorités des pays hôtes face à ces conflits. Le 19 mai 1988, la Communauté de réfugiés zaïrois du camp de Kamunday s'adresse à la figure tutélaire du Haut-Commissaire pour tenter de trouver une issue à ses difficultés : « *Monsieur Le Haut-Commissaire, permettez-nous, à travers celle-ci de venir auprès de votre digne et Haute Personnalité vous exprimer le sentiment qui est partagé par tous les réfugiés Zaïrois en Angola, particulièrement nous de Camp de Kamunday, à Ndalantando, un intense désir de rentrer dans notre belle patrie le Zaïre.* » La volonté de rentrer est liée aux conflits qui les opposent aux Fapla (Forces armées populaires de libération de l'Angola) zaïroises du camp de Mawa, armés par les Angolais, et à l'attaque mortelle subie de la part des Fapla. La responsabilité du HCR de protéger la vie des réfugiés est directement invoquée : « *S'il vous plaît, nous savons que le HCR est un organisme international, quelles étaient les préoccupations et précautions nécessaires à ce Sujet ??? – Dans ce cas nous voyons que le HCR se conduit à l'échec de la résolution de notre problème qui nous coûte vie humaine ; quelle sorte d'affaire que vous vous préoccupez de résoudre ???* »

14 Une autre lettre du 15 septembre 1994 des chefs de la communauté réfugiée éthiopienne du camp de Ruiru au Kenya, qui suit une pétition pour réclamer une réinstallation permanente après le meurtre de cinq de leurs compatriotes, à l'origine d'échanges entre le *Head Office* et le *Branch Office* de Nairobi, montre le lien entre crainte sécuritaire et demande de réinstallation.

15 Ces lettres articulant enjeux sécuritaires et demandes adressées à l'ONU ou au HCR révèlent un glissement du je au nous. Les expéditeurs, en écrivant au nom d'un collectif, dévoilent des modalités d'organisation propres aux réfugiés dans les camps.

Collectifs et revendications

16 Les courriers sont-ils transmis aux responsables des camps ou au *Branch Office* pour être envoyés à Genève ? Les réfugiés passent-ils par des intermédiaires afin de préserver la confidentialité de leur contenu vis-à-vis des instances locales qui gèrent les camps ? Ces lettres seules, dont on ignore le contexte d'écriture et les modalités d'envoi, ne permettent pas non plus de rentrer dans l'histoire d'un camp particulier. Elles constituent néanmoins le point d'aboutissement et le témoignage d'une structuration politique. Elles en sont la trace et l'archive, dans un champ d'intervention et de mobilisation plus large : manifestation, pétition, grève de la faim, boycott de la ration alimentaire, etc.[13]. Les réfugiés iraniens de Shomeli en Irak écrivent en 1989 : « *Nous sommes des réfugiés politiques iraniens habitant dans le camp de Shomeli. Nous sommes en grève de la faim depuis le 17 septembre pour un temps illimité, et notre demande est de partir à l'étranger et d'immigrer dans d'autres pays. Comme nous en avons informé le président irakien et les autorités irakiennes par courrier, nous n'avons rien à reprocher au gouvernement d'Irak et à ses responsables, notre protestation vise seulement la façon dont le HCR gère la réinstallation des réfugiés. Cette gestion a provoqué parmi les réfugiés une pression mentale et psychologique*

de plus en plus grande, au point de les anéantir et d'obscurcir toute perspective future. Plusieurs personnes en ont entièrement perdu la tête[14]*.* »

17 Les lettres prennent acte de ces protestations et dévoilent l'existence de comités, de collectifs à leur origine. Ainsi, dans la lettre du 17 octobre 1987, le Groupe de bacheliers réfugiés à Faro (GBRF), dont l'existence témoigne de la présence historique de réfugiés tchadiens dans le Nord du Cameroun, énumère les objectifs et les statuts du GBRF. Le GBRF déclare vouloir servir de plateforme aux besoins et à l'expression des réfugiés, instaurer les conditions d'un dialogue avec le HCR, conjointement avec les responsables du camp au niveau local, et défendre au mieux les droits des réfugiés au « *travail rémunéré, à l'éducation, au séjour, au déplacement et garantie de ne pas être renvoyés dans un pays où ils seraient en danger de persécution* ». Le positionnement du GBRF comme « *une association à caractère purement social et culturel* » fait écho à la définition du HCR comme une organisation « *humanitaire et apolitique* ». En dépolitisant le registre de ses activités, le GBRF montre qu'il a intégré les conditions du passage au registre de l'action collective, et s'abstient de rentrer sur le terrain de la conflictualité politique, proscrite par le régime des camps.

18 Les lettres révèlent ainsi la capacité des réfugiés à s'organiser et à formuler des revendications qui concernent les conditions de vie dans le camp, leur traitement par les organisations humanitaires et par l'État hôte, leur possibilité ou non d'accéder au statut de réfugié, la possibilité d'une sortie du camp par la voie de la réinstallation, etc. Elles peuvent émaner d'individus : un réfugié iranien du camp Hillah en Irak remercie dans une lettre du 6 juin 1986 l'Irak de son asile mais alerte sur le faible montant de l'aide financière mensuelle, les conditions sanitaires, la sécurité dans et hors du camp, le manque d'offres de réinstallation, l'interdiction de travailler, de correspondre avec la famille restée en Iran, de se marier avec des Irakiennes, ou encore sur la rareté des contacts avec le monde extérieur. Elles peuvent aussi émaner de collectifs, comme le Comité des réfugiés kurdes du camp de Diyarbakir en Turquie qui adresse le 15 janvier 1990 au HCR une liste de doléances :

> « Les réfugiés ont choisi un comité dans lequel travaillent 6 personnes. Ce comité est responsable de la population et cherche des solutions aux problèmes dans le camp. La population du camp a confiance dans les membres du comité car ces hommes passent la plupart de leur temps à travailler pour les gens sans discrimination. L'argent donné au comité par des personnes ou des organisations est partagé avec tout le monde. Le comité rencontre les représentants du gouvernement turc et les informe des problèmes dans le camp. Les membres du comité rencontrent aussi des délégués d'autres nations en visite dans les camps et leur expliquent la situation dans le camp.
> Les problèmes de la population dans le camp de Diyarbakir :
> Nous sommes en Turquie depuis plus de 15 mois et pendant ce temps le gouvernement turc n'a pas rendu possible notre reconnaissance en tant que réfugiés politiques, et aucun pays ne s'en est plaint, aucun pays n'a proposé d'accueillir des réfugiés, sauf la France.
> Nous ne sommes pas libres de sortir du camp, ni de voyager en dehors de la ville de Diyarbakir.
> Nos maisons sont pleines à craquer [...].
> Nous avons des centaines d'orphelins. Des enfants qui ont perdu pères et mères et que personne n'aide.
> Nos enfants n'ont pas d'école, pas de lait, pas de jeux, vous ne verrez aucun sourire sur leurs visages.
> Nous n'avons pas d'eau en quantité suffisante et elle n'est pas potable.
> Nous n'avons pas assez de vêtements et pas d'argent pour en acheter.

> Nous vous envoyons les pleurs et les supplications des enfants et des femmes du camp de Diyarbakir, qui en appellent à vous pour les sortir de l'enfer dans lequel ils et elles vivent[15]. »

19 Les revendications incorporent des éléments de cette « *politique de la pitié*[16] » à l'origine de la construction d'une figure de sujet souffrant, susceptible de recevoir une compassion médiatisée, à distance. Les demandes des réfugiés ne sortent en outre pas de ce que l'organisation peut en théorie leur garantir : améliorations des conditions de vie et de la sécurité dans les camps, réinstallation, maintien du camp pour ceux qui refusent le retour dans le pays d'origine. Elles renforcent à certains égards le pouvoir du HCR, considéré comme un interlocuteur majeur et une instance suprême de décision sur la vie des réfugiés, et comme une figure souveraine : les revendications ne contestent pas le régime international de l'asile, mais demandent son effectivité. Ces lettres résonnent comme des appels où se fait entendre la parole vibrante des réfugiés. L'infrapolitique des camps de réfugiés ne peut pas correspondre à la grammaire habituelle de la demande de transformation sociale ou de contestation d'un ordre politique et légal institué dans le cadre des États-nations.

20 Les lettres peuvent aussi venir de personnes ou d'organisations tierces. Dans une lettre du 4 juin 1990 intitulée « *Report on Somali refugees in ethiopian camps* », le fils d'une réfugiée alerte, à la suite d'une visite à sa mère, le HCR sur la malnutrition, les inégalités et le sentiment d'abandon qui règnent dans le camp. Des organisations kurdes écrivent dans les années 1990 au HCR pour dénoncer la situation des réfugiés kurdes d'Irak en Turquie.

Les différents régimes d'écriture d'une politique des camps

21 Quel est le statut de ces lettres dans l'économie scripturaire, comme outil d'hégémonie occidentale et d'émergence de contre-récits, de voix minoritaires ? Quelle est leur place dans les stratégies du HCR pour répondre aux demandes des réfugiés ? Ces lettres se situent dans une série du fonds intitulée « *Situation in camps* », où le HCR faisait, dans les années 1980 et 1990, une revue interne des camps, pays par pays, consignant des informations relatives à leur nombre et à leur gouvernance, à l'état des infrastructures, au statut des populations réfugiées, aux modalités de la distribution de l'aide, à la sécurité dans et autour des camps. La centralisation et la mise à jour régulière des informations sur les camps permettaient de recenser et de faire remonter au siège de Genève les incidents significatifs. Le filtrage de ces incidents ouvre de nombreuses questions : quels sont les événements considérés comme perturbateurs, quand ces événements atteignent-ils un seuil critique et méritent-ils une remontée d'informations au siège de Genève ?

22 Ces rapports montrent l'articulation entre les instances locales des camps et les prérogatives du siège comme instance, *in fine*, d'observation, d'analyse, de régulation et de résolution des situations de crise. La série « *Situation in camps* » donne à voir le HCR comme une instance disciplinaire et de régulation en vue de la résolution des conflits, et comme une organisation capable d'alimenter sa propre autocritique en cherchant l'origine des crises dans les propres conditions de sa gouvernance. Comme l'indique l'emploi du terme de « situation », la question politique n'est envisagée qu'à partir de cas particuliers, susceptibles d'une réponse et d'un traitement *ad hoc*. Si les rapports

font usuellement référence à des *refugee* ou *community leaders* comme des interlocuteurs naturels, il n'y a jamais de reconnaissance officielle dans les narrations du HCR d'une politique propre aux réfugiés dans les camps. Plutôt que de reconnaître l'existence d'une part d'autonomie et de subjectivation politique parmi les réfugiés, le HCR a promu et organisé à partir des années 1990 un groupe de travail autour de la participation des réfugiés, inspiré de l'approche participative utilisée lors de l'installation de communautés rurales à Shaba au Zaïre en 1985, suivie d'un atelier en 1986 sur la participation des réfugiés. Le HCR reconnaît ainsi la nécessité d'impliquer les réfugiés dans l'établissement et la gestion de leurs structures de vie, sans pour autant les créditer d'une autonomie et d'une capacité d'organisation propres, pourtant toujours déjà présentes dans les camps. Avec la promotion de la participation, le HCR instrumentalise l'auto-organisation pour en faire une marque d'ouverture institutionnelle sur l'implication des réfugiés dans la politique des camps.

23 La prise en compte des lettres s'inscrit dans une stratégie de réponse à de simples « incidents », qui efface leur portée politique. Ces troubles à l'ordre des camps, le HCR a plusieurs manières d'y répondre, qui font écho au processus de collecte de renseignements, aux préoccupations sécuritaires et de maintien de l'ordre des États en matière d'ordre public. Le HCR a élaboré au fil du temps une véritable doctrine sécuritaire du maintien de l'ordre, destinée à étouffer les mouvements de protestation[17]. La politique des camps se trouve ainsi mise en tension et se décline sur les différents registres de l'intervention humanitaire, de pratiques de maintien de l'ordre dont le HCR a très explicitement réfléchi et posé le cadre et les enjeux, et de pratiques infrapolitiques à travers lesquelles les réfugiés s'organisent pour tenter de faire entendre leur voix.

24 Les archives accueillent ces différents régimes d'écriture qui traduisent à la fois l'organisation bureaucratique centralisatrice du HCR à Genève, et l'émergence de voix qui portent des demandes et des revendications auprès du siège. L'examen de ce corpus de lettres s'inscrit en outre dans une réflexion plus générale sur l'autonomie et l'expression politique des réfugiés, ainsi que sur la mise en récit de leurs parcours et de leurs expériences, notamment par le biais du *Refugee Writing*[18] : les lettres des réfugiés dans les camps peuvent-elles figurer aux côtés d'autres formes narratives, documentaires ou fictionnelles, par lesquelles les exilés narrent et publicisent leurs expériences et leurs demandes ?

25 Les lettres des réfugiés constituent le chaînon manquant des archives institutionnelles et le lien entre l'auto-organisation dans les camps par le biais de comités, de commissions, d'élections propres aux réfugiés, et le refus du HCR, dans sa communication officielle et dans ses discussions en interne, de reconnaître les réfugiés comme des sujets politiques. Elles constituent des témoignages essentiels pour penser le lien entre leurs revendications et la réponse ou le silence du siège face à leur expression politique. L'importance en est d'autant plus cruciale que les camps sont définis par le HCR comme des espaces neutres politiquement. Si la voix des réfugiés est presque tue dans les archives du HCR, essentiellement composées de rapports formatés et bureaucratiques, les lettres permettent de saisir comment des collectifs se forment, les aspirations et les demandes qui les portent, et comment ces processus de subjectivation politique nous informent en retour sur les modalités d'exercice du pouvoir à l'intérieur des camps.

NOTES

1. Michel de Certeau, *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990 [1980].

2. Amanda Gilroy, Wil M. Verhoeven (dir.), *Epistolary Histories: Letters, Fiction, Culture*, Charlottesville, University Press of Virginia, 2000.

3. Joachim Steffen, Harald Thun, Rainer Zaiser, *Classes populaires, scripturalité et histoire de la langue. Un bilan interdisciplinaire*, Kiel, Westensee-Verlag, 2018.

4. Arlette Farge, Michel Foucault, *Le désordre des familles. Lettres de cachet des Archives de la Bastille au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1982.

5. Naïma Ghermani, *Le droit des exilés. Généalogie du droit d'asile au XVII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2023.

6. Manuel Chirpy, Souley Hassane, *Lettres d'émigrés. Africains d'ici et d'ailleurs, 1960-1995*, Paris, éd. Nicolas Philippe, 2004 ; Yves Frenette, Marcel Martel, John Willis (dir.), *Envoyer et recevoir. Lettres et correspondances dans les diasporas francophones*, Québec, Les presses de l'université Laval, 2008.

7. James C. Scott, *Weapons of the Weak: Everyday Forms of Peasant Resistance*, New Haven, Yale University Press, 1985.

8. Traduit de l'anglais par l'autrice.

9. Aristide R. Zolberg, Astri Suhrke, Sergio Aguayo, *Escape from Violence: Conflict and the Refugee Crisis in the Developing World*, New York, Oxford University Press, 1989.

10. Traduit de l'anglais par l'autrice.

11. Christian A. Williams, *National Liberation in Postcolonial Southern Africa: A Historical Ethnography of SWAPO's Exile Camps*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015.

12. Christian A. Williams, « Dissident refugees: A history of 200 Namibians in Zambia, 1977–1989 », in *Journal of Southern African Studies*, vol. 46, n° 5, 2020, p. 875.

13. Michel Agier, *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, 2008 ; Elizabeth Holzer, « A case study of political failure in a refugee camp », in *Journal of Refugee Studies*, vol. 25, n° 2, 2012, pp. 257-281 ; Clara Lecadet, « Refugee politics: self-organized "government" and protests in the Agame refugee camp (2005-2013) », in *Journal of Refugee Studies*, vol. 29, n° 2, 2016, pp. 187-207.

14. Traduit de l'anglais par l'autrice.

15. Traduit de l'anglais par l'autrice.

16. Luc Boltanski, *La souffrance à distance. Morale humanitaire, médias et politique*, Paris, Métailié, 1993.

17. UNHCR, *Protection Guidelines Relating to Refugee Security*, Genève, UNHCR, 1999 ; UNHCR, *Guidelines for Handling Protests, Demonstrations and other Group Disturbances among Refugees*, Genève, UNHCR, 2004.

18. Claire Gallien, « "Refugee literature": What postcolonial theory has to say », in *Journal of Postcolonial Writing*, vol. 54, n° 6, 2018, pp. 721-726 ; Hadji Bakara, « Introduction: Refugee literatures », in *Journal of Narrative Theory*, vol. 50, n° 3, 2020, pp. 289-296.

RÉSUMÉS

La production épistolaire des réfugiés, écrite depuis des camps gérés par le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) et adressée au siège de Genève, excède le simple témoignage. Réunies dans le fond d'archives du HCR et émanant de différents contextes géopolitiques dans les années 1980 et 1990, les lettres étudiées cherchent à décrire une condition commune : qu'est-ce qu'être un réfugié, que signifie vivre dans un camp, quelles revendications en émergent ? Appréhendées comme les fragments d'un contre-récit sur les camps, ces lettres de réfugiés constituent le support d'une réflexion sur la politique des camps.

INDEX

Mots-clés : camps humanitaires, ONG, réfugiés, écriture, lettres

AUTEUR

CLARA LECADET

Anthropologue, chargée de recherche CNRS, Laboratoire d'anthropologie politique, CNRS-EHESS

Les confessions du réel

Jeanne Truong

1 En préambule, ce que j'aimerais interroger, c'est la manière dont on parle des phénomènes de migration. En tant que sujet moi-même de cette réalité, je suis évidemment très sensible à la manière dont la société renvoie une image ou des images à partir des rhétoriques qu'elle fabrique ou encore à l'écart qui existe entre les discours et la réalité. Reste à savoir comment raconter l'expérience des réfugiés et des migrants en rendant compte au mieux du réel qu'ils ont traversé.

2 Moi-même, j'ai connu, enfant, l'arrachement à mon pays à cause de la guerre avant d'arriver en France avec ma famille. Mon point de vue est donc imprégné de cette expérience. Ce qui m'a toujours gênée dans les discours et les paroles dominants sur « les immigrés », notamment dans les médias, c'est leur côté « abstrait » et « irréel », comme si l'on traitait de phénomènes « statistiques » ou encore d'objets « conceptuels », donnant l'impression qu'il existerait une frontière entre l'objet étudié et l'observateur. Les hypothèses, les cadres réflexifs ainsi que les objectifs des analystes ne sont souvent pas explicités tout en étant omniprésents, et en fin de compte, renseignent davantage sur leurs auteurs que sur les objets de leur enquête. La manière dont on parle des migrants déterminant fortement la manière dont on cherche à les faire percevoir, à les constituer en tant que groupe singulier et différencié, et ayant une portée politique évidente, il m'apparaît important de scruter de plus près les récurrences qui opèrent dans les langages utilisés des productions discursives.

Les « migrants », exclus du récit

3 En tant que romancière, ce qui me frappe, c'est la différence des registres linguistiques employés pour décrire les « migrants » partant des pays d'Europe et ceux venant trouver refuge dans nos contrées. Quand on songe aux « aventuriers », aux « explorateurs », aux « héros » que sont Christophe Colomb, Marco Polo, les passagers du Mayflower, ceux en quête de l'Eldorado, les capitaines Achab de Moby Dick…, on se rend bien compte que la perception des phénomènes de migrations a une résonance bien différente de nos jours. D'un côté, un langage quasi sociologique, ethnologique, scientifique (on étudie des objets, des phénomènes) et, de l'autre, le récit, l'odyssée

onirique, romantique ou fantastique des êtres intrépides, fous, mais audacieux qui se sont lancés dans l'inconnu, frôlant la mort pour atteindre leur idéal. Ces personnages habités par un désir pressant d'ailleurs restent dans la mémoire de nombreux lecteurs qui se reconnaissent et s'identifient aux rêves de grandeur, de conquête, de mystère, de lutte avec la mort. La migration est décrite dans les pages de la littérature comme un passage initiatique, une vision inspirante et universelle, nous comblant d'admiration, de vénération pour des individus hors norme qui ont franchi les limites dont le commun des mortels que nous sommes est incapable, et dont le modèle emblématique demeure le mythe d'Ulysse… Récits d'un autre siècle bien loin de notre manière de regarder la foule de migrants anonymes échoués sur nos plages dans des bateaux surchargés, où l'individu se perd dans l'effroi du nombre… Quel nom pourrons-nous retenir collectivement de tous ces migrants étrangers fondus dans la masse de ceux venus chercher vulgairement un boulot ? N'est-ce pas parce qu'ils ne sont pas entrés dans la littérature des pays d'accueil qui pourtant ne cessent d'agiter leur présence comme des faire-valoir politiques de tous bords ? Alors que tous ont une histoire « épique » à raconter, ils sont exclus des récits de la petite et grande histoire (du moins de manière très exceptionnelle, font-ils soudain l'objet de fictions ou de réflexions historiques sérieuses), et deviennent des cas d'études… Il est certes difficile d'écrire l'histoire de ces héros anonymes dont le sort n'est pas fixé, dont l'existence demeure en mouvement. Mais peut-être que ce pari ne peut être relevé que par la littérature ? Car, pour que les mots se mettent à raconter, à signifier, à ouvrir vers l'expérience des autres, faut-il encore qu'il y ait de l'empathie, de la sympathie, un brin d'intuition pour faire vivre au plus près la réalité d'un migrant qui, malgré sa singularité, partage la même nature que la nôtre.

4 En raison de ce commun, nous pouvons en faire le récit. Ce fondement de principe manque souvent dans les productions discursives. On pense toujours que les hommes qui sont partis de chez eux possèdent des particularités telles qu'il faut une focale spécifique, une étude spécifique, un langage spécifique pour les cerner et en faire le tour avec rigueur, sans quoi on raterait leur « réalité ». Le caractère exogène des productions discursives vient de cette habitude contractée par les sciences humaines de regarder les êtres humains comme des « phénomènes » extérieurs, alors que la question originelle demeure de savoir si l'on peut connaître véritablement une réalité en dehors de la sienne, s'il existe même une réalité hors de soi, si l'on étudie autre chose que son propre esprit. Question préalable que devrait prendre à bras-le-corps la sociologie, l'ethnologie, mais aussi l'éthologie, la botanique… Qu'observe-t-on en observant les migrants si ce n'est les mêmes hommes de chez nous partis ailleurs autrefois ou en ce moment même chercher une terre plus fertile dans un sens matériel et symbolique ?…

5 Du fait de cette frontière invisible que créent le langage et la manière dont on parle des migrants, je me suis naturellement tournée vers la littérature qui offre un espace créatif plus vaste pour tenter de partager la traversée indicible des rescapés des camps de Pol Pot fuyant leur pays.

6 Je tente ici d'analyser, à partir de l'expérience d'écriture de mon roman *Ceux qui sont restés là-bas*, publié aux éditions Gallimard en 2021, la façon dont le roman contribue à écrire la grande histoire du Cambodge et à donner une représentation mémorielle de cette époque douloureuse et encore peu connue. Si la part fictionnelle du roman est considérée comme une faiblesse ou une défaillance du point de vue de la véracité des

récits, je montrerai que la fiction peut venir au secours des trous de l'histoire. Réalité et fiction ne sont pas nécessairement antagonistes, elles suivent des structures mentales souvent très similaires. Je prendrai pour exemple la notion de frontière (la frontière thaïlandaise), barrière dangereuse et mortelle pour ceux qui ont tenté de survivre après l'horreur du régime des Khmers rouges, et dont l'existence n'est que le fruit de constructions mentales devenues tangibles et matérielles.

Quand la littérature écrit l'Histoire

7 Petit résumé du roman Ceux qui sont restés là-bas.

8 À la suite de la libération des camps de Pol Pot en 1978-1979, les gens ont cherché à fuir le pays et à se mettre à l'abri dans une terre sûre. Les rescapés des camps du Nord, à Battambang, ont naturellement pris les routes vers la Thaïlande. Ils vont faire face aux dangers et aux périls de la traversée dans une région des plus minées (conséquences des combats entre les Khmers rouges et les soldats vietnamiens), puis à ceux de la jungle, frontière naturelle entre les deux pays, avec des passeurs sans scrupule. À leur arrivée, après avoir survécu à tout, ils vont subir un deuxième holocauste car les autorités thaïlandaises ne veulent pas d'eux. C'est cette histoire méconnue que mon livre raconte, sans le secours d'archives ni d'images. Elle repose uniquement sur les récits et les témoignages des rescapés, dont un certain nombre des membres de ma famille ont fait partie.

9 Les sources de ce récit sont multiples. C'est d'abord mon vécu, l'histoire de ma famille, et celle des gens qui vivaient avec nous, les rescapés que nous avons côtoyés au cours de notre traversée, ceux qui sont arrivés en France à la même époque que moi et les miens, et le fourmillement d'histoires et d'anecdotes que j'ai pu entendre ici et au Cambodge depuis mon enfance. Chacun d'entre nous possédait des bribes et des facettes de cette tragédie. En France, je me suis retrouvée avec d'autres enfants miraculés. Nous parlions beaucoup. Nous avions à gérer les troubles et les souffrances de nos parents. De ce fait, de nombreuses confidences s'échangeaient entre nous. Par ailleurs, nous avions notre manière de nous raconter, différente de celle des adultes, et qui nous soulageait de l'impossibilité d'échanger sur le sujet avec les Français de l'époque. Tous mes personnages sont des recompositions de multiples personnages existants ou ayant existé. Ensuite, lorsque j'ai commencé à publier des livres, des personnes de mon entourage m'ont contactée pour que je raconte leur histoire. J'ai été, grâce à « mon statut » d'écrivaine, le dépositaire de nombreux autres témoignages.

10 La chair du roman est tramée par la foule de paroles directes que j'ai mentionnée plus haut. Je n'ai lu aucun livre ni récit littéraire avant l'écriture de mon livre. Mon travail avant d'écrire le roman a été de vérifier les témoignages (liens entre les gens, faits, dates, lieux, détails…) et les contextes politique, historique, économique de l'époque. J'ai consulté des ouvrages historiques, notamment sur la période qui a précédé l'accession de Pol Pot au pouvoir, pour mieux comprendre ce qu'il s'était passé, comment on en était arrivé là. Je recommande, par exemple, la somme complète que constitue le livre de Philip Short, Anatomie de la terreur. Il me fallait confirmer les ouï-dire et les témoignages sur les bombardements massifs, l'utilisation du napalm et de l'agent orange au Cambodge, de cette « guerre secrète » qu'ont menée les États-Unis sur le territoire cambodgien pendant la guerre du Vietnam, totalement passée sous silence,

dont on ne garde aucune image ni représentation, contrairement aux combats qui se sont déroulés au Vietnam.

11 La prise de pouvoir par Pol Pot, à l'inverse de ce qu'on aimerait faire croire, n'est pas le simple fait d'un fou, mais bien un long processus d'enchaînements historiques.

De l'œuvre littéraire au témoignage

12 Mon roman n'est cependant pas un ouvrage historique. Mon objectif principal en l'écrivant a été de faire ressentir au mieux la souffrance de tout le peuple cambodgien, d'apporter une compréhension intérieure des personnages, de créer une empathie véritable. Ce livre aurait été autre s'il avait été écrit par une personne adulte au moment du récit. De même, il n'aurait sans doute pas été le même s'il avait été proposé par une personne de la génération née en France. La particularité du roman c'est qu'il a été écrit par une enfant des camps, celle que j'ai été. Et c'est pourquoi le narrateur principal est Narang, un enfant de 6 ans. À travers ce roman, mon entreprise littéraire a été de créer une épopée humaine, un témoignage réaliste, au-delà d'une dualité entre l'observateur et l'observé.

13 Il me semble que l'identification émotionnelle, l'empathie sont des préalables nécessaires et fondamentaux à la compréhension de la logique interne des destinées humaines dans cette tragédie. En ce sens, je cherche à atteindre un universel qui est la compréhension du vécu et la compréhension de la souffrance humaine. La souffrance étant ce que nous pouvons partager en tant qu'expérience commune et en tant que défi lancé à notre humanité.

14 Ainsi, *Ceux qui sont restés là-bas* ne constitue pas seulement une œuvre littéraire, c'est aussi un livre de témoignage. Je l'ai intitulé « roman » parce que j'y ai mené un travail de reconstitution à partir des matériaux du réel. Au départ, pour moi, l'ennemi était l'imagination. Mais, en fin de compte, paradoxalement, l'imagination associée à la rationalité a permis de combler les trous et de retrouver l'ensemble des morceaux perdus de la réalité.

15 Je me méfiais, en effet, de l'imagination car il me semblait odieux de projeter la souffrance des autres que j'estimais être bien pire que la mienne, puisque je suis partie avant la fin du régime de Pol Pot, que je ne suis pas morte dans les camps. Dès les premiers jours d'écriture, j'étais confrontée à un échec fondamental, celui de ne pouvoir dire la souffrance réelle, la mienne, celle de mes parents, encore davantage celle de ma tante, celle des autres rescapés… L'écriture n'était pas à la hauteur de cette entreprise. Faire de la littérature me répugnait. Je sentais physiquement la trahison. J'ai finalement renoncé à écrire le livre pendant sept ans, tout en y pensant sans arrêt, parce que malgré tout il fallait raconter ce qui était arrivé. Et puis, le fait que mes tantes m'aient livré leur histoire pour que j'en fasse le récit, c'était aussi une manière de dire que j'avais le droit d'écrire sur le génocide, à la mémoire des morts. Ensuite, le meilleur moyen d'en finir, car j'en étais arrivée à un tel point de stress mental, c'était de l'écrire. Ce qui m'a aidée, ça a été de me dire que ce ne serait pas un récit mais un roman. Cela m'a réconciliée avec la culpabilité qui me minait de manière confuse. J'avais le droit de faire simplement de mon mieux ; ce qui m'a autorisée à combler les trous par l'écriture.

16 Puis, en racontant régulièrement à mes tantes ce que j'étais en train de coucher sur le papier, une chose miraculeuse s'est produite. Tout ce qu'elles n'avaient pas dit (parce que j'appréhendais de raviver leurs souvenirs douloureux, en leur demandant des précisions qui n'auraient pas manqué de faire venir leurs larmes ou de les empêcher de dormir la nuit) se retrouvait dans ce que j'avais écrit. De manière fantastique, l'écriture avait reconstitué les événements manquants. Mes tantes m'ont alors confié de nouveaux détails de ce que j'avais soi-disant imaginé. Ce fut, par exemple, le cas de l'histoire de Sok.

17 J'en ai conclu que la littérature possédait les structures du réel et que le réel était écrit.

Réalité et langage littéraire

18 L'irruption de la réalité se passe dans le langage déployé, un langage littéraire, avec ses inattendus et ses créations, pour traduire au plus près les expériences intimes des personnages. En ce sens, un livre n'est pas seulement innovant littérairement parce qu'on cherche à trouver une forme inédite, mais parce qu'il existe une nécessité poétique de partager une expérience singulière, indicible au départ. Il y a l'exigence d'une adéquation entre la langue et la réalité à décrire. Il n'existe pas de langue prête à l'emploi. Il faut tout simplement l'inventer sur le fil.

19 La logique que je cherche à tout prix à conserver, c'est celle de l'individu. Les chiffres aussi scandaleux qu'ils soient par leur importance, les statistiques aussi cruelles qu'elles soient, ne donneront pas de voix ni de visage à cette tragédie. Au contraire, plongeraient-ils toutes les victimes dans le froid tombeau des crimes de masses. La littérature donne la dignité du récit aux rescapés. Ainsi, après avoir lu l'histoire de Narang et de sa mère, les gens regarderont peut-être différemment les Asiatiques qu'ils peuvent croiser dans le 13e arrondissement de Paris ou ailleurs. Ils iront peut-être derrière leur sourire de façade et s'interrogeront sur leur portée.

20 Un roman est réussi si le lecteur, avec toutes ses particularités psychologiques, sociales, ses constructions politiques, idéologiques ou philosophiques, renonce tout à coup à ses identifications habituelles et se laisse dissoudre dans l'identification au héros.

21 Finalement, le projet littéraire est achevé lorsque les frontières mentales cessent d'opérer et que le lecteur se laisse porter par la réalité que le roman lui propose d'expérimenter. Et l'art de la fiction peut être utilisé à cette fin pour rendre plus réelle, plus proche, plus saillante la vérité des personnages.

22 *A contrario*, ce qu'on appelle « réel » est souvent le résultat d'une construction fictive devenue matérielle. Je prends pour exemple la notion de frontière. De ce point de vue, pendant quatre ans, le régime des Khmers rouges n'a cessé de créer une multitude de frontières conceptuelles pour séparer la population en sous-groupes : intellectuel/non intellectuel… pur/impur… communiste/capitaliste… gens des villes/gens des campagnes… traîtres/Parti… De manière artificielle, ils ont inventé toutes sortes d'ennemis dans la tête des gens pour les éliminer…

23 Pour montrer à quel point ce qu'on nomme « réalité » renvoie à une création arbitraire, je prendrai l'exemple de la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge à la fin de l'année 1978, devenue un temps le socle d'une fiction sanglante.

La fiction des frontières

24 Toute frontière est en soi une fiction, dont la légitimité peut être plus ou moins renforcée par des éléments objectifs (rupture visuelle dans le paysage, séparation géographique…) ou objectivement construits (césure historique, politique, culturelle…) La mise à l'épreuve de sa réalité « naturelle » survient précisément lorsqu'elle fait l'objet de mouvements de migration. Ce fut le cas pour la Thaïlande quand des milliers de rescapés ont voulu franchir la ligne pour survivre.

25 Il a été décidé de préserver par la force la notion de territoire, ainsi que l'illusion d'un sol inviolable, illusion d'autant plus forte que les voisins cambodgiens faisaient partie du même empire que les Thaïlandais à une autre époque de leur histoire. Il existait sans conteste une similarité ethnique et culturelle (les Cambodgiens et les Thaïs sont tous d'origine siam tandis que les Vietnamiens sont d'origine annamite), ainsi qu'une proximité religieuse et spirituelle. Ceci peut expliquer que la décision d'exterminer les réfugiés cambodgiens a été désavouée par la population thaïlandaise. Sur les routes, des files de Thaïlandais attendaient les convois des pauvres condamnés pour offrir des victuailles et des vêtements, espérant se faire pardonner de leur crime et éviter d'alourdir leur karma. De même, Thaïs et Cambodgiens se comprenaient, parlaient à peu de chose près la même langue (comme un Français peut comprendre un Italien).

26 Ainsi, on peut voir que la fiction de la distinction entre soi et autrui révèle toute son absurdité dans cet épisode de l'histoire. La dualité autochtone/étranger est une construction psychique très puissante et il n'y a pas besoin de différence de couleur, de race ou de culture, de langue pour qu'elle opère. La préférence nationale peut se faire avec des voisins très proches. Cela démontre à quel point ces fictions reposent sur des affects extrêmement solides, des émotions très profondes tels la peur, l'égoïsme, la préférence du soi… qui génèrent panique, phobie de l'invasion, sentiment de dépossession… Ces fictions sont très vivaces car elles puisent leur source dans les ressorts mentaux les plus instinctifs et les plus primaires.

RÉSUMÉS

Palliant l'abstraction des chiffres, la littérature seule est capable d'incarner les expériences migratoires, en permettant de relier celles et ceux qui les vivent, le scripteur et le lecteur. Partant de l'expérience d'écriture de son roman *Ceux qui sont restés là-bas*, (Gallimard, 2021), consacré au parcours des rescapés des camps de Pol Pot vers la Thaïlande où ils connaissent de nouvelles persécutions, la romancière questionne les pouvoirs de la fiction face aux réalités de l'exil. L'enjeu de l'acte d'écrire apparaît comme celui de la reconnaissance qui restitue aux exilés leur dignité.

INDEX

Mots-clés : littérature, refuge, France, Cambodge, boat people

AUTEUR

JEANNE TRUONG

Romancière

Et si ce n’était pas la rivière qui avait tué Blessing Matthew ?

Récit d’une recherche-action à la frontière franco-italienne

Sarah Bachellerie, Cristina Del Biaggio et Camille Noûs

NOTE DE L’AUTEUR

Avec le soutien du Labex ITTEM.

1 Le 9 mai 2018, le corps de Blessing Matthew, jeune femme nigériane de 21 ans, a été découvert dans la Durance, à une vingtaine de kilomètres en aval de la frontière italo-française, dans le département de Hautes-Alpes. Blessing est décédée dans la nuit du 6 au 7 mai 2018 alors qu’elle tentait de franchir la frontière. Après avoir quitté son pays natal, traversé la Libye et la Méditerranée et avoir passé plusieurs mois en Italie, elle a souhaité poursuivre sa route vers la France. Ses deux compagnons de route ainsi que les onze gendarmes mobiles qui patrouillaient cette nuit-là dans la zone-frontière pour arrêter les « étrangers en situation irrégulière » sont les dernières personnes à l’avoir vue, dans le village de La Vachette. L’enquête judiciaire ouverte par le tribunal de Gap s’est conclue par un non-lieu le 9 février 2021 et n’a donc pas permis de faire la lumière sur les circonstances du décès ni d’en déterminer les responsables.

Mort de Blessing Matthew : face au déni de justice, la quête de vérité

2 Face au déni de justice, une équipe transdisciplinaire s’est constituée, composée de chercheur·e·s (l’agence Border Forensics[1]), de représentant·e·s de la société civile (l’association briançonnaise Tous Migrants), d’un témoin (Hervé S.), des avocats et de journalistes. Ce collectif a mené une contre-enquête intitulée « La mort de Blessing Matthew – Une contre-enquête sur la violence aux frontières alpines », publiée le 30 mai 2022 sur le site Internet de Border Forensics[2]. Cette recherche-action s’est

inspirée des méthodes développées par l'architecture forensique[3] en les adaptant au contexte alpin et a servi comme base pour demander en mai 2022, au même tribunal de Gap, la « réouverture de l'information judiciaire sur charges nouvelles ».

3 L'architecture forensique est une approche au service de la société civile mobilisant des techniques et des technologies architecturales pour enquêter sur des cas de violence étatique et de violation des droits humains « *du point de vue citoyen*[4] ». Elle poursuit un triple objectif : établir la vérité des faits de violence collective et structurelle ; désigner les auteur·e·s de cette violence ; rendre publique la vérité dévoilée[5]. (Dé)montrer le caractère collectif et structurel de la violence observée, notamment à travers la preuve de sa répétition dans le temps et dans l'espace, permet de la considérer comme politique, comme un crime d'État[6].

4 Dans un entretien filmé, Happy Matthew attribue la responsabilité de la mort de sa sœur Blessing non pas à la rivière, mais aux gendarmes et à leurs pratiques de contrôle : « *Ils l'ont laissée mourir parce qu'elle n'est pas Blanche comme eux, elle n'est pas Française comme eux*[7]. » Pour elle, la mort de Blessing s'inscrit dans une violence raciale structurelle subie par les personnes en migration à la frontière franco-italienne. En retraçant le processus de la contre-enquête que nous avons menée, cet article met en lumière l'imbrication des facteurs politiques et environnementaux dans la production d'une situation de violence mortifère aux frontières. La mort en migration, présentée comme le résultat d'une simple exposition aux « risques naturels », est en réalité le produit d'une articulation entre différents processus géopolitiques et des méthodes policières de contrôle de la frontière. Le discours dominant, qui met en avant le stéréotype de la « *montagne dangereuse*[8] », invisibilise les mécanismes qui entraînent la mort aux frontières, efface les liens de causalité et empêche l'identification des responsables.

Déconstruire la rhétorique du « risque naturel »

5 Dans les discours politiques et médiatiques, les naufrages en Méditerranée et dans la Manche et les décès de personnes en migration au cours des traversées de déserts ou de zones montagneuses sont principalement attribués à la dangerosité, présentée comme « naturelle », de ces environnements peu anthropisés. Pourtant, de nombreuses recherches ont montré que les « *environnements hostiles*[9] » n'existent pas en soi. L'expression « risque naturel » est d'ailleurs ambigüe, dans la mesure où elle laisse « *supposer que les phénomènes naturels exceptionnels comportent intrinsèquement un risque*[10] ». Or les aléas naturels (atmosphériques, hydrologiques, géologiques ou géomorphologiques) ne deviennent des risques qu'en présence d'enjeux humains – qu'il soit sociaux, économiques et/ou environnementaux. Le concept de « *weaponization of space* » exprime cette idée : les recherches qui le mobilisent montrent que, dans le cadre des politiques migratoires de plus en plus restrictives pour les ressortissant·e·s des pays du « Sud Global », les environnements frontaliers sont transformés en armes, dans l'espoir de dissuader les migrant·e·s de tenter la traversée[11].

6 Un mécanisme similaire a lieu à la frontière italo-française. Depuis la mise en place d'un renforcement du dispositif policier de contrôle migratoire en 2017, les préfets successifs des Hautes-Alpes, en charge d'appliquer localement les politiques migratoires décidées par le ministère de l'Intérieur, n'ont pas hésité lors de leurs prises de parole publiques à attribuer la cause des décès aux conditions météorologiques ou

topographiques. Ils et elles désignent également les personnes en migration elles-mêmes, les personnes qui facilitent la traversée (qualifiées de « passeurs »), ou les personnes qui portent assistance aux exilé·e·s, comme seules responsables de leur mise en danger dans l'espace montagnard, décrit comme intrinsèquement dangereux. Interrogé par le journaliste Raphaël Krafft dans un reportage en 2023, le préfet Dominique Dufour affirme ainsi : *« Il y a une prise de risque de la part des migrants qui souhaitent passer inconsidérée, parfois encouragée par un certain nombre d'organisations. [...] On parle de personnes qui, quelles que soient les difficultés de la vie qu'elles ont pu traverser, lorsqu'elles s'apprêtent à entrer en France, elles viennent d'Italie. Rien ne justifie des prises de risques aussi inconsidérées pour passer sur des territoires aussi difficiles que sont les Alpes*[12]*.* »

7 Dès lors, les personnes en migration sont rendues responsables de leur propre mise en danger en montagne. Pourtant, ce sont les politiques migratoires qui empêchent ces personnes d'accéder aux moyens de transport sécurisés, comme le souligne Natalia Judzińska dans une interview qu'elle a donnée à la revue *View* sur la situation à la frontière entre la Biélorussie et la Pologne : « *Il n'y a pas de raison que les gens se noient en mer. Il n'y a aucune raison pour que les gens soient dans un bateau. Nous avons des avions. [...] Il n'y a donc aucune raison pour que les Syrien·ne·s, les Afghan·ne·s ou les Éthiopien·ne·s soient obligé·e·s de franchir une clôture et d'essayer de se frayer un chemin dans un marécage à moitié gelé pour tenter de survivre. Je veux dire, nous pourrions les faire voler*[13]*.* »

8 Tout comme la mer, les Alpes sont loin d'être un obstacle « *naturel*[14] ». Région de franchissement depuis toujours, équipées des tunnels et des ponts qui, aujourd'hui, permettent de « *nie[r] la notion même de montagne*[15] », elles ne sont érigées en obstacle que pour les personnes à qui le passage par les postes frontières et sur les routes sécurisées est dénié. C'est alors qu'elles deviennent une barrière, une fracture visible et dangereuse, potentiellement létale[16].

9 Ainsi, dans le cas de Blessing, comme dans celui des autres 189 personnes décédées en tentant de traverser une des frontières alpines depuis 1993[17], la dangerosité du parcours est le résultat d'une stratégie politique et non d'un environnement « naturel » supposé hostile[18]. À partir de 2015, la réintroduction des contrôles aux frontières internes à l'espace Schengen et la mise en place d'une infrastructure de plus en plus sophistiquée de surveillance et de contrôles frontaliers ont déclenché un processus de « *frontiérisation* » de l'espace alpin[19]. Celui-ci désigne, d'après Achille Mbembe, le mécanisme par lequel « *les puissances de ce monde transforment certains espaces en lieux infranchissables pour certaines classes de populations, [...] des espaces de perte et de deuil où la vie de tant de gens jugés indésirables vient se fracasser*[20] ». Or nos recherches ont montré que 71 % des personnes en migration décédées aux frontières alpines depuis 1993 l'ont été après 2015[21]. Les causes des décès varient selon les modalités de franchissement de la frontière, et donc selon la région. Depuis 2015, dans la région de Vintimille-Menton, 52 exilé·e·s sont décédé·e·s en tentant de passer par le train ou, plus précisément, sur le train ou le long des rails ; par noyade ; en étant victimes d'accidents liés à la route ou en chutant en montagne, et notamment en tentant de passer par le « *Pas de la Mort*[22] ». Dans la région de Briançon/Modane/Vallée de Suse, 13 personnes migrantes sont décédées depuis 2015, principalement à cause des conditions de la traversée en haute montagne (même si, sans avoir accès à l'autopsie, il est difficile de savoir si les personnes sont décédées à cause d'une hypothermie, d'une chute et/ou d'épuisement).

10 Ces données suggèrent que le processus de frontiérisation des Alpes au cours des dernières années joue un rôle déterminant dans la production d'une violence mortifère

aux frontières montagneuses à l'encontre des exilé·e·s. Achille Mbembe caractérise ainsi les frontières européennes comme le lieu d'exercice d'une « *nécropolitique*[23] », une politique de la mort racialisée.

Patterns. Identifier la dimension structurelle de la mort aux frontières

11 Dans le cadre de la contre-enquête menée par Border Forensics et Tous Migrants sur le cas de Blessing Matthew, notre première étape a consisté à situer sa mort dans un contexte politique et social plus général. Cette étape, nommée « *patterns* » dans l'approche de l'architecture forensique[24], permet de mettre en lumière les dynamiques structurelles dans lesquelles s'inscrivent les cas étudiés.

12 Nous avons d'abord identifié le rôle joué par les mécanismes de frontiérisation des Alpes dans la production de conditions dangereuses de traversée de la frontière pour les personnes en migration. Grâce aux données collectées par Sarah Bachellerie sur la période de l'été 2017 à l'été 2018[25], nous avons proposé une chronologie visuelle des cas de violence frontalière et une spatialisation des éléments (humains et non-humains) mettant en péril les personnes en mouvement dans la région[26]. Ceux-ci comprennent : les postes frontières où des contrôles policiers fixes aux frontières ont été mis en place depuis 2015 ; les axes routiers où la police aux frontières a mené des interventions (barrages, contrôles aléatoires, points de surveillance, rondes) ; les zones où les patrouilles de police ont intensifié les contrôles ; les zones montagneuses présentant des risques « naturels » (perte de repères, chutes brutales) traversées par les personnes en migration pour éviter les contrôles ; les cours d'eau qui constituent d'autres zones à risque en cas de course-poursuite ; la localisation des cas de mise en danger par les forces de l'ordre évoqués dans les témoignages de personnes exilées.

13 Ainsi, dans le Briançonnais, l'État français a répondu à l'augmentation des arrivées de personnes en migration par une augmentation drastique des forces de l'ordre durant l'été 2017 : unités de forces mobiles, douanes, police aux frontières, gendarmerie départementale, militaires de l'opération Sentinelle[27]. Celles-ci ont été chargées d'arrêter, au mépris de leurs droits, les personnes perçues comme des « *étrangers en situation irrégulière*[28] ». Les pratiques de contrôles policiers mobiles, s'étendant dans toute la bande des 20 kilomètres prévue par les accords de Schengen, prennent place dans des espaces de montagne peu habités (crêtes, sommets, versants forestiers) tout comme dans des espaces aménagés à des fins touristiques (villages, sentiers de randonnée, pistes de ski, etc.). Comme le note Sarah Bachellerie dans son mémoire, à cette époque, les personnes en migration qui tentaient la traversée, majoritairement originaires d'Afrique subsaharienne et arrivées en Italie par la Méditerranée, présentaient les signes d'une « *vulnérabilité structurelle*[29] » en montagne : sans d'équipement approprié, hiver (manteau chaud, pantalon de ski, chaussures de neige) comme été (chaussures de randonnée, eau, etc.), elles n'ont pas d'idée de la géographie de la zone montagneuse, voire de la destination précise, et surtout, elles n'ont pas d'expérience de la marche en montagne et n'ont pas connaissance des conditions et des risques spécifiques liés à ce milieu, ni des gestes préventifs pour se maintenir en sécurité. Ensuite, la présence des forces de l'ordre, sous forme de patrouilles mobiles sur les routes et les chemins sécurisés, entraîne une mécanique « *d'escalade mortifère*[30] » : pour éviter les contrôles, les personnes en migration prennent des risques

en montant plus haut dans le massif montagneux, avec le danger de se perdre, de chuter, d'être exposées à des conditions climatiques dangereuses.

14 Plusieurs mois avant le décès de Blessing, constatant cette mise en danger systématique des personnes en migration, les associations de défense des droits des étrangèr·e·s présentes sur place ont alerté du danger de mort qu'elles encouraient dans le Briançonnais. Le Collectif citoyen de Névache a notamment indiqué, dans une lettre ouverte adressée au président de la République française, Emmanuel Macron : « *Au cours du mois de décembre, nous avons dû, à six reprises au moins, faire appel au Secours en Montagne pour [...] éviter la mort [de migrants], non sans éviter gelures et traumatismes divers. Pas encore de morts reconnus, mais cela viendra, Monsieur le Président*[31]. »

15 Loin de prendre en compte la parole des habitant·e·s, l'État français a accru la criminalisation des pratiques citoyennes de solidarité avec les personnes en migration, en multipliant les intimidations policières et en lançant des poursuites contre des militant·e·s solidaires fin avril 2018, soit deux semaines avant la mort de Blessing[32]. La criminalisation de la solidarité dans les zones frontalières s'inscrit donc aussi, en mer comme en montagne, dans la politique « d'abandon à la mort[33] ».

16 Par ailleurs, les agent·e·s du contrôle se livrent, sur la base d'un profilage racial, à de véritables « traques » des personnes identifiées comme migrantes dans le massif montagneux[34]. Celles-ci sont relatées par les personnes en migration et observées par les associations solidaires ; elles prennent parfois la forme de courses-poursuites (à pied, en véhicule, en motoneige) et de pratiques de pièges (nommés « *prises en tenaille*[35] » dans le vocabulaire policier). Ces pratiques entraînent une mise en danger systémique des personnes en migration : ainsi, dans les six semaines précédant la mort de Blessing Matthew, plus de 14 récits de courses-poursuites ont été recueillis par Sarah Bachellerie[36], plusieurs d'entre elles entraînant des blessures.

17 La violence peut également se mesurer au niveau de l'impact de la frontière sur la santé des personnes qui la franchissent. Les données recueillies par Chloé Lecarpentier dans le cadre de sa thèse en médecine, couvrant la période de mai 2017 à novembre 2018, montrent qu'environ un quart des pathologies observées sur les 1 637 personnes exilées ayant eu recours à des soins à l'hôpital de Briançon ou à la cellule médicale du Refuge Solidaire pouvaient être attribuées au passage de la frontière lui-même[37]. Les pathologies les plus récurrentes étaient liées au froid et aux traumatismes (souvent liés à des chutes).

18 Cette remise en contexte (détermination des « *patterns* ») nous a permis d'identifier que le décès de Blessing Matthew n'est pas un cas isolé, mais bien le fruit d'une violence structurelle qui caractérisait le passage de la frontière par les personnes en migration à l'époque des faits. La mort de Blessing s'inscrit ainsi dans une « *violence structurelle*[38] » qui cible certaines catégories de personnes dont la mobilité est empêchée par l'État français. Dans les semaines qui ont suivi la mort de Blessing, deux autres exilés – Mamadi Condé et Mohamed Fofana – sont décédés à la même frontière, fragilisés par les conditions de la traversée. Beauty S., une autre femme nigériane, avait perdu la vie suite à son refoulement à Bardonecchia, deux mois auparavant.

La contre-enquête pour Blessing

19 Le 7 mai 2018, un jeune homme nigérian arrive au Refuge Solidaire de Briançon, lieu associatif qui accueille les personnes exilées arrivées par la frontière, et annonce la disparition d'une de ses compagnes de route suite à une poursuite par les gendarmes dans le village de La Vachette. Quelques jours après la découverte du corps dans la Durance, l'association Tous Migrants fait un signalement au procureur de la République de Gap, en y exposant les faits rapportés et en décrivant les possibles infractions des forces de l'ordre. Une plainte contre X a également été déposée par une des sœurs de Blessing, Christiana Obie, « *pour des faits pouvant être qualifiés d'homicide involontaire, mise en danger de la vie d'autrui, non-assistance à personne en danger*[39] ».

20 Malgré les éléments apportés à la justice, l'affaire a été classée sans suite en février 2021 par la Cour d'appel de Grenoble. Pour soutenir la volonté de la famille de Blessing et de la société civile de faire reconnaître officiellement la vérité sur les événements qui ont eu lieu la nuit du 7 mai 2021, Border Forensics a entrepris de réaliser l'enquête que l'État français n'a pas voulu mener. Le travail de contre-enquête, qui a duré plusieurs mois entre 2021 et 2022, a permis de produire, outre les éléments de contexte explicités ci-dessus, deux éléments de preuve : la reconstitution de « l'enchaînement létal[40] » tel que vécu par un compagnon de voyage de Blessing, et la vérification *in situ* des déclarations des gendarmes qui patrouillaient la zone le jour où Blessing est tombée dans la rivière.

21 L'association Tous Migrants a réussi à retrouver le deuxième compagnon de route de Blessing, Hervé, qui n'avait jamais été entendu par les policiers enquêteurs. Il a accepté de retourner à La Vachette pour nous livrer sa version des faits.

Figure 1 : Reconstitution audiovisuelle in situ du témoignage d'Hervé S.

Cette reconstitution rend compte de la course-poursuite avec la police. La Vachette (Hautes-Alpes), 2022.

© Border Forensics. Voir Border Forensics, *La Mort de Blessing Matthew. La demande de vérité et justice*, 2022. Url : https://vimeo.com/762180501

22 La reconstitution spatio-temporelle a montré la cohérence et la précision du témoignage d'Hervé. Celui-ci décrit une course-poursuite effectuée par quatre gendarmes mobiles dans le centre du village, poussant Blessing à se rapprocher du bord de la rivière. Pendant qu'il se cachait, Hervé a été témoin de la chute de Blessing dans l'eau alors qu'un gendarme tentait de l'attraper et qu'elle se débattait. Il a entendu ses cris et constaté que les gendarmes n'ont à aucun moment tenté de lui venir en aide ni déclenché les secours. Il a finalement été lui-même arrêté par la patrouille et reconduit de force du côté italien (figure 1).

23 Dans l'approche de l'architecture forensique, le témoignage des victimes de violence est central. Comme dans le cas de la contre-enquête qui nous intéresse ici, il peut en effet permettre à faire advenir la preuve, car « *ceux qui ont vécu des expériences terribles éprouvent un traumatisme qui peut affecter leurs récits ou leurs souvenirs*[41] », mais le fait de se replonger dans la topographie des lieux fonctionne comme un « *dispositif mnémonique*[42] » permettant « *d'accéder à certains de ses souvenirs et de les mettre en scène*[43] ».

Figure 2 : Cartographie de l'enchaînement des événements selon témoin

© Border Forensics, 2022.

24 Le témoignage d'Hervé remet en doute les conclusions de l'enquête judiciaire menée à la suite de la découverte du corps, publiées en décembre 2018. L'officier de police en charge de l'enquête avait en effet estimé que « *l'ensemble des constatations et témoignages des protagonistes directs convergent pour exclure qu'il y ait eu guet-apens, course-poursuite et manquements aux obligations de sécurité et de prudence* », et que les gendarmes ont tout fait pour « *écarter [Blessing et ses compagnons] de la zone dangereuse*[44] ».

25 Nous avons également analysé les déclarations des gendarmes mobiles qui patrouillaient cette nuit-là à La Vachette, contenues dans le dossier pénal[45], dans lesquelles nous avons décelé de nombreuses contradictions logiques. Bien que, dans leurs dépositions, les gendarmes mobiles récusent un à un les termes de « *course-poursuite* », « *chasse* », « *poursuite* », « *mise en danger* », « *manœuvre de tenaille* » pour « *acculer* » les personnes au bord de la rivière[46], les périphrases avec lesquelles ils décrivent l'interaction avec les trois compagnons de route laissent supposer que les

logiques de placement des corps dans l'espace ont effectivement pu produire une mise en danger. En effet, certains gendarmes évoquent avoir « *mis en fuite* » les trois personnes, avoir « *accéléré le pas [...] après eux* », avoir « *mis en place une sorte de barrage en amont et en aval pour tenter de les retrouver* », et avoir « *resserré le dispositif* » malgré la proximité de la rivière.

26 Ensuite, nous avons vérifié dans l'espace et dans le temps la plausibilité des éléments décrits dans leurs déclarations, en les reconstituant sur place (figure 3). Nous avons pu constater que les récits des gendarmes présentent des versions des faits incohérentes dès lors que l'on mesure le temps nécessaire pour effectuer les déplacements décrits, l'agencement des éléments dans l'espace, ou encore ce qu'il est possible de voir ou non depuis tel ou tel endroit. Pourtant, l'officier de police judiciaire en charge de l'enquête s'était lui aussi rendu sur place le 17 mai 2018 pour comprendre le déroulement des faits dans l'espace. Lors de cette visite de terrain, les gendarmes mobiles impliqués dans l'affaire guidaient l'officier de police judiciaire, lui présentant un récit compatible avec leurs versions des faits. À la suite de cette visite, la police judiciaire a produit une carte censée récapituler les événements. Or celle-ci lisse et efface les nombreuses contradictions spatiales entre les différents récits des gendarmes présents cette nuit-là, en produisant une version unifiée des faits.

27 À l'inverse, en produisant une cartographie animée des dépositions des gendarmes mobiles après les avoir reconstituées (figure 4), nous avons mis en évidence qu'il existe de nombreuses contradictions entre leurs différents témoignages, ainsi que des impossibilités spatio-temporelles. Ainsi, les conclusions de l'enquête de police judiciaire, loin de pointer ces contradictions et de les questionner, ont au contraire masqué leur existence en reconstruisant *a posteriori* un récit et une cartographie des faits homogènes.

Figure 3 : Travail de vérification des déclarations des gendarmes mobiles, La Vachette (Hautes-Alpes), 2022

Border Forensics, 2022.

Figure 4 : Reconstruction cartographique des déclarations des gendarmes, 2022

© Border Forensics, 2022.

28 Ce travail de reconstruction spatio-temporelle nous a permis de constater que, contrairement à ce que prétendent les résultats de l'enquête de police judiciaire, les récits des gendarmes, incompatibles entre eux et dans l'espace, soulèvent de nombreuses questions quant à leur véracité et ne permettent pas d'exclure qu'ils aient mis en danger Blessing Matthew. La demande d'une réouverture de l'instruction judiciaire par les parties civiles s'est ainsi appuyée sur les résultats de cette contre-enquête, considérant que la justice devait encore éclairer les nombreuses zones d'ombre qui persistaient sur cette affaire.

La mort et l'après-mort, un *continuum* de violence

29 Le cas de Blessing Matthew éclaire le fait que la mort des personnes en migration dans les zones frontalières montagneuses n'est pas le fruit d'accidents, ou la conséquence d'un environnement qui serait intrinsèquement hostile : elle s'ancre dans un contexte de politiques migratoires restrictives, qui cible certaines catégories de population en fonction de leur nationalité supposée, et qui transforme l'environnement alpin en arme létale. Elle s'inscrit bien dans une violence structurelle, systématisée et racialisée, aux frontières alpines.

30 Jusqu'à ce jour, la violence rencontrée par les personnes exilées décédées à la frontière franco-italienne n'a jamais fait l'objet d'une reconnaissance devant une Cour de justice, et encore moins de réparations. En mai 2022, nous avons remis les éléments de preuve issus de la contre-enquête à un avocat, qui a transmis la demande de l'information judiciaire sur charges nouvelles à la Cour de Gap et ensuite à celle de Grenoble. Celle-ci a décidé, le 23 juin 2023, ne pas vouloir saisir la chambre d'instruction, en reprenant le même argumentaire que pour la décision de février 2021. La décision judiciaire a balayé tous les éléments nouveaux apportés par la contre-enquête[47], considérant que les contradictions évoquées entre les déclarations des gendarmes « *ne sont pas pertinentes* » et que l'audition du témoin « *n'était pas utile à la manifestation de la vérité* ». En octobre 2022, Tous Migrants et Christiana Obie ont saisi la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), soulignant le manque d'indépendance de l'enquête de la police judiciaire française. Le 19 janvier 2024, la CEDH a publié sa décision, dans laquelle elle refuse d'invalider le processus judiciaire mené par les autorités françaises.

31 Le déni de justice rencontré par les victimes de violences racistes et leurs proches produit dès lors un « *continuum de violence*[48] », illustrant l'affirmation de Rachida Brahim selon qui « *la race tue deux fois*[49] ». Elle tue une première fois par l'acte de tuer lui-même, et une autre fois en effaçant toute trace du crime et en refusant toute reconnaissance aux victimes.

32 Néanmoins, la publication des éléments de la contre-enquête a servi à raconter un autre récit que celui prononcé par les dépositaires de l'autorité publique et a permis à la voix de Blessing et du témoin, Hervé, d'être entendues dans ce que l'architecture forensique nomme « *l'espace du forum*[50] ». En rendant publiques les preuves, nous avons proposé une narration politique de la mort de Blessing, qui met en avant les conséquences des pratiques du contrôle frontalier et leurs effets. Nous avons démontré que cette mort n'est pas un événement isolé, mais le résultat d'une conjoncture de décisions politiques et de pratiques policières qui mettent en danger les personnes migrantes racisées lors de leur traversée des frontières alpines. Blessing n'est pas décédée par accident, ni à cause de la montagne ou de la rivière, mais *in fine* à cause du régime frontalier et des pratiques dangereuses de contrôle migratoire. C'est précisément l'absence de reconnaissance de toute responsabilité dans la mort de Blessing, comme dans celle de toutes les personnes en migration décédées aux frontières alpines, qui permet à ces pratiques de mise en danger d'être perpétuées en toute impunité[51]. Pour cette raison, l'association Tous Migrants et la famille de Blessing continuent leur quête de vérité et de justice ; tant qu'elle n'aura pas abouti, comme nous l'a confié sa sœur Christiana Obie, Blessing « *continuera de hurler* ».

NOTES

1. L'enquête a été dirigée par Charles Heller et Lorenzo Pezzani de l'association Border Forensics et les recherches conduites par Sarah Bachellerie et Cristina Del Biaggio.

2. https://www.borderforensics.org/fr/enquetes/blessing/ Voir Sarah Bachellerie, Cristina Del Biaggio, Charles Heller, Lorenzo Pezzani, « La mort de Blessing Matthew – Une contre-enquête sur la violence aux frontières alpines », in *Border Forensics*, 30 mai 2022. Url : https://www.borderforensics.org/fr/investigations/la-mort-de-blessing-matthew-une-contre-enquete-sur-la-violence-aux-frontieres-alpines/

3. Eyal Weizman, *La vérité en ruines. Manifeste pour une architecture forensique*, Paris, La Découverte, 2021.

4. Philippe Mangeot, Laure Vermeersch, « Les topographes des droits humains. Rencontre avec Forensic Architecture », in *Vacarme*, n° 71, 2015. Url : https://vacarme.org/article2751.html

5. Eyal Weizman, *op. cit.*

6. *Ibid.*

7. Border Forensics (dir.), « La Mort de Blessing Matthew. La demande de vérité et justice », in *Border Forensics*, 2022. Url : https://vimeo.com/762180501

8. Sarah Bachellerie, *Montagne dangereuse ou frontière douloureuse ? La mise en danger des étranger•e•s indésirables par la frontière franco-italienne des Hautes-Alpes*, Mémoire de master 1, Lyon, ENS Lyon, 2018.

9. Maya Goodfellow, *Hostile Environment: How Immigrants Became Scapegoats*, Londres/New York, Verso Books, 2020.

10. Vincent Clément, Emmanuel Jaurand, « Risques “naturels” et territoires en France », in *Géoconfluences*, 2005. Url : http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/Risque/RisqueScient.htm

11. Geoffrey Alan Boyce, Samuel N. Chambers, Sarah Launius, « Bodily inertia and the weaponization of the sonoran desert in US boundary enforcement: A GIS modeling of migration routes through Arizona’s Altar valley », in *Journal on Migration and Human Security*, vol. 7, n° 1, 2019, pp. 23-35 ; Jason De León, *The Land of Open Graves: Living and Dying on the Migrant Trail*, Oakland, University of California Press, 2015.

12. Raphaël Krafft (dir.), « Briançon, une zone frontière à bout de souffle », in *Le Grand Reportage*, France Culture, 2023. Url : https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-grand-reportage/briancon-une-zone-frontiere-a-bout-de-souffle-9498707

13. Elizabeth Dunn, Inga Hajdarowicz, Natalia Judzińska, « “It is the spectacle of violence that matters there”: On the margins of the conversation with Elizabeth Dunn on border crises », in *View. Theories and Practices of Visual Culture*, n° 36, 2023, pp. 1-29.

14. Maïté Darnault, « Charles Heller et Cristina Del Biaggio : "En montagne, comme en mer, la frontière est violente pour les migrants" », in *Libération*, 15 décembre 2017.

15. Immenhauser, *in* Markus Bühler-Rasom, Raffaella Castagnola (dir.), *57 personnes, 57 histoires. Le tunnel de base du Saint-Gothard : l’ouvrage du siècle*, Zürich, AS Verlag, 2016, p. 18.

16. Cristina Del Biaggio, « On a fermé la montagne », in *L’Alpe*, 2019.

17. Selon les données collectées par les autrices dans le cadre du projet DisFrontAlp, financé par le Labex ITTEM : https://labexittem.fr/projets/disfrontalp-frontieres-alpines-et-enjeux-migratoires/

18. Charles Heller, Lorenzo Pezzani, « “Hostile environment”(s): Sensing migration across weaponized terrains », *in* Laura Kurgan, Dare Brawley (dir.), *Ways of Knowing Cities*, New York, Columbia Books on Architecture and the City, 2019, pp. 192-276 ; Cristina Del Biaggio, Leila Giannetto, Camille Noûs, « Réfugié·es et montagne », in *Journal of Alpine Research/Revue de géographie alpine*, vol. 108, n° 2, 2020. Url : https://doi.org/10.4000/rga.7252

19. Voir également les rapports publiés par La Cimade et l’Anafé, ainsi que le mémoire de master 2 de Sarah Bachellerie : Marine de Haas, *Dedans, dehors. Une Europe qui s’enferme. Rapport d’observation*, Paris, La Cimade, 2018. Url : https://www.lacimade.org/publication/dedans-dehors-une-europe-qui-senferme/ ; Anaïs Lambert, Loïc Le Dall, Laure Palun, Émilie Pesselier, « Persona non grata. Conséquence des politiques sécuritaires et migratoires à la frontière franco-italienne », in Anafé, 21 février 2019. Url : http://www.anafe.org/spip.php?article520 ; Sarah Bachellerie, *Traquer et faire disparaître. La fabrique de l’invisibilité du contrôle migratoire à la frontière franco-italienne du Briançonnais*, Mémoire de master 2, Lyon, ENS Lyon, 2019.

20. Achille Mbembe, *Brutalisme*, Paris, La Découverte, 2020.

21. *Ibid*.

22. Alberto Di Monte, *Sentieri migranti. Tracce che calpestano il confine*, Milan, Ugo Mursia Editore, 2021 ; Raphaël Krafft, *Passeur*, Paris, Buchet Chastel, 2017.

23. Achille Mbembe, « Necropolitics », in *Public Culture*, vol. 15, n° 1, 2003, pp. 11-40.

24. Eyal Weizman, *op. cit*.

25. Sarah Bachellerie, *Montagne dangereuse ou frontière douloureuse ? La mise en danger des étranger•e•s indésirables par la frontière franco-italienne des Hautes-Alpes*, *op. cit*.

26. Url : https://www.borderforensics.org/fr/enquetes/blessing/?gallery=true&media_id=image-eacd42ca

27. Cour des comptes, *La politique de lutte contre l’immigration irrégulière. Rapport public thématique*, Paris, Cour des comptes, 2024. Url : https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-politique-de-lutte-contre-limmigration-irreguliere

28. L'association Tous Migrants et l'Anafé ont régulièrement dénoncé le non-respect systématique du droit d'asile à la frontière, les nombreuses entraves au droit de demande de protection des mineurs, ainsi que la violation de différents droits prévus par le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda) (jour franc, interprète, information sur ses droits). Voir Anaïs Lambert, Loïc Le Dall, Laure Palun, Émilie Pesselier, *op. cit.*

29. Sarah Bachellerie, *Montagne dangereuse ou frontière douloureuse ? La mise en danger des étranger•e•s indésirables par la frontière franco-italienne des Hautes-Alpes*, *op. cit.*

30. Évelyne Ritaine, «

31. Url : https://www.laprovence.com/article/societe/4774520/briancon-le-collectif-citoyen-de-nevache-adresse-une-lettre-ouverte-au-chef-de-letat.html

32. Cela a abouti au procès dit des « 7 de Briançon ». Voir « Aide aux migrants : les "sept de Briançon" relaxés par la justice », *Le Monde*, 9 septembre 2021. Url : https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/09/09/aide-aux-migrants-les-sept-de-briancon-relaxes-par-la-justice_6094068_3224.html

33. Charles Heller, Lorenzo Pezzani, « The left-to-die boat », in *Border Forensics*, 11 avril 2012. Url : https://forensic-architecture.org/investigation/the-left-to-die-boat

34. Sarah Bachellerie, « La traque policière des étranger·es à la frontière franco-italienne (Hautes-Alpes) comme "maintien de l'ordre" social et racial », in *Journal of Alpine Research/Revue de géographie alpine*, vol. 108, n° 2, 2020. Url : https://doi.org/10.4000/rga.7208

35. Source : Notes de Tous Migrants d'après le dossier pénal de l'affaire Blessing Matthew.

36. Sarah Bachellerie, *Montagne dangereuse ou frontière douloureuse ? La mise en danger des étranger•e•s indésirables par la frontière franco-italienne des Hautes-Alpes*, *op. cit.*

37. Chloé Lecarpentier, *Problématique médicale et sociale d'une vague migratoire nouvelle sur Briançon. Bilan d'une année de prise en charge et vécus des parcours de soins. Une étude transversale*, DES de médecine générale, Aix Marseille Université, 2019. Url : https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02172311

38. Johan Galtung, « Violence, peace, and peace research », in *Journal of Peace Research*, vol. 6, n° 3, 1969, pp. 167-191.

39. Nr de référence : 2018-825 OBJE DARKO c. X, 29 août 2018.

40. Judith Verweijen, « A microdynamics approach to geographies of violence: Mapping the kill chain in militarized conservation areas », in *Political Geography*, vol. 79, 2020. Url : https://doi.org/10.1016/j.polgeo.2020.102153

41. Philippe Mangeot, Laure Vermeersch, *op. cit.*

42. Eyal Weizman, *op. cit.*, p. 65.

43. *Ibid.*, p. 50.

44. Documents contenus dans le dossier pénal qui ont pu être consultés par l'association Tous Migrants.

45. L'analyse a été faite sur la base des éléments relevés par Tous Migrants dans le dossier pénal et qui nous ont été transmis sous forme de notes.

46. Dépositions des gendarmes de la patrouille R et N à la gendarmerie de Briançon, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossiers : D00115-00166, D00052-00084.

47. Communiqué de presse de Tous Migrants et Border Forensics, 30 juin 2023 : https://www.borderforensics.org/fr/actualites/30-06-2022-communique-de-press-affaire-blessing/

48. Ulrike Krause, « A continuum of violence? Linking sexual and gender-based violence during conflict, flight, and encampment », in *Refugee Survey Quarterly*, vol. 34, n° 4, 2015, pp. 1-19.

49. Rachida Brahim, *La race tue deux fois. Une histoire des crimes racistes en France (1970-2000)*, Paris, Syllepse, 2021.

50. Eyal Weizman, *op. cit.*, p. 160.

51. European Union Agency for Fundamental Rights (FRA), *Guidance on Investigating Alleged Ill-treatment at Borders*, Vienne, European Union Agency for Fundamental Rights, 2024. Url : https://fra.europa.eu/en/publication/2024/guidance-investigating-alleged-ill-treatment-borders

RÉSUMÉS

La frontière tue deux fois. La première par le durcissement des contrôles qui augmentent les risques de son franchissement, la seconde quand la justice est niée face aux violences et aux décès que ces politiques et ces pratiques à la frontière induisent. La reconstitution des circonstances de la noyade d'une jeune femme nigériane de 21 ans dans la Durance en 2018, par une équipe composée de chercheures, d'une association de soutien aux migrants et d'un témoin, révèle non seulement l'enchaînement des événements à l'issue fatale, mais également les causes systémiques de ce décès. La mort de Blessing Matthew n'est pas attribuable à un accident ou aux dangers de la montagne, comme l'invoquent les autorités françaises, mais aux conséquences de la gestion sécuritaire à l'œuvre à la frontière franco-italienne.

INDEX

Mots-clés : enquête, mort, migration, Hautes-Alpes

AUTEURS

SARAH BACHELLERIE

Doctorante en géographie, Laboratoire Pacte, université Grenoble-Alpes.

CRISTINA DEL BIAGGIO

Maîtresse de conférences en géographie, laboratoire Pacte, université Grenoble-Alpes

CAMILLE NOÛS

Laboratoire Cogitamus

Les Ukrainiennes en Europe : exil, passage et refuge au temps d'une guerre européenne

Hélène Thiollet

NOTE DE L'AUTEUR

Avec Filip Savatic, chercheur postdoctoral,Sciences Po, Margherita Lazzeri, Banque mondiale, Kartika Herschied, directrice de recherche, Migration Policy Group, Paris School of Economics, PSE, Thomas Lacroix, directeur de recherche CNRS, Centre de recherches internationales (Ceri), Sciences Po, *fellow* de l'Institut Convergences Migrations (ICM), Basak Yavcan, directrice de recherche, Migration Policy Group, et Yves Fradier, directeur Grandes enquêtes et Méthodes, Vérian.

1 L'invasion russe de l'Ukraine, lancée le 24 février 2022, a déclenché le plus grand déplacement de population en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. En octobre 2024, il y a 6,1 millions d'exilé·e·s ukrainien·ne·s en Europe, plus de 560 000 hors d'Europe et, en tout, 23 millions de passages de frontière entre l'Ukraine et la Pologne depuis février 2022 d'après le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR). Lors du dernier pic de fuite enregistré en mai 2023, le HCR a estimé qu'environ 8,2 % de réfugié·e·s avaient trouvé refuge en Europe. Des millions de passages de frontières sont comptés par le HCR entre l'Ukraine en guerre et ses voisins, ou d'autres pays européens, en particulier l'Allemagne. À tous ces égards, l'exode des Ukrainien·ne·s offre une fenêtre unique et familière pour comprendre les formes de l'exil, du passage et de l'accueil des personnes déplacées de force dans un contexte proche de la France.

2 L'exode ukrainien revêt des caractéristiques spécifiques par rapport à d'autres mouvements d'exil massif en Europe ou ailleurs : le plus frappant est que les exilés sont principalement des femmes (88 %), les hommes valides âgés de 18 à 60 ans ne pouvant pas légalement quitter l'Ukraine à la suite de l'imposition de la loi martiale au début des hostilités. En outre, les Ukrainiennes qui ont fui leur pays ont un niveau

d'éducation relativement élevé (87 % ayant un niveau d'éducation tertiaire) et sont souvent accompagnées de leurs enfants ou d'autres personnes à charge. Comme c'est généralement le cas pour les mouvements de réfugiés, les Ukrainiennes ont d'abord fui vers les pays voisins (en premier lieu vers la Pologne). Elles ont ensuite parfois migré plus loin en Europe (en premier lieu vers l'Allemagne) dans un contexte de relative liberté de circulation que leur accordent les politiques de protection temporaire adoptées par l'Union européenne (UE). En effet, et c'est un élément spécifique des conditions de l'exil des Ukrainiennes, une vaste réponse humanitaire de la part de la société civile et des décideurs politiques s'est organisée en Europe et au-delà, créant un contraste frappant avec la rhétorique et les politiques généralement plus restrictives et sélectives qui ont accompagné le précédent pic de migration forcée vers l'Europe en 2015, comme nous l'avions noté dans un précédent article d'*Hommes & Migrations*[2]. Le 4 mars 2022, l'UE a activé la directive sur la protection temporaire (Directive 2001/55/EC), qui permet aux ressortissants ukrainiens d'entrer et de s'installer dans l'État membre de leur choix, avec des exigences d'enregistrement limitées pour obtenir un « statut de protection temporaire » (TPS), à la suite de dispositions antérieures de libéralisation des visas adoptées en 2017, favorisant l'émigration ukrainienne qui avait augmenté de manière significative depuis l'invasion du Donbass et de la Crimée en 2014. La politique d'ouverture des frontières de l'UE à l'égard des exilés ukrainiens, combinée à cette forme accélérée de détermination du statut de réfugié, a été largement reconnue comme facilitant le passage et l'arrivée de millions de personnes dans un court laps de temps et leur installation, voire leur intégration, au sein des États membres. Ce contexte légal et politique est crucial pour comprendre les conditions et les expériences de l'exil, du passage et de l'accueil du point de vue des personnes déplacées

3 Néanmoins, afin de mieux saisir les expériences de l'exil, du passage et du refuge faites par les exilées ukrainiennes, une équipe de chercheuses et de chercheurs s'est associée à l'organisme de sondage Verian (ex-Kantar Public) pour organiser une enquête auprès des exilé·e·s ukrainien·ne·s dispersé·e·s en Europe[3]. Cette enquête intitulée « *Voices of Ukraine* » (VOU), déployée par Verian depuis juin 2022 sur les réseaux sociaux, collecte des données longitudinales. Les personnes qui répondent sont partout dans l'Union européenne : par ordre décroissant en Allemagne, en Pologne, en France, en République tchèque, en Espagne, en Belgique, en Italie, en Bulgarie, etc. L'Allemagne plus la Pologne représentant à eux deux la destination de 45 % du total des personnes ukrainiennes déplacées. Entre le 13 et le 17 février 2024, notre enquête a posé, en plus des questions fermées, une question ouverte aux exilées : « Quel message souhaitez-vous adresser aux institutions de l'Union européenne ? » Cette question a reçu 784 réponses exploitables. Des verbatims dans ce texte se font l'écho de cette prise de parole.

Méthodologie

4 L'enquête VOU a débuté quelques mois après l'invasion de l'Ukraine, recrutant 12 023 participants à travers des annonces ciblées sur Facebook et Instagram. Parmi eux, 2 800 personnes ont accepté de participer à des vagues d'enquête supplémentaires. Au moment de la rédaction, cinq vagues ont été déployées, chacune se déroulant tous les trois mois

5 Les questions posées dans l'enquête sont disponibles en ukrainien et en russe, couvrant une large gamme de sujets relatifs à la migration, à l'intégration socio-économique et aux opinions politiques. En ce qui concerne les méthodes, l'enquête repose sur des données longitudinales, permettant d'examiner l'évolution des conditions de vie des réfugiés au fil du temps, tout en tenant compte des impacts des politiques européennes sur leur intégration.

6 L'enquête VOU revêt un double intérêt : elle donne la parole aux personnes exilées à travers neuf vagues de collectes de données qualitatives, entre 2022 et 2024, et offre de fait un porte-voix aux perceptions et aux expériences des exilées sur leurs trajectoires, le passage de frontières, l'accueil dont elles font l'expérience, comme leur intégration et leurs retours éventuels en Ukraine ou leurs migrations secondaires. Cette enquête offre également un espace de prise de parole avec des questions ouvertes. Elle permet de documenter les trajectoires migratoires, l'intégration socio-économique et l'engagement politique des réfugiés ukrainiens en exil à travers l'Europe, à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022.

7 Les données collectées nous permettent de dévoiler les multiples facettes des passages de frontières, des circulations, du refuge trouvé par les exilées ukrainiennes dans le contexte d'une guerre européenne, inédit depuis les guerres yougoslaves du début des années 1990.

8 Nos analyses révèlent comment les caractéristiques démographiques de cet exil ukrainien et les politiques d'asile et d'intégration promulguées par les États européens d'installation influencent les trajectoires migratoires, les modalités et les résultats de l'intégration, et la mobilisation politique des exilées. L'exode de femmes plutôt instruites et des personnes à leur charge montre comment les attributs individuels et les politiques publiques façonnent l'expérience des réfugiés.

Passage et exils secondaires : les trajectoires européennes des exilées ukrainiennes

9 VOU révèle une interaction complexe de facteurs, notamment les cadres politiques, les niveaux d'éducation et les circonstances désastreuses que fuient les réfugiés. L'exil et les déplacements massifs à l'intérieur du pays provoqués par l'invasion russe de l'Ukraine (depuis 2022) viennent renforcer des déplacements antérieurs et une émigration ukrainienne importante depuis 2014 et l'annexion de la Crimée par la Russie (2014), et la guerre du Donbass (2014-2022). Avant 2014, l'émigration ukrainienne s'orientait pour moitié vers la Pologne et quelques autres pays de l'Union européenne, tandis que l'autre moitié émigrait vers la Russie (où les Ukrainiens sont plus de 2 millions en 2022). Depuis la guerre de 2014, les Ukrainiens émigrent en masse depuis les régions occupées vers la Pologne et l'Union européenne comme travailleurs temporaires et ne demandent que rarement l'asile, alors même que, dès 2015, les déplacés internes dans ces régions sont très nombreux. Articulé à ces exils internationaux et au passage des frontières, l'exil des Ukrainien·ne·s est aussi interne : 3,7 millions de réfugiés internes sont recensés en 2023[4], avec pour la plupart des déplacements qui ont eu lieu en 2022 et suivent les mouvements du front. L'articulation de ces déplacements internes avec l'exil vers des pays voisins ou plus lointain est l'une des questions importantes à laquelle de futures études doivent répondre.

10 Il est important de noter que les données de notre enquête ne permettent pas de se prononcer sur la population ukrainienne immigrée ou exilée en Russie et dans la Communauté des États indépendants, même si elle compte environ 1,2 million de personnes d'après le HCR et 2,173 millions d'Ukrainiens d'après l'État russe avant la guerre[5].

Tableau 1 : Données du Haut-Commissariat de l'Onu sur les passages de frontières et les chiffres de l'exil ukrainien dans les pays voisins de l'Ukraine (octobre 2024)

Pays	Date des données	Exilés d'Ukraine enregistrés dans le pays à la date	Exilés d'Ukraine ayant demandé l'asile, la protection temporaire ou des régimes similaires à la date	Passages frontaliers depuis l'Ukraine depuis le 24 février 2022	Passages frontaliers vers l'Ukraine depuis le 24 février 2022
Pays voisins compris dans le dispositif de réponse du HCR					
Bulgarie	09/30/2024	67 540	198 575	N/A	N/A
République tchèque	10/06/2024	380 375	615 235	N/A	N/A
Estonie	09/30/2024	36 135	62 460	N/A	N/A
Hongrie	11/03/2024	61 245	46 795	5 849 960	5 324 805
Lettonie	09/04/2024	46 520	60 220	N/A	N/A
Lituanie	10/08/2024	46 275	90 545	N/A	N/A
Pologne	10/10/2024	961 335	1 866 605	25 172 870	23 203 715
République de Moldavie	09/29/2024	123 730	63 465	1 186 845	968 360
Roumanie	09/30/2024	162 180	183 960	5 539 055	4 804 675
Slovaquie	11/03/2024	127 015	156 040	2 770 565	2 695 040
Total		2 012 350	3 343 900		
Autres pays voisins					
Biélorussie	09/30/2024	46 000	4 750	15 890	Données non disponibles
Fédération de Russie	12/31/2023	1 227 555	14 790	2 852 395	Données non disponibles
Total		1 273 555	19 540		

Source : UNHCR.

Source : UNHCR.

11 Les personnes interrogées viennent de diverses régions d'Ukraine, bien qu'une part importante provienne, sans surprise, de celles qui ont subi de plein fouet l'invasion russe depuis 2014. À partir de 2022, et en fonction des avancées du front, les Ukrainiennes viennent de régions d'Ukraine de plus en plus diverses, mais la majorité des répondantes (68,1 %) ont passé la frontière pour entrer initialement en Pologne. Seules les personnes interrogées originaires de la région sud passent par d'autres pays de premier accueil : la Hongrie, la Moldavie, la Slovaquie et la Hongrie. Seuls 38,1 % des répondants entrés initialement en Pologne sont restés dans le pays par la suite. Nombre des personnes interrogées ne sont pas restées dans le pays d'entrée initial ou pays de passage, et ont profité de la possibilité de s'installer ailleurs en Europe étant donné les politiques d'ouverture adoptées par les États membres de l'UE. Il est intéressant de noter que la proximité de la région d'origine avec des pays frontaliers spécifiques explique parfois le premier passage vers l'exil mais pas systématiquement. Et elle ne semble pas expliquer les endroits où les Ukrainiens ont cherché la sécurité en Europe.

12 On voit, d'après les données du HCR sur les passages de frontières, que les circulations sont importantes, et ce dans les deux sens. Les retours sont fréquents et pas toujours définitifs. La circulation semble être une donnée importante de l'exil ukrainien. Les intentions de retour des exilées restent très fortes (plus de 80 %). Elles risquent de s'affaisser avec l'intégration des exilées dans les pays d'installation ou d'augmenter si un processus de paix permet d'envisager la fin proche de la guerre. Les incertitudes

concernant la paix et ses conditions sont très fortement liées, pour les exilées, aux dynamiques géopolitiques de soutien européennes et états-uniennes à l'Ukraine et de pressions sur la Russie : les atermoiements de l'UE en particulier et les positions américaines (notamment après l'élection présidentielle américaine de novembre 2024 et le retour de Donald Trump au pouvoir) sont, par exemple, centraux.

13 De manière surprenante, les données collectées auprès des exilées sur leurs trajectoires spatiales vont à l'encontre de certaines attentes. Les réfugiés ukrainiens ont tendance à migrer initialement vers des pays voisins comme la Pologne. Beaucoup se sont ensuite rapidement installés dans d'autres pays européens, en priorité en Allemagne. L'enquête montre que la majorité des répondants n'ont pas migré après avoir choisi un pays de destination. Malgré la possibilité de se déplacer librement au sein de l'UE, les réfugiés ukrainiens semblent avoir une faible propension à changer de pays d'installation après un tri initial au cours des premiers mois d'exil. Les mouvements dits « secondaires » entre pays restent relativement faibles et la réalité des flux de retour ne reflète pas l'ampleur des intentions de retour exprimées par les personnes interrogées. Cette inertie de l'installation peut être liée au contexte géopolitique incertain et à l'impossibilité pour les migrants d'envisager la fin du conflit. Cela montre clairement que la capacité légale de se déplacer est loin d'être une condition suffisante pour un déplacement effectif. Ce phénomène s'explique par une combinaison de facteurs personnels et politiques, y compris la proximité des conflits en Ukraine et les conditions d'accueil dans certains pays de destination. C'est le cas de l'Allemagne qui a mis en place des dispositions légales et sociales favorables à l'accueil et a l'intégration des Ukrainiennes, jusqu'à modifier les conditions d'acquisition de la nationalité en les rendant moins contraignantes en 2024.

14 Cette dynamique souligne l'importance de considérer la migration forcée comme une combinaison de divers parcours individuels, façonnés par des variables individuelles et contextuelles, plutôt que comme un processus singulier et uniforme.

Refuge et accueil : l'intégration socio-économique des exilées dans leurs pays d'accueil

15 L'intégration varie considérablement selon les pays de destination, avec des différences notables entre la Pologne et l'Allemagne. Par exemple, les réfugiés en Pologne sont plus susceptibles d'être employés, de louer un logement privé et de subvenir à leurs besoins par le travail, tandis qu'en Allemagne, une plus grande proportion dépend de l'aide publique et vit dans des logements solidaires. Ces résultats soulignent le rôle crucial des politiques nationales d'intégration dans la réussite des processus d'inclusion des réfugiés dans la société.

16 Les exilées expriment clairement leur désir de travailler tout en soulevant les difficultés rencontrées, la première d'entre elles étant la reconnaissance des diplômes pour les personnes qualifiées et des permis de conduire pour faciliter l'autonomie des exilé·e·s (question ouverte en février 2024). Elles témoignent :

> « Nous ne sommes pas stupides, nous sommes une nation éduquée, nous connaissons plusieurs langues, nous sommes talentueux et gentils. »
> « Si les réfugiés ukrainiens sont un fardeau pour les pays européens, il faut trouver des outils pour nous permettre d'entrer plus rapidement sur le marché du travail et simplifier les exigences. »

« J'aimerais parler de respect. Respect pour tous ceux qui ont quitté leur maison à cause de la guerre. De compréhension : c'est un autre pays, une autre langue, un autre monde. D'opportunités. Donnez-nous un peu plus d'opportunités et nous serons indépendants. »
« Nous pouvons faire plus de choses et bénéficier davantage au pays d'accueil que d'aller simplement faire le ménage. »
« Il est très difficile pour les mères d'enfants de concilier maternité et travail, car les réfugiés sont souvent contraints d'accepter n'importe quelle condition (une journée de travail de 12 heures) pour survivre d'une manière ou d'une autre, et il n'y a personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide. »
« L'Ukraine peut être détruite, et elle l'est déjà en partie. En tant que personne rationnelle, je comprends qu'il n'y a pas d'avenir dans mon pays pour mes enfants, et j'ai donc décidé de faire de mon mieux pour rester ici. Beaucoup de gens n'ont pas d'endroit où retourner physiquement. De nombreux Ukrainiens sont bien éduqués et travaillent dur. Nous pourrions devenir un véritable atout pour l'Europe. Je vous prie d'encourager tous les pays européens à mettre en place des mécanismes qui nous permettraient de rester sans avoir à ramener nos enfants dans les ruines et les dangers. »
« Je suis médecin et j'ai vraiment envie de travailler, de soigner les gens. Si vous devez faire passer des examens, faites-le sans frais : nous n'avons pas beaucoup d'argent pour passer par toutes les étapes de la confirmation des diplômes, c'est très cher et prend beaucoup de temps. »
« Il faut reconnaître la formation des médecins, et leur donner le droit de soigner les Ukrainiens : la santé des personnes se détériore en raison d'un stress prolongé et d'un accès limité aux services médicaux, et le fardeau qui pèse sur un système de soins de santé déjà surchargé s'alourdit. The Lancet l'a recommandé dans les premières semaines, mais pour une raison ou une autre, la bureaucratie est plus importante que la santé des gens. »
« Il faut faciliter la confirmation des diplômes pour les médecins. »
« Créez des lieux de travail où l'on peut apprendre la langue. Ne mettez pas les ingénieurs et les médecins sur un pied d'égalité avec les personnes qui n'ont pas de diplôme. »
« Signer la reconnaissance de notre permis de conduire en France[6]. »
« Reconnaître les permis de conduire ukrainiens ou autoriser l'échange de permis contre des permis locaux sans formation ni reprise. »
« Le programme allemand "Job Turbo" [créé en Allemagne en 2023[7]] est une discrimination et une humiliation de la dignité humaine des Ukrainiens ; cessez de discriminer les spécialistes hautement qualifiés qui ne maîtrisent pas encore la langue au niveau approprié ! S'il vous plaît, permettez aux spécialistes qui ont besoin d'un niveau C1 en allemand de continuer à apprendre la langue. Cessez de nous humilier en nous proposant des emplois peu qualifiés ! La reconnaissance rapide des diplômes des réfugiés ukrainiens et l'accès rapide au marché du travail sur la base de la spécialisation et de l'expérience professionnelle acquise en Ukraine sont rationnels, car ils allègent immédiatement le fardeau qui pèse sur l'économie des pays qui accueillent les réfugiés ukrainiens ! »

17 **L'exil et la guerre : mobilisation politique et attitudes des exilées**

18 Centrer le regard sur les personnes exilées et sur les enjeux du passage, de l'accueil et de l'intégration n'oblitère pas les enjeux politiques de l'exil. Pour les exilées, ces enjeux sont existentiels pour elles et pour l'Ukraine comme nation. En septembre 2024, les médias annonçaient un million de morts ukrainiens et russes après deux ans de guerre russo-ukrainienne, qui suivait l'annexion de la Crimée et la guerre du Donbass. Il y aurait jusqu'à 500 000 victimes essentiellement militaires mais aussi civiles depuis 2022. Les destructions matérielles et les pertes humaines entraînent aussi la destruction des infrastructures de santé à moyen terme, ce qui renforce les déplacements internes

comme internationaux, à court terme mais aussi à moyen terme. Ces déplacements entraînant l'exil de médecins et de personnels de santé alimentent un cycle de surmortalité induite par la guerre et dont la menace se projette sur l'avenir du pays et de sa population, même en cas de paix. Ce phénomène est observé dans tous les contextes de guerres civiles qui induisent des déplacements internes ou internationaux massifs, comme au Yémen depuis 2005[8] ou au Soudan depuis 2023, et dans la guerre menée dans la bande de Gaza depuis 2023.

19 L'enquête révèle que les réfugiés ukrainiens sont engagés politiquement sur une ligne « patriote » de défense de l'intégrité territoriale de l'Ukraine et dans une perspective clairement pro-européenne. Une majorité d'entre eux soutiennent fortement l'adhésion de l'Ukraine à l'Otan en priorité et à l'Union européenne, et expriment un attachement profond aux valeurs démocratiques.

20 Les exilées expriment clairement que leur priorité n'est pas leur propre sort en Europe, et que l'urgence, c'est la guerre sur le front et les enjeux géopolitiques du conflit avec la Russie pour l'Union européenne et l'Otan (question ouverte en février 2024). Elles témoignent :

> « Arrêtez la guerre, beaucoup de gens meurent, sauvez l'Ukraine ! »
> « Merci pour votre soutien, nous vous supplions de nous aider à gagner : une Ukraine forte est un meilleur partenaire qu'une Ukraine détruite. »
> « Chaque minute de vos doutes et de vos négociations coûte la vie aux Ukrainiens. »
> « Des gens meurent chaque jour en Ukraine, pendant que vous tergiversez et perdez du temps. Nous n'en avons pas : le prix de notre temps, c'est la vie des gens. »
> « Toutes les prises de décision sur l'aide politique et militaire à l'Ukraine arrivent très lentement, selon le calendrier européen. »
> « L'Ukraine a besoin de plus d'armes, en particulier d'armes à longue portée. »
> « L'Ukraine doit devenir membre de l'Union européenne et en particulier de l'Otan, et la guerre s'arrêtera immédiatement ! »
> « L'Ukraine doit gagner la guerre pour la stabilité sociale et économique de l'Europe elle-même. L'adhésion de l'Ukraine à l'UE et à l'Otan est mutuellement bénéfique à long terme. »
> « Si l'Ukraine perd, vous deviendrez vous-mêmes des réfugiés. »
> « Votre maison n'est pas à la périphérie – votre maison est juste à côté. »
> « Comprenez que cela ne s'arrêtera pas à l'Ukraine. Suivront d'autres pays européens, pour l'intégrité desquels vos enfants donneront leur vie. »
> « L'Ukraine est désormais le bouclier de l'Europe. »

21 De plus, environ la moitié des répondants ont été politiquement actifs, à la fois avant et après le début de la guerre en février 2022. Les réfugiés interrogés montrent un haut degré de confiance dans l'armée ukrainienne, bien que leur confiance dans d'autres institutions (comme le gouvernement) ait diminué avec le temps.

22 **Conclusion**

23 L'enquête « *Voices of Ukraine* » permet de mettre en évidence la diversité des expériences des réfugiées ukrainiennes, tout en soulignant l'importance des contextes et des politiques publiques des pays d'arrivée dans la structuration de leurs trajectoires migratoires, de leur intégration socio-économique et de leur mobilisation politique. Elle révèle des dynamiques complexes de la migration forcée, en accordant une attention particulière aux voix et aux perspectives des réfugiés eux-mêmes. Les résultats obtenus jusqu'à présent offrent des pistes de réflexion tant pour la recherche scientifique que pour les politiques publiques, notamment sur les meilleures stratégies pour organiser le passage et l'accueil des exilés en Europe.

NOTES

1. Cet article s'appuie sur un travail collectif intitulé « Ukrainian Voices: Surveying the conditions, determinants, and consequences of Ukrainians' exile across Europe » en cours de publication, dont les autrices et auteurs sont associés à ce texte.
2. François Gemenne, Hélène Thiollet, « L'accueil des réfugiés ukrainiens et l'universalité du droit d'asile », in *Hommes & Migrations*, n° 1337, 2022, pp. 180-184.
3. Cet agenda de recherche a été initié dans le cadre de l'équipe française du projet de recherche européen MAGYC Migration Governance and Asylum Crisis (H2020 projet 822806) et du projet CORRIREF (Les corridors de l'asile en France), financé par l'Institut Convergences Migrations.
4. Voir https://www.internal-displacement.org/database/displacement-data/
5. Voir François Gemenne, Hélène Thiollet, *op. cit.*, et les résultats de l'enquête pilote du recensement de 2018 (en Russe). Source : https://eng.rosstat.gov.ru/folder/76215
6. Il est possible de conduire en France avec un permis de conduire ukrainien accompagné de sa traduction, mais en cas d'installation de plus d'un an, il faut passer le permis de conduire français.
7. 24 % des exilées interrogées dans l'enquête VOU ont un emploi en Allemagne et 81 % d'entre elles perçoivent des aides financières Le programme « Job Turbo », lancé fin 2023, consiste à pousser les « Jobcenters » à proposer plus d'offres d'emploi aux réfugiés. Avec l'idée de réduire les allocations et l'aide sociale aux Ukrainiennes qui coûte cher (6 milliards d'euros au budget 2024), alors que le pays manque de main-d'œuvre si ces offres ne sont pas acceptées.
8. Voir, par exemple, les rapports sur ces questions du Lancet, sur le Yémen par exemple : https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(24)02073-7/abstract

RÉSUMÉS

L'enquête « *Voices of Ukraine* » (VOU), initiée sur les réseaux sociaux en 2022 par une équipe de chercheuses et de chercheurs et un organisme de sondage, donne la parole aux exilé·e·s ukrainien·ne·s dispersé·e·s en Europe. Depuis l'Allemagne, la Pologne ou la France, principalement, les Ukrainien·ne·s déplacés par la guerre entre leur pays et la Russie reviennent sur leurs expériences du passage des frontières, leur installation dans les pays d'accueil, les obstacles rencontrés pour leur intégration, et leurs craintes et leurs espoirs concernant la guerre en Ukraine[1].

INDEX

Mots-clés : enquête, sondage, Ukrainiennes, migration, guerre, Europe

AUTEUR

HÉLÈNE THIOLLET

Attachée de recherche, CNRS, CERI, Sciences Po

Au musée

Au musée

Entretien

« Cette histoire humaniste est devenue par la force des choses un acte militant »

Entretien avec Alexis Michalik, acteur et dramaturge, réalisé par Marie Poinsot

Alexis Michalik et Marie Poinsot

Hommes & Migrations : Pourquoi avez-vous souhaité écrire et mettre en scène une pièce sur un sujet aussi sensible que celui de l'exil ? Votre parcours personnel vous a-t-il influencé ?

Alexis Michalik : Déjà, je pense qu'on peut aborder tous les sujets au théâtre. Ce qui est plus rare, c'est de l'aborder dans le cadre du théâtre privé qui ne dépend que de l'intérêt du public. Pour rester le plus longtemps à l'affiche, il vaut mieux choisir des comédies avec des sujets légers que des sujets plus politiques ou clivants. C'est avant tout l'histoire qui me porte à créer des pièces. *Passeport* a été l'occasion d'aborder ce sujet avec des rebondissements et des intrigues. Personnellement, je suis issu de diverses migrations : mon grand-père était polonais et il est arrivé en France à 2 ans avec sa famille d'agriculteurs venus travailler dans le Nord ; ma mère, anglaise, vit en France depuis 45 ans et elle a pris la nationalité française ; ma grand-mère était australienne. J'ai cette double culture en moi en étant issu d'une famille de voyageurs, qui n'étaient pas des réfugiés politiques et ont migré dans un autre contexte.

Le métissage de plusieurs cultures interroge cette idée d'identité et d'intégration dans un pays. Je me suis toujours intéressé à la manière dont se construit une société grâce à l'apport de ses migrations et grâce aux influences des civilisations extérieures. Partant de là, je n'avais pas en tête de créer un brûlot. Pourtant, en racontant ce récit, je me suis aperçu qu'aujourd'hui cette histoire de réfugiés, de déplacés et d'immigrés devient immédiatement polémique pour diverses raisons. Le débat sur l'immigration a toujours été tendu à chaque vague migratoire et a suscité les mêmes oppositions, les mêmes craintes, reliées à chaque fois par les mêmes partis politiques qui jouent sur le thème des peurs. Immigration et insécurité, cette équation fait toujours recette !

M&M : Vous êtes-vous documenté pour concevoir cette pièce ? Comment la fiction peut-elle se nourrir de savoirs scientifiques et de réflexions personnelles ?

A. M. : Je me documente à chaque pièce que j'écris, quel que soit le sujet. Pour écrire *Edmond*, je me suis beaucoup documenté sur le théâtre à Paris à la fin du XIX^{e} siècle et sur cette ville en général. Plus je lis et plus je vois les traductions possibles dans la pièce de cette documentation, y compris en me posant des questions concrètes, comme le type de projecteur qui était en place dans les théâtres de la porte Saint-Martin à cette époque-là. Dans *Passeport*, je me suis demandé quels étaient les rapports de force dans la jungle de Calais en 2015, quels étaient les rôles de chacun sur le terrain, quelles étaient les origines des gens et pourquoi ils étaient venus en France, etc. En fait, des questions que tout le monde se pose. J'enquête en lisant des ouvrages, et j'apprends des choses que je n'avais pas prévues et qui sont passionnantes à raconter. Par exemple, le fait que les réfugiés se brûlent les bouts des doigts pour éviter que les contrôles d'identité ne les conduisent à être expulsés vers le pays où ils sont entrés en Europe, en vertu des accords de Dublin. Cette image très forte parle à tout le monde. Également les parcours migratoires et tous les sigles, Ofpra, OFII, Cada, peuvent se raconter comme une comédie. Parce qu'il y a du Beckett ou du Ionesco dans ces récits. Cela produit une scène où Issa vient voir l'agent de l'Ofpra pour savoir comment obtenir des papiers. Le public n'a pas forcément conscience du parcours administratif à suivre pour obtenir une carte de séjour avant que la pièce l'expose très calmement. Plus cela dure et plus le public prend conscience des difficultés à ne pas parler la langue du pays, à être dans une situation précaire et sans revenu, et que cette démarche est une mission impossible. Et l'empathie pour les personnages peut ainsi naître de cette compréhension de leurs réalités concrètes.

Mon but n'est pas de faire de la médiation culturelle mais de raconter une histoire à succès malgré son caractère clivant. À travers ce succès, la pièce suscite non seulement une émotion, une appropriation de ces récits, mais en plus elle permet d'apprendre et de comprendre les parcours migratoires, ce qui diffère d'un ouvrage ou d'une acquisition de connaissances. Si l'histoire fonctionne bien, le public retient toujours plus qu'avec une démarche didactique. La mémoire imprime mieux les histoires, parce qu'elle active nos émotions et nos peurs.

M&M : Qu'apporte le récit d'Issa et des autres personnages dans la compréhension des réalités migratoires contemporaines ? Lucas et Issa constituent-ils les deux facettes d'une même médaille ?

A. M. : Au départ, je voulais juste raconter l'histoire d'Issa. Très vite, Lucas est devenu ce gendarme, dont le récit est celui d'un enfant noir adopté par une famille de Calaisiens blancs et dont le père est un peu réactionnaire. Son histoire rajoute des couches à l'ensemble de la réflexion qui est de savoir ce que signifie d'être racisé en France, quel rapport est établi entre l'identité en France et ses origines. Pour couvrir un spectre plus large que le parcours migratoire d'Issa, Ali et Aroun – ces trois réfugiés qui se rencontrent et sont livrés à eux-mêmes –, pour que l'on ressorte de cette pièce avec des questions concernant plusieurs générations de migration. Et parler de tous ces récits de gens qui se sont intégrés dans la société française peut susciter de l'empathie. Il y a aussi Jeanne, cette journaliste déterminée dont les parents sont maliens mais qui est très politisée sur la question de l'immigration.

La pièce fait entendre un autre discours que celui nauséabond associant immigration et délinquance. Un autre discours que celui très politisé que l'on retrouve aussi bien au café du commerce que dans la rhétorique des partis d'extrême droite, de Donald Trump aux leaders politiques en Europe. Mais on sait très bien que les migrations, malgré tous les murs et les contrôles aux frontières, ne vont pas cesser et que les économies réclament de la main-d'œuvre jeune venue d'ailleurs dans des sociétés vieillissantes. Il faut donc mener un travail de perception, de communication et de compréhension sur l'apport énorme de ces nouvelles arrivées dans les pays d'immigration.

M&M : L'architecture de la pièce et la mise en scène très fluide de *Passeport*, avec des décors d'une grande économie de moyens, apportent-elles un sens complémentaire ? Comment avez-vous suggéré la ramification et l'interconnexion des situations d'exil et d'accueil de ces réfugiés ?

A. M. : Si l'écriture est très cinématographique, malgré tout, le langage est très théâtral. Même si l'inspiration vient du cinéma avec la manière de changer rapidement de décor et une mise en scène qui privilégie les scènes assez courtes et des personnages jouant plusieurs rôles. Le public fait le lien entre les personnages joués par un même acteur qui ont du sens entre eux et il s'attache à l'histoire. Tout cela est très théâtral.

J'écris toujours en commençant par la fin de l'histoire qui constitue le déclencheur de l'écriture et la raison du spectacle. Puis je remonte l'histoire comme le poisson remonte le cours d'eau. Et j'aime bien que les gens soient tenus en haleine jusqu'au bout et que tous les récits prennent sens dans un bouquet final qui n'est pas forcément attendu. Et on peut se dire que certains vont revenir voir le spectacle pour le percevoir différemment, compte tenu de la fin qu'ils connaissent déjà.

M&M : La troupe des comédiens forme un collectif très performant et avec une diversité de profils. Comment les avez-vous choisis pour assurer avec autant d'aisance une grande pluralité de rôles ?

A. M. : Le principe de mes mises en scène est effectivement la fluidité. Chaque pièce est un collectif sans hiérarchie, une troupe sans tête d'affiche où chaque acteur tient un rôle au service d'un projet. C'est d'ailleurs la meilleure possibilité pour construire une société juste et équilibrée. La solidarité est la clé du progrès contre les individualités exacerbées et des débats de plus en plus polarisés par les réseaux sociaux, privilégiant les quêtes du moi et sur-moi, le paraître, au détriment de la collaboration.

Je n'ai pas inventé le théâtre de troupe mais, avec ce spectacle, je suis très content d'avoir amené une troupe aussi diverse sur une scène privée comme le Théâtre de la Renaissance. Deux équipes jouent en alternance. La plupart ont déjà travaillé sur *Intra Muros* ou *Le Porteur d'Histoire*. Sinon, j'ai fait appel à une directrice de casting pour trouver des personnalités très spécifiques : Aroun doit être du continent indien, ou sri-lankais ou mauricien, et il n'y a pas, en France, mille acteurs avec cette origine. Il faut aussi que la mayonnaise prenne au sein de la troupe, que tout le monde prenne du plaisir sans prendre sur soi, que personne ne tire la lumière à soi.

M&M : Vous dites que vous ne faites pas un théâtre militant. En revanche, avec le succès de la pièce, votre contribution au débat sur l'immigration est-elle particulièrement efficace parce qu'elle se situe sur la scène artistique ?

A. M. : Le bruit et la polémique qui naissent de chaque nouveau spectacle me fatiguent. Dès que je fais un spectacle un peu politique, j'ai l'impression d'enfoncer des portes ouvertes. Parfois, le sujet m'incite à intervenir sans dire trop de bêtises. Dans *Passeport*, la scène entre Jeanne et Michel, le père de Lucas, qui est vraiment la plus politisée de la pièce, n'existait pas au début. En lisant des livres sur l'immigration, plus généraux que ceux sur la jungle de Calais, abordant les statistiques et les analyses des migrations, je me suis dit qu'il fallait absolument avoir une scène portant sur ce que je venais d'apprendre : insérer un retour sur les idées reçues, chiffres à l'appui, et non pas seulement un débat d'idées. C'était un déclic et je savais que cette scène allait provoquer une tension dans le public qui entrevoit que cet échange entre les deux personnages va forcément mal se finir. Ce n'était pas un acte militant mais un moment essentiel de la pièce pour diffuser des informations. Mes idées de gauche n'ont pas changé depuis 2002, quand le Front national est devenu candidat au deuxième tour des élections présidentielles et a mobilisé des milliers de gens dans la rue. Le contexte a évolué et les idées extrémistes ont pris de l'ampleur. De ce fait, cette histoire humaniste est devenue par la force des choses un acte militant.

M&M : On a reproché à cette pièce d'être une fable trop positive, un conte de fées au regard de la gravité du sujet de l'exil des réfugiés. Ces « odyssées » modernes ne sont-elles forcément des récits dramatiques désespérés et menant à l'échec ? Ne génèrent-elles pas aussi des énergies, des solidarités, des initiatives entrepreneuriales comme le décrit *Passeport* ? Les migrants peuvent-ils être autres que des victimes dans le contexte actuel ?

A. M. : Je préfère que la salle de *Passeport* soit pleine et qu'il y ait quelques critiques grincheux que l'inverse. C'est révélateur d'une certaine pensée qui associe l'immigration à une réalité forcément négative et qui peut être aux marges du racisme. Certains spectateurs m'envoient des messages après avoir vu *Passeport* et me disent qu'ils se retrouvent totalement dans les récits évoqués, semblables à ceux de leurs parents. Ce qui m'importait avec *Passeport*, c'est de ne pas décevoir des personnes réfugiées, celles qui ont travaillé dans la jungle de Calais et, de manière plus générale, des personnes racisées ou issues de l'immigration. Leur retour m'était extrêmement important. Si elles m'avaient interpellé pour me dire qu'on ne peut pas faire de l'humour avec cette histoire, cela m'aurait beaucoup peiné. Ce n'est pas du tout ce qui s'est passé : les réactions ont été de dire que l'histoire était très juste, au contraire.

Tous mes spectacles finissent toujours avec une chute positive qui permet de ressortir avec un sentiment d'apaisement, de *feel good*. C'est dommage que dans le débat public phagocyté par les partis d'extrême droite en France, l'immigration ait forcément une connotation péjorative. Il faut que l'imaginaire sur l'immigration vienne d'ailleurs, peut-être de l'entreprise privée qui parviendra à dégager un bénéfice économique compréhensible par tous. Ou d'un tissu social mixte socialement et très métissé culturellement, comme dans le 18e arrondissement où j'ai vécu enfant. Dans le domaine artistique et sportif déjà, des grandes stars sont issues de l'immigration et en sont fières. Dans le domaine politique et économique, ce n'est pas encore visible.

RÉSUMÉS

Avec la pièce *Passeport* qui rencontre un large succès au Théâtre de la Renaissance à Paris, Alexis Michalik a choisi de porter au théâtre le sujet de l'exil des réfugiés, à travers le parcours semé d'embûches d'Issa, un jeune Érythréen, pour obtenir un titre de séjour.

INDEX

Mots-clés : théâtre, exil, réfugiés, Érythrée

AUTEURS

ALEXIS MICHALIK

Acteur et dramaturge

MARIE POINSOT

Rédactrice en chef

Au musée

Littérature

Langue dédiée

Élodie de Vreyer, Élise Goldberg et Marie Poinsot

NOTE DE L'ÉDITEUR

Propos recueillis par Marie Poinsot.

1 Elles se sont rencontrées sur les bancs du master de création littéraire de l'université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis voilà quelques années. Se sont revues, se sont lues au fil des mois. Le 14 mai dernier, Seynabou Sonko et Élise Goldberg ont eu la surprise de se retrouver lauréates *ex aequo* du Prix littéraire de la Porte Dorée. Ce prix récompense une œuvre narrative traitant de l'exil, des migrations ou des identités plurielles.

2 Le jury a souhaité, en 2024, consacrer l'écriture singulière de deux primo-romancières. Dans *Djinns* (Grasset), Seynabou Sonko raconte les interrogations de Penda, jeune Française d'origine sénégalaise et de ses proches, dont Jimmy, hospitalisé en psychiatrie, et Mami Pirate, la guérisseuse. Un roman au style vif, percutant qui parle de l'immigration, du racisme subi par les « immigrés » et les femmes non blanches. « *J'ai voulu déployer en fiction dans ce roman ce qui se passe dans la tête d'une femme noire française face au racisme, les stratégies conscientes et inconscientes* », explique Seynabou Sonko, née dans le 19e arrondissement. « *Celui d'une femme noire qui a le sentiment d'être comme tout le monde et qui se trouve pourtant toujours renvoyée à son altérité. Y compris dans les salons littéraires !* » Avec *Tout le monde n'a pas la chance d'aimer la carpe farcie* (Verdier), Élise Goldberg explore, quant à elle, ses origines juives polonaises à travers la cuisine ashkénaze. La question de la transmission intergénérationnelle intéressait depuis longtemps l'autrice, qui travaille dans l'édition. « *Je me demandais si l'histoire de ma famille, qui a connu la Shoah, pouvait influencer ma manière d'être dans le monde. Le master de création littéraire et les livres de Ryoko Sekiguchi, qui écrit sur la nourriture, les odeurs avec beaucoup de fantaisie, m'ont convaincue d'aller vers une forme littéraire libre et centrée sur la cuisine.* »

3 Les deux autrices, qui animent aussi des ateliers d'écriture, partagent dans ces textes écrits à la première personne la volonté de créer un nouveau langage. Seynabou Sonko, qui a étudié l'art et la littérature, a travaillé une écriture parlée, drôle, imagée, mâtinée

de termes savants pour évoquer la schizophrénie ou l'animisme des Fang du Gabon. Elle a imaginé le *djinn*, esprit présent dans la culture islamique et sénégalaise, pour parler des multiples identités auxquelles son héroïne se trouve confrontée. Le *djinn* qui habite la tête de Penda, jeune femme noire, est un homme blanc. « *Nous passons tous d'une langue à l'autre. Ce qui m'intéresse, c'est le mouvement, la fluidité* », explique Seynabou Sonko, par ailleurs musicienne et chanteuse.

4 Élise Goldberg a fait le choix de la forme fragmentaire. Son livre entremêle souvenirs de famille, réflexions personnelles et considérations sur la cuisine ashkénaze, et notamment sur le *gefilte fish*, la fameuse carpe farcie, fleuron de cette cuisine roborative et peu séduisante. Le ton est tendre et faussement léger. « *J'ai cherché dans l'écriture le pas de côté qui me ressemblait* », explique Élise Goldberg. « *Je suis de la troisième génération, mon rapport à la Shoah ne peut être le même que celui de mes grands-parents. Et je ne souhaitais pas non plus évoquer l'antisémitisme contemporain.* » Les deux romans ont reçu un très bon accueil. Si Seynabou Sonko ne lit pas les critiques, « *Je veux rester concentrée sur mon geste initial, écrire, car il y a toujours un décalage entre notre travail et la réception qui en est faite* », Élise Goldberg apprécie l'accueil fait à son livre : « *En ces temps troublés, je trouve que la littérature, en créant des histoires singulières, est l'endroit approprié pour parler des migrations et des difficultés rencontrées par les personnes qui connaissent ces trajectoires*[1]. »

5 Élodie de Vreyer

« L'écriture est une manière de transmission »

6 Élise Goldberg travaille actuellement sur l'écriture de son deuxième livre, qui explorera un autre pan de son histoire familiale. Elle a accepté de répondre à quelques questions de la revue. Seynabou Sonko, qui part en résidence d'écriture à la villa Médicis de Rome, se consacre aussi à un deuxième roman qui reprend les codes du tragique et de l'horreur. Mais elle n'était pas disponible pour ce court entretien.

Mondes & Migrations : La transmission intergénérationnelle d'un passé migratoire et la dynamique identitaire des générations sont intimement liées dans votre roman. Pourquoi ?

Élise Goldberg : Ma préoccupation présente dans le livre, la transmission générationnelle, vient de loin. J'ai eu à un moment le sentiment d'avoir hérité d'empêchements qui étaient liés à ce que ma famille avait traversé pendant la dernière guerre et la Shoah. Du côté de ma mère, elle a beaucoup été déplacée, notamment par les autorités soviétiques dans le Grand Nord. À d'autres moments, elle a dû fuir, aussi. Tout cela était très erratique. Cette histoire m'a été transmise de manière volontaire – mes parents, mes grands-parents ne montraient aucune réticence à raconter ce qu'ils avaient vécu si je les interrogeais – mais lacunaire, et aussi non volontaire, à travers une philosophie de vie. Ne pas trop se faire remarquer, ne pas se pousser du col, ne pas être trop optimiste… Cet héritage n'était pas facile à porter. Mais il y a eu aussi un attachement croissant à cette culture dont j'avais hérité par la force des choses, par exemple au yiddish, langue assassinée qui ne survit que dans de rares foyers de résistance, et qui est présent dans mon livre. Il y a donc dans mon texte ce double mouvement.

Avec les oublis et les imprécisions dans l'histoire de ma famille, ce lien complexe à la judéité, ce yiddish parcellaire, il n'y avait donc pas vraiment de transmission forte d'une identité. Qu'est-ce qui transparaissait ? Qu'est-ce que j'attrapais ? L'écriture est

une manière de transmission, et c'est pourquoi j'avais envie que le yiddish soit présent dans mon livre, même si ce n'est que le yiddish que je le connais, c'est-à-dire une poignée de mots et d'expressions. Et je voulais aussi que le lecteur découvre cette culture familiale, dans l'entre-deux, sans attachement religieux mais avec des survivances de rituels qui perdurent.

M&M : La place de l'altérité dans la société française est aussi centrale dans votre roman. Est-ce un enjeu majeur dans le débat sur l'immigration ? Comment la littérature peut-elle la valoriser davantage en dissipant les peurs ou les suspicions ?

E. G. : Le fait de montrer cette complexité et ces nuances dans l'histoire et la culture familiale permet peut-être – modestement – de contrer les préjugés et les caricatures associés à l'Autre. Lire un roman et s'attacher au personnage, c'est comme trouver un nouvel ami le temps de la lecture : on entre en empathie, on partage ses émotions, ses dilemmes. Il me semble que le cinéma ne permet pas cela à ce degré d'intensité et de finesse. On découvre ainsi l'expérience migratoire du personnage. Finalement, dans nos vies, on n'a pas si souvent l'occasion de rencontrer aussi intimement des personnes issues d'autres cultures ! Mais, là aussi, mon pessimisme familial me rattrape : je pense que le pouvoir de ces livres est modeste, de l'ordre de la sensibilisation. C'est à la fois beaucoup et peu. Ou peu et beaucoup, cela dépend si l'on voit le verre à moitié vide ou à moitié plein…

M&M : Les thématiques que vous abordez dans votre roman nécessitent-elles de nouvelles écritures se jouant des temporalités, des locuteurs, des souvenirs et d'autres éléments autobiographiques ? La question de « la langue déliée » est-elle aussi une question de forme littéraire ?

E. G. : Au départ, j'avais commencé un roman dans une forme beaucoup plus classique, avec une intrigue, etc. – et cela ne marchait pas du tout. Peut-être cette écriture ne me convenait-elle pas ? En tout cas, l'écriture fragmentaire s'avère, me semble-t-il, la forme la mieux à même de rendre compte de cet héritage lacunaire, par bribes, qui m'a été transmis. Je voulais restituer ce côté « bouts de ficelle » que l'on attrape au hasard des conversations, manière de refléter une identité impressionniste. Cette forme me permettait aussi de rassembler des types de textes différents comme des récits, des réflexions, et même des blagues juives ou des extraits de conversations sur les réseaux sociaux, et de faire des liens avec des cultures qui n'ont *a priori* rien à voir avec la culture ashkénaze, comme on le faisait dans ma famille. Par exemple, avec la culture japonaise, que je ne connais que par la littérature et le cinéma, et encore, de manière très incomplète, ou la culture populaire des séries américaines. L'écriture fragmentaire permet ces juxtapositions apparemment sans rapport, de même que l'identité aussi est hétéroclite quand on vient d'une famille qui a connu des migrations, comme beaucoup de Français en réalité, ou quand soi-même on a vécu un tel itinéraire. Je savais que les éditions Verdier pouvaient accueillir cette forme d'écriture ouverte. D'ailleurs, ce type de forme fragmentaire ou hybride, loin des codes classiques de la narration, est de plus en plus répandue dans la production littéraire aujourd'hui.

M&M : Quel est le rôle des ateliers d'écriture dans le cheminement créatif des personnes qui les suivent ? Rencontrez-vous un besoin d'expression qui peut prendre une voie à travers ces séances collectives ?

E. G. : J'anime des ateliers d'écriture depuis quelques années, le plus souvent à destination des adultes. J'ai animé récemment un atelier sur le thème du repas et des saveurs. Il est très porteur pour aborder les questions d'identité, de transmission et

de migration, sans doute plus que si l'on aborde ces questions de front. Dans le cadre d'autres ateliers d'écriture, il m'est aussi arrivé d'accompagner des chantiers de romans où la thématique de la migration ou de l'identité était très présente.

NOTES

1. Texte paru dans le *Journal du Palais de la Porte Dorée*, n° 28, 2024, p. 13.

RÉSUMÉS

Élise Goldberg et Seynabou Sonko sont les lauréates *ex aequo* du 14e Prix littéraire de la Porte Dorée en 2024. Dans une langue inventive, chacune livre un récit intime sur la transmission, la mémoire et la différence.

INDEX

Mots-clés : prix littéraire, Palais de la Porte Dorée, roman

AUTEURS

ÉLISE GOLDBERG

Écrivaine

MARIE POINSOT

Rédactrice en chef

Au musée

Programmation

CROCODILES

Cendre Chassanne

1 Le spectacle *CROCODILES*, présenté au Musée national de l'histoire de l'immigration en décembre 2024, a été créé par la compagnie Barbès 35 en 2017 au théâtre d'Auxerre – scène conventionnée. Cendre Chassanne et Carole Guittat sont comédiennes, autrices et metteuses en scène. Elles collaborent régulièrement au sein de la Compagnie Barbès 35 dirigée par Cendre Chassanne. Carole Guittat dirige la compagnie Place 84.

2 Ensemble, elles ont adapté le livre *Dans la mer il y a des crocodiles* de Fabio Geda, paru en France en 2011 chez Liana Levi. Ce livre, traduit dans une trentaine de langues, est un choc.

> « *En fait, voilà, je ne m'attendais pas à ce qu'elle s'en aille vraiment. Tu n'es pas prêt à dix ans, même si avant de t'endormir ta mère t'a serré longtemps contre sa poitrine, en te disant qu'il faut toujours avoir un rêve au-dessus de la tête, tu n'es pas prêt de penser qu'en réalité elle te dit : Khoda negahdar. Adieu.* » (Fabio Geda, *Dans la mer il y a des crocodiles*).

L'histoire vraie d'Enaiatollah Akbari

3 Enaiat, afghan et hazara, a 10 ans lorsque sa mère le conduit clandestinement au Pakistan et le quitte. Les Hazaras sont considérés comme des esclaves par les Pachtounes et les talibans, qui les persécutent ou qui les éliminent. En abandonnant son enfant de l'autre côté de la frontière, sa mère lui donne une chance de sauver sa vie. Débute alors, pour Enaiat, un périple de cinq années, jalonné d'épreuves, jusqu'à son arrivée en Italie où une famille va l'accueillir. C'est ainsi que commence sa deuxième vie.

Du livre au spectacle

4 Six années plus tard, Enaiat a 21 ans quand il rencontre Fabio Geda, éducateur et auteur : ensemble, ils décident d'écrire *Dans la mer il y a des crocodiles*. Tandis que Enaiatollah Akbari sillonne l'Italie et va à la rencontre des publics, des lycéens, pour raconter son expérience, Cendre Chassanne et Carole Guittat s'emparent de son histoire pour la porter à la scène et prolonger son geste : transmettre à tous la réalité d'un

enfant contraint à l'exil ; s'adresser au tout public dès 9 ans ; soutenir le fait que la pensée et la parole sur la question migratoire, l'étranger, l'autre et l'accueil doivent circuler entre les différentes générations, dans les familles, à l'école et dans la société.

5 Le livre devient *CROCODILES*, un spectacle destiné à tous, enfants, jeunes et adultes. À la première lecture, il y a une nécessité urgente de raconter l'histoire au monde. La vraie histoire d'un enfant migrant. Pas celle qu'on nous raconte à travers les médias. Pas celle qu'on agite à renfort d'images choc et contre productives. Là, avec Enaiat, on est au cœur et aux côtés de l'humain.

6 L'histoire est vraie. C'est celle d'un enfant, abandonné mais sauvé par sa mère, car il n'y a pas d'autre choix : il faut fuir et puis s'arranger avec la réalité du monde adulte, les trafiquants, les camps de travail, les voyages interminables, la police corrompue, l'enfer, l'inadmissible.

7 *« Un après-midi Wahid m'a dit : "Écoute Enaïat, nous voulons partir pour la Turquie, nous avons économisé suffisamment d'argent pour le voyage, et même te le payer, si ça te fait plaisir. Nous ne le faisons pas seulement par fraternité, mais aussi parce que, quand on part avec des amis il y a plus de chance pour que tout se passe bien. Qu'est-ce que tu en dis ?" C'est avec cette force et conviction et confiance dans l'amitié que des enfants, des adolescents traversent la mer, dans des canots pneumatiques, en pleine nuit et bravent les vagues, les paquebots, la peur, et les "crocodiles".* » Les fonds marins, les abysses, les terreurs. Ces enfants n'ont jamais vu auparavant la mer, ne savent pas nager, mais pour sauver sa peau, il faut passer cette épreuve. Ulysse affronte tous les dangers pour rentrer chez lui, eux pour un ailleurs dont ils ne connaissent rien. On connaît les tragédies de ces traversées. Enaiat et ses amis n'y échappent pas. L'un d'entre eux se noie, ils se réveillent échoués le lendemain, et c'est à nouveau la peur d'être arrêtés. Mais il arrive aussi qu'il y ait des bons signes ou de bonnes fées sur le chemin d'Enaiat et il sait les accueillir. C'est ce qui fait sa force et ce qui donne sens au spectacle. Pour porter son histoire sur scène et l'incarner, il fallait mettre en lumière ces signes, qui sont la part lumineuse de l'humanité, car elle existe.

8 Les bonnes rencontres. Des portes qui s'ouvrent. Elles furent essentielles pour Enaiat. C'est l'enjeu du spectacle, l'accueil. Ce n'est pas un *happy end* factice, c'est une réalité humaine et politique, l'accueil.

9 Enaiat est porteur d'espoir et de sens et de vie.

10 Il nous arrive comme un messager. Sa parole et la qualité de son récit ouvrent des perspectives initiatiques pour tous les publics et résonnent pour tout spectateur quel que soit son âge. Et surtout, avant tout, remettent l'humain, l'autre, la vie, au centre du débat.

Un spectacle qui se vit ensemble

11 Alors nous avons conçu un spectacle où le public est accueilli dans l'espace de jeu, immergé dans la scénographie, comme s'il était invité à vivre la route de l'exil avec Enaiat, à partager les épreuves, les risques, la violence et aussi l'extraordinaire courage, l'espoir, les joies de ces enfants livrés à eux-mêmes.

12 Les crocodiles n'ont qu'à bien se tenir.

13 Enaiat est solaire et nous tend un miroir, celui d'une humanité face à elle-même, face à un avenir possiblement plus juste.

14 Une longue vie.

15 Le personnage est incarné sur scène par Rémi Fortin ou Zacharie Lorent, en alternance. Ils sont tous deux diplômés de l'école du théâtre national de Strasbourg, entre autres, acteurs dans la compagnie, mais aussi créateurs-auteurs de leurs projets respectifs dans leurs compagnies.

16 Enaiat vit toujours à Turin, un deuxième livre a été publié en 2023, *Histoire d'un fils*, où le récit revient sur sa famille face au terrorisme qui a débuté en 2001.

17 Le spectacle *CROCODILES* a été vu par des milliers de spectatrices et spectateurs, enfants, jeunes, étudiants, adultes, familles, depuis 2017. Il a été présenté au Festival d'Avignon en 2019, dans des Centres dramatiques nationaux, des scènes nationales, conventionnées, des festivals… Il continue sa route.

RÉSUMÉS

Le spectacle *CROCODILES* de Cendre Chassanne et Carole Guittal offre l'adaptation sur scène du témoignage de l'exil d'Enaiat, un enfant d'origines afghane et hazara. Une histoire faite d'épreuves où pointent les lumières de l'humanité.

INDEX

Mots-clés : exil, spectacle, Palais de la Porte Dorée

AUTEUR

CENDRE CHASSANNE

Compagnie Barbès 35

Au musée

Débat

La France est-elle devenue inhospitalière ?

Flore Talamon

NOTE DE L'ÉDITEUR

Retranscription et synthèse des échanges réalisées par Flore Talamon.

1 Qu'entend-on par hospitalité ? Par France ? Qui est inhospitalier ?, questionne Nora Hamadi, soulignant l'occasion offerte par ce débat de faire des allers-retours entre le terrain et ce qui se passe dans les discours, aux niveaux local, national et européen.

2 Pour Cédric Herrou[1], l'inaccueil est organisé par l'État et par nos élus. Les discriminations subies par les personnes de la communauté Emmaüs La Roya viennent de l'école, des contrôles policiers… et non des habitants des villages alentour, bien que le vote extrême droite y soit très fort. Ce sont ainsi les institutions qui ont rétabli il y a 10 ans, de manière illégale[2], un contrôle des frontières dans sa vallée, limitrophe de l'Italie. « *Ce rétablissement des contrôles n'a servi à rien, si ce n'est à créer des troubles à l'ordre public, comme en 2016 quand des habitants de la vallée – des jeunes, des vieux, des cathos et même des électeurs d'extrême droite – se sont rebellés et ont caché des migrants chez eux, dans leur voiture… De plus, les Français d'origine africaine qui habitent là sont de fait soumis à de multiples et récurrents contrôles policiers.* »

3 Cédric Herrou note que quand il y a inhospitalité de la part des habitants, elle provient souvent de leur peur d'être incriminés par la police ou par la justice. Il évoque le cas d'un jeune de 15 ans transi de froid qui était devant l'école maternelle : « *Le directeur de l'école a appelé le maire, qui a appelé le policier municipal, qui a appelé les gendarmes, etc. Mais aucun d'entre eux n'a pensé ou osé mettre ce jeune à l'abri ! L'accueil, c'est considérer l'individu comme un individu et non comme un étranger.* » Pour lui, ce sont les mots que l'on entend dans les médias, ceux de Bruno Retailleau, qui amènent les gens au racisme, non parce qu'ils sont racistes mais parce qu'ils acceptent cette ségrégation.

Politiques de l’(in)hospitalité

4 Pour répondre à la question du caractère hospitalier de la France, Damien Carême[3] cite Gérard Colomb, alors ministre de l’Intérieur, qui l’avait reçu en septembre 2017 après l’incendie du camp de migrants de Grande-Synthe. Colomb, qui préparait alors une énième loi sur l’immigration, lui avait donné l’esprit du texte : « *On va leur faire passer l’envie de venir chez nous.* » Colomb considérait qu’un point d’eau, c’était un « appel d’air », notion arrivée dans le débat public dans les années 1980 avec Jean-Marie Le Pen, et désormais reprise régulièrement au ministère de l’Intérieur.

5 Damien Carême revient sur l’expérience de Grande-Synthe dont il a été maire de 2001 à 2019. Avec des associations (MSF, Emmaüs), ils organisent, en 2002, l’accueil sur un terrain proche de l’autoroute de Calais. En 2008, par un froid atteignant -15 °C, ils y installent une tente chauffée. Entre juillet et décembre 2015, avec le conflit syrien, le nombre de personnes présentes sur le terrain passe d’environ 60 à 2 500. Le maire de l’époque se tourne vers les autorités, du sous-préfet au président de la République. À l’époque, il n’y a pas de solution en France – Nora Hamadi précise que cela a été un choix des autorités de ne pas ouvrir de vrais centres d’accueil à l’exemple de ce qui se fait au Liban. En l’absence de réaction de l’État, Grande-Synthe et Médecins sans frontières construisent un camp aux normes du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, avec des sanitaires, des cabanes pour les familles, un centre de soins. La population bloquée là en vertu des accords du Touquet[4] bénéficie de distributions alimentaires, les enfants sont scolarisés… En avril 2017, le camp brûle suite à un conflit entre les communautés kurde et afghane. L’État étant toujours absent, Damien Carême ouvre un gymnase, qui accueillait 700 personnes à la fin de sa mandature. L’ancien élu de la ville témoigne qu’il n’a pas eu de réaction hostile de la part de ses administrés, et qu’en 2017, sa ville a même été la seule de la région à mettre le candidat de gauche et non d’extrême droite en tête au premier tour des présidentielles. « *Quand on met* “accueillis” et “accueillants” *ensemble, que l’on crée du dialogue, les fantasmes agités par les chaînes d’extrême droite ne résistent pas. La population n’est pas inhospitalière, il faut juste de la cohérence dans l’action politique : la Charte de l’Anvita stipule que l’accueil est inconditionnel.* » Il n’y a pas de différence de traitement entre les sans-abris de la ville et les migrants, ce qui évite d’éventuels ressentiments de la population.

6 Fabienne Brugère[5] revient sur l’étymologie d’« hospitalité », mot dont la racine renvoie aux termes *hostis* (hostilité) et *hospes* (hôte). Cette dualité illustre que l’on est dans un registre de pratiques permettant de construire des bascules entre hospitalité et inhospitalité. Jacques Derrida parle de loi inconditionnelle de l’hospitalité. « *Il s’agit d’une forme d’éthique : l’étranger est un individu et doit être considéré comme tel. Au-delà de ça, il y a les lois de l’hospitalité. Celle-ci est sous “conditions” politiques et juridiques. Depuis une dizaine d’années, l’inhospitalité politique croissante des gouvernants va de pair avec des citoyens de plus en plus désobéissants en raison de ces lois moins hospitalières. Ce conflit entre hospitalité éthique et politique prend également la forme d’une lutte entre les projets de société ouverte ou fermée, évoqués par Bergson au début du XX^e^ siècle. Les centres d’accueil sont ainsi de plus en plus souvent fermés alors qu’il faudrait des centres ouverts, laissant aux migrants la possibilité d’échafauder des perspectives d’avenir.* » Fabienne Brugère dénonce une organisation de la précarisation des étrangers et leur criminalisation. « *Loin de créer une société du mieux vivre, l’État créé plus de repli sur soi et de barrières.* »

Quand la solidarité devient un délit

7 L'engagement de Cédric Herrou est un exemple de la criminalisation de celle et de ceux qui aident les étrangers, poursuivi en 2016 pour « Aide à l'entrée et au séjour irrégulier » et pour ouverture d'un squat, soit pour délit de solidarité, ce qui a donné lieu à un long harcèlement judiciaire. Après une relaxe en première instance, il a été condamné en appel à 8 mois de prison avec sursis. En France, le délit de solidarité n'existe pas s'il n'y a pas de contrepartie. Dans son cas, les juges ont trouvé une contrepartie dite « militante », ce qui signifiait pour eux que son action n'était pas exclusivement humanitaire mais aussi politique. « *L'étape suivante a été d'interroger le Conseil constitutionnel sur la possibilité d'être libre d'être fraternel. Celui-ci a répondu positivement en donnant valeur constitutionnelle à la fraternité, troisième terme de notre devise nationale.* » La loi, devenue anticonstitutionnelle, a été revotée et Cédric Herrou a été rejugé, dans un procès où les juges ont été sous pression du ministère de l'Intérieur.

8 Nora Hamadi demande à Cédric Herrou s'il parvient, malgré le harcèlement des autorités locales, à dialoguer avec eux. Ce dernier regrette que ce soit difficile et dénonce les pratiques de certains préfets, prêts, pour se conformer aux directives qu'ils reçoivent, à bafouer le droit pour bloquer les personnes en migration. Son avocat a fait condamner le préfet des Alpes-Maritimes plus de 400 fois en une année pour entraves graves à la demande d'asile et reconduction illégale de mineurs isolés. Cédric Herrou reconnaît qu'il a commencé à accueillir naturellement, sans rien connaître au droit. Lorsqu'il a compris que le droit était en leur faveur, il a développé un plaidoyer politique et juridique et a réussi à prouver aux gendarmes de la vallée que leur action – ramener les mineurs isolés et les adultes en Italie sans accès à la demande d'asile – était illégale. La gendarmerie locale a alors accepté de lever les barrages pour que ces migrants puissent aller à la préfecture, appliquant le droit contre la volonté du préfet. Cédric Herrou explique aussi que le préfet, entre avril et septembre 2017, a essayé d'empêcher les personnes de Vintimille désireuses de demander l'asile de venir à sa ferme en mettant 50 gendarmes mobiles autour de son terrain. 1 300 personnes sont quand même arrivées jusqu'à chez lui. « *Essayer de dissuader les migrants de venir ne fonctionne pas, coûte cher, et met les arrivants dans de mauvaises dispositions pour s'intégrer ensuite.* »

9 Selon Damien Carême, il est difficile de bien accueillir sans le soutien de l'État, d'autant plus quand il y a des pressions sur les collectivités pour les empêcher d'accueillir ou des actions de la police envers les solidaires. « *L'Anvita prône un triptyque État/collectivités locales/société civile. Quand ces trois-là sont réunis, cela marche plutôt bien, comme le montre le fonctionnement de centaines de centres d'accueil et d'orientation éparpillés en France. Quand l'État n'est pas là, tout repose sur les collectivités.* » À Grande-Synthe, il a dépensé 4 millions d'euros pour ouvrir le camp, aidé par MSF et l'intercommunalité, mais certaines villes n'ont pas les moyens d'accueillir un afflux de personnes, ce qui peut créer des tensions et nécessite de faire de la pédagogie auprès de la population.

10 « *L'organisation de l'accueil des Ukrainiens (entre 7 et 8 millions à l'échelle de l'Europe, 100 000 en France), qui ont bénéficié d'un droit au logement, au travail… montre qu'il est possible de bien accueillir lorsqu'on le veut. Ceux-ci ont bénéficié de l'activation d'une Directive européenne de 2001 sur la Protection temporaire (que le Parlement européen avait refusé d'activer en faveur des Syriens en son temps – environ 1 million de personnes). Cet accueil n'a posé aucun problème à l'échelle de l'Europe. Avec l'arrivée d'environ 150 000 migrants*[6] *par an, l'Europe n'est pas*

submergée. Il n'y a pas non plus de problème dans l'opinion publique : les migrations arrivent dans les sondages en quatrième priorité après le pouvoir d'achat, les retraites et le changement climatique. La migration est le bouc émissaire, on la rend responsable de tous les maux de notre société. »

11 Fabienne Brugère, interrogée sur la question du délit de solidarité, explique que l'expression choque l'oreille dans un pays qui a beaucoup œuvré à la notion de solidarité, cette dernière se définissant comme un tout qui réunit les parties et permet de constituer un organisme vivant. « *Le délit de solidarité, c'est vouloir mettre fin aux pratiques de solidarité et à quelque chose qui est proprement humain. Quand Kant invente au XVIII^e^ siècle le concept d'hospitalité politique dans un texte sur la paix perpétuelle, il définit un droit de visite qui s'exerce parce que tout le monde habite la même terre et que donc la terre appartient à tout le monde.* »

12 Cédric Herrou revient sur la difficulté d'accueillir. On ne peut pas demander aux gens de s'intégrer sans changer soi-même. « *La migration est révolutionnaire.* » Lui-même, qui avait choisi de vivre seul dans un coin de montagne, a dû s'adapter à cette crise. « *Car c'est une crise, quand des jeunes du bout du monde parfois seulement âgés de 12 ans débarquent dans votre jardin. La création d'Emmaüs La Roya est une manière d'être digne.* » Sa vie a été chamboulée, il s'est dépossédé mais le résultat est plutôt positif.

13 Fabienne Brugère renchérit en disant que l'hospitalité, d'un point de vue politique, met en jeu des procédures de transformation des institutions, des instances de la société, mais aussi de soi. Dans le rapport entre soi et les autres, il y a eu cette étape de la pandémie : elle a rappelé que les autres étaient un danger, et notamment les étrangers.

La nécessité d'un contre-récit de l'accueil

14 Pour Damien Carême**,** la peur de l'autre est entretenue à coups de généralisation de faits divers par les gouvernants et les médias. Le Conseil national consultatif des Droits de l'homme conclut ainsi dans son rapport 2023 sur le racisme et l'antisémitisme que les Français sont plus tolérants, mais que la parole libérée de l'extrême droite avive les craintes.

15 Cédric Herrou explique qu'il est difficile de faire s'exprimer les personnes accueillies, qui sont souvent honteuses de ne pas être accueillies et de dormir dans des tentes. Il revient sur son impression d'une perte de confiance des politiques envers la capacité des institutions – École, Aide sociale à l'enfance – d'empêcher les gens de dériver. « *Il y a un lien entre précarité et délinquance : bien accueillir, donner à un gamin – fût-il mineur – la possibilité d'apprendre un métier, c'est juste pragmatique.* »

16 Alors que Nora Hamadi précise que certains départements disent ne pas avoir les moyens de prendre en charge les migrants, Damien Carême s'insurge : si les départements, en charge de dispositifs comme l'Aide sociale à l'enfance, manquent d'argent, c'est en raison de choix budgétaires qui découlent des décisions idéologiques et politiques du gouvernement.

17 Concernant les récits positifs sur l'immigration, Damien Carême pense qu'ils sont possibles sur le terrain mais pas médiatiquement en raison des choix idéologiques de certains propriétaires de médias. Ce qui le rassure, c'est le nombre impressionnant de gens solidaires en France qui aident les migrants… « *À Saint-Brévin, l'agitation et les exactions des Zemmouriens autour d'un projet de Centre d'accueil de demandeurs d'asile ont*

conduit le maire à démissionner. Mais lorsque la maire qui lui a succédé a décidé de maintenir le projet, il s'est trouvé près de 1 200 personnes pour la soutenir, quand les extrémistes de droite peinaient à en trouver 200. Cette réalité de la France, le pouvoir ne veut pas la mettre en avant. »

NOTES

1. Cédric Hérrou a été au cœur d'une bataille judiciaire autour du « délit de solidarité ». Il a publié en 2020 *Change ton monde* aux éditions Les liens qui libèrent.
2. Car contraire aux règles édictées par le traité de Schengen.
3. Ancien maire de Grande-Synthe (Nord), Damien Carême y a organisé avec Médecins sans frontières un camp d'accueil afin d'améliorer les conditions de vie des migrants.
4. Conclus en 2003, ils visent à contrer l'immigration clandestine de la France vers la Grande-Bretagne.
5. Fabienne Brugère a publié avec Guillaume Le Blanc *La fin de l'hospitalité* (Flammarion, 2017), puis coordonné en 2018 un numéro de la revue *Esprit* sur « Le courage de l'hospitalité ».
6. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) parle de 330 000 passages par an, une personne effectuant souvent plusieurs tentatives.

RÉSUMÉS

Les débats récents ont donné une grande visibilité aux discours politiques présentant l'immigration comme une menace et l'étranger comme un danger pour la société française : la France serait-elle devenue une terre inhospitalière ? Pourtant, sur les territoires, citoyens, associations, collectifs militants et élus sont nombreux à agir pour l'accueil des exilés. En prise avec la réalité humaine des migrations, ils contribuent à faire bouger les lignes du droit pour une reconnaissance plus large du principe de fraternité. La rencontre organisée dans le cadre des Mercredis de la Porte Dorée le 23 octobre 2024, et animée par Nora Hamadi, met en lumière cette France accueillante. Avec Fabienne Brugère, philosophe, professeure à l'université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, Damien Carême, député européen, co-président de l'Association nationale des villes et territoires accueillants (Anvita), et Cédric Herrou, agriculteur dans la vallée de la Roya (Alpes Maritimes) et militant pour l'aide et la défense des migrants, aujourd'hui au sein de la communauté Emmaüs La Roya.

INDEX

Mots-clés : hospitalité, France, débat, Palais de la Porte Dorée

AUTEUR

FLORE TALAMON

Journaliste

Champs libres

Champs libres

Engagement

Le militantisme chrétien en soutien aux immigrés

Mathilde Pette, Sabine Rousseau, Tangui Perron, Muriel Cohen et Victor Collet

Mathilde Pette, Sabine Rousseau et Karim Taharount (éd.)

NOTE DE L'ÉDITEUR

Dossier coordonné par Mathilde Pette, sociologue, ART-Dev/Université de Perpignan Via Domitia, *fellow* de l'Institut Convergences Migrations, Sabine Rousseau, historienne, Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes, et Karim Taharount, historien, Centre d'histoire sociale des mondes contemporains.
Les versions complètes de ces notices biographiques seront publiées dans le dictionnaire Maitron. Url : https://maitron.fr/

Les chrétiens dans la cause immigrée

[Mathilde Pette et Sabine Rousseau]

1 À l'été 1996, l'église Saint-Bernard, dans le quartier de la Goutte d'Or à Paris, est occupée par des sans-papiers : le lieu d'occupation crée l'événement, braquant les projecteurs sur le rôle traditionnel des églises comme lieux de refuge et sur la tradition de l'asile dans le christianisme. Avant la décennie 1990-2000 marquée par le surgissement des sans-papiers sur la scène publique, c'est tout le travail des chrétiens – clercs et laïcs – qui ont choisi d'accompagner au quotidien les populations immigrées qu'il faut interroger : le militantisme chrétien de gauche constitue un vivier de recrutement militant important pour la cause immigrée.

L’action des chrétiens dans et hors l’Église

2 Les engagements institutionnels des Églises en direction des populations immigrées sont identifiables dans des structures *ad hoc* créées en leur sein : c’est le cas des organisations internes à l’Église qui ont vu le jour depuis 1945.

3 La curie romaine se soucie d’abord du « soin spirituel » des émigrants catholiques. En 1952, Pie XII institue un Conseil supérieur de l’émigration au sein de la Congrégation pour les évêques. Puis les papes font face au changement de direction des migrations, non plus à partir de l’Europe, mais vers l’Europe. En publiant le *Motu Proprio Apostolicae Caritatis* en 1970, Paul VI élargit les tâches du Conseil supérieur de l’émigration à la question de la mobilité humaine en lui donnant le titre de Commission pontificale pour la pastorale des migrants et du tourisme. Établi par Jean-Paul II en 1988, le Conseil pontifical pour la pastorale des migrants et des personnes en déplacement devient ensuite un dicastère indépendant au sein de la curie romaine. Le conseil est chargé de veiller sur les réfugiés, les gitans, les nomades, les travailleurs du cirque, les marins, les ouvriers du transport aérien, ainsi que les pèlerins chrétiens. Le Magistère exhorte à l’accueil et à l’intégration des immigrants, invitant à saisir dans le phénomène de la migration des enrichissements réciproques et des opportunités pour les pays d’accueil.

4 En France, la Commission épiscopale des migrations publie en 1971 une note contre le racisme et estime urgente la création d’un statut pour les trois millions de migrants qui vivent en France. En 1977, la même commission fait une déclaration en faveur des droits des travailleurs immigrés et, en particulier, en faveur du regroupement familial auquel le gouvernement français vient de mettre un coup d’arrêt. En 1995, elle publie un ouvrage en faveur de l’intégration des populations d’origine étrangère : *Un peuple en devenir. L’Église et les migrants* (éd. du Cerf). Le Service national de la pastorale des migrants développe un réseau de solidarité avec les sans-papiers autour de leur présence dans les églises, dans la continuité de la campagne œcuménique « Accueillir l’étranger ». Pour favoriser l’intégration, il organise aussi un rassemblement de jeunes issus de l’immigration de différentes cultures et religions à Lourdes pour la Pentecôte 1997.

5 Au sein de certaines congrégations religieuses, des services dédiés à l’accueil des étrangers sont mis en place : il existe un Service jésuite des réfugiés au sein de la Compagnie de Jésus et une aumônerie dominicaine des étudiants étrangers chez les frères prêcheurs. Dans le cas de ces deux ordres religieux, à vocation surtout intellectuelle, les populations concernées sont issues d’une immigration ciblée : des réfugiés politiques, des étudiants. La Congrégation des missionnaires de Saint-Charles-Borromée se consacre, quant à elle, aux migrants et aux réfugiés étrangers en Europe. Elle est à l’origine de la création de l’actuel Centre d’information et d’études sur les migrations internationales (Ciemi).

6 De nombreux prêtres ou religieux sont aussi engagés auprès des travailleurs ou des familles immigrés : ils travaillent ou vivent au quotidien avec eux, comme les prêtres-ouvriers ou les religieuses en activité ou à la retraite, en particulier les prêtres et les sœurs du Prado, de la Mission de France, des Fils de la Charité qui ont reçu de leur évêque une « mission d’amitié ». Les engagements de militants chrétiens au sein de mouvements ou d’associations qui se consacrent tout ou partie à la cause immigrée sont plus discrets : les mouvements d’action catholique spécialisée restent peu mobilisés avant la fin des années 1970. Ce n’est qu’au début des années 1980 que la

section immigrée de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) s'est dotée d'un journal, *L'Immigré*, qui se veut le porte-parole des difficultés des jeunes immigrés, notamment dans les lycées français, et témoigne des engagements des jeunes des JOC dans les luttes pour l'égalité.

7 Par ailleurs, les militants catholiques et protestants sont nombreux, sans toutefois afficher leur affiliation religieuse, dans des associations comme La Cimade, la Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés (Fasti), le Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti), le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), le Comité de liaison pour l'alphabétisation et la promotion (Clap), ATD-Quart monde… Au sein des syndicats, il existe aussi des sections ou des commissions spécialisées, potentiellement animées par des militants chrétiens, que ce soit à la Commission nationale immigrés de la CFDT ou dans la section immigration de la CGT. De même, on retrouve des militants chrétiens dans les organes dévolus à la cause immigrée de certains partis politiques de gauche, comme à la commission immigration du PS ou du PSU.

8 Enfin, des militants chrétiens peuvent animer des comités, souvent éphémères, mobilisés localement à l'occasion d'affaires révélant des violences ou des injustices faites aux immigrés. La visibilité de ces laïcs est moins grande que celle des hommes et des femmes d'Église, car ils ne sont pas toujours engagés dans la cause immigrée « en tant que chrétiens », mais « en chrétiens ». Dans cette période de désaffiliation de l'institution religieuse, certains militants ne sont d'ailleurs plus que « d'origine chrétienne » : ils ont été socialisés dans les paroisses ou les mouvements chrétiens puis s'en sont éloignés. Ils conservent les valeurs évangéliques, la justice et l'attention aux pauvres et aux exclus, qu'ils cherchent à faire vivre par leur engagement dans le monde associatif.

De l'Évangile à la rencontre de l'étranger

9 Interrogés sur leurs motivations, les militants chrétiens de la cause immigrée usent de manière répétée de références et de sources communes pour situer leur engagement. C'est, par exemple, le cas d'un verset de l'Évangile selon Matthieu : « *J'étais un étranger et vous m'avez accueilli* » (Mt 25,35). L'étranger et l'immigré – le travailleur immigré dans les années 1970 – sont ainsi perçus comme les incarnations de l'exclusion, de la marginalité et de l'altérité.

10 Plusieurs des textes de référence datent eux aussi des années 1960 et 1970. C'est, par exemple, le cas des textes situés dans la dynamique du Concile Vatican II (1962-1965) qui invite à un nouveau regard sur les migrations de populations. En 1963, l'encyclique *Pacem in Terris* précise que « *l'appartenance à telle ou telle communauté politique ne saurait empêcher qui que ce soit d'être membre de la famille humaine, citoyen de cette communauté universelle où tous les hommes sont rassemblés par des liens communs* », et reconnaît, de ce fait, le droit des populations à émigrer. En 1965, le pape Paul VI promulgue la constitution pastorale *Gaudium et Spes* « sur l'Église dans le monde de ce temps ». Ce texte magistériel marque un moment de rupture dans l'histoire de l'Église : selon ce document, l'Église doit se penser comme étant dans le monde et faisant partie du monde. Cet acte d'ouverture de l'Église contribue au renforcement de la doctrine sociale et confirme le rôle de l'institution ecclésiastique et des militants chrétiens dans l'accueil de l'étranger. En 1967, le pape Paul VI promulgue l'encyclique *Populorum*

progressio exaltant les valeurs de solidarité et de fraternité entre les peuples. Dans la même dynamique, en 1969, Paul VI publie le *motu proprio Pastoralis migratorum*, dans lequel il demande aux membres de l'Église d'être ouverts aux étrangers et de veiller à leurs besoins. En 1973, à l'occasion de la rencontre européenne des Commissions épiscopales des migrations, Alfred Ancel – prêtre du Prado alors devenu évêque – rédige un texte sur la position de l'Église sur les mouvements migratoires où il écrit que « *l'Église ne peut se taire* ».

11 Par ailleurs, l'intérêt porté par les chrétiens au sort des immigrés en France à partir des années 1970 ne peut être dissocié de leur engagement contre la guerre d'Algérie dès la fin des années 1950. C'est particulièrement vrai pour les prêtres de la Mission de France ou les prêtres du Prado, dont plusieurs furent arrêtés en 1958 en raison de l'aide qu'ils apportaient aux membres du FLN emprisonnés et à leurs familles. Certains prêtres, religieux ou religieuses ont ensuite fait l'expérience d'une forme nouvelle de mission dans les pays du Maghreb récemment décolonisés, de même que certains jeunes laïcs ont fait l'expérience de la coopération *via* la Délégation catholique pour la coopération (DDC), en particulier en Algérie dans les années 1960. À leur retour, leur sensibilité aux souffrances physiques et morales des populations maghrébines en France conduit à des engagements de solidarité vécus au plus près de la vie quotidienne des familles dans les bidonvilles, les foyers de travailleurs immigrés, les baraquements de chantier ; ou bien au travail, où les prêtres-ouvriers tâchent de sensibiliser les organisations syndicales et ouvrières au sort de ce nouveau prolétariat.

12 Autant de textes de l'Église et d'expériences de rencontres qui incarnent le principe de l'accueil inconditionnel de l'étranger et qui semblent guider leurs engagements au plus près de la doctrine sociale de l'Église.

Sources

« Les Églises avec les immigrés », *Migrations Société*, vol. 9, n° 53, septembre-octobre 1997.

« Les catholiques et les migrations », *Migrations Société*, vol. 1, n° 139, 2012.

« Mobilités et religions : expériences chrétiennes et musulmanes », *Migrations Société*, vol. 2, n° 184, 2021.

André Costes, « L'Église catholique dans le débat sur l'immigration », in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 4, n° 1-2, 1988, pp. 29-48.

Claude Billot, Sabine Rousseau, Henri Burin des Roziers, *Sur les fronts de l'injustice. Militer après 68 en Haute-Savoie*, Nancy, Arbre bleu éd., 2020.

Comité épiscopal des migrations, *Un peuple en devenir. L'Église et les migrants*, Paris, éd. de l'Atelier, 1995.

Francis Angelloz

[Sabine Rousseau]

13 Francis Angelloz naît le 16 septembre 1925 en Haute-Savoie en milieu rural. Il entre au Grand Séminaire d'Annecy en 1945 et est ordonné prêtre le 20 mai 1951. Il devient vicaire à Combloux (1951-1958), puis curé à Nancy-sur-Cluses (1959-1965). Il assure aussi des fonctions d'aumônier de lycée dans la vallée de l'Arve.

14 Le 9 septembre 1965, il part pour l'Algérie en qualité de prêtre *Fidei donum* (prêtre européen « prêté » à un diocèse africain ou latino-américain qui en fait la demande). Il est aumônier au lycée Descartes à Alger de septembre 1965 à septembre 1967. Il donne aussi des cours d'alphabétisation pour adultes. De l'automne 1966 à juin 1967, il apprend l'arabe dialectal au Centre linguistique et pastoral de Kouba dans la banlieue d'Alger et, en septembre 1967, il s'installe à Sétif.

15 Ayant formé le projet de vivre au milieu des Maghrébins à son retour en France en septembre 1968, il est nommé par son évêque au service des Africains du Nord, tout en assurant, comme prêtre au travail, l'entretien d'immeubles à Annecy.

16 En 1969, Francis Angelloz co-fonde une « équipe Jeunesse et Paix ». Son petit logement lui sert de local et aussi de refuge pour de nombreux Algériens de passage. Il baptise cet appartement « Maison de la Paix ». Il fonde également une section locale du MRAP dont il sera le président jusqu'en 1987.

17 En janvier 1970, il est embauché aux PTT et devient facteur dans le quartier du Vieil Annecy où il vit, un quartier délabré qui abrite de nombreuses familles immigrées. Par une présence amicale, il les accompagne, mais refuse d'être assimilé à un service social ecclésiastique : sans aucun souci de prosélytisme, il vise leur émancipation par l'exercice de leurs droits et l'obtention de conditions de vie dignes.

18 Ses engagements temporels sont multiples : il s'est syndiqué à la CFDT dès son entrée aux PTT, mais refuse d'y prendre des responsabilités. Il milite aussi à l'Action catholique ouvrière dont il vend le journal *Message*. Son intérêt pour le Maghreb ne se dément pas. En 1971, il effectue un voyage à Casablanca chez un prêtre du Prado.

19 Entre 1977 et 1979, Francis Angelloz est investi dans l'aide pluriconfessionnelle au financement d'une mosquée à Annecy, malgré la forte opposition des catholiques pratiquants intégristes. En janvier 1978, le MRAP d'Annecy mène une campagne contre les violences policières à l'égard de Maghrébins. Il dépose plusieurs plaintes auprès du Procureur de la République. À l'occasion d'un voyage en voiture entrepris jusqu'à Bamako à travers le désert du Sahara en octobre 1978, Francis Angelloz va se recueillir sur la tombe de Charles de Foucauld.

20 En 1983, Francis Angelloz prend la défense des Maghrébins visés par des déprédations commises sur une mosquée et sur le local de l'Amicale des Algériens en Europe à Annecy puis, en 1986, il participe au procès en correctionnelle de militants du Front national mis en cause pour injures racistes. Il intervient régulièrement auprès des pouvoirs publics pour faire effacer les graffitis racistes sur les murs de la ville d'Annecy. La même année, il alerte le maire sur les attentats visant les foyers Sonacotra. Sous son impulsion, une section du MRAP est créée dans la vallée de l'Arve à Sallanches.

21 Alors qu'il a pris sa retraite des PTT, Francis Angelloz prononce, à Noël 1986, son engagement définitif à l'association des prêtres du Prado, formalisant ainsi son constant dévouement à la cause des plus marginalisés.

22 En mars 1987, il participe à Genève à la marche des « Cinq mères d'Alger » en soutien à leur action. À Paris, il manifeste avec la LDH contre le « Code de la nationalité » que prépare le gouvernement Chirac.

23 Il retourne quelques mois (1er novembre 1987-1er mai 1988) au sud d'Alger pour être curé par intérim de la paroisse de Ech-Chleff en remplacement du curé assassiné. De retour d'Algérie, il découvre qu'il est atteint d'un cancer déjà généralisé et meurt le 25 avril 1989 à l'hôpital d'Annecy.

Sources

Hyacinthe Vulliez, *Francis le facteur*, Luzech, éd. Les amis de Crespiat, 1991.

Évelyne Jourdan [née Peuron]

[Mathilde Pette]

24 Évelyne Jourdan naît le 16 mai 1954 à Marseille dans une famille protestante. Ses parents se rencontrent au temple dans le cadre des mouvements de jeunesse et son père – enfant unique d'une famille athée – devient pasteur après avoir découvert le protestantisme par le biais du scoutisme. Évelyne grandit au sein d'une fratrie de trois enfants. Elle déménage au rythme des affectations de son père, avant de s'établir dans le Nord de la France en 1969 à l'occasion de son arrivée à la paroisse de Roubaix. Sa mère est investie dans les activités paroissiales et, après une formation en gérontologie sociale pratique, travaille à la Fondation Claude Pompidou auprès des personnes âgées.

25 Enfant, Évelyne participe aux activités des Éclaireuses et éclaireurs unionistes de France, où elle reste ensuite engagée dans l'encadrement de camps scouts. Plus tard, elle anime bénévolement des colonies de vacances organisées par l'Armée du Salut et est animatrice au Club de prévention de l'association La Solidarité à Roubaix.

26 C'est à la paroisse de Roubaix qu'elle rencontre Pierre-Yves, éducateur spécialisé de formation, puis informaticien. Ensemble, ils participent au catéchisme, au groupe de jeunes de la paroisse et sont chefs scouts. Ils se marient en 1976 et ont quatre enfants. Après une licence de lettres, Évelyne arrête ses études et se consacre à l'éducation de ses enfants. Elle participe à la création d'une halte-garderie associative où elle travaille à mi-temps pendant plusieurs années. Déléguée des parents d'élèves, elle anime des ateliers bibliothèque et pâtisserie au sein de l'école avant d'y être embauchée avec un contrat d'aménagement du temps de l'enfant.

27 Évelyne poursuit parallèlement ses engagements dans le milieu protestant à l'Entraide protestante et au conseil presbytéral dont elle est membre pendant douze ans. Elle s'engage avec la Banque alimentaire du Nord dans le quartier populaire de Lille-Fives. En 1992, elle adhère à l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture en hommage à sa grand-mère, longtemps adhérente avant elle.

28 Son engagement dans la cause immigrée commence en 1994 lorsqu'elle rencontre, à la sortie de l'école, une mère d'élève marocaine, qui sollicite son aide car elle a des difficultés à renouveler son titre de séjour. Évelyne Jourdan l'accompagne alors dans ses démarches administratives et prend contact avec La Cimade qu'elle connaît par le biais des réseaux protestants : si l'association est aujourd'hui œcuménique et investie par de nombreuses personnes non croyantes ou désaffiliées, elle trouve ses origines

dans le protestantisme. Le Comité inter-mouvements auprès des évacués (Cimade) est créé en 1939 à Paris par les dirigeants du Comité inter-mouvements de la jeunesse (CIM) – réunissant des organisations protestantes de jeunesse – pour venir en aide aux populations évacuées d'Alsace et Lorraine.

29 Évelyne Jourdan rejoint en 1995 le groupe local de La Cimade et accompagne d'abord des étrangers lors de leurs démarches au Tribunal administratif, puis à la Préfecture. Elle devient successivement membre du Conseil régional de l'association, déléguée de la région Nord-Picardie à l'Assemblée générale nationale, membre du Conseil national et représente l'association au Conseil de solidarité pastorale, regroupement des associations chrétiennes de Lille. Progressivement, elle se forme au suivi juridique et participe, à partir de 2004, aux permanences juridiques et à l'accompagnement des étrangers dans leurs démarches administratives.

30 Dans les années 2010, elle participe à Lille au Groupe de réflexion interreligieux d'aide aux migrants (GRIAM) – créé à l'initiative de militants chrétiens, installé dans la paroisse catholique de Lille-Fives et dont La Cimade est membre – ainsi qu'aux Cercles du silence, selon le mode d'action initié par la communauté franciscaine de Toulouse en 2007. Avec son époux, ils ont accueilli occasionnellement des jeunes mineurs isolés à la rue.

Sources

Entretien réalisé par Mathilde Pette, mai 2009 à Lille.

Entretien réalisé par Hicham Bentefrit, Marie Feuilloley, Claire-Elisabeth Pepin, octobre 2023 à Lille.

Jean Bellanger

[Tangui Perron]

31 Jean Bellanger naît le 16 août 1932 dans le Maine-et-Loire au sein d'une famille catholique de petits artisans-commerçants et d'employés de maison. Après une scolarité difficile dans divers établissements catholiques, il intègre à 18 ans un « centre de vocation tardive » tenu par des prêtres diocésains en région parisienne. En 1952, il entre alors en contact avec des militants de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC), de la Confédération générale du travail (CGT), du Parti communiste français (PCF) et du Mouvement de la Paix. Rencontres marquantes dans son parcours, au même titre que l'appel de l'abbé Pierre, la lecture de *Témoignage chrétien* et celle du roman *Les Saints vont en enfer* consacré aux prêtres ouvriers. En 1953, souhaitant prendre part au mouvement formé par ces derniers, il intègre le Grand séminaire de Versailles. Sa vocation n'est pas entamée par la condamnation de ce mouvement par le Vatican en 1954.

32 Entre 1955 et 1957, il effectue son service militaire au Maroc, puis y travaille au service des lépreux de l'hôpital d'Aïn Chok. Il y entame un long compagnonnage avec les prêtres du Prado.

33 Fin 1957, il rentre en France pour achever sa formation. À 29 ans, il est ordonné prêtre et nommé à la paroisse de Vénissieux, territoire prolétaire et immigré de la banlieue

lyonnaise. Jean Bellanger organise des activités socioculturelles en faveur des jeunes au bord de la délinquance tout en s'engageant fortement pour l'indépendance algérienne.

34 En 1966, après un passage en Algérie puis à Saint-Étienne, il s'installe définitivement à Saint-Denis, où il est affecté dans une paroisse basée dans un quartier industriel et populaire comptant une forte population immigrée. Titulaire d'un CAP de peintre en bâtiment, il travaille sur des chantiers.

35 Il participe alors à la fondation d'une équipe de prêtres ouvriers œuvrant en direction des immigrés embauchés dans les usines de la ville et logeant au bidonville des Francs-Moisins. Ce travail d'implantation et ce militantisme de terrain se font en lien avec des militants locaux de la JOC, de l'Action catholique ouvrière, de La Cimade, d'Aide à toute détresse (devenue ATD Quart monde), du Secours catholique, de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) et de la CGT. Avec eux, Jean Bellanger participe à la création, à Saint-Denis, de l'Association de solidarité aux travailleurs immigrés.

36 En 1971, il se marie avec Geneviève Tissot, active militante de la JOC. Réduit à l'état laïc, même s'il se réclame toujours des paroles de l'Évangile, il quitte le presbytère pour emménager avec son épouse.

37 La même année, il devient permanent de la CGT tout en participant à la création de l'Association d'enseignement et de formation des travailleurs immigrés. En 1972, il adhère au Parti communiste.

38 Il devient membre de la direction, puis secrétaire adjoint et, enfin, secrétaire de l'Union locale de la CGT de Saint-Denis (tout en étant membre du bureau de l'Union départementale de la Seine-Saint-Denis). Il milite ainsi contre les fermetures d'usines à Saint-Denis et le chômage qui en découle. Il s'engage en particulier auprès des immigrés, notamment dans les domaines du travail et du logement ou contre l'expulsion du territoire de syndicalistes étrangers. Cet engagement en faveur des immigrés prend aussi un tour culturel avec – entre autres – la création en 1972 de la « Quinzaine contre le racisme » à Saint-Denis.

39 À partir de 1981 et jusqu'en 1994, il siège à la commission exécutive confédérale de la CGT comme responsable du secteur « Immigration ». Il y milite en particulier pour le droit de vote des immigrés et contre les lois d'expulsion et de restrictions de l'accès à un titre de séjour et à la nationalité.

40 Retraité en 1994, il poursuit son engagement au sein de multiples associations, parmi lesquelles Ensemble, vivre, travailler et coopérer, qui développe des projets de coopérations au Mali et au Sénégal à partir des foyers de travailleurs migrants de Saint-Denis, ou encore le Comité pour l'avenir des foyers, avec lequel il milite pour la dignité et les droits des travailleurs immigrés vieillissants.

Sources

Fanny Doumayrou « Prêtre en milieu ouvrier », in Tangui Perron (dir.), *Étranges étrangers. Histoire d'un film, mémoire d'une lutte*, éd. Scope, 2009.

Fonds Jean Bellanger, Archives municipales de Saint-Denis (inventaire et biographie de Maud Le Fichant).

Témoignage écrit de Jean Bellanger, « Prado, vivre en proximité » (juillet 2016).

Entretiens avec Jean Bellanger et Emmanuel Bellanger (2008-2024).

Monique Hervo

[Muriel Cohen et Victor Collet]

41 Monique Hervo naît le 5 janvier 1929 dans le 12e arrondissement de Paris au sein d'une famille de petits commerçants catholiques. Elle-même croyante, elle intègre les Scouts de France. C'est dans ce cadre qu'elle participe en 1945 à l'accueil des survivants des camps de concentration à la gare de l'Est, expérience marquante.

42 En 1947, elle s'installe à Grenoble pour suivre les cours de l'École des arts décoratifs. Elle adhère et milite alors durant deux ans au Rassemblement populaire français. En 1949, elle revient à Paris et entre à l'École nationale supérieure des beaux-arts jusqu'en 1955. Devenue maître-verrier, elle travaille sur quelques chantiers, mais cela ne lui convient pas.

43 Dès 1956, elle s'engage à l'Assistance morale aux Nord-Africains (qui édite les *Cahiers nord-africains*, devenus *Hommes & Migrations*), où elle donne des cours du soir. Parallèlement à cela, elle intègre le Service civil international (SCI), organisation pacifiste chrétienne, en tant que bénévole puis comme permanente salariée. Elle s'y occupe des chantiers de jeunes pour l'amélioration de l'habitat.

44 En août 1959, elle s'installe avec une équipe du SCI dans le bidonville de La Folie, à Nanterre, constitué par des travailleurs et des familles algériennes en majorité. Elle participe ainsi à la construction et à la réparation de baraques, met en place une coopérative de matériaux et apporte du soutien administratif et scolaire. Elle coopère dans les premiers temps avec d'autres structures comme l'Amitié nord-africaine de Nanterre et le Service social familial nord-africain.

45 Monique Hervo expliquera par la suite cette implantation à La Folie comme l'expression de sa solidarité avec le peuple algérien, alors en pleine guerre d'indépendance. À cette époque, elle côtoie certains militants du Front de libération nationale de Nanterre, mais se veut avant tout « aux côtés des habitants ». Elle fait ainsi partie des rares Français ayant pris part au rassemblement du 17 octobre 1961 contre le couvre-feu imposé aux « Français musulmans d'Algérie ». Ce positionnement provoque la rupture de Monique Hervo avec le SCI. Elle poursuit malgré tout son action dans le bidonville jusqu'à sa destruction en 1971, de façon autonome, avec le soutien financier d'autres anciens membres. Elle participe à de nombreux comités de soutien aux mal-logés et cherche à mobiliser l'opinion. Ses notes quotidiennes et de nombreux entretiens enregistrés avec les habitants de La Folie composent l'architecture du livre rédigé avec Marie-Ange Charras, *Bidonvilles. L'enlisement*, paru en 1971.

46 Après la destruction de La Folie, Monique Hervo garde des liens avec les habitants relogés en grande partie dans des cités de transit du nord des Hauts-de-Seine. Elle soutient la grève des loyers lancée en 1972 dans la cité du pont de Bezons et devient déléguée des résidents de la cité en 1983. Les liens qu'elle a développés à Nanterre l'amènent à prendre part en 1972 à la fondation du Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés (Gisti), dont elle fut salariée durant quelques mois avant de devenir salariée de La Cimade de 1973 à 1979. D'abord assistante de secteur au service

« Migrants », elle rejoint en 1974 le service « Habitat-Urbanisme » et est chargée des foyers de travailleurs. En 1976, elle devient responsable de la « Coordination parisienne des comités en lutte sur le logement ». Elle y fait notamment le lien entre La Cimade et le Gisti. Proche, à cette époque, du Parti socialiste unifié (PSU), elle y traite là aussi de questions relatives au logement des populations immigrées.

47 Monique Hervo accède à une certaine notoriété à partir de la publication en 2001 de *Nanterre en guerre d'Algérie. Chroniques du bidonville,* qui témoigne de la répression menée en métropole pendant la guerre d'Algérie et de la situation faite aux habitants des bidonvilles de Nanterre, puis en ouvrant ses archives personnelles (conservées à l'Humathèque, Aubervilliers). Elle reçoit la nationalité algérienne en décembre 2018 et se convertit à l'islam. Elle est décédée le 20 mars 2023 à Nanterre et est enterrée en Algérie, au cimetière El Alia, dans le carré des martyrs de la révolution algérienne.

Sources

Anne-Marie Pathé, « En mémoire de Monique Hervo », Carnet de recherche de l'IHTP, 23 mars 2023. Url : https://ihtp.hypotheses.org/3775.

Fonds Monique Hervo, ARC 3019, Humathèque, Aubervilliers.

BIBLIOGRAPHIE

« Les Églises avec les immigrés », *Migrations Société*, vol. 9, n° 53, septembre-octobre 1997.

« Les catholiques et les migrations », *Migrations Société*, vol. 1, n° 139, 2012.

« Mobilités et religions : expériences chrétiennes et musulmanes », *Migrations Société*, vol. 2, n° 184, 2021.

André Costes, « L'Église catholique dans le débat sur l'immigration », in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 4, n° 1-2, 1988, pp. 29-48.

Claude Billot, Sabine Rousseau, Henri Burin des Roziers, *Sur les fronts de l'injustice. Militer après 68 en Haute-Savoie*, Nancy, Arbre bleu éd., 2020.

Comité épiscopal des migrations, *Un peuple en devenir. L'Église et les migrants*, Paris, éd. de l'Atelier, 1995.

Hyacinthe Vulliez, *Francis le facteur*, Luzech, éd. Les amis de Crespiat, 1991.

Fanny Doumayrou « Prêtre en milieu ouvrier », in Tangui Perron (dir.), *Étranges étrangers. Histoire d'un film, mémoire d'une lutte*, éd. Scope, 2009.

Fonds Jean Bellanger, Archives municipales de Saint-Denis (inventaire et biographie de Maud Le Fichant).

Témoignage écrit de Jean Bellanger, « Prado, vivre en proximité » (juillet 2016).

Anne-Marie Pathé, « En mémoire de Monique Hervo », Carnet de recherche de l'IHTP, 23 mars 2023. Url : https://ihtp.hypotheses.org/3775.

Fonds Monique Hervo, ARC 3019, Humathèque, Aubervilliers.

RÉSUMÉS

Les chrétiens, qu'ils soient clercs ou laïcs, et sans toujours apparaître en tant que quels, ont joué un rôle important dans la cause immigrée. À travers l'évocation du parcours de quelques-uns de ces militants et militantes, nous amorçons ici une réflexion concernant les fondements et les spécificités de leur engagement.

INDEX

Mots-clés : chrétiens, gauche, immigrés, engagement, biographie

AUTEURS

MATHILDE PETTE

Sociologue, ART-Dev/Université de Perpignan Via Domitia, *fellow* de l'Institut Convergences Migrations

SABINE ROUSSEAU

Historienne, Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes

TANGUI PERRON

Historien, centre d'Histoire sociale et des mondes contemporains

MURIEL COHEN

Historienne, laboratoire Temos, CNRS, Université du Mans

VICTOR COLLET

Sociologue

EDITEURSCIENTIFIQUE_DESCRIPTION

MATHILDE PETTE (ÉD.)

Sociologue, ART-Dev/Université de Perpignan Via Domitia, *fellow* de l'Institut Convergences Migrations

SABINE ROUSSEAU (ÉD.)

Historienne, Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes

KARIM TAHAROUNT (ÉD.)

Historien, Centre d’histoire sociale des mondes contemporains

Champs libres

Repérage

Politiques d'hygiène et soin du corps en migration. Les bains-douches en Auvergne-Rhône-Alpes, XX^e^-XXI^e^ siècles

Marina Chauliac et Linda Guerry

1 Les bains-douches municipaux s'inscrivent dans l'histoire longue de la propreté, une histoire non linéaire façonnée de normes et de pratiques où se mêlent le politique et l'intime. Laver les corps des « classes laborieuses », des écoliers, des « travailleurs immigrés », des personnes sans-abri ou des « exilés » a constitué une préoccupation, du XIX^e^ siècle à nos jours. Les usages des bains-douches par des personnes en situation migratoire n'ont cependant jamais été abordés par l'histoire ou la sociologie, si ce n'est à travers une enquête récente sur les bains-douches parisiens[1]. Pour une approche culturelle des usages des bains et des pratiques de lavage et de soin du corps, il faut nous reporter aux publications sur les bains dans le monde, et notamment les hammams[2]. Analyser les bains-douches sous l'angle des migrations apparaît autant évident que difficile. Évident, car les « travailleurs immigrés » d'hier, comme les « exilés » d'aujourd'hui, ont été et sont toujours confrontés à une précarité résidentielle et ont souvent fait usage des douches publiques. Difficile, car les archives gardent peu de traces de cette population et les données actuelles demeurent très parcellaires.

2 À partir d'une recherche historique et ethnographique, une équipe de chercheuses s'est intéressée pendant deux ans aux différents liens existants entre les bains-douches et la situation migratoire[3]. Quatre villes de la région Auvergne-Rhône-Alpes – Lyon, Saint-Étienne, Grenoble et Valence – ont constitué le terrain de recherche. Que nous disent l'histoire et l'actualité des bains-douches de leurs usages, des représentations de l'étranger et des politiques d'accueil ? Si l'ouverture de ces établissements a été envisagée comme un service public, la généralisation des salles de bains privatives a fait émerger, au cours des dernières décennies, des formes de stigmatisation des usagers qui ne sont pas sans conséquences sur les politiques municipales. La présence

d'usagers ayant un parcours migratoire questionne l'imposition de normes jusque dans les pratiques d'hygiène et de soin du corps. Les bains-douches peuvent en effet être considérés comme des lieux de l'intimité « sous-contrôle ». Ils sont aussi des espaces où se conservent, s'hybrident et s'élaborent divers univers sensoriels et culturels.

Des usagers dans le temps long : « classes laborieuses » et population migrante

3 Repérer la place des populations migrantes au sein des établissements de douches publiques suppose de croiser l'histoire de l'urbanisation et de l'habitat avec celle des politiques d'hygiène, et d'observer les changements de publics et d'usages. Dans les décennies 1830 et 1840, les conséquences du travail industriel sur les corps et les âmes, et les inquiétudes dues aux pandémies de choléra (1832, et 1849) dans un contexte politique de protestations sociales suscitent de l'inquiétude chez les élites. Les villes industrielles sont montrées du doigt et l'hygiène devient un devoir moral indispensable à la réussite économique. Dès le milieu du siècle, s'inspirant principalement du *public bath* anglais, le gouvernement français décide d'encourager, par des subventions, les municipalités, les associations philanthropiques et de charité, les entreprises privées, à créer des bains et des lavoirs à bas prix. Offrant une économie importante, le modèle de « bains rapides par aspersion » (douches), regroupés et compartimentés, avec déshabilloir, appelés « bains-douches », se diffuse à la fin du XIX^{e} siècle. Dans les premières décennies du XX^{e} siècle, les municipalités ouvrent de nombreux établissements, à l'aide de subventions publiques. Les enfants des écoles et les travailleurs y viennent régulièrement, à la saison chaude surtout, beaucoup moins les femmes qui disposent de plages horaires réduites pour pouvoir en bénéficier. À Paris, dans l'entre-deux-guerres, en moyenne et par établissement, plus de 500 entrées sont comptabilisées chaque jour.

4 Pendant les guerres, les bains-douches sont également utilisés par les déplacés, les prisonniers ou les soldats. Par exemple, à Saint-Étienne, durant la Première Guerre mondiale, 150 prisonniers alsaciens-lorrains, affectés au travail de la mine pour la Société des Houillères, sont logés dans le gymnase du quartier du Soleil et bénéficient d'un tarif réduit accordé par le maire pour l'usage des bains-douches attenant, ceci pour deux après-midis par semaine. Ils doivent en contrepartie « *prêter la main pour le nettoyage des locaux*[4] ». À Lyon, en 1945, 400 ressortissants soviétiques en cantonnement ont un créneau réservé les jeudi et vendredi aux bains-douches Paul Bert. Dans un rapport, l'ingénieur principal délégué dénonce à ce propos le non-respect de ces créneaux hebdomadaires et, de surcroît, l'absence d'officiers pour les accompagner. Les Soviétiques auraient « *envahi l'établissement* » à plusieurs reprises, et « *des civils français [auraient] été rejetés hors des cabines par des éléments russes qui s'installaient à leur lieu et place*[5] ». La xénophobie, voire l'anticommunisme, sont ici palpables. On trouve également traces de fréquentation des établissements municipaux par des immigrés au cours de la première moitié du XX^{e} siècle, d'échanges et de tractations dans la file ou dans la salle d'attente. Ainsi, en 1945, Anna T., employée des bains-douches de Grenoble, y rencontre quatre Italiens. Quelque temps plus tard, elle est interpellée par des gendarmes en Savoie alors qu'elle tente de les faire passer en Italie (contre une rémunération lui permettant de faire face à son veuvage, précise-t-elle)[6].

« Travailleurs immigrés » aux bains-douches

5 À partir des années 1950, ceux que l'on nomme les « Nord-Africains » apparaissent dans les archives en tant qu'usagers réguliers des bains-douches. En 1967, un article du journal *Le Monde* sur les bains-douches parisiens mentionne : « *Depuis la fin de la guerre jusqu'en 1956, en raison de la crise du logement et de l'immigration massive des Nord-Africains, la fréquentation a été très importante*[7]. » Il s'agit d'une main-d'œuvre immigrée vivant dans des conditions très précaires, logeant, parfois avec leur famille, dans de vieux immeubles délabrés des centres-villes, dans des bidonvilles, des garnis ou des foyers dépourvus d'équipement sanitaire. Au moment de la guerre d'indépendance algérienne, les « Nord-Africains » sont étroitement surveillés, jusque dans les bains-douches. En 1959, le maire de Lyon demande « *d'assurer* » un service d'ordre dans les deux lavoirs-bains-douches (cours Bayard et Paul-Bert à Lyon) « *aux fins de pallier les risques d'incidents consécutifs à la fréquentation desdits établissements par un nombre très important de Nord-Africains, et ce, spécialement les samedis, après-midi, de 15 à 20 heures et les dimanches matin, de 7h30 à 12h30*[8] ». Les archives ne nous informent pas seulement de la sociabilité (et donc des échanges d'informations) intrinsèque aux établissements, mais aussi de la dépréciation à l'encontre des usagers algériens. En 1956, une assistante sociale, usagère des bains-douches de Valence, déplore dans une lettre adressée au maire : « *Avec la pénurie actuelle de logements et l'absence dans nombres de logements ouvriers de salle-de-bains, ou de salle d'eau, nombre de vos administrés, dont je suis, fréquentent régulièrement l'établissement de bains de Valence situé rue Digonnet. [...] Il se dégage de cet établissement de bains-douches une impression, non seulement de vétusté, mais aussi de manque de propreté, d'hygiène, etc. Résultat : l'établissement n'est bientôt plus fréquenté que par des Nord-Africains et des écoliers*[9]. » Le concessionnaire des bains-douches municipaux de Valence, qui présente la composition de sa clientèle en 1967 et en 1968, place ses clients « étrangers » dans une catégorie à part, hors des catégories professionnelles (« employées » et « ouvriers »). Les « *Algériens, Italiens, peu d'Espagnols, moins encore de Portugais venant principalement le samedi* » forment selon lui 30 % de l'ensemble des usagers[10]. Quelques années plus tard, en 1970, il se plaint dans une lettre adressée au maire : « *Les bains-douches sont fréquentés maintenant en majorité par une clientèle nord-africaine et cela nous porte préjudice pour la clientèle des pédicure et semelles orthopédiques qui ne veulent pas subir cette promiscuité et qui ainsi s'adresse à la concurrence.* »

6 Dans le cas lyonnais, deux étudiants ingénieurs font un rapport en 1988 sur les bains-douches de la ville, dans lequel il est établi que la clientèle de l'établissement Flesselles (1934-2016), situé dans le quartier populaire des pentes de la Croix-Rousse, est constituée à 85 % d'immigrés[11]. Les auteurs y décrivent également la photographie d'une « *nymphe nord-africaine*[12] », survivance d'un imaginaire orientaliste et sexuel du hammam (confondu avec le harem) et renvoyant à la sexualisation du corps des femmes « indigènes » dans les représentations coloniales[13]. La conclusion du rapport est sans appel : « *Méconnus, oubliés, les bains-douches publics lyonnais continuent d'assurer leur fonction d'hygiène populaire, alors que plus d'une mairie d'arrondissement aimerait se débarrasser de ce fardeau pécuniaire.* » Ce propos s'inscrit dans une succession de remises en question d'un service public de bains-douches.

7 Contestés dès leur création au tournant du XX[e] siècle par les commerces de bains qui les considèrent comme des concurrents, les bains-douches municipaux sont menacés de fermeture dès la fin des années 1950. Les frais d'exploitation et les déficits sont les

principaux arguments des partisans de leur fermeture. À partir des années 1970, on assiste à la disparition progressive d'établissements. Celle-ci suscite des mobilisations pour défendre un service public de proximité offrant un accès à l'eau et à l'hygiène pour une population précaire, y compris pour un grand nombre de travailleurs immigrés. En 1976, l'Association de soutien aux travailleurs immigrés (ASTIV) de Valence se mobilise au moment où la ville souhaite fermer son seul établissement de bains-douches. Il est envisagé un temps de confier la gestion des bains-douches à l'association avant qu'un nouvel établissement ouvre dans la basse-ville, sous une tribune du centre nautique populaire rue Jean Bouin ; ces bains-douches ferment en 2008[14]. Si Paris fait figure d'exception avec ses 15 établissements municipaux encore ouverts, Lyon, Grenoble et Saint-Étienne ne conservent qu'un seul établissement en 2024[15]. Les politiques de logement social[16] et la généralisation des salles d'eau privative à partir des années 1980[17] renforcent la marginalisation de l'usage des bains-douches, sans pour autant le faire disparaître.

Une corrélation entre bains-douches, précarité résidentielle et migration

8 Aujourd'hui, les établissements des bains-douches sont fréquentés par une part importante, voire majoritaire, d'usagers ayant eu un parcours migratoire ancien ou récent. Ce constat est né de nos observations de terrain, ainsi que de celles des employés et des responsables des bains-douches à Lyon, Grenoble et Saint-Étienne, ceci quelle que soit la fréquentation globale[18]. Ces observations sont corroborées par l'enquête par questionnaire menée en 2017 sur les bains-douches parisiens. Parmi les usagers ayant répondu à cette enquête, 65 % déclaraient être nés à l'étranger et, parmi ceux-ci, les deux-tiers dans des pays de l'ex-Empire colonial français, majoritairement dans un pays du Maghreb. Le deuxième groupe le plus important est composé de personnes venues des Balkans (Roumanie et Bulgarie en tête) et de l'Europe de l'Est. Enfin, 32,7 % des personnes originaires d'un autre pays étaient arrivées en France entre 2006 et 2015[19]. Pour comprendre cette situation, nous pouvons nous appuyer sur diverses recherches démontrant combien la migration est un facteur de précarité particulièrement aggravant[20], notamment concernant le logement[21]. La fréquentation des bains-douches est dès lors le reflet d'une politique de logement et d'hébergement insatisfaisante, mais aussi d'une « crise de l'accueil » à la fois européenne et nationale[22].

9 À l'échelle locale, les différences sont notables selon les établissements. Le bain-douche lyonnais se démarque par une grande diversité des origines nationales des usagers : brésilienne, turque, géorgienne, égyptienne, marocaine, ukrainienne, russe, etc. Mais surtout, la fréquentation des bains-douches fait écho à la politique restrictive de l'asile amenant des formes de précarité liées soit au rejet d'une demande d'asile, soit au manque d'hébergement pour les réfugiés en attente de papiers, souvent de jeunes hommes non prioritaires dans l'accès au logement[23]. Également concernées par une forte précarité résidentielle, les personnes désignées en tant que « Roms » et vivant dans des campements sans eau courante se rendent régulièrement, et souvent en famille, dans l'établissement lyonnais. Les bains-douches de Grenoble et surtout de Saint-Étienne sont proportionnellement plus fréquentés par d'anciens ouvriers originaires du Maghreb et venus travailler dans les industries locales de 1955 à 1975 et par leurs descendants[24]. Des conditions résidentielles et économiques précaires les

conduisent ainsi à venir, voire à revenir, aux bains-douches. Notons que nombre de personnes logées s'y rendent dans le but d'économiser le coût de l'eau chaude, parfois de pallier le manque d'intimité dans leur lieu d'hébergement, voire parce qu'ils y ont leurs habitudes. À Saint-Étienne, l'agent en charge de l'entretien des bains-douches de 1982 à 2020, note : « À 99 %, c'était tous des gens issus de l'immigration qui venaient… J'ai beaucoup d'anciens qui venaient, des gens qui étaient seuls comme… comme on peut voir à la télé, qui sont venus travailler en France, ou qui sont venus en France en 1960, après la guerre d'indépendance. […] Puis, vous savez que chez eux, bon, le hammam, les douches… C'est… c'est de notoriété… » Une fréquentation a priori moindre des bains-douches de Saint-Étienne par les derniers arrivants peut également s'expliquer par la faible connexion de l'établissement aux services sociaux de la ville et par son manque de visibilité. À Grenoble, une enquête menée en 2021 par le service « Santé publique et environnementale » en charge des douches publiques laisse entrevoir une part importante de retraités (environ 38,5 %) et de personne en logement autonome (41,5 %) et foyer (10,5 %). Si ces données sont à prendre avec précaution, elles donnent des indices quant à la proportion importante d'une population âgée, mal-logée, corrélée à une immigration ancienne. D'autres facteurs jouant sur la fréquentation des établissements doivent être pris en considération, par exemple l'éloignement du lieu d'habitation, les politiques sociales ou encore les alternatives pour se doucher proposées par des acteurs privés dans la même ville[25].

Les bains-douches révélateurs d'un politique de l'(in)hospitalité

10 L'instrumentalisation politique de la figure de l'étranger-usager des bains-douches n'est jamais loin dans les discours prônant la fermeture des établissements depuis les années 2000. En 2013 à Lyon, alors qu'il est question de l'état déplorable des bains-douches Delessert dans le 7e arrondissement et de la nécessité de faire des travaux, le débat bascule rapidement sur la question de l'accueil des « Roms » et des demandeurs d'asile. Le maire du 3e arrondissement, étiqueté UMP, Patrick Huguet, fait le lien entre « *une recrudescence de demandeurs d'asile en tout genre* » et « *un regain de fréquentation des bains-douches* » (entre 2010 et 2011, le nombre d'entrées des deux derniers bains-douches lyonnais passe de 13 500 à 30 000 entrées). L'élu de droite décrit ainsi les conséquences de ce changement : « *Si, lorsque j'étais enfant, aller aux bains-douches était pour moi une joie et un cérémonial hebdomadaire, je crains qu'aujourd'hui pour un certain nombre de personnes qui les fréquentent, ça ne les renvoie plus aux difficultés dans lesquelles ils se trouvent plutôt qu'à autre chose*[26] », soulignant plus loin : « *Nos capacités d'accueil sont depuis bien longtemps dépassées. Nos services sociaux ne se consacrent plus qu'à cette mission, aux dépens de l'accompagnement des familles lyonnaises en difficulté.* »

11 Dans le même ordre d'idée, rappelons combien la saleté supposée et surtout symbolique est associée à certaines catégories de personnes. L'insulte associée au « sale » nous renvoie aux frontières symboliques entre le nous (le propre) et les autres (potentiellement sales, voire contagieux). Les réactions suscitées par l'installation de familles « roms » devant les bains-douches Delessert de Lyon sont particulièrement révélatrices de ce type de représentations. Alors que cette population cherchait à conserver des conditions d'hygiène minimale en dépit d'un habitat extrêmement précaire, elle était suspectée de dégrader l'image des bains-douches, comme s'en

souvient leur responsable : « *Le camp des Roms qui s'est mis juste en face. Mais du coup ça donnait le droit à la direction de dire : "Regardez ça devient n'importe quoi les bains-douches", tu vois, on était dans un truc complètement fou.* » Les Tsiganes ou les « Roms », de même que les « clochards » ou plus généralement les personnes sans-abri, cristallisent nombre de peurs associées à la saleté et à la dégradation. Dans le même ordre d'idées, l'anthropologue Martin Olivera observe que les « Roms », représentant une forme insupportable d'urbanité et un défaut présumé d'hygiène, sont ainsi assimilés aux « déchets » ou aux « encombrants » qui composent les camps où certains se trouvent relégués[27]. La « propreté » et son envers la « saleté » sont autant une affaire de santé publique que de norme sociale, celle-ci se répercutant non seulement à l'échelle d'une ville, mais aussi au sein des établissements.

Normes sociales et culturelles dans les bains-douches

12 À leur création, les établissements de bains-douches sont pensés comme des lieux fonctionnels et économiques. Leur architecture est organisée pour faciliter le flux de personnes et assurer une séparation, ainsi qu'une invisibilité des corps nus avec la création de l'espace de déshabillage dans la cabine de douche. Dans les bains-douches, un contrôle institutionnel s'exerce de façon explicite et implicite à travers une restriction à la fois du temps passé sous la douche (15 ou 20 minutes selon les établissements), de l'espace dont on dispose, de la mise en visibilité de certains actes (les espaces partagés pour se raser, se brosser les dents, se coiffer, se maquiller…), des objets de lavage considérés comme nécessaires (une dosette de gel douche et une serviette à Lyon). À cette normalisation, il convient d'ajouter des interdits : se teindre les cheveux, fumer, écouter de la musique… Si les règlements internes aux bains-douches ont notamment pour objectif de réguler le nombre d'usagers et de veiller à la propreté des espaces communs, ils contiennent également une part d'implicite social et culturel. En ce sens, ils mettent en évidence une certaine vision normative des pratiques hygiéniques, historiquement, géographiquement et socialement située[28].

13 Une approche ethnographique permettant d'observer les interactions conduit à prendre en compte la manière dont les règles mises en place par l'institution sont adaptées, contournées, voire contestées en lien avec le parcours migratoire des usagers comme des agents. Certains gestes et représentations associés à la présence d'une population migrante suscitent d'autant plus de heurts qu'ils sont intériorisés, paraissent « naturels » et évidents. Ils véhiculent également des interprétations culturalistes ou ethnicisées de certains comportements, telle cette explication des déchets laissés dans les douches par un des agents : « *les itinérants, les Roms […]. Ils ne sont pas plus sales que nous, mais nous, on est des sédentaires, nous, on a intérêt que le lieu où on vit soit propre* ». À l'inverse, la majorité des employés rencontrés partagent avec les usagers des parcours migratoires personnels ou familiaux[29] qui leur permettent de mobiliser certaines compétences linguistiques et culturelles. Ainsi, la diversité linguistique qui peut être un obstacle à la communication (même si les consignes affichées sont parfois traduites dans une autre langue) révèle aussi un savoir-faire social, non officiellement reconnu, et participe d'une forme de régulation[30]. Nous avons ainsi pu régulièrement observer combien la maîtrise de l'arabe par certains agents de Lyon ou de Grenoble a pu asseoir l'autorité ou déminer certaines situations de tensions. Plus généralement, une certaine « intimité culturelle » partagée des agents avec les usagers – mais aussi

des usagers entre eux – permet de comprendre certaines attentes, voire de tisser des liens personnels, entraînant des formes de tolérance, voire d'entraide (donner une crème pour le corps, aider une personne à se raser la tête, etc.).

Pratiques et intimités en contexte migratoire

14 Si les contraintes liées à un espace partagé où l'intimité est toujours sous contrôle sont multiples, les « *tactiques*[31] » le sont également. Elles mettent en avant l'agentivité des usagers par la poursuite de certaines pratiques dont ils sont dépositaires, le contournement des règles et la négociation avec certains agents. Fatima, qui vient une fois par semaine pour une douche qui dépasse les 20 minutes réglementaires, poursuit une tradition familiale associée au hammam : « *Au début des années 1990, on venait déjà avec mes parents quand on était petits. Et là, j'ai gardé l'habitude, ça nous permet aussi de faire comme un hammam, pour faire le gommage avec le savon noir.* » Ce sont également les manières de se « bricoler » un temps et espace à soi, une « *matrice d'expériences familières et un foyer d'émotions sécurisantes*[32] ».

15 La situation migratoire accentue les effets de violation de l'intime, du fait d'une rupture avec ses proches et ses habitudes, déplace « *le lieu de l'intime de là où il devrait se donner sans réserve (dans un lieu habité) à une sphère resserrée*[33] ». Les bains-douches traduisent la difficulté d'accéder à l'intimité pour les exilés actuels. La douche devient pour certains le seul espace et le seul moment dans la journée où ils peuvent se mettre nus, se soustraire au regard d'autrui. S'y construit une bulle culturelle et sensorielle[34] *via* la mise en place de routines (le choix de telle ou telle douche, de tel ou tel horaire dans la journée, la venue avec tel ou tel compagnon…), ainsi que le choix d'objets du soin. Ainsi, pour nombre d'usagers, la propreté du corps ne se limite pas au savonnage, mais passe par l'élimination des peaux mortes à l'aide d'un instrument qui peut être un gant kessa, une tranche de loufa, un « filet de pêche » que l'on se procure sur les marchés, voire que l'on ramène du « pays », que l'on se prête ou encore que l'on substitue par des produits trouvés sur place (une éponge ou une fleur de douche, par exemple). « Gratter », gommer la peau après ou avant l'application du savon (le plus souvent le savon de Marseille) est une pratique répandue. Comme l'explique un habitué : « *Notre corps, il a des trous qui respirent… le corps doit être bien lavé pour respirer. […] Il faut gratter, il faut une température.* » Dans ce cas, le gel douche, fourni sur place ou acheté, est utilisé comme « touche finale ». Les objets du soin, autant porteurs d'une sensorialité personnelle que culturelle, racontent ici la migration et l'hybridation des pratiques qui met à mal une vision d'essentialisation culturelle. Comme le souligne Camille Schmoll, « *le corps, l'espace domestique, la rue, sont autant de micro-lieux qui nous permettent de lire et d'interpréter la mondialisation*[35] ».

16 Conçus pour transmettre des normes d'hygiène aux plus pauvres à la fin du XIX^e^ siècle, les bains-douches révèlent encore aujourd'hui le contrôle social exercé sur les corps des mal ou non logés. Les observer à travers le prisme migratoire met en évidence la diversité des pratiques et des représentations associées à la propreté, ainsi que la difficulté et les stratégies pour préserver une intimité, au sens d'un « quant-à-soi » culturel et familier.

NOTES

1. Claire Lévy-Vroelant, Lucie Bony, Sophie Fesdjian, « Les bains-douches de Paris : une enquête sur les lieux et leurs usages », in *Documents de travail*, n° 252, Paris, Ined, 2019. Url : https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/29360/document_travail_2019_252_bains.douches_eau.fr.pdf

2. Voir notamment Antoine Dib (dir.), *Public Baths in the World, Between Tradition and Contemporaneity*, Rome, Aracne, 2021 ; Bettina Prokop, « Les hammams : espaces controversés », in *Insaniyat*, n° 63-64, 2014, p. 31-44. Url : http://journals.openedition.org/insaniyat/14505 ; Olivier Carlier « Les enjeux sociaux du corps. Le hammam maghrébin (XIX^{e}-XX^{e} siècle), lieu pérenne, menacé ou recréé », in *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 55, n° 6, 2000, pp. 1303-1333.

3. Cette recherche s'inscrit, d'une part, dans une enquête collective menée de 2019 à 2022 au sein de l'association LALCA, voir Marina Chauliac et LALCA « Dans l'intimité des bains-douches. Une expérience collective de recherche-création », in *ethnographiques.org*, n° 42, 2021, Url : https://www.ethnographiques.org/2021/Chauliac_LALCA ; d'autre part, dans un projet de recherche intitulé BainsMigr (2020-2022), coordonné par Marina Chauliac, Linda Guerry et Claire Lévy-Vroelant et qui a bénéficié du soutien financier de l'Institut Convergences Migrations porté par le CNRS (ANR-17-CONV-0001), voir Marina Chauliac *et al.* « Les bains-douches, au croisement des questions migratoires et d'une politique de l'hygiène », in *Billet de Ethnopôle Migrations, Frontières, Mémoires*, septembre 2020, Url : https://lecpa.hypotheses.org/1828

4. Archives municipales de Saint Étienne, lettre de l'architecte de la ville, directeur du service, au gérant des bains-douches du Soleil, 11 octobre 1915.

5. Archives municipales de Lyon, 1746 W 64, Rapport de l'ingénieur principal délégué au directeur du service électromécanique, 15 mai 1945.

6. Archives départementales de la Savoie, cote 1398 W 52, rapport de la gendarmerie nationale, 9 août 1945.

7. Elvire de Brissac, « Les bains-douches publics sont-ils condamnés ? », in *Le Monde*, 2 août 1967.

8. Archives municipales de Lyon, cote 1746 W 64, Le maire de Lyon à Monsieur le commandant du Corps des Gardiens de la Paix, préfecture du Rhône.

9. Archives municipales de Valence, 1M58**,** lettre de E. B au maire de Valence, 29 mai 1956.

10. Archives municipales de Valence cote 10 M 58, lettre du concessionnaire des bains-douches municipaux de Valence au maire, 23 octobre 1968.

11. Archives municipales de Lyon, 2607WP31, « Les bains-douches : une certaine conception de l'hygiène publique », juin 1988, 55 p.

12. « *D'où des scènes assez sensuelles, comme ici avec cette nymphe nord-africaine, qui prend à la fois le miroir et les quelques personnes qui discutent dans le couloir comme témoins de sa jeune beauté* », *Ibid.*, p. 47.

13. Christelle Taraud, « Les femmes, le genre et les sexualités dans le Maghreb colonial (1830-1962) », in *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n° 33, 2011, pp. 157-191.

14. Désormais seule une association caritative propose des douches gratuites pour les plus démunis.

15. Alors que Saint-Étienne comptait encore quatre bains-douches (trois ferment au tournant du XXI^{e} siècle), Grenoble, deux (le deuxième ferme en 1945), Lyon, sept (encore ouverts au début des années 2000).

16. L'arrêté du 19 décembre 1947 prévoit ainsi pour toutes les constructions d'« habitations à bon marché » « *une salle d'eau comprenant a minima un lavabo et un bac à usage double de bac à douche et de bac à laver* » (article 2).

17. En 1982, 84,7 % des résidences principales disposent d'une douche ou d'une baignoire, cette part était de 47 % en 1968. Insee Première, n° 1865, 30 juin 2021.

18. Compte tenu de la taille de la ville, les bains-douches de Lyon se distinguent par une fréquentation plus importante : 27 081 personnes accueillies en 2021. Comparables en nombre d'habitants, Grenoble et Saint-Étienne présentent également une différence notable avec trois fois plus d'usagers pour Grenoble (6 300 en 2021). Voir Marina Chauliac, « En avoir le corps net. Normes et sensorialités dans les bains-douches municipaux », in *Géographie et cultures*, « Baigner et laver son corps en ville : aménagements, politiques et expériences », n° 120-121, 2024. Url : https://journals.openedition.org/gc/20828

19. Claire Lévy-Vroelant, Lucie Bony, Sophie Fesdjian, *op. cit.*

20. Pascale Dietrich-Ragon, « Aux portes de la société française. Les personnes privées de logement issues de l'immigration », in *Population*, vol. 72, n° 1, 2017, pp. 7-38. Url : https://doi.org/10.3917/popu.1701.0007

21. « Les ménages immigrés sont moins bien logés », Publication de l'Observatoire des inégalités, 2020.

22. Armelle Andro, Pierre Eloy (dir.), « Vivre en marge et en famille : la précarité résidentielle au cœur de l'expérience des familles en exil », *Populations vulnérables*, n° 8, 2022, Url : https://journals.openedition.org/popvuln/2594 ; Babels, *Entre accueil et rejet. Ce que les villes font aux migrants*, Lyon, Le passager clandestin, 2018.

23. Selon Forum Réfugiés, à la fin de l'année 2022, seuls 41 % des demandeurs d'asile enregistrés en France étaient hébergés dans le dispositif national d'accueil (DNA). À ceux-ci doivent être ajoutées les personnes dublinées, déboutées du droit d'asile ou n'ayant pas encore fait de demande. Parmi celles-ci, les hommes, considérés comme moins prioritaires par les instances en charge de l'hébergement d'urgence que les femmes, notamment accompagnées d'enfants, sont majoritaires.

24. Sylvie Schweitzer, Renaud Chaplain, Dalila Berbagui, Émilie Elongbil-Ewane, « Regards sur les migrations aux XIX^{e} et XX^{e} siècles en Rhône-Alpes », in *Hommes & Migrations*, n° 1278, 2009, pp. 32-46. Url : https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.220

25. Dans la ville de Grenoble, l'accueil de jour « Point d'eau », qui propose l'accès à des douches gratuites dans des locaux neufs associés à d'autres services (bagagerie, laverie automatique, consultations médicales, etc.), semble mieux identifié par les acteurs engagés contre la précarité.

26. Bulletin municipal officiel du 09/09/2013, p. 1905, Url : https://www.lyon.fr/blob?op=201309/cr/20135757.pdf

27. Martin Olivera, « Insupportables pollueurs ou recycleurs de génie ? Quelques réflexions sur les "Roms" et les paradoxes de l'urbanité libérale », in *Ethnologie française*, n° 45, 2015, pp. 499-509, Url : https://doi.org/10.3917/ethn.153.0499 Dans le même ordre d'idée et à la suite de l'anthropologue Mary Douglas, Yann Benoist démontre combien la « saleté » associée aux personnes sans-abri dépasse le cadre de l'hygiène pour être transposée vers la vision socialement condamnable de « l'impureté ». Voir Yann Benoist, « "À la douche !" : représentations de la propreté et prise en charge des sans-logis », in *Anthropologie et sociétés*, vol. 43, n° 2, 2019, pp. 181-199.

28. Georges Vigarello, *Le propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen Âge*, Paris, Seuil, 1985.

29. Durant le temps de l'enquête, les personnels en place avaient connu pour la majorité d'entre eux un parcours migratoire personnel ou familial. Notons à l'instar de Juliette Mailly (*Travailler aux bains-douches. Processus de réappropriation et de valorisation du travail. Une étude par observation participante*, Mémoire de master 2 en sociologie, Paris, Université Paris Descartes, 2013) que le travail peu qualifié aux bains-douches, perçu comme un « sale boulot », renvoie à la notion de « hiérarchisation ethnique du travail » (Andrea Rea, Maryse Tripier, *Sociologie de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2003).

30. Yasmine Siblot (dir.), *Faire valoir ses droits au quotidien. Les services publics dans les quartiers populaires*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006, pp. 155-192.
31. Michel de Certeau, *L'invention du quotidien. 1. Les arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990.
32. Marc Breviglieri, « De la cohésion de vie du migrant : déplacement migratoire et orientation existentielle », in *Revue européenne des migrations internationale*s, vol. 26, n° 2, 2010, pp. 57-76. Url : http://journals.openedition.org/remi/5137
33. Audran Aulanier « Composer avec une intimité déniée : demandeurs d'asile en France et en Allemagne », in *Genre, sexualité & société*, n° 26, 2021. Url : https://doi.org/10.4000/gss.6872
34. Marina Chauliac, *op. cit*.
35. Camille Schmoll, « L'intime est mondial. Les apports de la notion de "*global intimate*" pour l'étude des migrations », *in* Florent Chossière, Laura Odasso, Glenda Santana de Andrade (dir.), Dossier « Intimité, au cœur des migrations », *De Facto Migrations*, n° 37, Paris, Institut Convergences Migrations, 2024. Url : https://hal.science/hal-04512753v1/document

RÉSUMÉS

Les bains-douches sont un lieu privilégié pour étudier les liens entre les politiques d'hygiène et l'histoire des migrations en France. Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, une recherche historique et anthropologique sur les bains-douches questionne les représentations de l'étranger usager et les politiques d'accueil. Elle montre que la présence d'usagers ayant un parcours migratoire augmente au cours du XX^{e} siècle, puis questionne l'imposition de normes et les pratiques d'hygiène et de soin du corps.

INDEX

Mots-clés : bains-douches, soin, hygiène, migration

AUTEURS

MARINA CHAULIAC

Anthropologue, LAP (EHESS-CNRS) - UMR 8177

LINDA GUERRY

Historienne associée au LARHRA-UMR 5190

La campagne, une terre hostile à l'accueil ?

Antoine Maigné et Paul Léostic

1 Le « Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés 2021-2023[1] », piloté par les pouvoirs publics, désigne les territoires ruraux comme un terrain propice à l'accueil de nouvelles populations. Ce rapport stipule qu'il faut « *mieux organiser la solidarité territoriale* » et que « *les collectivités locales doivent également prendre leur part dans cet effort et seront mobilisées à cette fin* ». Le milieu rural, jusque-là à l'écart des flux migratoires[2], devient alors un terrain privilégié pour leur accueil. Ce changement, motivé par les difficultés d'hébergement en Île-de-France, permettrait un meilleur accueil et un meilleur traitement de la demande migratoire. Cependant, de nombreuses problématiques sociales existent déjà dans les milieux ruraux. L'échelle d'un petit village du centre de la France accueillant un Centre d'aide aux demandeurs d'asile (Cada), Bellevue[3], incite à se demander si la campagne est réellement une bonne terre d'accueil.

2 L'enquête dans ce village s'est déroulée sur près d'un an et demi, de la découverte du terrain à la recherche théorique et la réalisation de 13 entretiens semi-directifs réalisés durant les mois de février à mai 2024, jusqu'à la présentation des résultats devant le conseil municipal en juin 2024.

3 Plusieurs exemples connus illustrent les difficultés que rencontrent les collectivités territoriales face aux incitations étatiques d'accueillir des Cada. À Callac et à Saint-Brévin[4], les projets sont contestés par les habitants, ainsi que par des partis politiques opposés à l'arrivée de migrants dans les campagnes. Il s'agit de revenir sur les prémices de la politisation des habitants en zone rurale.

Contextualiser un accueil en demi-teinte

4 En février 2023, la mairie de Bellevue publie un communiqué dans lequel elle rend publique la vente d'une friche industrielle à une association spécialisée dans la gestion de Cada. L'annonce suscite immédiatement des inquiétudes et des réactions parfois

virulentes, notamment des menaces, des violences et des insultes. À la suite d'une plainte du maire, un homme a d'ailleurs été condamné à l'été 2024 à huit mois de prison avec sursis pour menaces téléphoniques. De telles conséquences étaient-elles prévisibles ? Lorsqu'on prend en compte les résultats des dernières élections présidentielles, il apparaît que les habitants ont majoritairement voté pour l'extrême droite, avec 30 % des votes récoltés par Marine Le Pen au premier tour[5]. Les problèmes économiques et démographiques causés par l'exode rural constituent eux aussi l'un des enjeux majeurs pour ces régions. Parmi ces problématiques, on retrouve notamment le vieillissement de la population — trois quarts des habitants de Bellevue ont plus de 45 ans —, accompagné d'un affaiblissement démographique — en moins de 60 ans, Bellevue a perdu un tiers de sa population. Cela se ressent également dans la part des logements occupés qui est inférieure de 20 points à la moyenne nationale (65,6 %). Enfin, la désertion des campagnes par les cadres et les professions intellectuelles supérieurs (CSP+) participe au désintéressement dont pâtissent les régions de la diagonale du vide. Nicolas Renahy et Julian Mishi, dans leur ouvrage commun sur la politique dans les milieux ruraux, évoquent ce phénomène : « *Même lorsque la représentation des types d'espaces par les habitants a une influence sur leurs préférences électorales, elle ne se comprend qu'à travers l'analyse de leurs trajectoires sociales et résidentielles. Alors que la France métropolitaine concentre plus de 76 % de ses cadres en ville, plus on s'éloigne des "pôles urbains", et plus la part des classes populaires augmente*[6]. »

5 Éric Charmes souligne, quant à lui, la pertinence de la notion de « France périphérique » de Christophe Guilly[7] appliquée aux classes sociales en milieu rural : « *La comparaison de la carte montrant les aires urbaines avec celle montrant les fragilités [dont les catégories socioprofessionnelles des habitants des territoires ruraux] est effectivement saisissante. La seconde est presque l'exact négatif de la première*[8]. »

6 Ces chiffres permettent de contextualiser les difficultés socio-économiques dans lesquelles se trouve le village. Durant les entretiens réalisés avec les habitants, ces difficultés sociales sont apparues clairement dans les discours : « *Ils n'ont rien à faire ici, qu'ils aillent dans des grandes villes, c'est là où ils trouveront du boulot* » (Arthur, 30 ans, employé) ; « *C'est nous qui allons payer pour qu'ils aillent faire leurs courses* » (Chantal, 70 ans, retraitée). De telles problématiques éprouvées en milieu rural sont les piliers de la protestation anti-Cada.

7 L'apparition du « nous d'abord » domine les discours des « anti-Cada ». Cette notion n'est pas nouvelle. Comme l'explicite Benoît Coquard dans *Ceux qui restent. Faire sa vie dans les campagnes en déclin*, le clivage entre un « nous » et un « eux » convoque le « *sentiment d'être solidaires dans des oppositions communes en cas de conflits*[9] ». Pour affirmer ce « nous d'abord », les anti-Cada se regroupent autour d'une identité commune, souvent représentée par deux images : celle du « vrai Français », régulièrement utilisée par les représentants politiques d'extrême droite, et celle du véritable habitant de Bellevue : « *Quand il y a des manifestations, les gens qui sont contre le Cada, les 7/8e, les 9/10e, ce sont des gens de Bellevue. Par contre, parmi ceux qui sont pour le Cada, tu trouves 1/10e des gens de Bellevue, et tous les autres ce ne sont pas des gens de Bellevue. Certes, ça fait du monde, mais ils ne sont pas de Bellevue.* » (Monique, 80 ans, retraitée).

8 L'association L'Union de Bellevue, créée en réponse au projet Cada, qui fédère un grand nombre d'anti-Cada, emploie d'ailleurs des codes et des usages qui avaient presque disparu, comme le choix de son emblème : un animal utilisé autrefois comme la bannière du village. La création d'une identité propre leur permet de mettre à distance

les demandeurs d'asile considérés comme illégitimes à recevoir une aide prioritaire. Leur identité commune trouve toutefois ses limites dans la définition qu'ils lui donnent, mobilisant souvent les stéréotypes utilisés par l'extrême droite.

Des difficultés institutionnelles

9 La question du choix démocratique revient alors dans le débat. D'un côté, les anti-Cada estiment nécessaire de soumettre à référendum le projet de Cada étant donné le nombre important d'habitants qui s'y opposent. De l'autre, les pro-Cada, en réponse à cette proposition, rappellent l'importance de respecter les choix d'une municipalité élue démocratiquement. La question du choix gravite inlassablement dans les discours et semble fracturer encore plus les avis. La remise en question des voies démocratiques par les opposants au projet est concomitante de la méfiance envers les élites politiques : « *C'est dur de remettre les pieds sur terre quand on s'est cru tout puissant, être suprême et invincible face au peuple… Et oui, c'est comme ça… le village appartient à ses habitants et leurs ancêtres, vous n'en êtes que le gardien temporaire, cela, il va falloir le comprendre et surtout l'accepter… Le* Mea culpa *existe, reste à savoir s'il peut être plus fort que l'orgueil…* » (Extrait d'un commentaire Facebook à destination du maire sur un post de l'Union de Bellevue).

10 De son côté, la mairie n'a pas cessé de défendre son projet, réaffirmant dès que possible sa volonté de le maintenir. Au début, elle a mené une guerre médiatique avec l'opposition, en dénonçant une désinformation sur le sujet de la migration. Au-delà de cette joute politique, elle met en avant des éléments qui présentent ce Cada comme une chance pour le village. Des enfants dans l'école, plus de clients pour les commerces, plus de tissu associatif et plus de diversité culturelle. Sur le papier, il semble donc que ce projet tienne à cœur à la mairie. Pourtant, le projet est surprenant. L'un des conseillers municipaux déclare : « [*Encadrer les demandeurs d'asile], ce n'est pas notre problème, nous n'avons fait que vendre le bâtiment, le reste est du ressort de l'association en charge du projet.* » Le manque d'accompagnement du projet par les pouvoirs publics est symptomatique d'une crise sociale et révèle une incompréhension profonde des enjeux locaux. Plusieurs explications peuvent être avancées : un manque de formation des équipes municipales par rapport à ces enjeux ; un manque d'accompagnement des services de l'État ; une méconnaissance des mouvements sociaux à l'œuvre dans le village. Enfin, depuis plus d'un an, l'opposition réclame un vote sur ces questions, tandis que la communication de la mairie se fait de plus en plus rare.

11 Tous ces obstacles peuvent être compris socialement : une équipe municipale d'une commune rurale ne peut faire face seule à des problématiques aussi complexes. La mairie a bénéficié d'un accompagnement inégal tout au long de la mise en place du projet. Bien qu'elle ait tenté de rencontrer d'autres acteurs politiques (préfets, maires) ayant connu ces mêmes difficultés, elle s'est vite retrouvée esseulée dans la réalisation de son projet. Les élus, éloignés de ces thématiques, n'ont pas saisi pleinement les effets de l'implantation d'un Cada dans le village. Plusieurs nous ont déclaré « *ne pas s'attendre à ça* », « *être surpris par l'ampleur des manifestations* ». De fait, rien n'est prévu pour rassurer, accompagner ou encadrer les habitants, anciens et nouveaux. La mairie, animée d'intentions humanistes selon ses dires et poussée par le Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés 2021-2023, a envisagé un projet sans avoir tous les outils en sa possession pour en comprendre toutes les subtilités, et sans y être préparée.

12 Pour conclure, l'implantation d'un Cada soulève souvent davantage de questions qu'un problème d'infrastructure. Ici, l'enquête sociologique permet de révéler un contexte déjà chargé de problématiques sociales, auxquelles le Cada vient s'ajouter. Les habitants et la mairie, souvent étrangers à ces questions, peinent à s'accorder sur la conduite à tenir et à établir un dialogue. La complexité des enjeux dans le monde rural rend difficile les décisions qui incombent aux responsables politiques. S'intéresser aux populations locales permet donc d'obtenir des clés de compréhension de leurs comportements. Limiter l'analyse à des comportements racistes restreindrait les possibilités quant au futur de l'immigration dans les campagnes. La construction identitaire d'un « nous » local permet, enfin, de comprendre les raisons du rejet de « l'autre » dans les campagnes et la présence du racisme dans les discours des habitants. Ainsi, en privilégiant une approche compréhensive, au plus proche du terrain et de ceux qui accueillent, les pouvoirs publics bénéficieraient d'un accès direct aux représentations des citoyens. Comprendre le sentiment qui anime ces derniers est primordial pour permettre une action qui profite à tous, et qui saura éviter les heurts, afin d'envisager plus sereinement la campagne comme une terre d'accueil.

13 Aujourd'hui, le projet du Cada dans le village de Bellevue est au point mort. Les travaux de rénovation du bâtiment sont annulés car le président de l'association chargée de l'administration des demandeurs d'asiles fait face à la justice. Le projet a donc été repris par une seconde association. Du côté de la mairie, l'installation du centre a été réaffirmée comme étant toujours d'actualité. Alors que du côté des opposants cela est vu comme un premier pas vers l'abandon du programme d'accueil au sein de leur commune.

14 Le constat dressé dans cet article donne une réponse en demi-teinte sur la viabilité des campagnes comme terre d'accueil pour les demandeurs d'asile. Un travail sociologique paraît plus que nécessaire pour envisager toutes les possibilités en vue de réduire les tensions autour de cet enjeu de plus en plus prégnant au sein de notre société.

NOTES

1. Ministère de l'Intérieur, « Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés (Snadar), 2021-2023 », Url : https://www.immigration.interieur.gouv.fr/fr/Asile/Schema-national-d-accueil-des-demandeurs-d-asile-et-d-integration-des-refugies-2021-2023

2. 42,6 % des demandeurs d'asile sont installés en Île-de-France en 2019 selon l'Ofpra. Voir « Rapport Ofpra 2019 : Cartographie de la demande d'asile en France », Ofpra, 12 juin 2020, Url : https://www.lacimade.org/rapport-ofpra-2019-cartographie-de-la-demande-dasile-en-france/

3. Nom anonymisé.

4. Maïa Courtois, « Accueil des demandeurs d'asile : élus et citoyens face à la "stratégie de la peur" de l'extrême droite », in *basta.media*, 19 avril 2023. Url : https://basta.media/Accueil-des-demandeurs-d-asile-elus-et-citoyens-face-a-la-strategie-de-la-peur-de-l-extreme-droite

5. Source : ministère de l'Intérieur. Url : https://www.archibes-resultats-elections.interieur.gouv.fr/resultats/presidentielle-2022/024/036/036016.php

6. Mischi Julian, Renahy Nicolas, « Pour une sociologie politique des mondes ruraux », in *Politix*, n° 83, 2008, pp. 9-21. Les chiffres utilisés par les auteurs datent de 1999, mais une étude de 2015 de l'Association de prospective rhénane, cosignée par Bernard Aubry et Jean-François Léger, revient sur ces chiffres et montre que cette disparité spatiale est toujours actuelle.
7. Christophe Guilluy, *La France périphérique*, Paris, Flammarion, 2014.
8. Éric Charmes, « Une France contre l'autre ? », in *La Vie des idées*, 5 novembre 2014.
9. Benoît Coquard, *Ceux qui restent. Faire sa vie dans les campagnes en déclin*, Paris, La Découverte, 2019, p. 178.

RÉSUMÉS

Les questions migratoires dans les mondes ruraux cristallisent des problématiques sociales. Une enquête sociologique autour de l'implantation d'un Centre d'aide aux demandeurs d'asile (Cada) dans un village du centre de la France révèle le difficile dialogue entre les habitants et les pouvoirs publics chargés de mettre en œuvre une politique d'accueil.

INDEX

Mots-clés : Cada, accueil, migration, village, France

AUTEURS

ANTOINE MAIGNÉ

Sociologue

PAUL LÉOSTIC

Sociologue

Champs libres

Initiatives

Liberté au-delà des frontières, un projet artistique et un engagement citoyen

Shaula Cambazzu

> « Un matin, Sébastien m'a appelé pour me proposer de participer aux ateliers de danse, j'ai dit non, car je suis venue ici pour me cacher. J'ai quand même essayé et je suis allé voir, grâce à Dieu j'ai été accueillie par une dame ! » (Coulibaly[1]).

1 Au sein de la compagnie de l'Artistique Théâtre, deux femmes artistes sont au cœur de la création, l'une issue de la tradition théâtrale du Théâtre du Soleil, l'autre du mouvement de la danse contemporaine belge. Nous vivons toutes deux à Paris mais venons d'ailleurs : l'une de la Belgique voisine, l'autre de la Sardaigne, une île méditerranéenne marquée par des dominations successives et témoin silencieuse des drames contemporains des traversées clandestines.

2 Nos parcours nourrissent notre travail artistique et nous poussent à interroger, à chaque projet, les tensions de notre époque qui nous traversent et nous bouleversent. Femmes, filles, mères, sœurs, nous portons en nous les injustices auxquelles les femmes doivent faire face dans nos sociétés occidentales et exprimons une solidarité profonde avec les luttes de toutes les femmes à travers le monde.

> « Quand je suis entre femmes, il n'y a pas de problème, il n'y a pas de secret. Je m'éclate ! » (Coulibaly).

3 Le parcours de la chorégraphe, Shaula Cambazzu, s'est d'ailleurs construit à l'intersection de la danse contemporaine et de projets socio-artistiques avec des publics précarisés. Elle a notamment travaillé avec des femmes migrantes dans des programmes d'alphabétisation et avec des enfants de centres d'accueil fermés. Ces expériences, bien que motivées par une volonté de démocratisation culturelle, sont devenues un véritable engagement artistique et humain.

4 De son côté, Lucile Cocito, la metteuse en scène, s'est nourrie de son travail au Théâtre du Soleil et à la Cartoucherie, des lieux où l'idée du collectif et de la justice sociale est au centre de la création théâtrale. Nos expériences complémentaires nous permettent

d'explorer des réalités sociétales à travers une perspective artistique profondément ancrée dans le monde contemporain.

Une démarche artistique ancrée dans la recherche et l'engagement social

5 « *Nous sommes ici avec nos corps et notre liberté et nous créons quelque chose.* » (Paroles des participantes[2]). Nos créations artistiques s'articulent autour des luttes pour les droits des femmes, contre les violences de genre, en mettant l'accent sur la justice sociale et les enjeux migratoires. Ces problématiques, au cœur de notre ADN artistique, sont explorées à travers une démarche rigoureuse de recherche. Avant chaque spectacle, nous menons une enquête approfondie sur le terrain, observant et interrogeant la réalité pour en tirer une matière scénique vivante et poignante.

6 Notre dernier spectacle, *Les Filles de la Mer*, une écriture contemporaine mêlant théâtre, danse et performance, illustre bien cette démarche. Lors de sa création, nous avons engagé un long processus de recherche autour des thèmes des femmes, des îles et de la migration. Quatre femmes, venues d'îles lointaines de la Méditerranée au Pacifique, se rencontrent à Calais. Sans se connaître, elles se retrouvent impliquées dans une affaire de viol et de meurtre, illustrant ainsi les enjeux d'identité et de violence au cœur de notre réflexion.

7 Ce spectacle constitue une étape essentielle de notre exploration. Les éléments de nos matrimoines respectifs s'entrelacent avec l'histoire de nos territoires périphériques et l'actualité des migrations. Nos enquêtes se sont focalisées, d'une part, sur l'histoire de nos familles, en particulier les récits liés aux femmes, sur l'histoire ancienne des civilisations et des dominations autour du bassin méditerranéen, ainsi que sur les croyances ancestrales transmises de mère en fille.

8 Une part significative de notre recherche s'est également concentrée sur les violences faites aux femmes dans la société contemporaine, notamment à travers notre présence à plusieurs procès pour des faits de viol devant la cour d'assises de Paris. Toutes ces recherches et tous ces témoignages se croisent et prennent sens, donnant naissance à ce spectacle performatif d'une brûlante actualité.

9 Notre engagement vis-à-vis de ces thématiques a non seulement nourri la création du spectacle, mais aussi inspiré notre implication dans d'autres projets de la compagnie. Cette volonté de questionner les enjeux contemporains des migrations et des violences de genre guide notre démarche artistique, tant sur scène que dans notre travail avec les réfugié·e·s.

La Nomad House, une collaboration transnationale

> « Nous sommes toutes et tous différent·e·s avec des expériences et des personnalités différentes, mais nous travaillons ensemble. » (Paroles des participantes[3]).

10 L'engagement de l'Artistique Théâtre pour la justice sociale et les droits des femmes nous a naturellement conduites à collaborer au projet de La Nomad House, une initiative artistique et de recherche centrée sur les migrations euro-méditerranéennes. Ce projet est né de l'envie de créer un espace où la création artistique et l'engagement

citoyen se rejoignent pour aborder des sujets cruciaux comme les violences faites aux femmes et les questions migratoires.

11 À côté de l'Artistique Théâtre, le projet rassemble plusieurs partenaires européens et méditerranéens, chacun engagé localement pour la diversité, les droits humains et l'inclusion sociale. La compagnie Les Nouveaux Disparus (Belgique) mène un théâtre itinérant visant des publics éloignés de la culture. En Sicile, Partinico Solidale (Italie) soutient les populations défavorisées et valorise les produits locaux. L'ONG United Societies of Balkans (Grèce) favorise la mobilité des jeunes et les droits des minorités, tandis que l'ONG Borderline-Europe (Allemagne) milite pour les droits humains aux frontières européennes. En Tunisie, We Love Sousse fait partie d'un réseau d'associations de jeunesse et propose des activités communautaires.

12 Ensemble, réuni·e·s en *consortium* durant 18 mois, nous avons créé un centre culturel itinérant proposant spectacles, expositions, conférences et rencontres interculturelles, pour célébrer et partager les récits recueillis auprès de participant·e·s au cours des parcours artistiques menés dans chaque pays.

13 La Commission européenne a validé et cofinancé le projet *via* le programme Europe Créative, soulignant ainsi l'importance des initiatives artistiques pour aborder les enjeux sociaux contemporains. Grâce à ce soutien, nous avons pu étendre nos actions à travers l'Europe, renforçant les synergies entre les partenaires locaux et internationaux.

14 Par sa sensibilité et son engagement, l'Artistique Théâtre garantit une représentation égalitaire entre les femmes et les hommes dans le projet, tout en assurant la participation active des femmes migrantes tout au long de celui-ci. Le soutien de la Commission européenne nous a permis de développer un parcours artistique de qualité, gratuit pour les participant·e·s ainsi que les structures qui les accompagnent.

Un projet, plusieurs volets : création, recherche, et action sociale

15 La Nomad House est un projet ambitieux, articulé autour de plusieurs volets, allant de la création artistique à la recherche académique, en passant par des actions concrètes pour l'inclusion des migrant·e·s. Chaque partenaire a développé un volet spécifique, en accord avec ses compétences et son engagement local.

16 Le projet explore la question migratoire en s'appuyant sur des ateliers créatifs organisés dans plusieurs pays, avec pour but de créer une pièce de théâtre inspirée du *Songe d'une nuit d'été* de William Shakespeare. En plus des représentations, le projet inclut la collecte de témoignages, des conférences, et une exposition, valorisant les parcours des personnes migrantes et luttant contre les stigmatisations. Les conférences, conçues pour susciter une réflexion collective, interrogent la place des arts dans les contextes de diversité culturelle, tout en abordant des enjeux propres à chaque pays partenaire.

17 Dans cette dynamique, l'Artistique Théâtre a mis en place un parcours artistique centré sur l'inclusion et la diversité des voix. Notre objectif a été de former un groupe mixte et inclusif, engagé dans un processus collectif, enrichi par des échanges. Nous avons ainsi débuté avec des ateliers de danse contemporaine destinés aux personnes migrantes, en

partenariat avec France terre d'asile, en veillant à favoriser la participation active des femmes pour garantir leur représentation. Ce parcours s'est ensuite élargi pour inclure des étudiant·e·s et des professionnel·le·s du spectacle, créant ainsi un espace où se rencontrent diverses expériences et perspectives.

Les ateliers de danse contemporaine : un espace d'expression, de résilience et de liberté

> « Je stressais, j'avais la peur au ventre, parce que je ne savais pas ce qui m'attendait. [...] On a commencé à danser et je me suis dit : OK, je me lance ! » (Coulibaly).

18 Les ateliers de danse contemporaine, destinés aux femmes demandeuses d'asile, visaient à offrir un espace sécurisé où les participantes pouvaient se reconnecter à leur corps, exprimer librement leurs émotions et revisiter leur histoire à travers le mouvement.

19 Pour nous, cette étape a été déterminante : nous avons concentré notre attention sur le bien-être et les bénéfices des participantes, en veillant à leur offrir des activités artistiques exigeantes tout en soutenant leur épanouissement personnel. Riches de notre expérience et de notre engagement politique, nous comprenons l'importance d'aller à la rencontre des femmes, en particulier de celles en situation de précarité. Il est essentiel de prendre en compte leurs réalités pour garantir leur présence et leur représentation. L'adaptation et la flexibilité ont guidé notre approche lors des ateliers, nous permettant ainsi de créer un environnement inclusif où chaque femme se sent valorisée et pleinement impliquée.

20 Pour offrir un moment privilégié aux femmes accompagnées d'enfants, nous avons organisé un atelier de découverte sonore avec les Structures sonores Baschet. Cette initiative a permis aux mères de profiter d'un temps de détente tout en offrant une activité artistique enrichissante aux plus jeunes. Ainsi, nous avons créé un espace sécurisé et bienveillant, adapté aux besoins des familles participantes.

> « Il y a des choses que je ne peux pas dire quand ma fille est présente. Quand elle n'est pas là, je peux mieux m'exprimer. » (Coulibaly).

L'exigence artistique au cœur du projet

> « This is so cool! I experienced a lot of emotions during all workshop. I created a character that is myself in more confident. Because I'm so shine and when I play the role, I'm opened. This is something new for me and I really like it. When I have to play I fell a little shine but next day I'm so cool. » (Mariami[4]).

21 L'exigence artistique est au cœur de notre projet. En tant qu'artistes, nous cherchons à créer un environnement propice à l'émergence des émotions. Les ateliers de danse contemporaine, en engageant à la fois le corps et les émotions, peuvent raviver des souvenirs et des angoisses. Notre rôle est d'accueillir ces expressions tout en garantissant un cadre sécurisé, laissant aux participantes la liberté d'explorer leur propre histoire. Ces ateliers ne sont pas thérapeutiques, mais ils offrent une occasion de réconciliation à travers la force régénérante de l'art, nourrie par le collectif.

22 Lors de nos interventions artistiques, nous avons eu le privilège de rencontrer de nombreuses femmes. Certaines étaient là pour un atelier, tandis que d'autres ont suivi l'ensemble du parcours. Cette expérience nous a profondément transportées et

transformées. Les ateliers étaient enrichis de moments conviviaux, d'échanges et de repas partagés. Ces instants de vie collective ont été inestimables, contribuant à la réussite du projet et affirmant notre vision d'un théâtre ancré dans la réalité et la construction collective. Souvent, nos origines dessinaient des cartes géographiques aux frontières éloignées, mais nous nous découvrions proches sur de nombreux aspects, partageant une sororité face aux violences misogynes et aux dominations patriarcales.

23 L'ancrage local a été pour nous la base et le fil conducteur de tout le projet. Les participantes qui souhaitaient poursuivre le parcours artistique ont été invitées à une deuxième phase d'ateliers intensifs en danse contemporaine, cirque, musique et théâtre, animés par des artistes professionnel·le·s de la compagnie belge de théâtre forain, Les Nouveaux Disparus. À cette étape, nous avons élargi le cercle de participant·e·s en incluant des jeunes en formation, des demandeurs d'asile et quelques comédien·ne·s professionnel·le·s, formant ainsi un groupe mixte et intergénérationnel.

> « J'adore chanter, danser et faire du théâtre et j'ai la chance que dans ce projet je peux faire les trois choses. J'ai créé un personnage plein de lumière, plein de couleurs, plein de musique, sans nationalité et non binaire. Il marche pour la vie, en connexion avec les différents éléments, les personnes, le soleil. Il est plein de vie et d'espérance ! » (Fernando[5]).

Le groupe de Paris

> « J'ai créé le personnage d'une femme qui traversait la forêt, proche de la savane. Elle marchait toute seule. [...] La marche était pénible, dans la forêt il y a des animaux féroces, c'est une forêt dense, il y a des serpents, de l'eau... Ce n'est pas facile de traverser, de marcher seule. » (Denise[6]).

24 Progressivement, un groupe motivé d'une dizaine de participant·e·s s'est constitué et a mené le projet à terme. Ce groupe, que nous avons nommé le « groupe de Paris », a intégré la troupe professionnelle de théâtre pour jouer dans le spectacle *Le Songe !* sous le chapiteau de La Nomad House lors du festival à Paris.

25 D'autres participant·e·s, bien qu'absent·e·s sur scène, ont suivi le processus, assisté aux spectacles et participé à la scène ouverte, où leurs talents, notamment les danses du Nicaragua, ont été remarqués. Ce groupe symbolisait la richesse de nos trajectoires individuelles et contribuait à un vivre-ensemble harmonieux. Au fil de ce parcours, nous avons accompagné la formation du groupe de Paris, ce qui nous a permis de nous découvrir mutuellement. Cette expérience a été l'occasion de déconstruire de nombreux préjugés et de mettre en place un parcours artistique exigeant, malgré les difficultés rencontrées par les participant·e·s. Le groupe de Paris s'est pleinement investi dans le projet, tissant de nouveaux liens d'amitié et exprimant le souhait de développer un nouveau projet de création collective. Nous sommes très touchées par cet élan créatif et souhaitons les accompagner dans cette initiative.

> « Je me sens toujours en train de me juger, mais ici je ne me sens pas jugée et je me sens à l'aise, je peux essayer des choses et ne pas me juger. » (Paroles de participantes[7]).

Le rôle de la recherche

26 La Nomad House a bénéficié d'un accompagnement scientifique rigoureux, assuré par une équipe de chercheur·e·s des universités de Liège (Belgique), de Padoue (Italie) et de

Sousse (Tunisie), qui ont activement participé aux différentes étapes du projet, en prenant part aux ateliers créatifs dans les pays impliqués et en recueillant des matériaux ethnographiques, comme des notes et des enregistrements audiovisuels, qu'ils et elles ont ensuite partagés avec les partenaires.

27 Depuis le début, les membres de l'Artistique Théâtre ont établi un lien privilégié avec les universitaires du Centre d'études de l'ethnicité et des migrations (Cedem) de l'université de Liège, un partenariat essentiel qui a profondément influencé notre approche et la conception de nos interventions. Grâce aux échanges avec les chercheuses, ainsi qu'à des lectures significatives comme *Les damnées de la mer* de Camille Schmoll, nous avons enrichi notre compréhension des parcours migratoires féminins et déconstruit de nombreux stéréotypes. Ces échanges académiques ont révélé la complexité des identités qui se forgent et évoluent bien au-delà des seuls chemins migratoires.

28 Cette synergie entre création artistique et recherche nous a offert la possibilité d'explorer en profondeur la diversité des vécus et des identités, questionnant ainsi les réalités des migrations sans recourir à des apparences ou à des simplifications. Nous affirmons que l'expérience migratoire, en particulier celle des femmes, ne saurait être réduite à un parcours linéaire ou à une définition unique.

29 Ce parcours de collaboration s'est conclu par la conférence *Femmes en mouvement : parcours migratoires et expressions artistiques*, qui s'est tenue au Musée national de l'histoire de l'immigration. Animée par Claire Leymonerie du musée, la rencontre a débuté par les interventions des chercheuses Camille Schmoll et Elsa Mescoli. La conférence s'est ensuite prolongée par une table ronde-débat émouvante, à laquelle nous avons pris part, accompagnées d'une participante du projet et d'une représentante de France terre d'asile. Ensemble, nous avons mis en lumière la puissance des arts pour explorer, interroger et transmettre les expériences migratoires. Ce moment de réflexion commune a marqué un jalon important dans le projet et nourrit aujourd'hui notre ambition de construire collectivement des récits partagés.

> « En voyant et percevant toute cette énergie, toute cette joie "corporelle", on oublie que probablement la plupart, si pas toutes ces femmes, ont subi une quelque forme de violence. On est amené à penser comment cette mémoire s'articule dans le corps avec les sensations du moment, de l'atelier, des exercices, du rapport à l'autre, au corps de l'autre. Difficile de poser cette question directement, on ne peut que se questionner et réfléchir là-dessus. Mais ce type d'activité permet aussi de voir autre chose de ces femmes demandeuses d'asile que les "signes" explicites ou pas, de la violence. On voit des mamans, des danseuses, des "boules d'énergie", des amies entre elles, des femmes qui se débrouillent dans la ville pour tous leurs "rendez-vous" (une ville qui me paraît de plus en plus grande et complexe). » (Notes de terrain, atelier danse, juin 2023[8]).

Partage et émotions au Festival de La Nomad House à la Cartoucherie

> « Douce cacophonie, des monologues du silence / À côté du soleil, soufflent les étoiles de la destinée / De la pluie au beau temps au désert d'une existence. » (Cheikh[9]).

30 La tournée transnationale de La Nomad House a traversé six pays avant de se conclure à Paris, où l'Artistique Théâtre a mobilisé toute son équipe pour organiser un festival

gratuit à la Cartoucherie. Sous le grand chapiteau, le groupe de Paris a brillé sur scène dans le spectacle *Le Songe !*, tandis qu'au théâtre de l'Épée de Bois, nous avons présenté notre spectacle *Les Filles de la Mer*, suivi à chaque représentation de moments d'échanges avec le public, en collaboration avec des associations de défense des droits humains. Ces discussions ont permis de débattre des violences faites aux femmes et des enjeux actuels de l'immigration en Europe.

31 Nous avons également eu la chance de découvrir l'exposition poignante de la photojournaliste Serena Magnolia Gatti, qui a parcouru chaque pays impliqué dans le projet pour recueillir des témoignages et des récits de vie sur les chemins de la migration. La journée associative, la scène ouverte et la conférence au Musée national de l'histoire de l'immigration ont également marqué cette semaine exceptionnelle.

32 Ce festival a été un moment intense de partage, où le public a découvert la richesse des rencontres et des expériences du projet. Que ce soit lors des représentations, autour de l'exposition, pendant la conférence ou dans les moments de convivialité, participant·e·s, spectateurs et spectatrices ont franchi ensemble des frontières symboliques, échangeant de vie à vie, de cœur à cœur.

Un engagement artistique pour un avenir inclusif

33 La Nomad House a transcendé la simple création artistique pour devenir un véritable centre itinérant de rencontres et d'échanges interculturels, où chaque voix peut s'exprimer et participer à une réflexion collective sur les migrations et l'inclusion.

34 Ce projet ambitieux a vu le jour grâce à un large réseau de coopération et de soutien. Au sein du *consortium*, chaque partenaire a défendu le projet avec détermination, surmontant de nombreux défis. À Paris, nous avons bénéficié du soutien des Théâtres de la Cartoucherie, de la mairie du 12^{e} arrondissement et d'une collaboration étroite avec France terre d'asile.

35 Nous avons également été chaleureusement accueillies par le Musée national de l'histoire de l'immigration. Toutes celles et tous ceux qui ont cru en ce projet, y compris les bénévoles et les stagiaires, ont été indispensables à sa réussite.

36 À travers cette initiative, nous avons affirmé notre engagement à faire entendre les voix des femmes migrantes, en utilisant l'art comme vecteur de résilience et d'inclusion sociale. Grâce à la collaboration de nombreux partenaires, nous avons tissé un réseau artistique et humain qui continue de nous inspirer pour l'avenir.

37 Ce projet nous a engagées dans une dynamique vertueuse que nous souhaitons poursuivre. Nous prévoyons de développer un nouveau parcours artistique pour les femmes réfugiées en collaboration avec France terre d'asile, tout en soutenant le groupe de Paris. À l'international, nous poursuivons notre partenariat avec United Societies of Balkans et préparons un festival à Thessalonique au printemps 2025. Ce festival sera centré sur notre spectacle *Les Filles de la Mer*, accompagné d'activités artistiques et interculturelles locales abordant les thématiques femmes, culture et migrations.

38 Cette aventure a ravivé notre désir d'aller plus loin et d'encourager des initiatives où chaque voix trouve sa place. Fortes de cette énergie, nous avons aujourd'hui une confiance renouvelée pour envisager de nouveaux projets de création et de recherche,

en Europe et au-delà, en tissant un réseau qui nourrit l'inclusion et le vivre-ensemble. Alors, quels chemins pourrions-nous encore explorer ensemble ? Quelles synergies pourraient enrichir cette démarche artistique et humaniste ?

> « Soy una mujer libre, por eso mi personaje es una libélula, un colibrí... Me gusta ser parte de este proyecto porque para mí la temática es muy importante. Cuando realizamos las actividades, me libero completamente. Soy libre y puedo hacer lo que deseo. Por eso me encanta hacer teatro, bailar... Esto me hace feliz y deseo continuar. » (Angela[10]).

Compagnie Artistique Théâtre

Site Web : www.artistique-theatre.fr

Instagram : https://www.instagram.com/artistiquetheatre/

NOTES

1. Coulibaly a participé à l'ensemble du parcours artistique, des ateliers jusqu'à sa performance sur scène dans le spectacle *Le Songe* lors du festival à la Cartoucherie.
2. Notes de terrain, Shannon Damery (Cedem), septembre 2023.
3. *Ibid*.
4. « *C'est tellement génial ! J'ai ressenti beaucoup d'émotions pendant tous les ateliers. J'ai créé un personnage qui est une version plus confiante de moi-même. Parce que je suis timide, et quand je joue ce rôle, je suis ouverte. C'est quelque chose de nouveau pour moi, et j'aime vraiment ça. Quand je dois jouer, je me sens un peu timide, mais le lendemain, je suis super bien !* » (Mariami, 16 ans, la plus jeune participante du groupe).
5. Fernando a participé eux ateliers de danse contemporaine et de théâtre.
6. Denise a participé à tous les ateliers, mais n'a pas pu jouer lors du festival, car elle a été prise à une formation professionnelle.
7. Notes de terrain, Shannon Damery (Cedem), septembre 2023.
8. Elsa Mescoli, anthropologue, chargée des cours à la Faculté des sciences sociales au Cedem et au Laboratoire d'anthropologie sociale et culturelle (LASC) à l'université de Liège.
9. Extrait d'un poème de Cheick, participant au projet, interprété lors de la scène ouverte.
10. « *Je suis une femme libre, c'est pourquoi mon personnage est une libellule, un colibri... J'aime faire partie de ce projet car pour moi, la thématique est très importante. Quand nous faisons les activités, je me libère complètement. Je suis libre et je peux faire ce que je veux. C'est pourquoi j'adore faire du théâtre, danser... Cela me rend heureuse et je souhaite continuer.* » Angela a participé à l'ensemble du parcours artistique et a présenté avec son association nicaraguayenne les danses traditionnelles de son pays lors de la scène ouverte.

RÉSUMÉS

Compagnie de spectacle vivant française basée à Paris, l'Artistique Théâtre a collaboré au projet de La Nomad House associant art et recherche. La réalisation d'ateliers de danse contemporaine mêlant personnes migrantes, étudiants et professionnels a conduit à la création d'un spectacle présenté à la Cartoucherie, en juillet 2024.

INDEX

Mots-clés : théâtre, art, recherche, migration

AUTEUR

SHAULA CAMBAZZU

Danseuse et chorégraphe, compagnie Artistique Théâtre.

Champs libres

Kiosque

« *Tu kiffes mes* tminiks[1] » ?

Mustapha Harzoune

1 Les questions migratoires se résumeraient-elles à un problème de plomberie : fermer ou ouvrir le robinet des flux (migratoires) ? Partant, la boîte à outils politique se limite au marteau du « y'a qu'à, faut qu'on », aux indéniables vertus électoralistes, à la clef à molette pour serrer – durcir – les politiques migratoires, quitte à endommager les joints et à occasionner des fuites. L'effet sur le réel reste discutable. Comme la recherche académique et les méditations des poètes n'ont que peu d'effet sur les diagnostics et la palette des outils à utiliser, le monde file tout droit vers une submersion, non pas migratoire, mais des brutalités et des atteintes aux droits. Pour paraphraser Faïza Guène, les immigrés sont « *des* crash tests *grandeur nature, quand quelque chose ne tourne pas rond dans ce monde, vous pouvez être sûrs qu'ils sont les premiers à en faire les frais* » (*Kiffe kiffe hier ?*, Fayard, 2024). Ce dont il s'agit n'est autre que les droits fondamentaux du citoyen (lire les rapports de la Défenseure des droits) et la multiplication des camps, de triste mémoire, de leur externalisation qui en Afrique, qui désormais en Albanie. Cachez-moi ce camp que je ne saurais voir, minaudent les tartuffes de l'humanisme.

2 Les migrations sont une affaire complexe qui démarre dans un village éloigné du Sud pour arriver dans les rues, les cuisines, les hôpitaux, les champs, les ateliers, les centres de rétention du Nord, sans oublier les cimetières des déserts et des mers. Elles nécessitent d'être pensées à partir d'un *continuum* (de violences dit Seth M. Holmes), de déterminations, de causes et d'effets, d'impacts sur l'évolution du droit dans les sociétés de destination. Les migrations demandent même d'être (re)pensées à partir de nos représentations. Un peu plus de rigueur cartésienne et un peu moins de *tminiks*, de prétextes et autres hésitations.

3 Prenez cette tendance à faire de l'exception la règle : quelques délinquants dans une cité et ce sont tous les jeunes, apparentés ou non, qui deviennent des racailles. Qu'une personne soumise à une obligation de quitter le territoire français (OQTF) commette une infraction, un viol ou, pire, assassine, et tous les OQTF sont soupçonnés. Outre le problème méthodologique, ce qui est inquiétant c'est que, ce faisant, les dynamiques positives, et leurs capacités d'entraînement, se trouvent, au mieux, invisibilisées, au pire, annihilées. Cette propension à la généralisation, voire à l'essentialisation, a cours

sur nombre de plateaux et tribunes, à commencer chez les monomanes de CNews. Pourtant, cette rhétorique, qui relève davantage du réflexe pavlovien que de la logique, connaît quelques ratés. Prenez le procès des viols de Mazan. Ici, pas question d'en faire chez nos bonnes âmes le procès de la masculinité : qu'un sidi soit un violeur et s'ouvre le procès de l'immigration ; que « Monsieur tout le monde » viole, plus question alors de faire le procès de la masculinité ou du patriarcat. Le syllogisme pour les uns, pas pour les autres ! Mieux, sur le plateau de Pascal Praud, le 19 septembre 2024, les chroniqueurs de service ont cherché à « *comprendre l'opinion publique* » qualifiée tout de même par l'inénarrable avocat Gilles-William Goldnadel de… « *catin* ». Catin lorsqu'elle interroge la masculinité, vertueuse lorsqu'elle accuse l'immigration. Pas sûr de kiffer ces *tminiks*.

Femmes migrantes : agressées et… expulsées

4 À l'heure du procès des violeurs de Mazan, Amnesty International (AI) dénonce dans un rapport récent – *« Rentrez chez vous, ça va passer… »* – les violations de leurs droits dont sont victimes les femmes migrantes, transgenres et travailleuses du sexe lors de leur dépôt de plainte dans les commissariats ou les gendarmeries. AI rappelle que toutes les deux minutes une femme est victime de viol, de tentative de viol ou d'agression sexuelle en France ; 6 % des victimes ont porté plainte en 2021 et 0,6 % aurait donné lieu à une condamnation en 2020. Quant aux femmes migrantes, alors qu'elles sont surexposées aux violences, « *elles hésitent néanmoins à franchir les portes d'un commissariat* ». Le rapport cite une étude parue dans *The Lancet* (septembre 2023) qui montre que « *les femmes demandeuses d'asile ont un risque 18 fois plus élevé d'être victimes de viol* », qu'une femme sur deux victime de violence n'a sollicité aucune aide et qu'une femme sur dix seulement a sollicité les services de soin ou de police. « *Les femmes migrantes sont les plus réticentes à porter plainte pour violences sexuelles. Elles sont non seulement victimes de stéréotypes racistes au sein des commissariats, mais elles craignent également des représailles en raison de leur statut migratoire.* » Le rapport dénonce « *une nouvelle violence* » exercée par les institutions policière ou judiciaire lors d'un dépôt de plainte, pointant notamment le manque de formation, une méconnaissance des droits de ces femmes, le refus de plainte quand « *selon la loi, toute personne peut porter plainte, quel que soit son statut administratif* », entendre en « *situation régulière* » ou non. Pire, écrit le rapport : « *alors même qu'elles venaient dénoncer des situations de violences sexuelles, certaines femmes en situation irrégulière ont reçu des obligations de quitter le territoire. D'autres ont été placées en centre de rétention puis expulsées – en contradiction totale avec le droit national et international* » (Amnesty.fr, 18 septembre).

OQTF ou « l'entonnoir bouché »

5 Le meurtre de la jeune étudiante Philippine en septembre dernier perpétré par un Marocain visé par une OQTF, et déjà condamné pour viol, a relancé les débats sur les OQTF et leur application. Le professeur de droit public Serge Slama a rappelé le 26 septembre que les OQTF visent majoritairement des étrangers non délinquants et non des criminels (France Culture). Sur les quelque 130 000 OQTF, les délinquants (sorties de prison et autres troubles à l'ordre public) « *ne seraient que 2 500 par an* », les autres concernent tout étranger en délicatesse avec les préfectures : « *étudiant étranger*

qui a un problème de ressources », « *salarié étranger en difficulté* » ou simplement « *beaucoup d'étrangers qui ont des problèmes d'accès aux préfectures* ».

6 À propos des nombreux dysfonctionnements qui entourent le meurtre de Philippine et pour en rester à la seule question des OQTF, Serge Slama pointe la surproduction des mesures d'éloignement : « *Depuis les années 1990, on constate qu'on prend beaucoup de mesures d'éloignement, on a le record d'Europe et on est un des pays qui exécute le moins, [...] entre 10 et 20 parfois 30 000 les meilleures années* ». Cela traduit « *une tendance des préfectures à se décharger sur les tribunaux administratifs, c'est-à-dire à prendre une mesure d'OQTF et à attendre de voir ensuite si cette dernière est recevable légalement* ». Cette surabondance d'OQTF prononcées par des préfectures, elles-mêmes débordées, « *en crise* » comme tous les services publics du fait du « *manque de moyens* », expliquerait les taux d'exécution faible (moins de 10 %) : « *Les OQTF, c'est le quotidien des préfectures, mais elles sont contestées quasiment systématiquement. Il y a 90 000 recours dans les tribunaux administratifs. Les services de police et les préfectures sont engorgés par la gestion de ces OQTF, alors même qu'il y a un certain nombre d'autres priorités, par exemple les sortants de prison.* »

7 La journaliste Anne Fauquembergue rappelle que, « *selon un rapport de la Cour des comptes paru en janvier dernier, le nombre d'OQTF a augmenté ces cinq dernières années de 60 % alors que les effectifs préfectoraux dédiés à l'éloignement et au contentieux des étrangers ont crû de 9 %, conséquence, la plupart des préfectures sont surchargées et elles commettent régulièrement des erreurs de droit face à un cadre juridique complexe, de plus, elle n'assure quasiment plus la défense contentieuse de leur décision devant les juridictions administratives* ».

8 La France étant un État de droit, les obstacles à l'application des OQTF sont d'abord d'ordre juridique : « *les étrangers ont des droits fondamentaux et il faut les respecter* » signale à toutes fins utiles Serge Slama qui cite « *le respect de la vie privée, l'absence de torture et de traitement humain dégradant* ». Bien évidemment, il évoque « *le principal obstacle aux mesures d'éloignement* », à savoir les laissez-passer consulaires délivrés par les pays d'origine, des États souverains avec qui les « *relations sont parfois tendues* ». Ainsi, « *dans le cas du suspect dans le meurtre de Philippine, le Maroc a tardé à délivrer ce laissez-passer* ». La visite du président Macron au Maroc du 28 au 30 octobre aurait pu, selon les souhaits du ministère de l'Intérieur, apporter du mieux, mais attention : colmater des fuites ici peut en provoquer d'autres ailleurs… pas sûr que le voisin algérien voit cela d'un bon œil… Rappel de Serge Slama, les pays d'origine « *sont en capacité de bloquer le retour de quasiment tous leurs ressortissants, donc c'est un véritable problème* ». Pour le juriste, « *une préfecture ne devrait pas pouvoir prendre d'OQTF si elle n'a pas déjà une certitude sur la possibilité d'exécuter la mesure notamment le laisser passer insulaire* ».

9 « *La France a fait le choix de réprimer massivement l'immigration irrégulière de manière un peu générale, plutôt que de vraiment cibler les délinquants* », ce qu'Anne Fauquembergue résume par la formule : « *on s'évertue à bourrer un entonnoir bouché* »… ou le retour des plombiers place Beauvau.

Migrations : de la sous-traitance à la maltraitance

10 Pour éviter les goulots d'étranglement, ralentir, freiner, stopper les flux, l'Europe, maintenant l'Italie de Meloni, tentent de couper l'arrivée d'eau « à la source », en nouant des partenariats avec ceux-là mêmes dont on peut raisonnablement penser

qu'ils ont leur part de responsabilité dans les départs de migrants. Avec la Turquie, la Libye ou la Tunisie, par exemple. Dans une perspective qui n'est même plus de courtermisme mais d'instantanéité, voire de fugacité (ce qui expliquerait la multiplication des lois sur le sujet), l'Union européenne (UE) peut se féliciter de la réélection avec 90 % des voix, dans « *un scrutin marqué par l'abstention et dont la légitimité est entachée* », de Kaïs Saïed à la présidence de la Tunisie : « *Le chef de l'État s'est imposé comme le partenaire de la politique migratoire de l'UE malgré sa politique xénophobe envers les migrants subsahariens.* » (infomigrants.net., 8 octobre). Depuis le 25 juillet 2021, auto-investi des pleins pouvoirs, Kaïs Saïed, le « *président autoritaire* », réprime la société civile, emprisonne responsables politiques, syndicalistes, avocats, journalistes et défenseurs des droits des migrants. Depuis l'accord passé avec l'UE en juillet 2023, il « *s'est aussi imposé aux yeux des Européens comme un partenaire incontournable dans la lutte contre l'immigration irrégulière* ». Force est de constater que les « *arrivées de migrants ont chuté d'environ 60 % en un an. Des chiffres dont se sont vantées les autorités italiennes, mettant en avant ce nouveau partenariat et la création en juin d'une zone de recherche et de sauvetage (SAR zone) tunisienne* ». Pour services rendus, le « *président autoritaire* » reçoit 260 millions d'euros d'aides, dont une enveloppe de 105 millions pour bloquer les départs de migrants (infomigrants.net., 10 juillet).

11 L'accord semble avoir permis de faire baisser le nombre d'arrivées de migrants *via* l'Italie, qui a décidé de régulariser plus de 400 000 travailleurs sans papiers tout de même. Mais à quel prix ? En violant les traités internationaux et les droits fondamentaux en Tunisie : expulsions de migrants « *vers les frontières libyenne et algérienne dans des zones désertiques* », provoquant une crise humanitaire et la mort de dizaines de personnes. Celles et ceux qui ne sont pas expulsés sont parqués depuis l'été 2023 par milliers, « *enfants et femmes enceintes compris* », dans des campements de fortune « *dans des conditions désastreuses. Sans accès à de l'eau potable et des sanitaires* ». 62 ONG et associations de défense des droits humains et de secours aux migrants ont publié une déclaration conjointe dans laquelle « *elles appelaient notamment l'UE à cesser son soutien financier à Tunis en raison de sa politique violente à l'égard des exilés* » (hrw.org, 4 octobre). Le prix à payer pour ces partenariats est double : le soutien à des régimes eux-mêmes responsables des « fuites » migratoires, d'une part, la violation des droits et la mort de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, d'autre part. Mais « *qu'importe le flacon pourvu qu'on ait l'ivresse* », l'ivresse d'une immigration zéro, ou presque. Ainsi, le ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau déclarait le 23 septembre (TF1) : « *Faire des accords avec les pays du Maghreb pour qu'il puisse y avoir une rétention de l'immigration, c'est fondamental.* » De son côté, le Premier ministre britannique, Keir Starmer, en visite à Rome le 16 septembre, a défendu une « *approche pragmatique* » de l'immigration illégale et a déclaré : « *Vous avez fait des progrès remarquables, en travaillant d'égal à égal avec les pays se trouvant sur les routes migratoires afin de traiter, à la source, les facteurs de la migration et de contrer les réseaux, et le résultat est que les arrivées illégales par la mer en Italie ont baissé de 60 % depuis 2022.* » (*Le Monde*, 16 septembre).

Financements européens

12 Une enquête, publiée le même jour, le 21 mai, par des médias internationaux (*Le Monde*, le *Washington Post*…) avec le collectif de journalistes Lighthouse Reports, révèle comment « *l'Europe soutient, finance et participe directement à des opérations clandestines*

menées dans les pays d'Afrique du Nord pour abandonner chaque année des dizaines de milliers de personnes noires dans le désert ou dans des régions reculées afin de les empêcher de venir dans l'UE ». Non content de mettre la main à la poche en finançant un « *système de déplacement de masse* » qui voit des femmes et des hommes « *emmenés vers des zones frontalières où ils sont vendus par les autorités à des trafiquants d'êtres humains et à des gangs qui les torturent contre rançon* », l'UE met aussi la main à la pâte en fournissant véhicules, équipements, renseignements et forces de sécurité. Le collectif Lighthouse Reports souligne que « *les instances de l'UE ont parfaitement connaissance d'une partie de ces arrestations arbitraires, contraires au droit international. Dans le cas du Maroc, par exemple, la Commission européenne avait en 2019 fait référence à une "vaste campagne de répression" contre des Subsahariens et des expulsions "illégales" vers des zones reculées dans un document sur les financements de l'UE au royaume chérifien. Sans pour autant mettre fin à son partenariat.* » (infomigrants.net., 22 mai).

13 L'émission *Récits d'enquête* (France Culture, 19 octobre) revenait sur l'enquête du collectif Lighthouse Reports à propos de la Turquie ou comment « *l'UE aide la Turquie à expulser de force des migrants vers la Syrie et l'Afghanistan* ». La Turquie d'Erdogan aurait touché plus de 11 milliards d'euros d'aides et de financements européens depuis 2015 pour l'accueil et la gestion des millions de personnes fuyant principalement la Syrie ou l'Afghanistan. « *11 milliards d'euros, c'est le plus grand effort humanitaire de l'histoire de l'UE qui a vu là un moyen de réduire le nombre d'arrivées de demandeurs d'asile au sein de l'UE et de sécuriser les frontières extérieures.* » Selon l'enquête, depuis la crise de la Covid-19, le gouvernement turc a détourné une grande partie des fonds européens pour enfermer et expulser de force des Syriens ou des Afghans malgré les dangers évidents qu'encouraient les personnes ramenées aux frontières. Ces centres d'accueil financés par l'UE « *ont été transformés en camp d'expulsion et de déportation. Ironie du sort, tous les témoins interrogés par les journalistes rapportent avoir vu des pancartes : "financé par l'Union Européenne" sur les murs de leur prison, sur les équipements, les tables, les chaises, les lits* ».

NOTES

1. Chante Aya Nakamura dans « 40 % ».

INDEX

Mots-clés : revue de presse, migration, migrants, OQTF

AUTEUR

MUSTAPHA HARZOUNE

Journaliste

Champs libres

Musique

David Krakauer et Kinan Azmeh

Un mariage de traditions sans limitation

François Bensignor

NOTE DE L'ÉDITEUR

Propos recueillis par François Bensignor

Mondes & Migrations : Qu'est-ce qui vous a donné envie de vivre cette expérience de rencontre musicale ?

David Krakauer : Nous sommes des amis. On s'est connu grâce à ma femme, Kathleen Tagg, qui considère Kinan comme son frère new-yorkais. Pour moi, Kinan fait partie de la famille. Nous envisagions de jouer ensemble officiellement et on nous en a donné l'opportunité : c'est magnifique !

Kinan Azmeh : Je considère également Kathleen comme ma sœur new-yorkaise/sud-africaine. Nous avons joué et fait plusieurs tournées ensemble. Je connaissais David par ses enregistrements, mais c'est par Kathy que je l'ai connu personnellement. Nous nous sommes retrouvés plusieurs fois ensemble sur la même scène, notamment dans des clubs de New York, avec mon quatuor, mais jamais de manière officielle. La rencontre la plus importante a eu lieu à l'occasion de mon mariage en 2013. Kathy et David ont pris un vol de New York pour Beyrouth, où ils n'ont passé que trois jours, pour se joindre à nous. C'était la première fois que nous jouions ensemble devant un public. On a toujours su qu'il faudrait qu'on fasse un projet commun et c'est tout naturel que cela se passe aujourd'hui. Pour l'occasion, notre famille s'est agrandie avec deux musiciens : Kyle Sanna (guitare), avec qui je joue depuis 22 ans, et Afra Mussawisade (percussions), que je connais depuis des années.

M&M : Vous avez tous les deux suivi un enseignement de musique classique. Comment s'est fait le choix de la clarinette ?

K. A. : J'ai commencé par le violon quand j'avais 5 ans. C'était vraiment très difficile pour moi, parce que je suis gaucher. Quand j'ai eu 7 ans, on a décidé que le violon serait vraiment trop dur pour moi et la clarinette était le plan B. Mon cousin, de 2 ans

plus âgé que moi, jouait de la clarinette. C'est lui qui m'avait appris à jouer au football, alors pourquoi pas la clarinette… Mais je ne suis pas tombé amoureux de l'instrument, pour moi, c'était un devoir de plus.

C'est seulement vers 10-11 ans, quand j'ai joué avec l'orchestre des jeunes de Syrie, que pour la première fois la musique que je jouais m'a touché : un moment que je n'oublierai jamais. Jouer n'était plus seulement un devoir, quelque chose me touchait profondément : ce son de la clarinette. Aujourd'hui, après toutes ces années, je sais vraiment utiliser cet instrument, mais ce n'est pas nécessairement mon préféré. Ce que j'aime dans la clarinette, c'est le parallèle que l'on peut faire avec la voix humaine, en termes de registre, de tessiture, de timbre et de dynamique. Je crois que je m'exprime mieux maintenant avec la clarinette qu'avec la voix.

D. K. : Entre 5 et 10 ans, j'ai joué du piano, mais ce n'était pas une grande réussite. C'était une lutte continuelle et je n'étais pas très à l'aise. C'était un devoir et, comme mon professeur était déprimé, les leçons étaient plutôt ennuyeuses. Pourtant, j'adorais la musique. Ma mère, qui était violoniste classique, avait commencé le violon à 4 ans. Quand, à 10 ans, j'ai voulu changer d'instrument, elle m'a dit : « *Tu es beaucoup trop vieux pour apprendre le violon ! Tu as déjà perdu six ans. Mais peut-être que tu peux jouer d'un instrument à vent : la clarinette ou la flûte.* » J'ai choisi la clarinette.

À la maison, on écoutait des disques comme *Rhapsody in Blue* de Gershwin ou *La Création du Monde* de Darius Milhaud, et le son de la clarinette me fascinait. Ensuite, à l'école, je me suis beaucoup intéressé au jazz. Quand, à 11 ans, j'ai écouté pour la première fois les enregistrements de Sydney Bechet, je me suis dit : « *C'est ça que je veux faire !* » Bechet me parlait avec sa clarinette et son saxo soprano, il racontait des histoires. Il s'exprimait avec son âme et ça m'intéressait d'essayer de faire comme lui.

Je suis ensuite allé dans un lycée spécialisé dans la musique et les arts visuels à New York. Toutes les origines et toutes les classes sociales y étaient représentées : c'était une expérience extraordinaire ! J'ai alors commencé à jouer du jazz, de Jelly Roll Morton à Thelonious Monk. Je suis allé à l'université, puis j'ai passé un an au Conservatoire de Paris (1976-1977), où j'ai vraiment appris le français – dès que mes pieds ont touché le sol français, j'ai décidé d'arrêter de parler anglais –, puis à la Julliard School de New York, où j'ai fait mon master avec pour professeur de clarinette Leon Russianoff.

J'ai alors mis le jazz de côté pour me concentrer sur la musique contemporaine, parce que j'avais peur de ne pas être capable d'une originalité suffisante pour réussir dans le jazz. Mais, au bout de dix ans, je me suis dit que j'avais jeté le bébé avec l'eau du bain et qu'il fallait que je revienne à l'improvisation.

C'est alors que j'ai trouvé la musique du patrimoine culturel de ma famille : la musique klezmer, qui vient de la culture juive ashkénaze de mes arrière-grands-parents et grands-parents. J'ai fait partie d'un groupe assez célèbre, The Klezmatics. Et puis j'ai ajouté l'esprit de l'improvisation jazz dans la musique klezmer. J'ai quitté The Klezmatics pour créer mon propre groupe Klezmer Madness! en 1995. J'ai fait toutes sortes d'expériences : avec John Zorn, le Kronos Quartet, en soliste avec des orchestres classiques, avec le DJ canadien Socalled et Fred Wesley (ex-JB's de James Brown) sous le nom d'Abraham Inc. Avec ma femme, la pianiste et compositrice Kathleen Tagg, nous avons écrit un concerto et d'autres œuvres.

M&M : La clarinette a une importance toute particulière dans les répertoires populaires d'Europe orientale. Comment les avez-vous abordés David ?

D. K. : Il faut se rappeler que la clarinette faisait partie des fanfares militaires. Les troupes coloniales anglaises et françaises avaient leurs orchestres de fanfares. Et de la Grèce jusqu'au Pakistan, partout dans les pays colonisés, les musiciens ont adopté la clarinette parce qu'elle offrait plus de possibilités que, par exemple, la zurna[1]. Les clarinettistes turcs ont pris les grandes clarinettes en sol, qu'ils jouent à leur manière, avec les doigts plats qu'ils bougent pour faire des quarts de ton. C'est toute une autre façon de jouer.

La musique klezmer mélange les traditions de l'harmonie occidentale avec celles de la modalité orientale. Ses sonorités viennent du Proche-Orient et des grandes diasporas qui ont peuplé l'Allemagne, la Pologne et l'Europe de l'Est. On dit que les musiciens de mariages en Europe de l'Est étaient juifs ou rom. Dans les mariages rom, les chefs d'orchestre étaient des Rom, et des Juifs dans les mariages juifs, mais dans l'orchestre les musiciens étaient les mêmes. C'était un mélange naturel.

M&M : Kinan, en dehors de l'enseignement que vous avez reçu en musique classique occidentale, avez-vous appris la musique arabe, le maqam ?

K. A. : C'est intéressant de constater que la clarinette n'existe pas vraiment dans le monde arabe. Elle y est peut-être un peu plus présente aujourd'hui à cause de la musique turque, mais c'est une nouvelle addition dans les ensembles de musique classique arabe. La clarinette joue un rôle important dans les musiques de Grèce, de Turquie, d'Arménie, d'Azerbaïdjan, etc., mais pas vraiment en Syrie, au Liban, en Palestine, en Jordanie, en Égypte, etc.

J'ai été éduqué dans la musique classique occidentale, qui est celle de mon père, et ma mère a toujours adoré la musique arabe. À la maison, on écoutait les deux. Damas, où j'ai vécu, est une cité cosmopolite particulière : on y entend des musiques arabe, arménienne, kurde, araméenne, etc. Si j'ai étudié la musique classique occidentale c'est que c'était la seule façon d'apprendre. Il n'y avait pas de clarinettiste de musique arabe auprès de qui je pouvais me former.

Mon professeur était syrien. Il jouait dans l'orchestre de l'armée et il était aussi l'un des premiers clarinettistes de jazz en Syrie. Mais il ne m'a enseigné que la musique classique. Vers 12-13 ans, j'ai commencé à découvrir les quarts de ton et à m'intéresser à la musique modale, mais je m'y suis formé en écoutant et en jouant avec d'autres musiciens.

M&M : David, pouvez-vous nous parler de cette tradition culturelle juive qu'est la musique klezmer et de sa disparition en Europe ?

D. K. : Plusieurs éléments ont mené à la disparition de cette musique. D'abord la Shoah avec la destruction des populations juives. Les musiciens qui sont venus aux États-Unis y ont heureusement enregistré cette musique, ce qui constitue la trace de cette tradition. Mais la génération suivante, et même celle de mes grands-parents, qui se sont mariés à New York en 1914, avaient déjà jeté cette culture à la poubelle. Ils en avaient terminé avec ce passé et aspiraient à l'assimilation. Quant à ceux qui sont restés en Europe de l'Est, ils se sont retrouvés derrière le rideau de fer, supprimés par Staline. C'est ainsi que notre tradition s'est interrompue et que ma génération a été dans l'obligation de reprendre cette culture. Il ne s'agissait pas d'en refaire la copie, parce que cette culture des Juifs des années 1920 n'existe plus, mais d'essayer de faire quelque chose de différent dans la continuité. C'est la leçon du jazz. Si on disait que le jazz est la musique de King Oliver en 1923, ce serait complètement absurde !…

K. A. : Pour moi, toutes les traditions sont des organismes vivants, alors elles changent. Toutes les cultures échangent les unes avec les autres, si bien qu'une culture « pure » n'existe pas, et la musique est certainement la moins pure des traditions. Si certaines pratiques se sont perdues, les traditions musicales continuent à vivre tant que des musiciens les jouent. Le sous-titre de notre projet pourrait être « Traditions sans limitation », parce qu'il contient les traditions de la musique arabe, de la musique juive, du classique, du rock, du jazz, toutes ces musiques que l'on écoute dans notre vie. Notre musique est inspirée par des traditions sans être limitée par elles.

M&M : Sur quelles bases musicales vous êtes-vous accordés pour créer le répertoire de votre projet ?

K. A. : C'était assez facile. Nous avions ce projet ensemble et dans nos répertoires des morceaux ouverts qui nous semblaient parfaitement convenir à l'expérimentation et à la nouveauté.

D. K. : On a choisi quatre morceaux dans le répertoire de chacun. J'ai choisi deux morceaux traditionnels et deux de mes compositions. Et dessus, j'ai écrit des contre-chants en imaginant comment Kinan allait pouvoir les jouer naturellement. J'ai pris beaucoup de temps à réfléchir et à imaginer ce qui allait marcher entre nous. J'ai également écrit une petite composition pour ajouter à celle de Kinan, « Wedding » (mariage). Je l'ai appelé « Wedding Chaser », comme un petit digestif d'après mariage. Je reprends le thème de Kinan et la musique s'emballe à la manière de ce que font les Juifs très religieux qui frappent sur la table en chantant très fort après le mariage.

K. A. : J'ai choisi des morceaux très ouverts et dont j'imaginais qu'ils auraient une tout autre vie avec les couleurs personnelles de David. J'ai aussi choisi un morceau, « November 22 », que David connaît bien pour l'avoir joué avec Kathleen Tagg. Elle en a fait un arrangement orchestral génial avec des « samples » (échantillons). Le 22 novembre 2001 était la date de mon premier emménagement à New York. Et ce n'est qu'en 2007 que j'ai commencé à m'y sentir chez moi. Ce morceau évoque cette sensation étrange de se sentir chez soi ailleurs que chez soi… Lorsque tu déménages, tu as vraiment envie de te sentir chez toi, mais quand tu y arrives, tu te sens un peu coupable de te sentir bien. Tu te demandes ce qui se passe dans ton chez toi originel. Aussi, l'idée que je voulais exprimer est que, où que l'on se trouve, on devrait pouvoir se sentir chez soi.

M&M : Les décennies passées nous ont habitués à des créations basées sur des rencontres entre musiciens de cultures différentes. Certains projets sont magnifiques et fonctionnent sur le temps long, d'autres restent sans lendemain. Qu'en est-il de votre création ?

D. K. : On espère que cette collaboration va continuer à vivre, parce qu'on a vraiment travaillé pour faire ce projet, que nous sommes des amis et que c'est un grand plaisir de jouer ensemble. Mais aussi, pour nous, la métaphore de la coopération des cultures est une chose essentielle. On peut avoir des groupes dont les musiciens représentent un mélange de cultures, mais avoir le but spécifique de mélanger nos cultures, c'est autre chose, c'est ce qui est beau et nous le faisons de façon naturelle.

M&M : En 2024, l'une des grandes thématiques du festival Haizebegi était : « ce que peut la musique en situation de guerre ». Et c'est une des raisons pour lesquelles son directeur,

Denis Laborde, a souhaité vous réunir pour cette création, un acte plein de sens dans le contexte actuel. Comment l'un et l'autre envisagez-vous cette question ?

K. A. : La musique ne peut rien faire en situation de guerre. On va jouer aujourd'hui et peut-être qu'au même moment 200 personnes seront victimes de la guerre. Alors la musique ne fait rien, c'est toujours très clair pour moi. Mais la musique peut nous donner un peu d'espoir, de plaisir, favoriser le contact humain et ce que l'on ressent, pas seulement en situation de guerre d'ailleurs, et c'est pour ça que l'on aime les arts, qui sont ce que l'humanité a créé de plus précieux. Mais qu'est-ce qu'on peut changer dans le monde réel ? Malheureusement rien.

D. K. : Je suis d'accord. C'est malheureux de voir ces images de guerres, la haine entre des gens, mais les artistes doivent tenir le cap, parce que l'art est la frontière entre la civilisation et la barbarie. Sans les arts, l'Humanité est fichue. Les musiciens doivent prendre position. Par exemple, Toscanini était contre le fascisme, mais il ne pouvait pas arrêter la Shoah, tout immense chef d'orchestre qu'il était, de même que d'autres grandes figures comme Pablo Casals ou Albert Einstein. Toutefois, leurs positions étaient très importantes et s'ils avaient baissé les bras, on serait tombés dans le désespoir. Daniel Barenboim, que Kinan connaît bien, a dit quelque chose comme « *on ne peut pas tomber dans le luxe du désespoir* ». Il nous faut prendre position en faveur de l'amour entre les gens, du dialogue, de la beauté, de la préservation de notre civilisation.

M&M : Quand on vous a proposé d'intituler votre création « concert pour la paix », vous avez refusé. Pourquoi ?

K. A. : Parce que cela semble suggérer que nous sommes, David et moi, dans deux camps différents. Or ce n'est pas le cas. Les représentations deviennent un jeu futile. Tout le monde essaie de vendre quelque chose à sa façon. Faire un concert pour la paix, qu'est-ce que cela veut dire ? De mon point de vue, il s'agit seulement de vendre le concert. Ça n'apporte rien de plus. Et placer deux personnes aux deux extrémités de l'échiquier, juste en considérant d'où elles viennent, est aussi une erreur parce que c'est présumer de leurs affiliations politiques en fonction du contexte de leur vécu. Voilà ce qui me pose problème, parce que c'est juste comme si vous nous demandiez : Comment parvenez-vous, malgré vos différences, à jouer ensemble ? Alors que nous n'avons pas une vision différente de ce qui se passe. Nous sommes parfaitement d'accords l'un avec l'autre sur ce que nous pensons. Nous sommes unis contre les représentations forcées de ce que nous sommes.

D. K. : Partout, des gens veulent détruire, tuer, se moquer des autres : c'est une absurdité ! Ce que nous défendons c'est la culture, la civilisation et l'humanité. Et c'est ce que peut faire la musique.

K. A. : Pour moi, la musique est un acte de liberté. Et lorsque nous jouons, nous constatons que nous jouissons de cette liberté de penser et de ressentir à laquelle 80 % des habitants de la terre n'ont pas accès. La musique est aussi un acte sans danger. Mais nous ne sommes pas des musiciens dans leur bulle, nous savons très bien ce qui se passe. Nous défendons tout ce que David a dit, ainsi que la justice et les droits humains. Cela ne veut pas dire que, si nous venons d'une certaine partie du monde, nous devons parler de ce qui s'y passe. Tout le monde doit s'en faire l'écho.

Sur David Krakauer : https://www.davidkrakauer.com/.

Sur Kinan Azmeh : https://kinanazmeh.com/.

NOTES

1. Zurna : instrument à vent, à anche double, de la grande famille des hautbois et d'origine anatolienne.

RÉSUMÉS

David Krakauer et Kinan Azmeh, compositeurs et clarinettistes de notoriété internationale, se connaissent bien. Ils se sont rencontrés à New York, leur port d'attache. En bientôt quatre décennies, le premier y a façonné son statut de leader du renouveau de la musique klezmer. Le second y affirme son maqam-jazz innovant depuis qu'il a quitté sa Syrie natale en 2001. Fruit savoureux d'une complicité plus qu'artistique, leur toute première création commune est nourrie d'une grande écoute mutuelle et du subtil partage entre les sonorités particulières de leurs répertoires entrelacés. La première mondiale de cette création, commande du festival Haizebegi, triomphait à Anglet, Pays basque, en octobre 2024. À la Saint-Nicolas, elle ravissait le public de Berlin. À l'occasion de cette nouvelle création, les deux artistes se livrent au micro de François Bensignor.

INDEX

Mots-clés : compositeur, clarinette, festival, rencontre

AUTEUR

FRANÇOIS BENSIGNOR

Journaliste

Champs libres

Films

Migrants, les failles de l'Europe forteresse

Documentaire de Fabrice Launay et Sebastian Perez Pezzani (France, 2022)

Anaïs Vincent

1 Le documentaire Migrants, les failles de l'Europe forteresse est diffusé actuellement sur la plateforme d'Arte. Cette enquête, agrémentée d'images d'archives et d'interviews d'un large panel d'acteurs et de spécialistes de la question, revient de façon conventionnelle sur la politique migratoire en Europe, en dressant un tableau des plus noir. Le film souligne le repli sur soi dans l'Union européenne (UE) et le déploiement de stratégies inadaptées, dont des exemples concrets, les plus emblématiques de ces dernières années, révèlent les nombreuses failles.

2 L'UE a, en effet, de plus en plus recours à des politiques d'externalisation de la gestion des migrations. Plutôt que de gérer directement les flux à ses frontières, elle s'appuie sur des accords avec des pays tiers, souvent autoritaires, pour retenir les migrants avant leur arrivée sur le territoire européen. L'exemple de l'accord UE-Turquie de 2016 illustre bien cette stratégie, dans laquelle la Turquie reçoit une aide financière en échange de la gestion des réfugiés sur son territoire. De même, des pressions sont exercées sur des pays comme le Niger ou la Serbie pour contenir les flux migratoires.

3 En s'appuyant sur des États autoritaires pour contrôler les migrations, l'UE se rend vulnérable à des pratiques de chantage migratoire. Les cas de la Biélorussie en 2021 et de la Turquie en 2022 en sont des exemples frappants. En réponse aux sanctions occidentales, Alexandre Loukachenko, le président biélorusse, a orchestré une crise migratoire en facilitant l'arrivée de milliers de migrants aux frontières de la Pologne, de la Lituanie et de la Lettonie. Les autorités européennes se sont retrouvées confrontées à une utilisation des migrants comme une arme géopolitique pour déstabiliser l'Union. Le président turc Recep Tayyip Erdogan a lui aussi usé de cette tactique en ouvrant les frontières turques, permettant à des dizaines de milliers de personnes de tenter de rejoindre la Grèce. Cette action visait à mettre la pression sur

l'UE, qui dépend largement de la Turquie pour freiner les flux migratoires en provenance du Moyen-Orient.

4 Face à ces crises, l'UE a souvent privilégié des réponses sécuritaires. L'agence Frontex, responsable de la surveillance des frontières, a intensifié ses opérations pour empêcher les entrées illégales. En Pologne, par exemple, des barrières ont été érigées et les forces frontalières ont eu recours à des moyens violents pour repousser les migrants. L'état d'urgence a été décrété dans les zones frontalières, limitant l'accès aux journalistes et aux ONG, ce qui a soulevé des questions sur la transparence et le respect des droits de l'homme.

5 L'attitude de l'Union européenne vis-à-vis des migrants révèle une contradiction avec ses valeurs déclarées de solidarité et de respect des droits de l'homme. Bien que l'UE se présente sur la scène internationale comme un défenseur des droits et de la dignité humaine, sa politique migratoire semble répondre davantage à des préoccupations sécuritaires et à des enjeux politiques internes. L'hostilité croissante des opinions publiques européennes à l'égard des migrants alimente cette approche restrictive et défensive, ce qui peut donner l'impression d'une hypocrisie dans la gestion de ces crises.

6 Le documentaire de Fabrice Launay et Sebastian Perez Pezzani ne se contente pas d'établir un constat. Il pointe une fuite en avant sécuritaire, dans laquelle l'UE cherche constamment à renforcer ses frontières sans vraiment résoudre les causes profondes des migrations. En se rendant dépendante de pays tiers pour gérer les flux migratoires, l'Union s'expose aux manipulations politiques de ces États, exploitant les tensions internes de l'UE et la pression migratoire pour obtenir des concessions politiques ou économiques. Le film met en évidence la vulnérabilité stratégique de l'UE face à des acteurs qui utilisent les migrants comme un levier de pression. Les crises successives ont révélé les limites d'une approche strictement sécuritaire et soulignent la nécessité d'une politique migratoire plus cohérente et respectueuse des droits humains.

La Noire de…

Film d'Ousmane Sembène (France, Sénégal, 1966)

Anaïs Vincent

1 Le film d'Ousmane Sembène *La Noire de…* est ressorti en salle dans une version restaurée le mercredi 9 octobre 2024. Au regard de l'actualité et de la montée des mouvements nationalistes, il est extrêmement intéressant de redécouvrir cette œuvre marquante dans l'histoire du cinéma africain et mondial, dont le réalisateur est souvent considéré comme le père du cinéma africain. Ce film poétique coup de poing, basé sur l'une des nouvelles de l'auteur tirée du recueil *Voltaïque* (Présence africaine, 1962), est le premier long-métrage de fiction réalisé par un cinéaste subsaharien. En remportant le Prix Jean Vigo en 1966, il a marqué le début d'une nouvelle ère dans la production cinématographique africaine, rompant avec le décret Laval de 1934 qui interdisait aux Africains de faire du cinéma.

2 Ousmane Sembène, né à Ziguinchor au Sénégal, arrive à Dakar à l'âge de 13 ans. Très tôt, il se passionne pour le cinéma et développe une vision profondément anticolonialiste. Influencé par des œuvres diverses, comme le film de propagande *Les Dieux du stade* de Leni Riefenstahl, il intègre une rigueur esthétique. Toutefois, Sembène utilise avant tout le cinéma comme un outil de lutte et de sensibilisation, constatant que l'écrit n'atteignait pas encore un public assez nombreux au Sénégal, où le taux d'alphabétisation était faible, mais où les taux de fréquentation des cinémas étaient élevés à Dakar. En optant pour le cinéma, il vise un public plus large et plus diversifié.

3 *La Noire de…* s'attaque à des thèmes puissants tels que l'aliénation, l'exploitation et le racisme. Le film raconte l'histoire de Diouana, une jeune femme sénégalaise embauchée comme nourrice par un couple d'expatriés français à Dakar, qui décide de retourner en France. Cependant, lorsqu'elle rejoint ses employeurs à Antibes, elle se retrouve confinée dans leur appartement, réduite à une domestique corvéable à merci, victime de l'esclavage moderne. Ses rêves d'émancipation et de découverte de la France se brisent face à une réalité déshumanisante, dans laquelle le corps noir est exploité par le pouvoir blanc, malgré les apparences d'égalité dans un contexte postcolonial.

4 Sembène utilise un noir et blanc très contrasté, qui accentue le sentiment de claustration et d'oppression. La lumière est travaillée de manière à sculpter les corps,

rappelant l'esthétique formelle et rigoureuse des films de Leni Riefenstahl, mais avec une intention subversive : dénoncer la domination et l'aliénation coloniales. Le film n'a pas une approche documentaire, mais la présence d'une voix *off*, qui exprime les pensées intérieures de Diouana, renforce le sentiment de soumission et de désillusion de la protagoniste. Cette voix intérieure devient un moyen pour le spectateur de saisir l'intensité de son mal-être, sa solitude et son aliénation dans un monde qui la considère comme invisible.

5 *La Noire de…* est une critique acérée du colonialisme et de ses séquelles. Le film met en scène deux espaces radicalement opposés qui symbolisent deux réalités distinctes. Le complexe immobilier moderniste d'Antibes est présenté comme un lieu froid, stérile et aseptisé. Les lignes géométriques, le béton brut et l'architecture fonctionnelle renforcent le sentiment d'enfermement et de déshumanisation de Diouana. Cet espace reflète la rigidité et l'oppression de l'environnement bourgeois occidental, où la jeune femme est enfermée.

6 À l'opposé, les rues animées et les cases de Dakar sont représentées avec une vitalité et une chaleur vibrantes. Ce contraste souligne l'opposition entre un espace de vie et un espace de mort symbolique. Dakar incarne le dynamisme, la culture et l'identité africaine, tandis qu'Antibes devient le lieu de l'asservissement moderne, où Diouana est dépossédée de sa liberté et de sa dignité.

7 Le masque africain, offert par Diouana à ses patrons en guise de cadeau, devient un élément central du récit et un symbole puissant. Ce masque, au départ un simple objet décoratif pour les Blancs, porte une signification culturelle profonde dans le contexte africain. Il représente l'identité, la spiritualité et l'héritage culturel du Sénégal.

8 Lorsque le patron de Diouana retourne à Dakar après la mort de celle-ci, il se rend chez sa famille pour la dédommager financièrement, tentant ainsi d'effacer sa culpabilité. Cependant, la restitution du masque, symbole de l'identité africaine, devient un geste plus significatif. Le masque, initialement dérobé par l'Occident comme un simple objet exotique, revient au village. Ce retour représente une forme de restitution culturelle et un refus de l'appropriation coloniale.

9 Dans la scène finale, un jeune garçon portant le masque suit, menaçant, le patron blanc en silence. Cette silhouette devient une métaphore de la nouvelle génération africaine. Il incarne une résistance, une génération qui n'acceptera plus l'exploitation subie par ses aînés. Cette image puissante de défi et de vigilance indique que le temps de la soumission est révolu.

10 En jouant avec ces contrastes visuels et en intégrant le motif du masque, Sembène fait de *La Noire de…* une œuvre profondément politique. Le film dessine un tableau des rapports de pouvoir hérités de la colonisation et anticipe un réveil de la conscience africaine. La restitution du masque et l'image de l'enfant en sont les preuves, suggérant que la culture, l'identité et la résistance africaines finiront par échapper à l'emprise coloniale, même si cette lutte est encore en cours.

11 *La Noire de…* demeure une œuvre essentielle dans le paysage cinématographique mondial, tant pour son rôle historique que pour sa puissance narrative et visuelle.

Les Barbares

Film de Julie Delpy (France, 2024)

Anaïs Vincent

1 Les Barbares de Julie Delpy s'aventure sur le terrain délicat des relations entre les populations locales et les nouveaux arrivants en France. Oscillant entre la comédie sociale et la satire, le film s'attaque aux préjugés et aux peurs qui surgissent lors de l'accueil de réfugiés dans un petit village breton.

2 Julie Delpy, actrice et réalisatrice à la double culture franco-américaine, use de son regard affûté pour explorer les dynamiques de l'accueil des migrants. Inspirée par Ken Loach et la trame narrative de Old Oak, elle nous plonge dans une chronique de la vie d'un village chamboulé par une situation inattendue : l'arrivée de réfugiés. L'arrivée d'une famille ukrainienne est attendue, un choix qui rassure les habitants, influencés par les représentations médiatiques et politiques des réfugiés d'Europe de l'Est comme étant plus « acceptables » pour une certaine partie de la population. Mais lorsque ces Ukrainiens sont remplacés par des Syriens, la situation se pimente, révélant des stéréotypes profondément ancrés et les réactions xénophobes des villageois.

3 À travers le personnage de Julie Delpy qui incarne l'institutrice dévouée du village, le film explore la complexité des réactions face à l'altérité. La villageoise zélée fait de ce projet d'accueil son combat personnel. Elle se heurte rapidement aux réticences et aux préjugés des habitants, interprétés par un casting de stars comme Laurent Lafitte et Sandrine Kimberlain. Avec espièglerie et malice, elle parvient à transformer des situations de rejet initial en moments de rapprochement et d'ouverture, souvent teintés d'humour et d'ironie. Elle montre comment le contact direct et la découverte des histoires personnelles des réfugiés peuvent briser la méfiance et conduire à une véritable empathie.

4 Les Barbares utilise des éléments de la comédie populaire. Le titre provocateur, l'affiche aguicheuse, ainsi que l'utilisation de stéréotypes sur les habitants bretons et les réfugiés, semblent au départ être les ingrédients attendus d'une comédie potache de mauvais goût. Cependant, Julie Delpy s'affranchit de ces clichés pour dévoiler des enjeux sociaux. Ce jeu avec les codes du cinéma déroute le spectateur pour l'emmener

sur un terrain un peu plus complexe, celui d'une réflexion critique sur la xénophobie et le racisme latents dans une société de plus en plus divisée.

5 Le film se révèle être une critique mordante de la France actuelle qui, sous l'effet des crises migratoires et des discours nationalistes, se replie sur elle-même. Delpy expose les mécanismes pernicieux de la xénophobie et montre comment la propagande médiatique et les discours populistes influencent les perceptions des habitants. Le basculement d'un accueil enthousiaste à une méfiance palpable à l'égard des Syriens reflète la manière dont les politiques d'immigration européennes, souvent déshumanisantes, alimentent la peur de l'autre.

6 En filigrane, Les Barbares dénonce la violence institutionnelle à laquelle sont confrontés les migrants. Le film représente non seulement les discriminations évidentes, comme les attaques verbales ou les rejets de la communauté, mais aussi les agressions quotidiennes, plus subtiles mais tout aussi destructrices. Cette violence silencieuse, souvent ignorée, met en lumière la difficulté des réfugiés à trouver leur place et à reconstruire leur vie dans un contexte hostile. Les membres de la famille syrienne, incarnés avec une grande sensibilité, donnent à ces personnages une profondeur en évitant les caricatures.

7 Les Barbares est plus qu'une comédie divertissante ; c'est une réflexion sur la société française et ses paradoxes. Julie Delpy jongle entre l'humour et le drame pour dresser un portrait complexe de l'accueil des réfugiés dans un village rural, en explorant les peurs et les espoirs d'une communauté confrontée à la différence. Ce film atypique questionne habilement les idées reçues et les mécanismes de la xénophobie.

L’histoire de Souleymane

Film de Boris Lojkine (France, 2024)

Sophie Louey

1 Le dernier film de Boris Lojkine est une fiction qui met en scène 48 heures haletantes du quotidien de Souleymane, Guinéen, livreur à vélo à Paris. Abou Sangare qui incarne Souleymane est, comme ce dernier, engagé dans une demande d’asile en France. Si on suit la première demande de Souleymane tout au long du film, Abou Sangare en est à son troisième refus lorsqu’il est récompensé au festival de Cannes par le prix du meilleur acteur dans la catégorie un « Certain regard ».

2 Le premier plan du film présente Souleymane attendant assis, comme bien d’autres autour de lui, d’être appelé par un agent de l’Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra). C’est aussi sur ce plan, prenant place dans une scène au cours de laquelle on suit le témoignage de Souleymane auprès d’une agente de l’Ofpra, que le film s’achève. Entre ces deux moments, Souleymane, au rythme d’un enchaînement effréné de tâches, révise et répète le témoignage qu’il prévoie de délivrer lors de ce rendez-vous porteur d’une espérance de régularisation de situation. Aucun travailleur social dans l’accompagnement à cette démarche administrative. Souleymane passe par un Guinéen faisant marché de la mise à disposition de récits convenus de persécutions politiques et de documents pour appuyer les dossiers.

3 Au cours de ces 48 heures, Souleymane effectue, littéralement la tête dans le guidon, des livraisons à vélo en louant un compte numérique (puisqu’il est sans-papiers). Il enchaîne alors les prises, les retraits et les livraisons de commandes qui sont ponctués de temps d’attente qu’il travaille sans cesse à réduire. Mettant à disposition sa force de travail, Souleymane est pleinement dépendant du propriétaire du compte. À la menace de l’expulsion se superpose celle de ne plus pouvoir travailler, avec le risque de la fermeture du compte si un client n’est pas satisfait, par exemple. À chaque fin de journée, Souleymane se presse de rejoindre une station pour un départ en bus vers un hébergement d’urgence dont la place n’est jamais garantie.

4 Malgré quelques formes de bienveillances, de restaurateurs offrant un bonbon, un café ou un thé (l’un d’eux est d’ailleurs incarné par le réalisateur), ou celles de camarades d’infortunes eux aussi livreurs à vélo ou espérant pouvoir le devenir, Souleymane

apparaît surtout seul dans ses courses effrénées laissant peu de place et de temps à des actions de solidarité à son égard ou à l'égard des autres.

5 En somme, le film rend compte avec force et sensibilité de « l'histoire de Souleymane » tout en dévoilant la violence des rapports de domination face auxquels il tente individuellement de « tenir ».

Champs libres

Livres

Faïza Guène, Kiffe kiffe hier ?

Paris, Fayard 2024, 270 p., 20,90 €

Mustapha Harzoune

RÉFÉRENCE

Paris, Fayard 2024, 270 p., 20,90 €

1 « *Qu'est ce qui m'arrive en ce moment ? Retenez-moi, je suis un cheval fou qui ne veut plus s'arrêter de galoper.* » Voilà qui donne une idée de la façon dont ce livre est écrit ! Osons : cette fille, Faïza Guène, est dingue. Génialement dingue. Sauf son respect bien sûr. D'ailleurs, c'est elle qui, *via* Doria de retour après *Kiffe, kiffe demain* (2005), le dit : « *J'ai un grain assez inoffensif, mais soyons francs, j'ai un grain.* » Ce roman multiplie les inventions stylistiques : digressions, apostrophes, apartés, acrobaties linguistiques, habillage en mode réseaux sociaux et chaînes d'infos, *breaking news*, propositions de partenariat, score du match « humour *versus* Doria », classement personnel des miracles, listes pédagogiques et des choses les plus stupides jamais inventées, « *teasing* » à gogo… Avec ce Faïza Guène, on embarque pour un voyage en première dans le quotidien de Doria (+ 19 ans) et l'univers impitoyable de la France (version 2024), passant du léger au lourd, emporté dans un tourbillon littéraire et thématique, une grande valse ou un 6/8 mode chaâbi. Difficile pour le chroniqueur (conquis) de faire le choix (de supprimer) telle ou telle expression, image, réflexion… parce qu'en plus d'être légère, souvent à se tordre, Faïza Guène sert du dense. On peut ne pas partager ses avis sur l'école ou ses questions (répétées) sur l'islamophobie (mot qu'elle n'utilise jamais), au moins l'ambiance pousse à la discussion à condition d'en finir avec notre « *disposition à juger. Ne dites pas le contraire, c'est ce que vous faites depuis que j'ai commencé à vous raconter ma vie il y a vingt ans* ». *Exit* aussi les débats en mode télé, réduits à « *Oui ou Non ? Pour ou contre ?* » L'écriture, bougrement efficace, file, à toute vitesse, à l'économie. Et le ton ! Tout est drôle, impitoyable, à l'image de la dureté des temps (que nous fabriquons) ; la caricature, jamais méchante, peut vous mettre à terre. Balayage mode Valera ! Sans oublier une pincée d'autodérision.

2 On retrouve « notre » Doria « *célib' à terre* », avec son Adam de fiston. Steve, son ex, s'est esbigné. Il faut lire les pages sur la conversion du gugusse et cette réflexion presque conclusive sur les convertis : « *Je deviens partisane d'un recrutement plus sélectif.* » Maman Yasmina est de la partie et toujours dans sa cité, histoire de rappeler que ce sont toujours les mères qui marquent « *les buts décisifs* ». Les parents de Steve valent le détour, quitte à « *faire trembler la République* » : choc des cultures garanti, découverte de « *la fétichisation* » version Claude-Marie et Robert et mystérieuse boîte cachée dans le garage. Après, vous pouvez filer et fissa ! Hamoudi est devenu « *conspirationniste* » : « *Imaginez ma surprise le jour où il m'a affirmé que Stevie Wonder faisait semblant d'être aveugle.* » Un temps en couple avec Lila, « *son cerveau a créé un court-circuit dans la zone du lobe frontal* » parce qu'« *il faisait face à une Algérienne qui avait tous les atours d'une babtou. Pas coutumier de tant de complexité le pauvre garçon* ». À lire bien sûr ! À ne pas rater aussi : « *les Mafia's Mammas* » ou les « *Beatles de la djellaba* », le cercle des femmes djellabalisées de la sortie de l'école, qui cancanent et vous lancent sournoisement : « *Ça fait longtemps qu'on n'a pas vu ton mari* ?! »

3 Le récit clapote joyeusement dans une eau de jouvence, parfumée d'un féminisme de bon aloi : « *On dit souvent que les hommes et les femmes ne se comprennent pas, et c'est vrai, mais je pense avoir une explication. Elle est simple, ça ne tient qu'à une chose, un mot. Et ce mot, c'est : NON.* » Et, pour le plaisir : « *À part les féministes françaises de 75 piges, qui peut bien être nostalgique des mains au tarma qu'on se prend dans les transports en commun à l'heure de pointe pour rentrer en banlieue ?!* » Donc, Doria roule en voiture, même si c'est pas écolo et qu'il faut faire avec Fred, le cycliste « *gentrificateur* » pour qui « *la vie est une longue piste cyclable* ».

4 En 2024, « notre » Doria – nationale tout de même ! –, « *toujours plus en stress d'être soi-même* », est plutôt sombre côté vivre ensemble républicain : « *Il y a des conversations que nous devons absolument avoir ensemble pour continuer sinon ce sera kif kif hier, fini demain.* » Elle ne manque pas d'arguments mais n'éteint pas la lumière. Prenez Rita, sa voisine « *catholique convaincue* », elle l'adore : « *Rita et moi, c'est vraiment la France qu'on aime. Pas grand-chose en commun, mais beaucoup à partager.* » Et lorsqu'elle lâche ses coups contre l'école version ZEP où l'éducation serait tout sauf « *prioritaire* », il faut lire comme en contrepoint comment « notre » Doria rembarre « *M^me^ Bejouj, présidente des parents d'élèves* » qui demande aux parents de vérifier si les fiches étaient bien « *rempliTes* », mouche le lecteur qui ignore le sens du mot « *sudoripare* » ou fusille celui qui confond « *c'est/ses/ces* » sur Instagram.

5 Doria se demande si, dans la France de 2024, il est encore possible de « *mentionner Allah sans autorisation préalable* ». Cela peut faire sourciller quelques Astérix descendus du Djurdjura ou des héritiers (les mêmes parfois) de Rabelais, Molière ou Prévert, mais il faut lire les pages consacrées aux grands frères « *médiateurs* », « *trahis* » par nos édiles républicains, vite remplacés par « *les bandes, issues d'une secte se réclamant de l'islam* » avec un « *Coran appris par cœur mais sans cœur* ». À propos de l'art. 7 de la Charte de la laïcité qui stipule que « *la laïcité assure aux élèves une culture commune et partagée* », Doria reste perplexe : « *Grandir sans le sou dans une cage en béton nous empêche d'avoir une culture commune.* »

6 Et le récit galope au rythme des digressions réjouissantes et stimulantes : les bobos et les nounous, le lâcher-prise de Charles III, le prix des concessions et les cimetières Airbnb, le grand remplacement, celui du « *bon vieil épicier marocain* » par « *le Sri Lankais amateur de pop music qui collabore avec Wall Street English Institute* », la fin du monde

illustrée par les « *big lolos* » de Cindy, le « *concept* » en lieu et place du « *talent* » chez les artistes contemporains, le rôle des pays d'accueil dans les migrations internationales sans oublier ceci : « *Les femmes des classes populaires sont des* crash tests *grandeur nature, quand quelque chose ne tourne pas rond dans ce monde, vous pouvez être sûrs qu'elles sont les premières à en faire les frais.* » On pourrait dire la même chose des immigrés. Et pourtant, quand Doria a besoin d'un peu de courage, c'est vers « *Cécile, congolaise rescapée de la guerre civile, six enfants de quatorze pères différents* » qu'elle se tourne. Tant pis pour « *les Mafia's Mammas* ».

AUTEURS

MUSTAPHA HARZOUNE

Journaliste

Gaël Faye, *Jacaranda*

Paris, Grasset 2024, 288 p., 20,90 €

Mustapha Harzoune

RÉFÉRENCE

Paris, Grasset 2024, 288 p., 20,90 €

1 *Jacaranda* (prix Renaudot 2024) s'ouvre dans un hôpital psychiatrique rwandais. Stella, la vingtaine, y est internée. Perplexe, le toubib évoque un stress post-traumatique. Sa mère, Eusébie, qui a perdu son mari, ses enfants, ses parents, ne comprend pas. Comment comprendre que Stella s'est enfermée dans son secret pour un arbre. « *Son ami, son enfance, son univers. Son jacaranda* » ?

2 Milan, le narrateur, est le fils de Venancia, rwandaise débarquée en France en 1973, et de Philippe son blanc de mari, ci-devant maître-nageur qui, à l'heure des amours, donna des leçons de natation à la séduisante « *gazelle* » qui voulait apprendre « *comme s'il s'agissait d'une question de vie ou de mort* ». Milan est un métis, rejeton d'« *une famille française banale* ». Du Rwanda, il en était question qu'à la télé. Pas un mot de sa mère, pas une photo, pas d'amis. Rien. À la clef, « *le terrible sentiment de ne pas connaître cette femme. Ma propre mère* », et « *de terribles maux de ventre* ». Un soir de juillet 1994, il la surprend, seule dans la nuit, « *au moment où j'observais ma mère de dos qui regardait la nuit en feu, un génocide prenait fin dans son pays natal. Je n'en savais rien* ».

3 C'est alors que débarque Claude, un gamin au crâne bandé, à qui sa mère s'adresse en kinyarwanda. Elle le présente comme son neveu. La nuit, Milan entend Claude pleurer et voit en lui un frère à protéger. Claude repartira au Rwanda comme il est venu : disparu aussi vite qu'apparu. Mais, après 25 ans de silence, en 1998, Venancia propose à Milan de l'accompagner au Rwanda. Milan a 16 ans, ce voyage bouleversera sa vie.

4 Au Rwanda, il n'aura pas davantage d'explications de sa mère, ni d'ailleurs de « *Mamie* », sa grand-mère dont il découvre l'existence. D'autres lui apprendront le pays et son histoire familiale. Là, il retrouve Claude, qui se révèle être son oncle maternel. Il rencontre Sartre, autoproclamé « *Chevalier* » parce qu'il « *sauve la culture universelle de la*

barbarie » en récupérant vinyles et livres « *des Blancs évacués pendant le génocide* ». Sartre, qui est hutu, est « *le grand frère des orphelins* ». Son « *Palais* » est celui des mayibobo, le refuge des gamins, tutsi pour la plupart, abandonnés, comme Claude en son temps. Il y a aussi Alfred, militaire du Front patriotique rwandais qui rêvait de devenir acteur. Ici, l'auteur glisse une bande-son et son goût pour la littérature, tout cela est un peu fabriqué, mais passons.

5 Enfin, Milan rencontre Eusébie, l'amie de sa mère, sa fille Stella encore bébé et Rosalie, centenaire et mémoire vivante d'un siècle d'histoire. En 1973, l'année où Venancia s'est exilée, Eusébie est rentrée au pays.

6 Le Rwanda pour Milan, c'est d'abord le choc culturel. Il découvre qu'ici il est un Blanc, un muzungu, même pas un métis, la catégorie ne semble pas exister. L'ado doit assimiler d'autres codes, une histoire, celle du génocide des Tutsi, qui conditionne les comportements, les relations, les dits et les non-dits, les blagues permises et celles qui ne le sont pas. Il croit que « *c'est de l'histoire ancienne* » mais il se trompe. Il n'a pas les clefs, « *on ne vient pas en vacances sur une terre de souffrances. Ce pays est empoisonné. On vit avec les tueurs autour de nous et ça nous rend fous. Tu comprends ? Fous !* », lui assène Claude.

7 Milan finira par s'installer à Kigali, s'imprégner du pays et de l'histoire de celles et de ceux qu'il a rencontrés. Il apprend les exils provoqués par ce « *spectre* » qui a « *ravagé ce pays* » depuis les premiers massacres de 1959, ceux de 1973 jusqu'au génocide de 1994. Il mesure le legs meurtrier de la colonisation belge à l'origine de l'ethnicisation et de la division du pays. Il découvre les complicités de l'Église. Quant au rôle de la France, l'auteur s'autorise une ellipse : Claude lui dit d'aller s'informer !

8 Sur fond de business, le pays s'est engagé sur le difficile chemin de la réconciliation, et ce avec « *la conscience d'un peuple, inguérissable* », à commencer par Claude qui laisse visible la cicatrice sur son crâne, « *pour rappeler qui je suis* ». Ici, réconciliation ne rime ni avec amnésie ni avec amnistie. Elle passe par les *gacaca*, ces tribunaux populaires mis en place pour juger les criminels du génocide comme ceux de la famille de Claude. À cela s'ajoutent les commémorations d'avril, comme celle où Eusébie témoigne. Pendant qu'elle égrène les atrocités, montent des gradins des hurlements, des crises traumatiques se succèdent, une femme se débat comme si le feu la brûlait, criant en kinyarwanda : « *Ne me tuez pas ! Ne me tuez pas !* » « *Le passé était présent, le génocide toujours en cours.* » Pourtant, « *l'indicible ce n'est pas la violence du génocide, c'est la force des survivants à poursuivre leur existence malgré tout* », dit Eusébie. Et si la justice des *gacaca* est imparfaite, elle a le mérite de libérer la parole et de mettre fin à l'impunité. Il n'y aura ni pardon, ni réconciliation, mais ces procès « *sont absolument nécessaires pour les générations d'après* », dont Milan fait partie ! Une jeunesse à qui Gaël Faye fait dire : « *J'aimerais vivre léger de temps en temps.* »

9 Le jacaranda de Stella, son refuge qui abritait un secret, a été coupé. Milan apprendra pourquoi l'eau terrorisait sa mère. Tout cela est écrit sans originalité, avec force et sans pathos pour ce qui concerne les récits liés au génocide, mais empreint de sentimentalité dans la mise en scène des relations interindividuelles.

AUTEURS

MUSTAPHA HARZOUNE

Journaliste

Kamel Daoud, *Houris*

Paris, Gallimard, 2024, 416 p., 23 €

Mustapha Harzoune

RÉFÉRENCE

Paris, Gallimard, 2024, 416 p., 23 €

1 « *Te garder ? Es-tu folle ? Ils se sont montrés capables d'enterrer une guerre entière, 200 000 morts et dix années durant lesquelles ils se sont pris pour des moutons et des prophètes, mais ils n'oublieront jamais que tu es née sans père, sans nom* », dit Aube, enceinte, à sa fille qu'elle prénomme Houri. Où quand Kamel Daoud croise l'histoire de la guerre civile algérienne et le destin de trois femmes, le tout raconté par « *la langue intérieure* » de la jeune femme, « *Fajr dans la langue extérieure, Aube dans la langue intérieure* ». Aube a 26 ans. Il y a 21 ans, dans la nuit du 31 décembre 1999, elle survécut à la lame d'un islamiste : « *L'égorgeur rata son sacrifice.* » Depuis, elle survit avec cette « *monstruosité* » : « *un sourire qui noue mes oreilles l'une à l'autre. C'est juste là, sur mon cou* ». Pour cette miraculée du couteau, son corps ne peut donner la vie, comme il lui est impossible d'enfanter une fille dans un pays où vivre « *est un couloir d'épines* » pour une femme qui n'est « *à peine plus importante que l'un de ces moutons* » promis au sacrifice de l'Aïd. Khadidja, autre symbole, a sauvé Aube, devenant sa mère adoptive. Abandonnée, le 5 juillet 1962, le jour de l'indépendance du pays, « *ma mère Khadidja [...] souhaitait réparer le monde et s'offrir en tuteur* ». Elle a appelé l'enfant Aube, comme « *pour contrer deux destins de nuit, le sien, le mien* ». Houri, elle, est promise à la mort avant de naître. Trois corps et trois destins de femmes qui donnent à lire l'histoire d'un pays – abandonné, meurtri et sans voix, sans avenir.

2 Trois temps structurent le récit : l'histoire d'Aube, sa rencontre avec Aïssa alors qu'elle est en route vers « *l'Endroit mort où j'ai été égorgée* » et son retour à Had Chekala, le village martyr où tout a commencé et où tout se terminera. *Houris* revient sur la barbarie islamiste des années 1990 et la caporalisation des mémoires, l'islamisation de la société (il est des Algériens qui parlent de « talibanisation ») et la mise au pas et à l'écart des femmes. *Houris* a suscité beaucoup d'engouement, jusqu'au prix Goncourt,

mais aussi quelques réactions – pavloviennes chez certains ? – de rejet. Il est vrai que Daoud, parfois, écrit au marteau, mais sans compromissions. En Algérie, on prend moins de gants pour l'accuser d'être du « *parti de la France* ». Cela n'est pas original (lire Amira Ghenim, *Le désastre de la maison des notables*, Philippe Rey, 2024). Ce procès se nourrit aussi des langues d'Aube. Celle de l'intérieur, « *belle* », qu'elle « *use* » pour parler « *dans ma tête à mes ennemis, voisins, imams, à Dieu qui m'a volé des choses précieuses* », celle où se niche aussi la voix des personnes aimées, et l'autre, de l'extérieur, « *muette* », « *rauque et incompréhensible* », un « *marécage* » d'« *exhortations et de menaces* ». Assia Djebar a déjà mis en miroir langue française et arabe algérien. Cette question des langues est un sujet central pour l'Algérie et Kamel Daoud vise plutôt ici à faire « *concorder* » les deux langues, dénonçant la trahison des « *couleurs* » (Ahmed Azzegagh ou Sénac).

3 Les descriptions sont insoutenables : égorgement, massacres, « *rites* » du sacrifice, « *sourire monstrueux* » d'Aube et la canule par laquelle elle respire. Cette précision chirurgicale témoigne de la nécessité de dire et de nommer les choses et participe d'un processus cathartique.

4 *Houris* parle de la femme algérienne, des femmes algériennes. Aube est indépendante, libre, elle va « *les cheveux à l'air et les épaules nues* ». Elle tient un salon de coiffure appelé « Shéhérazade » qui fait face à une… mosquée ! Entre « *ma canule et le haut-parleur du prêcheur* » se mène « *une petite guerre* ». « *Mais je tiens tout le monde à distance avec mon "sourire" de monstre et mes yeux immenses où ils n'aiment pas se regarder.* » Et lorsque lors d'un de ces matchs du vendredi, l'iman égrène la liste des « *dix femmes exclues de la miséricorde de Dieu […] jusqu'à ce qu'il ne reste rien […]. Que des ombres poilues, des silhouettes muettes et des mortes aux voix douces pour dire "oui" à l'homme* », dans le salon, « *on resta plongées dans un silence de rescapées* ». Le roman multiplie les histoires de femmes qui toutes « *avaient perdu leur voix* » : Hanane et Meriam, les employées d'Aube, les trois femmes chassées de leur appartement, Zahra, la mère de Mimoun le pêcheur et père d'Houri, ou Hamra cachée dans une burqa comme dans un linceul, étiquetée « *terroriste* » parce que kidnappée, violée, engrossée quand les hommes qui ont tué et violé sont gratifiés de dattes, de lait et de pensions au nom de la Réconciliation.

5 « *Les cicatrices calligraphiées* » sur la peau d'Aube dénoncent l'effacement de la guerre civile, l'effacement « *du jour où l'on tenta de m'égorger* » et les lois d'amnistie ne célèbrent que « *la réconciliation des meurtriers avec les meurtriers* ». Pour sortir du « *labyrinthe* », Aube part vers « *le pays* » de sa sœur morte, elle, sous le couteau de l'égorgeur. Sur la route, elle est agressée et se retrouve dans la voiture d'Aïssa, commercial en livres de cuisine. **«** *Ce fou enfermé dans son histoire* » porte la mémoire des massacres, des noms, des lieux et des chiffres. Mais personne ne le croit « *et je ne sais pas écrire* » dit-il. Il cherche des « *preuves* » et voit dans la cicatrice d'Aube « *un signe de Dieu* ».

6 À Had Chekala, Aube se confronte à des habitants hostiles qui préfèrent oublier ou mentir sur qui ils sont. Dans un face-à-face tendu, l'imam à la barbe noire, « *affûtée comme une lame* », l'égare dans un labyrinthe de vivants et de morts, de coupables et d'innocents, de culpabilités et de hontes… « *Il me poussait dans ma tombe avec la certitude que j'étais aussi coupable que celui qui tenta de m'égorger il y a vingt et un ans.* » C'est par sa langue intérieure, « *cabrée* », qu'Aube résiste, pour affronter son destin et « *plonger comme mille personnes dans ma propre faille et descendre en moi-même* ». Descendre pour atteindre le pardon, renouer le fil du temps, rouvrir les yeux, entendre l'appel des morts.

7 *Houris* est long, trop parfois, mais il y a du souffle dans cette écriture qui file à vive allure, riche de formules et d'images. Le livre est tragique, insoutenable, drôle et ironique aussi et, de manière paradoxale, il porte les conditions d'une résurrection, la nécessité d'une anamnèse, individuelle et collective, pour croire encore en l'espoir. Car « *je crois que c'est lorsqu'elles gisent sans mots que nos histoires deviennent dangereuses* ».

AUTEURS

MUSTAPHA HARZOUNE

Journaliste

Saïd Sadi, *Mémoires. Le pouvoir comme défi, 1997-2007*, tome IV

Paris, éd. Altava, 2024, 450 p., 30 €

Mustapha Harzoune

RÉFÉRENCE

Paris, éd. Altava, 2024, 450 p., 30 €

1 Ce tome IV des *Mémoires* de Saïd Sadi couvre les années de participation du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), dont il était alors le président, à un gouvernement d'union nationale sous l'égide de Bouteflika formé le 24 décembre 1999. Le RCD quittera la coalition le 1er mai 2001, en plein Printemps noir de Kabylie. Les spécialistes de la vie politique algérienne apprécieront ce témoignage sur une décennie marquée par le retour de Bouteflika aux affaires, les violences islamistes qui se poursuivent quand le régime s'engage sur la voie de l'amnistie, l'assassinat de Matoub Lounès, le Printemps noir et le « *marché de l'hémoglobine* » algérien à Paris. C'est ce dernier point qui nous intéresse ici.

2 Depuis qu'on nous rabâche que le couple franco-algérien serait particulier, ne serait-il pas temps d'installer des relations d'adultes entre les deux pays, comme le suggère l'auteur ? Pour être « particulière », cette relation renferme surtout des enseignements de portée universelle. À commencer par l'aspiration des Algériens à vivre en paix et dans la dignité – condition première, s'il en est, à l'arrêt des émigrations, pour interpeller des démocraties occidentales, peu sensibles pourtant à ces aspirations. Sur le sujet, Alger sait actionner la corde tiers-mondiste pour justement « *culpabiliser l'Occident* » et lui enjoindre de « *s'abstenir d'exiger des engagements démocratiques* ». L'auteur écrit qu'« *on ne peut pas chercher à prémunir l'Europe de l'extrême droite et travailler à la promotion d'un ordre politique bien plus nocif en Algérie. [...] La réponse au totalitarisme, qu'il soit intégriste ou militariste, c'est la démocratie.* »

3 L'auteur pointe aussi une certaine gauche française, des leaders du Parti socialiste accusés de réduire « *l'alternative algérienne à l'alternance entre le militarisme et l'islamisme* », avec pour conséquence d'isoler les forces progressistes algériennes. « *Les médias français restaient le baromètre qui validait ou disqualifiait les décisions qui se prenaient à Alger. Or, ces organes, imprégnés de la guerre, ne nous connaissaient pas.* » Sont visés ici « *la ligne complotiste* » du PS, *Libération*, accessoirement *Le Monde*, La Découverte, et nommément Lionel Jospin, Dominique Voynet, les journalistes Josée Garçon, Edwy Plenel, l'éditeur François Gèze… Il dénonce le « *dérèglement intellectuel et [le] désarmement éthique de la social-démocratie française* » pour qui « *seuls les partis islamistes ou leurs alliés s'opposaient réellement au système* ». *A contrario*, il salue des « *esprits indépendants* » : Yvette Roudy, Georges Morin, Jean-Pierre Chevènement, Hubert Védrine ou Bertrand Delanoë. Il ajoute les journalistes Daniel Leconte (Arte), Véronique Taveau, Florence Beaugé, ou des personnalités telles que Bernard-Henri Lévy et André Glucksmann. Il rend hommage à Soheib Bencheikh et à Simone Veil. Si, en France, certains ne se sont pas remis de l'indépendance algérienne, une partie de la gauche dite « *compassionnelle* » joue de la victimisation du Sud pour s'ériger en « *protecteur, conseil et, pourquoi pas, tuteur de l'ancien colonisé* », quand, en Algérie, « *il est des Algériens qui mènent une guerre anticoloniale à retardement comme d'autres cultivent la haine* ».

4 « *Seule l'émigration échappait à son emprise* », écrit Saïd Sadi qui invite un Bouteflika méfiant à « *en finir avec la diabolisation de la diaspora* » : « *Beaucoup affichent une grande disponibilité à apporter leur savoir-faire si un accueil digne leur était assuré.* » Le hic est que les deux pays font des relations algéro-françaises « *une question de politique intérieure* » aux mains des « *tendances partisanes les moins pondérées au sein de chaque nation* ». C'est ici que « *les hiatus des polémiques mémorielles* » reviennent tels des « *rhumatismes* » pour parasiter « *deux destins que tout invitait à la composition* ». À propos du match de football France-Algérie de 2001, il avance que « *les auteurs des troubles […] étaient captifs de réseaux mafieux connectés à une Internationale islamiste* », ce qui n'a jamais été démontré, ni par la justice ni par les études universitaires.

5 Et le 2 mars 2003, Jacques Chirac, plébiscité par les Algériens qui ignoraient leur président, s'en vint à Alger. « *À ce moment précis, le couple algéro-français aurait pu être pour la Méditerranée occidentale ce que fut le couple franco-allemand pour la construction européenne.* » Mais, « *pour la police politique, des relations algéro-françaises stables impliquaient des modes de fonctionnement qui perturberaient fatalement l'opacité systémique sur laquelle était bâti le régime algérien depuis toujours* ». En décembre 2007, le président Sarkozy se rend à son tour à Alger. Le pas de deux délétère franco-algérien peut reprendre.

AUTEURS

MUSTAPHA HARZOUNE

Journaliste

Yahia Belaskri, *Chroniques amères d'un Méditerranéen*

Paris, Magellan & Cie, 2023, 224 p., 15 €

Mustapha Harzoune

RÉFÉRENCE

Paris, Magellan & Cie, 2023, 224 p., 15 €

1 Publiées entre 2010 et 2022, ces chroniques sont celles d'un journaliste et d'un écrivain à l'humanisme si fortement chevillé au corps que ce recueil pourrait constituer un vadémécum pour ces temps de confusions, de doutes et de compromissions. Mais, pour en arriver là, il faut se débarrasser du cynisme consistant à renvoyer le poète à sa naïveté – « *je n'ai pas de kalachnikov mais j'ai des mots* », écrit Belaskri qui cite ces vers de Maleck Haddad : « *Moi, / La haine me choque/Comme une vulgarité./Je suis d'abord un amoureux* ». On pourrait dire que cela fait une belle jambe aux populistes d'ici et d'ailleurs, aux dictateurs d'Afrique comme aux dirigeants de multinationales, tous cibles des « *mots* » du chroniqueur. Alors ? Ces chroniques renferment une telle force de conviction qu'on en vient à partager si ce ne sont tous les mots de l'auteur à tout le moins ce qui les sous-tend, le rôle qu'assigne Belaskri à l'écrivain : « *se tenir [...] auprès de ses semblables les gens de peu, ceux qui sont rejetés, marginalisés, violentés* ». Il y ajoute la définition de Kafka – « *faire un bond hors du rang des menteurs et des assassins* » – et sa boussole éthique pour garder le cap : « *la dignité et l'intégrité des femmes et des hommes* ». Le lecteur, lavé de tout cynisme, peut embarquer, oser « *l'espérance contre la haine* ». Réaliste (tout de même), Belaskri convoque celles et ceux qui « *inventent leur relation à l'autre, ouvrent leur porte et leur cœur. Il y a un million et demi d'associations dans le pays, animé par treize millions de bénévoles, dont 22 % chez les moins de trente ans. Il y a de quoi espérer* ». Où Belaskri puise-t-il cette confiance ? Chez son père qui lui a appris que « *chaque matin est une chanson* » ? Dans cette conviction que « *chaque pas dans la vie est la promesse d'un autre* », lui qui, pudiquement, évoque son parcours qui aurait pu nourrir chez le commun sa dose de passions tristes ? Il y a de la sagesse hassidique chez cet

homme pour nourrir autant de joie dans ce monde « *moche et méchant* » (Cholem Aleikhem) et des accents dostoïevskiens à croire que « *quand on a fait le choix du beau, on fait reculer l'obscurantisme* ». Il convoque aussi Tertullien, Ibn Arabi, l'histoire et les cultures africaines.

2 Ces chroniques sont celles d'un « *Méditerranéen* », autrement dit celles d'un intellectuel qui revendique cet espace d'appartenance et de confluence entre le Nord et le Sud, entre l'Europe et l'Afrique. « *Amères* » elles sont, parce que – tout de même ! – les haines et les guerres progressent. Le recueil est structuré en cinq chapitres : les soubresauts du monde, l'Afrique, l'Algérie, le racisme et l'espoir. La bienveillance de Belaskri se double d'une plume intransigeante contre les injustices. La chronique peut alors virer au coup de gueule contre les violations des droits humains et des libertés fondamentales. Souvent Belaskri use de l'ironie, du sarcasme : ainsi à propos des islamistes, de la frontière algéro-marocaine ou des indépendances africaines : « *C'est beau l'indépendance* », écrit-il mais, citant tour à tour Ken Bugul, Edem Awumey, Florent Couao-Zotti ou Aminata Sow Fall, il demande : « *Qu'est-ce qu'ils ont ces écrivains d'Afrique à être aussi pessimistes ?* » « *Faisons la fête, tous* », dit-il. « *Les enfants meurent dans le désert ou dans la Méditerranée, les familles vivent dans la misère et l'humiliation, la corruption les appauvrit, les guerres les déciment, leurs dirigeants se cachent dans les ambassades lorsqu'ils sont menacés, mais ils sont indépendants. Vive l'indépendance africaine !* » Quant à l'Algérie, cet « *Absurdistan* », ce « *pays corseté par une religiosité accrue et sans limite* », il rit, mais « *jaune* », quand le neveu de Pablo Escobar dit à un Algérien qu'en matière de criminalité, l'Algérie a fait pire que son oncle : « *Vous avez été capable d'assassiner votre président en direct à la télévision !* » (en référence à l'assassinat de Mohamed Boudiaf). Et pour une jeunesse qui, à l'instar de toute la jeunesse africaine, se soulève en quête de dignité et de liberté, il assène un « *taisez-vous !* » à sa génération qui a « *échoué* » et aux « *experts de pacotilles* » et autres « *intellectuels médiatiques en France* ».

3 Installé « *dans la gueule du loup* », le journaliste ne se prive pas de rappeler les responsabilités historiques de l'Occident, ses interventions militaires, ses accointances avec les dictatures africaines, les méfaits des multinationales (Heineken, Orange, Areva), comme sa gestion contre-productive et meurtrière des migrations. Plutôt que de demander aux Africains de faire le sale boulot, l'Europe devrait contribuer à « *rendre leur dignité aux hommes et aux femmes d'Afrique* ».

4 Lui qui condamne l'antisémitisme demande ce que vaut « *une peau noire* » ? Que vaut une peau noire victime du terrorisme, du racisme, aux États-Unis, mais aussi en Algérie où se multiplient expulsions et maltraitances « *des Africains* » – « *comme si les Algériens n'étaient pas africains* » répète-t-il. Le racisme y est décomplexé et brutal, porté par les élites elles-mêmes et capable de s'en prendre à Miss Algérie 2019.

5 Mais Belaskri refuse de détruire le socle commun qui fait l'humanité. Lorsqu'il compare les différences de traitement, les « *indignations à géométrie variable* », ce n'est pas pour opposer les êtres, les nations et les souffrances, mais pour relier, mettre en perspective et apprendre des uns des autres. « *Chacun défend sa chapelle alors qu'il n'y en a qu'une seule : notre planète aujourd'hui est en danger.* » Belaskri résume justement : « *Si choc il y a, il est entre ceux qui chérissent la vie et ceux qui la détruisent.* »

AUTEURS

MUSTAPHA HARZOUNE

Journaliste

Elsa Tyszler, *Se battre aux frontières de Ceuta et Melilla*

Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2024, 240 p., 15 €

Nicolas Treiber

RÉFÉRENCE

Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2024, 240 p., 15 €

1 Des personnes meurent à Ceuta et Melilla. Non pas en vertu d'un accident ou d'une quelconque fatalité, mais parce que ces frontières sont conçues pour cela. L'action d'une logique froide et brutale traverse la lecture de l'essai magistral et bouleversant que consacre Elsa Tyszler aux tentatives de franchissement, depuis le Maroc, des frontières espagnoles. Des portes grillagées de l'Europe sur le continent africain, ultra-modernes, construites pour être infranchissables, en particulier pour celles et ceux que les politiques migratoires européennes considèrent comme des indésirables : les « *Noir·es* ». Ici, la majuscule permanente accolée au terme désigne moins une couleur de peau qu'une catégorie construite par une idéologie raciste qui prend racine dans l'histoire de la colonisation. Ainsi, l'ouvrage se « *concentre sur l'expérience des personnes Noires africaines, avec l'objectif de dénaturaliser leur prise pour cible première par les politiques de contrôle migratoire* ». Un filtrage racial est clairement à l'œuvre. Ce propos d'un membre de la Guardia civil est révélateur : « *Il y a vraiment une question de Blancs et de Noirs. [...]. Aucune personne Noire ne va demander l'asile, car on ne va pas la laisser s'approcher pour le simple fait qu'elle est noire, alors que si elle est syrienne...* » Le renforcement continu de la frontière, agrémentée d'une triple barrière et atteignant actuellement 10 mètres de haut à Melilla, n'empêche pas les tentatives de passage mais provoque mécaniquement des blessés et des morts. 13 en 2005, 15 en 2014, 27 en 2022... Le harcèlement des migrants par les forces de l'ordre et leurs supplétifs, côté marocain, et les refoulements par les unités d'élite de la Guardia civil, côté espagnol, prennent en tenaille des hommes et des femmes enfermés à ciel ouvert en attendant de risquer leur vie pour « *Boza !* », parvenir à atteindre le territoire européen.

2 Ce travail est issu d'une partie d'une thèse de sociologie soutenue en 2019 : *Derrière les barrières de Ceuta & Melilla. Rapports sociaux de sexe, de race et colonialité du contrôle migratoire à la frontière maroco-espagnole*. En occupant différents postes au sein d'ONG et d'associations caritatives basées à Rabat entre 2015 et 2017, l'auteure a passé trois années à enquêter entre la colline de Gourougou et sa forêt où se cachent les migrants africains, la ville marocaine de Nador au Maroc où ils sont pourchassés, et l'enclave espagnole de Melilla d'où ils sont refoulés. Elle y a recueilli le récit des premiers concernés : Eli, Abdou, Aris, Aya ou Bineta… celles et ceux qui ont tenté le passage… et ceux dont la fonction est de l'empêcher.

3 Au carrefour des études de genre et de la sociologie des migrations, en une demi-douzaine de chapitres taillés au cordeau, Elsa Tyszler parvient à disséquer le dispositif mortifère de la « *frontière létale* », ses effets sur les corps et les consciences, et les rapports sociaux qui se nouent dans le contexte d'un contrôle migratoire virant à l'oppression et à l'obsession. Au total, l'essai repose sur environ 200 entretiens menés avec des exilés originaires d'Afrique centrale et de l'Ouest, des membres d'associations et d'ONG, et ceux de la Guardia civil espagnole. Il offre surtout à lire une parole qu'on n'entend quasiment jamais dans cet endroit : celle des femmes parties sur les routes de l'exil. De leur point de vue, le poids de la frontière s'appuie sur une double « *dimension racialisée et virilisée* ». Un point commun existe entre les lois de la vie dans les campements et les exactions des forces de l'ordre marocaines et espagnoles : elles sont décidées et commises par des hommes qui contrôlent et abusent sexuellement des femmes. Des deux côtés de la frontière, le corps des femmes est devenu un enjeu de pouvoir, un instrument de passage et un espace de résistance. Par exemple, la présence de femmes enceintes, auxquelles les sauveteurs espagnols donnent la priorité des secours lors des tentatives de passages par la mer, est stratégiquement utilisée par le *chairman* qui décide et organise les convois, et, quand une femme lui plaît, peut à loisir ajourner son départ. Les violences sur les femmes peuvent être aussi le fait d'autres femmes censées apporter leur aide à la « *frontière humanitaire* ». Infantilisation, promotion des grossesses et stigmatisation de l'avortement dans un contexte de violences sexuelles systémiques… « *Certaines interventions [des ONG] contribuent à la (re)production d'un ordre racialisé, genré et sexuel à la frontière.* » Elsa Tyszler invite à saisir la « *continuité de la violence* » au milieu et au-delà de la barrière-frontière. À Ceuta et Melilla, les blessures causées sont à la fois profondes et lentes. Elles portent loin dans le temps et dans l'espace. La « *domination migratoire* » à l'œuvre dans ce point de passage vers l'Europe l'a transformé en lieu de mort. Non pas un cimetière assène l'auteure, mais une frontière-charnier.

Rémi Carayol, *Mayotte. Département colonie*

Paris, La Fabrique éd., 2024, 260 p., 15 €

Élisabeth Jolys-Shimells

RÉFÉRENCE

Paris, La Fabrique éd., 2024, 260 p., 15 €

1 Parution récente sur un terrain majeur des questions migratoires et identitaires de France, *Mayotte. Département colonie* permet un tour d'horizon du contexte historique, social et politique de ce territoire, département français depuis 2011. Comme partout, la connaissance de l'histoire éclaire le présent : retraçant les étapes principales de la situation respective de Mayotte au sein de l'archipel des Comores et de la France, Rémi Carayol fournit les clés qui permettent d'appréhender toute la complexité d'un héritage colonial qui oblige à une finesse extrême quiconque souhaite en faire l'analyse contemporaine.

2 Documenté, clair et né d'un attachement perceptible à l'île, l'ouvrage raconte pas à pas le passé de Mayotte, profondément inscrit dans l'histoire coloniale du XIX^e^ et du XX^e^ siècle. À ce titre, il convoque, un peu artificiellement, les grandes plumes anticoloniales, Frantz Fanon, Albert Memmi ou Aimé Césaire, dont les citations présentent moins d'intérêt dans ce cadre que le décryptage précis de la place de Mayotte dans le contexte de la décolonisation de la France. Les références ciblées sur le cas mahorais sont également opportunément mises à profit, notamment la solide enquête sociologique de Nicolas Roinsard[1]. Dans ce territoire où, comme le dit l'auteur, indépendantiste et anticolonialiste sont synonymes d'opprobre, l'évolution des ambiguïtés politiques et des constructions identitaires « mahorais-français » *versus* « comoriens-étrangers » sont parfaitement explicitées.

3 Dans la période récente et actuelle, l'analyse des pouvoirs politiques locaux est riche d'enseignements, tant il peut paraître, de l'extérieur, incongru, voire inexplicable, que

des élus locaux, Noirs et Musulmans pour la plupart, trouvent dans l'extrême droite française leurs meilleurs alliés. En revanche, la classe moyenne mahoraise est à peine évoquée, et c'est à grands traits qu'est brossé le portrait de la communauté blanche, principalement métropolitaine, qui partage les caractéristiques et les caricatures de la société expatriée globalisée. Une enquête approfondie et centrée sur le monde du travail, dont on lit des prémices dans le récit d'une psychiatre ou les propos d'un magistrat, aurait pu révéler, au plus près du mécanisme, la problématique d'une départementalisation aux allures de fuite en avant.

NOTES

1. Nicolas Roinsard, *Une situation postcoloniale. Mayotte ou le gouvernement des marges*, Paris, CNRS éd., 2022.

Christèle Dedebant, *Le bagne des Annamites. Les derniers déportés politiques en Guyane*

Arles, Solin/Actes Sud, 2024, 336 p., 24 €

Christèle Dedebant

RÉFÉRENCE

Arles, Solin/Actes Sud, 2024, 336 p., 24 €

1 Le bagne des Annamites met en lumière le destin d'un demi-millier de prisonniers indochinois envoyés en 1931 dans les camps pénitentiaires de l'Inini, une nouvelle entité administrative créée en Guyane française. Ce territoire, situé en pleine forêt amazonienne, recouvrait alors 80 % de l'espace guyanais. Recelant de l'or et des bois précieux, il était désespérément sous-peuplé et sous-exploité.

2 Le dessein de l'Empire français, alors au faîte de sa puissance, consistait à faire défricher par 500 prisonniers venus de l'autre bout du monde cette portion d'Amazonie aussi vaste que l'Irlande. La plupart d'entre les condamnés l'étaient à perpétuité en Inini. À moyen terme, le ministère des Colonies envisageait sérieusement de convoyer depuis l'Indochine les familles des libérés les « plus méritants ». On mesure à quel point ce projet, passablement utopique, reposait à la fois sur le préjugé, hérité du XIX^{e} siècle, du bagne comme outil de redressement moral et sur l'ignorance crasse de certains impératifs culturels, tel que celui imposant de pratiquer le culte des ancêtres sur la terre d'origine. Inauguré moins de dix ans avant l'abolition de la transportation en Guyane, en 1938, et le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, le bagne de l'Inini a constitué un gâchis incommensurable, tant humain que financier.

3 Ce contingent d'Indochinois avait ceci de particulier qu'1/5^{e} de son effectif – soit une centaine d'individus – était composé non de délinquants et de criminels, mais de détenus d'opinion, opposants au régime colonial français en Indochine. Parce que

l'administration avait besoin de défricheurs en Inini, ces détenus d'opinion – issus des rangs nationalistes et communistes – ont tous été présentés et traités comme des transportés de droit commun, astreints aux travaux forcés. Ces « politiques », dont certains étaient remarquablement entraînés et déterminés, ont importé au fin fond de la forêt guyanaise une culture de l'insubordination, tout droit héritée du bagne indochinois de Poulo Condore où ils avaient été préalablement incarcérés. Les camps des « Annamites » ont ainsi été régulièrement agités par des mouvements collectifs d'insurrection qui ont fait de l'Inini l'un des épicentres de l'opposition à l'ordre colonial.

4 Après la fermeture du bagne de Guyane, survenue dans l'immédiat après-guerre, les survivants des camps, otages involontaires de la guerre d'Indochine débutée en 1946, ont dû attendre plusieurs décennies pour regagner leur terre natale. Certains ont repris le flambeau de l'activisme au Vietnam, beaucoup (30 %) ont trouvé la mort en Guyane, et d'autres, encore, sont restés sur l'ancienne « terre de la grande punition », où de nombreux descendants témoignent de la trajectoire singulière de leurs pères. Cet essai historique, qui repose sur des archives écrites et photographiques pour la plupart inédites, permet de restituer toute son épaisseur humaine à cette poignée d'individus ballottés par les caprices de l'Histoire.

Bruno Laffort (dir.), Penser les migrations contemporaines

préface d'Abdelhafid Hammouche, Karthala, 2024, 345 p., 30 €

Jacques Barou

RÉFÉRENCE

préface d'Abdelhafid Hammouche, Karthala, 2024, 345 p., 30 €

1 Penser les migrations contemporaines dans le contexte de mobilité, de diversification et d'instabilité actuelle semble relever d'une ambition peu réaliste. L'auteur le reconnaît d'ailleurs dès le début de son ouvrage. S'il ne parvient pas à créer ici les outils théoriques qui permettraient de rendre compte de la réalité protéiforme du mouvement des humains en quête d'une vie meilleure ou tout simplement d'une vie qui soit vivable, il montre de façon intéressante les différentes figures des migrations d'aujourd'hui : migrations étudiantes depuis l'étranger ou depuis les quartiers ouvriers où ont été éduqués les filles et les fils des travailleurs migrants des années 1960-1970 ; migrations de jeunes femmes en quête d'émancipation ; familles d'accueil des mineurs non accompagnés ; ouvriers agricoles rendus invisibles par la mobilité que leur impose le système de production européen ; migrants de retour dans un pays en développement après avoir goûté au séjour dans un pays développé et démocratique.

2 Enseignant-chercheur à l'université de Franche-Comté, l'auteur a choisi de donner la parole à certains de ses étudiants pour rédiger de courts chapitres à partir des enquêtes auxquelles ils ont participé.

3 Bien que centré sur les migrations contemporaines, cet ouvrage ne manque pas de faire référence au passé et de saluer l'apport des travaux d'Abdelmalek Sayad sur le premier âge de l'immigration maghrébine, avec l'analyse de l'entretien d'un ancien mineur marocain qui a vécu les illusions de l'émigré et qui fait un retour amer sur les souffrances qu'il a subies en tant qu'immigré. Ce concept d'émigré-immigré ne semble toutefois, selon l'auteur, pas convenir pour qualifier les migrants d'aujourd'hui et, en

particulier, les femmes auxquelles Sayad n'a pas consacré beaucoup de travaux. Pourtant, il constate lui-même que les jeunes femmes, étudiantes ou stagiaires en France qu'il a interviewées étaient déjà dans leurs pays, Algérie et Tunisie, dans une démarche d'émancipation. C'est l'intérêt d'avoir une démarche d'ethnologie multi-centrée, en menant ses enquêtes aussi bien en France que dans les pays de départ. L'ouvrage comporte de nombreux extraits d'interviews qui lui donnent un aspect très concret et il a le mérite de ne pas utiliser le jargon à la mode dans certains textes de sociologues médiatiques et de se défier de l'émotion qui a trop souvent tendance à se substituer à l'analyse rationnelle quand il s'agit de migrations. On appréciera moins les critiques qu'il adresse, sans les nommer, à certains de ces collègues qui manqueraient d'empathie envers les étudiants étrangers, alors que la notion d'empathie est difficile à définir. On peut regretter qu'il n'ait pas trouvé un concept qui pourrait caractériser la condition des différents publics sur lesquels il a travaillé. La précarité, notion complexe et riche qui suscite souvent son outil d'adaptation et son arme de défense, la débrouille, pourrait s'avérer pertinente pour rendre compte de ce que vivent des personnes de différentes provenances et de différents statuts sociaux et appartenances culturelles. De même, il n'aborde pas, de façon approfondie les représentations des immigrés dans les sociétés d'accueil et fait des discriminations la seule cause de l'échec de l'intégration, alors que les raisons de cet échec sont beaucoup plus complexes. Cet ouvrage n'en demeure pas moins utile à ceux qui attendent des analyses des nouvelles formes de migrations.